



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROVENCE-ALPES-CÔTE-
D'AZUR

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R93-2017-082

PUBLIÉ LE 25 JUILLET 2017

Sommaire

ARS

- R93-2017-07-20-003 - Décision portant renouvellement d'agrément régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur des associations et unions d'associations représentant les
usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique - Association Le Tipi «
Ensemble contre l'exclusion, séropositifs ou non, partageons, créons... » 13001
MARSEILLE (2 pages) Page 3
- R93-2017-07-20-002 - Décision portant renouvellement d'agrément régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur des associations et unions d'associations représentant les
usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique - Association régionale des
déficients et transplantés hépatiques : TRANSHEPATE PACAC 13600 LA CIOTAT (2
pages) Page 6

ARS PACA

- R93-2017-07-18-007 - 2017 A 061-DECISION-AUTORISATION-IRM-HOPITAL
PRIVE LA CASAMANCE à Aubagne (13) (4 pages) Page 9
- R93-2017-07-18-008 - 2017 A 062-DECISION AUTORISATION IRM-SDIM- HÔPITAL
EUROPÉEN (13) (5 pages) Page 14
- R93-2017-07-18-006 - 2017 A 063-DECISION -AUTORISATION-IRM-RESONANCE V
NORD à MARIGNANE (13) (5 pages) Page 20
- R93-2017-07-12-004 - Caducité licence 133 17-07-12 tarascon (2 pages) Page 26

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- R93-2017-07-21-001 - Arrêté du 21/07/17 portant approbation du schéma régional de
développement économique, d'innovation et d'internationalisation de PACA (243 pages) Page 29
- R93-2017-07-21-002 - Portant délégation de signature à M Patrick
MOUNAUD Directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille (3 pages) Page 273

SGAMI SUD

- R93-2017-07-24-001 - (arrt modificatif ouverture ADT2 PL IOM 2017) (3 pages) Page 277

ARS

R93-2017-07-20-003

Décision portant renouvellement d'agrément régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur des associations et unions
d'associations représentant les usagers dans les instances
hospitalières ou de santé publique - Association Le Tipi «
Ensemble contre l'exclusion, séropositifs ou non,
partageons, créons... » 13001 MARSEILLE

Réf : DPRS-0717-5417-D

**Décision portant renouvellement d'agrément régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
des associations et unions d'associations représentant les usagers
dans les instances hospitalières ou de santé publique**

**- Association Le Tipi « Ensemble contre l'exclusion, séropositifs ou non, partageons, créons... »
26 A rue de la Bibliothèque 13001 MARSEILLE-**

Le directeur général de l'Agence régionale de santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1114-1 et R. 1114-1 à R. 1114-17 ;

Vu l'avis de la Commission nationale d'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique réunie le 16 juin 2017 ;

CONSIDERANT que l'Association Le Tipi « Ensemble contre l'exclusion, séropositifs ou non, partageons, créons... » dont l'agrément a été délivré en 2007 et renouvelé en 2012, s'est donné pour mission l'information, le soutien et l'insertion des personnes en grande précarité qui vivent avec le VIH ou le VHC, ainsi que la prévention des addictions dans ces populations fragiles ;

CONSIDERANT qu'afin de réduire les inégalités d'accès aux soins préventifs et curatifs, l'association accompagne les démarches des patients auprès des instances concernées par la défense de leurs droits ; qu'elle porte la parole des usagers, rend compte des obstacles à leur parcours de soins et défend l'expertise propre des usagers ;

CONSIDERANT qu'elle assure elle-même de nombreuses formations et s'assure de la formation de son personnel à la représentation des usagers ;

CONSIDERANT que l'association est indépendante ; que son conseil d'administration comporte divers professionnels qui ne sont pas seulement issus du domaine de la santé ; que ses financements dépendent de plusieurs subventions ;

CONSIDERANT qu'en conséquence, l'Association Le Tipi « Ensemble contre l'exclusion, séropositifs ou non, partageons, créons... » remplit les conditions fixées par les articles R. 1114-1 à R. 1114-4 du code de la santé publique pour le renouvellement de son agrément régional ;

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} : A obtenu le renouvellement de son agrément régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour une période de cinq ans à compter du 5 novembre 2017, l'association dénommée « Association Le Tipi Ensemble

contre l'exclusion, séropositifs ou non, partageons, créons... » », dont le siège social est situé 26 A rue de la Bibliothèque 13001 MARSEILLE.

ARTICLE 2^{EME} : La présente décision peut être contestée par voie de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ;

ARTICLE 3^{EME} : La directrice des politiques régionales de santé de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 20 juillet 2017

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur
La Directrice des politiques régionales de santé

fer



Marion CHABERT
Directrice adjointe des politiques
régionales de santé

ARS

R93-2017-07-20-002

Décision portant renouvellement d'agrément régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur des associations et unions
d'associations représentant les usagers dans les instances
hospitalières ou de santé publique - Association régionale
des déficients et transplantés hépatiques :
TRANSHEPATE PACAC 13600 LA CIOTAT

Réf : DPRS-0717-5419-D

**Décision portant renouvellement d'agrément régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
des associations et unions d'associations représentant les usagers
dans les instances hospitalières ou de santé publique**

**- Association régionale des déficients et transplantés hépatiques : TRANSHEPATE PACAC
111 avenue Franklin Roosevelt 13600 LA CIOTAT -**

Le directeur général de l'Agence régionale de santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1114-1 et R. 1114-1 à R. 1114-17 ;

Vu l'avis de la Commission nationale d'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique réunie le 16 juin 2017 ;

CONSIDERANT que l'Association régionale des déficients et transplantés hépatiques : TRANSHEPATE PACAC, a poursuivi au plan régional des actions de défense des droits et de soutien des personnes concernées par la transplantation hépatique ;

CONSIDERANT qu'un soutien moral, psychologique et matériel est fourni aux personnes concernées, via de multiples informations pratiques les concernant ;

CONSIDERANT que malgré leur petit nombre, les bénévoles de l'association sont présents dans plusieurs instances et commissions d'usagers, et participent à des rencontres d'élaboration des pratiques de santé ;

CONSIDERANT que les bénévoles bénéficient de formations diverses, en lien avec le CISS régional ;

CONSIDERANT que les instances dirigeantes de l'association sont indépendantes ; que son fonctionnement est démocratique, et que son budget n'appelle pas d'observations ;

CONSIDERANT qu'en conséquence, l'Association régionale des déficients et transplantés hépatiques : TRANSHEPATE PACAC remplit les conditions fixées par les articles R. 1114-1 à R. 1114-4 du code de la santé publique pour le renouvellement de son agrément régional ;

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} : A obtenu le renouvellement de son agrément régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour une période de cinq ans à compter de la date de la présente décision, l'association dénommée « Association régionale

des déficients et transplantés hépatiques : TRANSHEPATE PACAC », dont le siège social est situé 111 avenue Franklin Roosevelt 13600 LA CIOTAT.

ARTICLE 2^{EME} : La présente décision peut être contestée par voie de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ;

ARTICLE 3^{EME} : La directrice des politiques régionales de santé de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 20 juillet 2017

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur

par La Directrice des politiques régionales de santé



Marlion CHABERT
Directrice adjointe des politiques
régionales de santé

ARS PACA

R93-2017-07-18-007

2017 A

061-DECISION-AUTORISATION-IRM-HOPITAL
PRIVE LA CASAMANCE à Aubagne (13)

Décision n° 2017 A 061

Demande d'autorisation d'installation
d'un appareil d'imagerie par
résonance magnétique (IRM)

Promoteur:

SA Hôpital privé La Casamance
33, boulevard des Farigoules
BP 41

13400 AUBAGNE

N° FINESS : 13 000 059 9

Lieux d'implantation :

Hôpital privé La Casamance
33, boulevard des Farigoules

13400 AUBAGNE

N° FINESS : 13 078 147 9

Réf : DOS-0617-4726-D

Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

VU le code de la santé publique, et en particulier les articles L.6122-1 et suivants, R.6122-23 et suivants ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionale de santé ;

VU le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Claude d'Harcourt en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;



VU l'arrêté n° 2012DG/01/08 du 30 janvier 2012, modifié par l'arrêté N° 2013361-0001 du 27 décembre 2013 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, fixant le schéma régional d'organisation des soins-projet régional de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, publié le 31 janvier 2012 ;

VU l'arrêté du 29 octobre 2010 du directeur général de l'agence régionale de santé PACA, définissant les six territoires de santé de la région PACA dont les limites correspondent à celles des départements de la région ;

VU la décision du directeur général de l'Agence régionale de santé PACA du 19 novembre 2012 autorisant le Centre hospitalier Edmond Garcin, sis, 179 avenue des sœurs Gastine, 13400 Aubagne, à installer un appareil d'imagerie par résonance magnétique nucléaire, d'une puissance de 1,5 tesla, sur le site du Centre hospitalier à la même adresse et dont la mise en service a débuté le 1^{er} décembre 2014;

VU la décision de la commission exécutive de l'agence régionale de l'hospitalisation du 26 novembre 2002 autorisant la S.A. Clinique la Casamance à installer un appareil d'imagerie par résonance magnétique nucléaire, d'une puissance de 1,5 tesla, sur le site de la Clinique la Casamance, sise, 33 boulevard des Farigoules, 13400 Aubagne, puis la décision de la même commission du 23 mars 2009 portant remplacement dudit appareil et le renouvellement tacite de l'autorisation d'installer ce même appareil pour une durée de cinq ans à compter du 30 août 2014 ;

VU les jugements du Tribunal administratif de Marseille du 25 avril 2017, annulant d'une part les décisions des 9 octobre 2014 et 24 juin 2015 portant refus d'autorisation d'installer un 2^{ème} appareil d'imagerie par résonance magnétique, sur le site de l'Hôpital privé La Casamance à Aubagne, et d'autre part, les décisions des 10 octobre 2014 et 24 juin 2015 portant, respectivement, autorisation d'installer un appareil d'IRM sur le site de la Clinique Marignane et autorisation d'installer le même appareil sur le site de l'Hôpital Européen ;

VU la demande initiale actualisée, présentée par la SA Hôpital privé La Casamance, sise 33 boulevard des Farigoules à Aubagne (13400), représentée par sa directrice déléguée, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un 2^{ème} appareil d'imagerie par résonance magnétique sur le site de l'Hôpital privé La Casamance, sis à la même adresse ;

VU le rapport établi par l'instructeur de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'avis émis par la commission spécialisée de l'organisation des soins Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans sa séance du 3 juillet 2017 ;

CONSIDERANT que les objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS), inscrits dans le SROS-PRS, en son volet imagerie médicale, imagerie en coupe, fixent à 34 le nombre d'implantation d'appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM), sur le territoire de santé des Bouches-du-Rhône ;

CONSIDERANT qu'en application des jugements du Tribunal administratif susvisés, le nombre d'implantation d'appareil d'IRM autorisé est porté à 32 sur le territoire de santé des Bouches-du-Rhône ce qui laisse deux implantations d'installation d'IRM sur ce territoire disponibles, avec trois établissements de santé, situés sur ce même territoire, présentant une demande tendant aux mêmes fins ;

CONSIDERANT qu'en application de ces mêmes jugements, l'agence régionale de santé PACA est amenée à se prononcer à nouveau sur la demande présentée initialement par la S.A. Hôpital privé la Casamance tendant à obtenir l'autorisation d'installer un 2^{ème} appareil d'IRM sur le site de l'Hôpital privé la Casamance à Aubagne ;

CONSIDERANT que les objectifs généraux du SROS-PRS préconisent d'améliorer l'accès à l'imagerie en coupes, et en priorité à l'IRM, pour les objectifs prioritaires de santé publique portant notamment sur les besoins en cancérologie, la prise en charge des AVC et de la maladie d'Alzheimer ;

CONSIDERANT que les recommandations du SROS priorisent l'implantation d'IRM sur des sites détenant au moins trois autorisations en chirurgie du cancer soumises à seuil, disposant d'un scanner et d'un système d'archivage ;

CONSIDERANT que ces objectifs généraux préconisent également de diversifier le parc IRM, avec l'installation d'appareil d'IRM dédié à l'activité ostéo-articulaire ou adapté à la prise en charge de certaines populations, permettant notamment la libération de plages sur les équipements polyvalents, pour mieux répondre aux priorités de santé publique ;

CONSIDERANT que le SROS-PRS vient préciser dans son chapitre imagerie médicale-imagerie en coupe, en son paragraphe 4.16.5.2.1, que « *l'analyse des dossiers de demande d'autorisation portant sur ces IRM spécifiques prendront en compte la proportion déjà présente des examens ostéo-articulaires (membre supérieur et inférieur, rachis, bassin hanche), les caractéristiques techniques de l'équipement futur et le bénéfice attendu sur le fonctionnement de l'IRM polyvalent* » ;

CONSIDERANT que la demande tendant à l'installation d'un 2^{ème} appareil d'IRM, dédié à l'activité ostéo-articulaire, sur le site de l'Hôpital privé La Casamance, à Aubagne, répond aux objectifs généraux du SROS-PRS précités, en termes notamment d'autorisations de chirurgie carcinologique et d'examens réalisés sur l'appareil d'IRM déjà installé ;

CONSIDERANT toutefois, qu'après analyse comparative des trois dossiers de demande d'autorisation d'installer un appareil d'IRM, il apparaît que l'Hôpital privé La Casamance, situé à Aubagne, ne répond pas à l'objectif général de réduction des inégalités territoriales et sociales ;

CONSIDERANT en effet, qu'en application de l'article L.1431-2-2°)-c) du code de la santé publique, les agences régionales de santé doivent veiller à ce que la répartition territoriale de l'offre de soins permette de satisfaire les besoins de santé de la population ;

CONSIDERANT que les orientations générales du SROS-PRS fixent, à ce titre, un objectif général de réduction des inégalités territoriales et sociales en matière d'accès aux plateaux d'imagerie dans un souci d'efficience et d'optimisation des ressources ;

CONSIDERANT que l'Hôpital privé La Casamance dispose déjà d'un appareil d'IRM sur son site et que le Centre hospitalier d'Aubagne, à proximité immédiate de l'établissement privé, dispose également du même équipement matériel lourd ;

CONSIDERANT que le volume d'activité de l'appareil d'IRM correspond à 11 823 patients pour l'Hôpital privé La Casamance et à 8 576 patients pour le Centre hospitalier d'Aubagne (données issues du PMSI- année 2015), que l'activité de l'appareil d'IRM, sur le site de l'Hôpital privé La Casamance, ne traduit pas une situation appelant une réponse prioritaire au regard de l'objectif général de réduction des inégalités territoriales en ce que les besoins de la population peuvent également être couverts par l'appareil d'IRM installé, à proximité, au sein du centre hospitalier d'Aubagne ;

CONSIDERANT que les données d'activité relevées concernant le nombre d'actes non programmés sont relativement faibles (21 actes- année 2015) et celles relatives à la chirurgie carcinologique attestent d'une activité pour l'année 2015 de 312 actes ;

CONSIDERANT que ces données d'activité ne justifient pas le dégagement supplémentaire de plages d'examen d'imagerie par résonance magnétique pour cette activité, au regard de l'offre de soins déjà existante en imagerie, avec deux appareils d'IRM, déjà installés, connaissant des volumes d'activité qui ne traduisent pas une situation de saturation ;

CONSIDERANT que le projet d'installation d'un 2^{ème} appareil d'IRM sur le site de l'Hôpital privé La Casamance ne permet pas de réaliser pleinement les objectifs généraux du SROS-PRS portant notamment sur la réduction des inégalités territoriales et sociales en matière d'accès au plateau d'imagerie et ne procède pas à une répartition territoriale de l'offre de soins adaptée aux besoins de la population;

CONSIDERANT que l'installation projetée d'un équipement matériel lourd supplémentaire, sur le site de l'Hôpital privé La Casamance, à Aubagne, ne s'avère pas, en conséquence, compatible avec les objectifs généraux du SROS-PRS,

CONSIDERANT que cette incompatibilité justifie l'application de l'article R.6122-34 du code de la santé publique ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

La demande, présentée par la SA Hôpital privé La Casamance, sise 33 boulevard des Farigoules à Aubagne (13400), représentée par sa directrice déléguée, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un appareil d'imagerie par résonance magnétique sur le site de l'Hôpital privé La Casamance, sis la même adresse, **est refusée.**

ARTICLE 2 :

Conformément aux dispositions prévues aux articles L.6122-10-1 et R.6122-42, 2^{ème} alinéa, du code de la santé publique, l'établissement a la possibilité de former, dans un délai de deux mois, à compter de la notification de la présente décision, un recours administratif dit "hiérarchique". Ce recours ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux. Il est adressé au ministre en charge de la santé

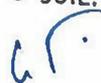
Direction générale de l'organisation des soins
Sous-direction de la régulation de l'offre de soins
Bureau R3
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07SP

Il a également la possibilité de former dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision un recours contentieux adressé au greffe du tribunal administratif compétent, dans les conditions prévues à l'article R.421-1 du code de justice administrative.

ARTICLE 3 :

La directrice par intérim de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et le délégué départemental concerné, sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Marseille, **18 JUIL. 2017**



**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé**

Claude d'HARCOURT

ARS PACA

R93-2017-07-18-008

2017 A 062-DECISION AUTORISATION IRM-SDIM-
HÔPITAL EUROPÉEN (13)

Décision n° 2017 A 062

Demande d'autorisation d'installation d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM)

Promoteur:

SA Société pour le développement de l'imagerie médicale (SDIM)

6 rue Désirée Clary

13003 MARSEILLE

N° FINESS : 13 081 095 5

Lieux d'implantation :

Hôpital Européen
6 rue Désirée Clary

13003 MARSEILLE

N° FINESS : 13 004 366 4

Réf : DOS-0617-4729-D

Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

VU le code de la santé publique, et en particulier les articles L.6122-1 et suivants, R.6122-23 et suivants ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionale de santé ;

VU le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Claude d'Harcourt en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;



VU l'arrêté n° 2012DG/01/08 du 30 janvier 2012, modifié par l'arrêté N° 2013361-0001 du 27 décembre 2013 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, fixant le schéma régional d'organisation des soins-projet régional de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, publié le 31 janvier 2012 ;

VU l'arrêté du 29 octobre 2010 du directeur général de l'agence régionale de santé PACA, définissant les six territoires de santé de la région PACA dont les limites correspondent à celles des départements de la région ;

VU la décision du directeur général de l'agence régional de santé PACA du 19 novembre 2012 autorisant la SA Société pour le développement de l'imagerie médicale (SDIM), représentée par son président, sise 6 rue désirée Clary à Marseille (13003), à installer un appareil d'imagerie par résonance magnétique sur le site de l'Hôpital Européen, sis à la même adresse ;

VU la décision de directeur général de l'agence régional de santé PACA du 30 juillet 2013 autorisant l'Association des hôpitaux privés phocéens, représentée par son président, sise 18-20 rue d'Hozier à Marseille (13002), à transférer géographiquement et remplacer un appareil d'imagerie par résonance magnétique sur le site de l'Hôpital Européen, sis 6 rue désirée Clary à Marseille (13003);

VU les jugements du Tribunal administratif de Marseille du 25 avril 2017, annulant, d'une part, les décisions des 9 octobre 2014 et 24 juin 2015 portant refus d'autorisation d'installer un 2^{ème} appareil d'imagerie par résonance magnétique, sur le site de l'Hôpital privé La Casamance, à Aubagne, et d'autre part, les décisions des 10 octobre 2014 et 24 juin 2015 portant, respectivement, autorisation d'installer un appareil d'IRM sur le site de la Clinique Marignane et autorisation d'installer le même appareil sur le site de l'Hôpital Européen ;

VU la demande initiale actualisée, présentée par la SA Société pour le développement de l'imagerie médicale (SDIM), représentée par son président, sise 6 rue désirée Clary à Marseille (13003), en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un appareil d'imagerie par résonance magnétique sur le site de l'Hôpital Européen, sis à la même adresse ;

VU le rapport établi par l'instructeur de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'avis émis par la commission spécialisée de l'organisation des soins Provence-Alpes-Côte d'Azur, en sa séance du 3 juillet 2017 ;

CONSIDERANT que les objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS), inscrits dans le SROS-PRS, en son volet imagerie médicale, imagerie en coupe, fixent à 34 le nombre d'implantation d'appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM), sur le territoire de santé des Bouches-du-Rhône ;

CONSIDERANT qu'en application des jugements du Tribunal administratif susvisés, le nombre d'implantation d'appareil d'IRM autorisé est porté à 32 sur le territoire de santé des Bouches-du-Rhône ce qui laisse deux implantations d'installation d'IRM sur ce territoire disponibles, avec trois établissements de santé, situés sur ce même territoire, présentant une demande tendant aux mêmes fins ;

CONSIDERANT qu'en application de ces mêmes jugements, l'agence régionale de santé PACA est amenée à se prononcer à nouveau sur la demande présentée initialement par la SDIM, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un appareil d'IRM sur le site de l'Hôpital Européen ;

CONSIDERANT que les objectifs généraux du SROS-PRS préconisent d'améliorer l'accès à l'imagerie en coupes, et en priorité à l'IRM, pour les objectifs prioritaires de santé publique portant notamment sur les besoins en cancérologie, la prise en charge des AVC et de la maladie d'Alzheimer ;

CONSIDERANT que les recommandations du SROS priorisent l'implantation d'IRM sur des sites détenant au moins trois autorisations en chirurgie du cancer soumises à seuil, disposant d'un scanner et d'un système d'archivage ;

CONSIDERANT que ces objectifs généraux préconisent également de diversifier le parc IRM, avec l'installation d'appareil d'IRM dédié à l'activité ostéo-articulaire ou adapté à la prise en charge de certaines populations, permettant notamment la libération de plages sur les équipements polyvalents, pour mieux répondre aux priorités de santé publique ;

CONSIDERANT que le SROS-PRS vient préciser dans son chapitre imagerie médicale-imagerie en coupe dans son paragraphe 4.16.5.2.1, que « *l'analyse des dossiers de demande d'autorisation portant sur ces IRM spécifiques prendront en compte la proportion déjà présente des examens ostéo articulaires (membre supérieur et inférieur, rachis, bassin hanche), les caractéristiques techniques de l'équipement futur et le bénéfice attendu sur le fonctionnement de l'IRM polyvalent* » ;

CONSIDERANT qu'après analyse comparative des trois dossiers de demande d'autorisation d'installer un appareil d'IRM, il apparaît, d'une part, que la demande tendant à l'installation d'un appareil d'IRM supplémentaire, dédié à l'activité ostéo-articulaire, sur le site de l'Hôpital Européen, répond aux objectifs généraux du SROS-PRS, en termes notamment de volume d'activité en chirurgie carcinologique et d'activité réalisée sur les appareils d'IRM déjà installés ;

CONSIDERANT que l'activité des deux appareils installés sur le site de l'Hôpital Européen est, en effet, soutenue, avec 16 221 patients (année 2015 données issues du PMSI) ;

CONSIDERANT que les données relevées concernant le nombre d'actes non programmés sont conséquentes (103 actes sur l'année 2015-données issues du PMSI) ; et celles relatives à la chirurgie carcinologique attestent d'une très forte activité pour l'année 2015, avec 969 actes (données issues du PMSI); que ces caractéristiques justifient le dégagement supplémentaire de plages d'examen d'imagerie par résonance magnétique pour cette activité, ce qui permettra de fluidifier l'accès à l'IRM polyvalente et de réduire les délais d'attente ;

CONSIDERANT, d'autre part, que le projet présenté par la SDIM répond, à l'objectif général de réduction des inégalités territoriales et sociales;

CONSIDERANT, en effet, qu'en application de l'article L.1431-2,2°),c) du code de la santé publique, les agences régionales de santé doivent veiller à ce que la répartition territoriale de l'offre de soins permette de satisfaire les besoins de santé de la population ;

CONSIDERANT que les orientations générales du SROS-PRS fixent, à ce titre, un objectif général de réduction des inégalités territoriales et sociales en matière d'accès aux plateaux d'imagerie dans un souci d'efficience et d'optimisation des ressources ;

CONSIDERANT que le projet présenté par la SDIM, en termes d'implantation, répond à une volonté de rééquilibrage et de recentrage de l'offre de soins sur la ville de Marseille, en faveur des quartiers Nord, identifiés par le PRS et par tous les acteurs médicaux et sociaux, comme une zone défavorisée en termes d'accès aux soins ;

CONSIDERANT que ce nouvel équipement permettra d'offrir à des populations en majorité socialement défavorisées l'accès pour tous à un plateau technique moderne et de haute qualité ;

CONSIDERANT que le projet d'installation d'un appareil d'IRM supplémentaire sur le site de l'Hôpital Européen permet de réaliser les objectifs généraux du SROS-PRS portant notamment sur la réduction des inégalités territoriales et sociales en matière d'accès au plateau d'imagerie et procède à une répartition territoriale de l'offre de soins adaptée aux besoins de la population;

CONSIDERANT que l'installation projetée d'un équipement matériel lourd supplémentaire, sur le site de l'Hôpital Européen, est, en conséquence, compatible avec les objectifs du SROS-PRS ;

CONSIDERANT que le projet répond aux besoins de santé de la population identifiés par le SROS-PRS ;

CONSIDERANT que le projet présenté satisfait aux conditions prévues à l'article L. 6122-2 du code de la santé publique ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

La demande, présentée par la SA Société pour le développement de l'imagerie médicale (SDIM), représentée par son président, sise 6 rue désirée Clary à Marseille (13003), en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un appareil d'imagerie par résonance magnétique sur le site de l'Hôpital Européen, sis la même adresse, **est accordée.**

ARTICLE 2 :

L'autorisation est délivrée dans les conditions fixées par les articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du code de la santé publique.

Lorsque le titulaire de l'autorisation met en service l'activité de soins, il en fait sans délai la déclaration au directeur général de l'agence régionale de santé qui a délivré l'autorisation. La durée de validité d'une autorisation est de 5 ans à compter de la date de réception de cette déclaration.

La déclaration prévue est adressée au directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par tout moyen assurant des garanties équivalentes de réception à date certaine. Sont joints à cet envoi tous documents attestant que le titulaire a obtenu un résultat positif aux contrôles techniques applicables, le cas échéant, à ses installations.

Le titulaire peut commencer l'exercice de l'activité ou l'utilisation de l'équipement matériel lourd et dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux à partir du jour suivant cet envoi.

Dans le délai de six mois, une visite de conformité est programmée et réalisée par accord entre l'agence régionale de santé et le titulaire. A défaut de visite au terme de ce délai par le fait du titulaire, le directeur général de l'agence régionale de santé peut suspendre l'autorisation.

ARTICLE 3 :

Toute modification portant sur les conditions d'installation y compris sur les conditions d'exploitation, devra faire l'objet d'une information au directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, en lui communiquant les documents afférents à ce projet (article D 6122-38-II du code de la santé publique).

ARTICLE 4 :

Conformément à l'article L. 6122-11 du code de la santé publique, l'autorisation susmentionnée doit faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans et doit être achevée dans un délai de quatre ans à compter de la réception de la présente autorisation, sous peine de caducité.

ARTICLE 5 :

Conformément au code de la santé publique, l'établissement a la possibilité de former, dans un délai de deux mois, à compter de la notification de la présente décision, un recours administratif dit "hiérarchique". Ce recours ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux. Il est adressé au ministre en charge de la santé

Direction générale de l'organisation des soins
Sous-direction de la régulation de l'offre de soins
Bureau R3
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07SP

Il a également la possibilité de former dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision un recours contentieux adressé au greffe du tribunal administratif compétent, dans les conditions prévues à l'article R.421-1 du code de justice administrative.

ARTICLE 6 :

La directrice par intérim de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et le délégué départemental concerné, sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Marseille, le 18 JUIL. 2017



Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé

Claude d'HARCOURT

ARS PACA

R93-2017-07-18-006

2017 A 063-DECISION

-AUTORISATION-IRM-RESONANCE V NORD à
MARIGNANE (13)

Décision n° 2017 A 063

Demande d'autorisation d'installation
d'un appareil d'imagerie par
résonance magnétique (IRM)

Promoteur:

SELARL RESONANCE V NORD
BP 3
Avenue du Général Raoul SALAN
13724 MARIGNANE Cedex

N° FINESS : 13 001 040 8

Lieux d'implantation :

Clinique Marignane
Avenue du Général Salan
BP 3

13724 MARIGNANE Cedex

N° FINESS : 13 078 214 7

Réf : DOS-0617-4730-D

Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

VU le code de la santé publique, et en particulier les articles L.6122-1 et suivants, R.6122-23 et suivants ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionale de santé ;

VU le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Claude d'Harcourt en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;



VU l'arrêté n° 2012DG/01/08 du 30 janvier 2012, modifié par l'arrêté N° 2013361-0001 du 27 décembre 2013 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, fixant le schéma régional d'organisation des soins-projet régional de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, publié le 31 janvier 2012 ;

VU l'arrêté du 29 octobre 2010 du directeur général de l'agence régionale de santé PACA, définissant les six territoires de santé de la région PACA dont les limites correspondent à celles des départements de la région ;

VU la décision de la commission exécutive de l'agence régionale de l'hospitalisation du 26 novembre 2002 autorisant la SELARL Résonance V Nord, IRM de Marignane, sise avenue du général Salan, BP 3, à Marignane (13724 Cedex) à installer un appareil d'imagerie par résonance magnétique nucléaire, d'une puissance de 1,5 tesla, sur le site de la Clinique de Marignane, sise à la même adresse, ainsi que le renouvellement tacite de l'autorisation d'installer ce même appareil pour une durée de cinq ans à compter du 25 juillet 2016 ;

VU les jugements du Tribunal administratif de Marseille du 25 avril 2017, annulant, d'une part, les décisions des 9 octobre 2014 et 24 juin 2015 portant refus d'autorisation d'installer un 2^{ème} appareil d'imagerie par résonance magnétique, sur le site de l'Hôpital privé La Casamance, à Aubagne et, d'autre part, les décisions des 10 octobre 2014 et 24 juin 2015 portant, respectivement, autorisation d'installer un appareil d'IRM sur le site de la Clinique Marignane et autorisation d'installer le même appareil sur le site de l'Hôpital Européen ;

VU la demande initiale actualisée, présentée par la SELARL Résonance V Nord, IRM de Marignane, représentée par son gérant, sise avenue du général Salan, BP 3, à Marignane (13724 Cedex), en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un appareil d'imagerie par résonance magnétique sur le site de la Clinique de Marignane, sise à la même adresse ;

VU le rapport établi par l'instructeur de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'avis émis par la commission spécialisée de l'organisation des soins Provence-Alpes-Côte d'Azur, en sa séance du 3 juillet 2017 ;

CONSIDERANT que les objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS), inscrits dans le SROS-PRS, en son volet imagerie médicale, imagerie en coupe, fixent à 34 le nombre d'implantation d'appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM), sur le territoire de santé des Bouches-du-Rhône ;

CONSIDERANT qu'en application des jugements du Tribunal administratif susvisés, le nombre d'implantation d'appareil d'IRM autorisé est porté à 32 sur le territoire de santé des Bouches-du-Rhône ce qui laisse deux implantations d'installation d'IRM sur ce territoire disponibles, avec trois établissements de santé, situés sur ce même territoire, présentant une demande tendant aux mêmes fins ;

CONSIDERANT qu'en application de ces mêmes jugements, l'agence régionale de santé PACA est amenée à se prononcer à nouveau sur la demande présentée initialement par la SELARL Résonance V Nord, IRM de Marignane, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un 2^{ème} appareil d'IRM sur le site de la Clinique de Marignane ;

CONSIDERANT que les objectifs généraux du SROS-PRS préconisent d'améliorer l'accès à l'imagerie en coupes, et en priorité à l'IRM, pour les objectifs prioritaires de santé publique portant notamment sur les besoins en cancérologie, la prise en charge des AVC et de la maladie d'Alzheimer ;

CONSIDERANT que les recommandations du SROS priorisent l'implantation d'IRM sur des sites détenant au moins trois autorisations en chirurgie du cancer soumises à seuil, disposant d'un scanner

et d'un système d'archivage ;

CONSIDERANT que ces objectifs généraux préconisent également de diversifier le parc IRM, avec l'installation d'appareil d'IRM dédié à l'activité ostéo-articulaire ou adapté à la prise en charge de certaines populations, permettant notamment la libération de plages sur les équipements polyvalents, pour mieux répondre aux priorités de santé publique ;

CONSIDERANT que le SROS-PRS vient préciser dans son chapitre imagerie médicale-imagerie en coupe en son paragraphe 4.16.5.2.1, que « *l'analyse des dossiers de demande d'autorisation portant sur ces IRM spécifiques prendront en compte la proportion déjà présente des examens ostéo articulaires (membre supérieur et inférieur, rachis, bassin hanche), les caractéristiques techniques de l'équipement futur et le bénéfice attendu sur le fonctionnement de l'IRM polyvalent* » ;

CONSIDERANT qu'après analyse comparative des trois dossiers de demande d'autorisation d'installer un appareil d'IRM, il apparaît, d'une part, que la demande tendant à l'installation d'un 2^{ème} appareil d'IRM, dédié à l'activité ostéo-articulaire, sur le site de la Clinique de Marignane, bien que disposant de deux autorisations en chirurgie du cancer soumise à seuil au lieu des trois recommandées, répond aux objectifs généraux du SROS-PRS, en termes notamment de volume d'activité en chirurgie carcinologique et d'activité réalisée sur l'appareil d'IRM déjà installé ;

CONSIDERANT que cet équipement connaît, en effet, un volume d'activité élevé avec 17 238 patients (données issues du PMSI-année 2015) ;

CONSIDERANT que les données relevées concernant le nombre d'actes non programmés sont également importantes (150 actes-année 2015) ; et celles relatives à la chirurgie carcinologique soumise à seuils, attestent d'une activité soutenue pour l'année 2015 (128 actes) ; que ces caractéristiques justifient le dégagement supplémentaire de plages d'examen d'imagerie par résonance magnétique pour cette activité, ce qui permettra de fluidifier l'accès à l'IRM polyvalente et de réduire les délais d'attente ;

CONSIDERANT, d'autre part, que la Clinique de Marignane répond, à l'objectif général de réduction des inégalités territoriales et sociales ;

CONSIDERANT, en effet, qu'en application de l'article L.1431-2,2°),c) du code de la santé publique, les agences régionales de santé doivent veiller à ce que la répartition territoriale de l'offre de soins permette de satisfaire les besoins de santé de la population ;

CONSIDERANT que les orientations générales du SROS-PRS fixent, à ce titre, un objectif général de réduction des inégalités territoriales et sociales en matière d'accès aux plateaux d'imagerie dans un souci d'efficience et d'optimisation des ressources ;

CONSIDERANT que l'appareil IRM de la SELARL Résonance V Nord qui connaît un volume d'activité élevé participe à une offre de soins de proximité au regard de la situation géographique de la commune de Marignane et de son aire d'attractivité ;

CONSIDERANT que les besoins de la population ne sont pas couverts par un autre appareil d'IRM, installé à proximité ; l'appareil le plus proche étant situé à Martigues ;

CONSIDERANT que le projet d'installation d'un 2^{ème} appareil d'IRM sur le site de la Clinique de Marignane permet de réaliser les objectifs généraux du SROS-PRS portant notamment sur la réduction des inégalités territoriales et sociales en matière d'accès au plateau d'imagerie et procède à une répartition territoriale de l'offre de soins adaptée aux besoins de la population ;

CONSIDERANT que l'installation projetée d'un équipement matériel lourd supplémentaire, sur le site de la Clinique de Marignane, est, en conséquence, compatible avec les objectifs du SROS-PRS ;

CONSIDERANT, par ailleurs, que le projet répond aux conditions prévues à l'article L.6122-2 du code de la santé publique, ainsi qu'aux besoins de santé de la population identifiés par le SROS-PRS ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

La demande, présentée par la SELARL Résonance V Nord, IRM de Marignane, représentée par son gérant, sise avenue du général Salan, BP 3, à Marignane (13724 Cedex), en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un appareil d'imagerie par résonance magnétique sur le site de la Clinique de Marignane, sise la même adresse, **est accordée.**

ARTICLE 2 :

L'autorisation est délivrée dans les conditions fixées par les articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du code de la santé publique.

Lorsque le titulaire de l'autorisation met en service l'activité de soins, il en fait sans délai la déclaration au directeur général de l'agence régionale de santé qui a délivré l'autorisation. La durée de validité d'une autorisation est de 5 ans à compter de la date de réception de cette déclaration.

La déclaration prévue est adressée au directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par tout moyen assurant des garanties équivalentes de réception à date certaine. Sont joints à cet envoi tous documents attestant que le titulaire a obtenu un résultat positif aux contrôles techniques applicables, le cas échéant, à ses installations.

Le titulaire peut commencer l'exercice de l'activité ou l'utilisation de l'équipement matériel lourd et dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux à partir du jour suivant cet envoi.

Dans le délai de six mois, une visite de conformité est programmée et réalisée par accord entre l'agence régionale de santé et le titulaire. A défaut de visite au terme de ce délai par le fait du titulaire, le directeur général de l'agence régionale de santé peut suspendre l'autorisation.

ARTICLE 3 :

Toute modification portant sur les conditions d'installation y compris sur les conditions d'exploitation, devra faire l'objet d'une information au directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, en lui communiquant les documents afférents à ce projet (article D 6122-38-II du code de la santé publique).

ARTICLE 4 :

Conformément à l'article L. 6122-11 du code de la santé publique, l'autorisation susmentionnée doit faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans et doit être achevée dans un délai de quatre ans à compter de la réception de la présente autorisation, sous peine de caducité.

ARTICLE 5 :

Conformément au code de la santé publique, l'établissement a la possibilité de former, dans un délai de deux mois, à compter de la notification de la présente décision, un recours administratif dit "hiérarchique". Ce recours ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux. Il est adressé au ministre en charge de la santé

Direction générale de l'organisation des soins
Sous-direction de la régulation de l'offre de soins
Bureau R3
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07SP

Il a également la possibilité de former dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision un recours contentieux adressé au greffe du tribunal administratif compétent, dans les conditions prévues à l'article R.421-1 du code de justice administrative.

ARTICLE 6 :

La directrice par intérim de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et le délégué départemental concerné, sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Marseille, le 18 JUIL. 2017

CS

Glaude d'HARCOURT

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé

ARS PACA

R93-2017-07-12-004

Caducité licence 133 17-07-12 tarascon

*DECISION PORTANT CADUCITE DE LA LICENCE N° 13#000133 SUITE A LA CESSATION
DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE DANS LA COMMUNE DE
TARASCON (13150)*

Réf : DOS-0617-4792-D

DECISION
PORTANT CADUCITE DE LA LICENCE N° 13#000133 SUITE A LA CESSATION DEFINITIVE
D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE DANS LA COMMUNE DE TARASCON (13150)

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence - Alpes - Côte d'Azur

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.5125-4, 1^{er} alinéa, L.5125-6, 1^{er} alinéa, L.5125-7, 4^{ème} alinéa et R.5125-30, R.5132-36 et R.5132-37, 2^{ème} alinéa ;

Vu le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Claude d'Harcourt en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 04 janvier 2017 portant délégation de signature en cas d'empêchement du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence, Alpes, Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juillet 1942 accordant la création de la licence N° 13#000133, sise 12 rue Eugène Pelletan à Tarascon;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 1970 portant enregistrement de la déclaration d'exploitation de l'officine de pharmacie sise 12 rue Eugène Pelletan à Tarascon par monsieur André Mathieu sous le n° 745;

Vu le courrier 21 mai 2017, reçu le 29 mai 2017 de monsieur André Mathieu, pharmacien titulaire de l'officine sise 12 rue Eugène Pelletan à Tarascon (13150), complété par un courriel du 29 juin 2017, restituant la licence 13#000133 avec une fermeture de l'officine en date du 30 juin 2017 ;

DECIDE

Article 1^{er} : La cessation d'activité de l'officine qui est située 12 rue Eugène Pelletan à Tarascon (13150), bénéficiant de la licence 13#000133 et enregistrée au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux sous le n° FINESS établissement 130028301 et sous le n° FINESS entité juridique 130028293, sera réputée définitive à compter du 1 juillet 2017.

Article 2 : Les arrêtés du préfet des Bouches du Rhône du 21 juillet 1942 portant création de la licence de l'officine de pharmacie n°13#000133 et du 15 octobre 1970 portant enregistrement d'exploitation n° 745 sont abrogés.

Article 3 : La cessation définitive d'activité de la pharmacie sus indiquée est effective à partir du 1 juillet 2017.

Article 4 : La fermeture de l'officine susmentionnée sera portée au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS).



Article 5 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 6 : La présente décision sera notifiée aux personnes physiques et morales intéressées :

- Monsieur le préfet du département des Bouches du Rhône,
- Monsieur le Maire de Tarascon,
- Monsieur le Président du Conseil régional de l'ordre des pharmaciens Provence Alpes Côte d'Azur,
- Monsieur le directeur de la CPCAM des Bouches du Rhône,
- Monsieur le directeur de la CMSA des Bouches du Rhône,
- Monsieur le directeur de la caisse régionale du RSI,
- Monsieur le président de l'Union nationale des pharmacies de France – Provence Alpes Côte d'Azur,
- Monsieur le président du syndicat général des pharmaciens des Bouches du Rhône,
- Monsieur le président de l'Union syndicale des pharmaciens des Bouches du Rhône.

Article 7 : La directrice par intérim de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour le directeur général de
l'ARS PACA, et par délégation,
la Secrétaire Générale

Joëlle CHENET

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

R93-2017-07-21-001

Arrêté du 21/07/17 portant approbation du schéma régional
de développement économique, d'innovation
et d'internationalisation de PACA



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Secrétariat général pour les affaires régionales

ARRÊTÉ

portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation
et d'internationalisation de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4251-12 à L. 4251-20 ;
- VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment ses articles 2 et 3 ;
- VU la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, notamment son article 8 ;
- VU l'instruction du Gouvernement du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issue de l'application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- VU la concertation réalisée avec les métropoles et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la région ;
- VU le compte-rendu des ateliers de la conférence régionale de l'économie sociale et solidaire du 6 octobre 2016 ;
- VU le compte-rendu de la conférence territoriale de l'action publique convoquée par le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur le 3 mars 2017 ;
- VU le projet de schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par la délibération n°17-37 du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur du 17 mars 2017 ;
- VU la délibération n°ECO 002-1776/17/CM du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 30 mars 2017 approuvant les orientations du projet de schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation applicables sur son territoire;
- VU la délibération n°0.3 du Conseil de la Métropole de Nice-Côte d'Azur du 29 juin 2017 approuvant les orientations du projet de schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation applicables sur son territoire;

CONSIDERANT le respect de la procédure d'élaboration du schéma ;

CONSIDERANT que le schéma définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional et que son contenu est conforme aux dispositions de l'article L 4251-13 du CGCT ;

CONSIDÉRANT l'adoption conjointe par le Conseil régional et par les Conseils de Métropole des orientations du SRDEII sur les territoires des métropoles ;

CONSIDÉRANT que le schéma préserve les intérêts nationaux ;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation adopté par le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur par délibération du 17 mars 2017, annexé au présent arrêté, est approuvé.

ARTICLE 2 : Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation peut être consulté dans la préfecture de région ainsi qu'au siège du Conseil régional. Il est également consultable sur les sites internet de la préfecture de région et du Conseil régional.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois suivant sa publication

- soit par voie de recours gracieux formé auprès de M. le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, place Félix Baret, CS 80001, 13282 Marseille cedex 06,
- soit par voie de recours hiérarchique adressé au(x) ministre(s) concerné(s),
- soit par voie de recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille cedex 6.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 21 juillet 2017

Le préfet de région,

Signé

Stéphane BOUILLON

ANNEXES

A

L'ARRÊTÉ PORTANT APPROBATION DU SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

* SRDEII

* Annexes SRDEII



**SCHÉMA RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE,
D'INNOVATION
ET D'INTERNATIONALISATION**

*« Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
le pari de l'excellence : une stratégie de spécialisation
pour gagner la bataille de l'emploi »*

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Je n'ai qu'un seul horizon dans l'engagement que je porte et dans les actions que j'entreprends depuis mon élection en tant que Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : la croissance et la bataille pour l'emploi.

Dès mon arrivée, j'ai indiqué le retour de la Région sur le champ économique et fixé des objectifs clairs et ambitieux :

- Passer de 2,3 à 5 points de croissance de plus que la croissance moyenne nationale du PIB.
- Passer de 5 à 10 % de la création d'emplois privés par rapport à la création d'emplois total du pays.
- Doper notre innovation pour atteindre, à minima, 50 % des résultats de Rhône-Alpes en termes de dépôt de brevets.

Cette ambition impose de créer les conditions favorables à la création et au développement des entreprises, à l'attractivité de notre territoire, à son rayonnement.

En un peu plus d'un an aujourd'hui, nous avons abattu le mur qui s'était érigé pendant si longtemps entre le monde économique et la Région en créant le guichet unique des entreprises, le Fonds d'Investissement pour les Entreprises Régionales (FIER),

en lançant le Small Business Act (SBA) et en mobilisant les forces vives autour des opérations d'intérêt régional (OIR).

Nous avons également donné une vision et une stratégie à cette région, que nous traduisons aujourd'hui dans les faits : celle de la concentration et de la spécialisation sur les filières stratégiques et les segments différenciants où notre région dispose d'avantages comparatifs et dont les 12 Opérations d'Intérêt Régional (OIR) constituent le bras armé. Si l'année 2016 a été celle de l'action, elle a également été celle de la concertation avec le lancement du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), dès le mois de mars. J'ai souhaité, pour élaborer une stratégie à la hauteur du combat économique que je conduis, donner la parole aux centaines d'acteurs et d'actrices qui, au quotidien, dynamisent, créent de la richesse et font rayonner notre région. Ce sont ainsi 3 séries de 11 ateliers et plus de 500 participants, parmi lesquels entreprises, consulaires, pôles de compétitivité, French Tech, Collectivités Territoriales, laboratoires de recherche,

financeurs ou encore monde académique, qui ont pu apporter leur contribution à l'élaboration de ce document stratégique pour la croissance économique, la création d'emplois et l'avenir de notre région. Plusieurs déplacements sur les territoires, au plus près des acteurs de terrain, ont également eu lieu. Aujourd'hui, je tiens à saluer et à remercier tous les participants et les participantes, pour la qualité et la pertinence de leurs interventions et de leurs contributions. Aussi, ce schéma, élaboré ensemble, avec toutes les forces vives de notre région, n'est pas seulement celui du Conseil régional. Il est notre schéma, celui des territoires

de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Car, c'est ensemble que nous mènerons et que nous gagnerons la bataille de l'emploi.

Le SRDEII permet d'installer en région une gouvernance partagée, opérationnelle et durable autour d'une stratégie claire et ambitieuse tout en promouvant un développement équilibré et harmonieux du territoire.

Les engagements et les leviers de croissance qui sont identifiés dans le SRDEII nous permettront de gagner la bataille de l'emploi pour faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur la vitrine économique de la France qui réussit et, ensemble, de construire la première Smart Région d'Europe.



Christian ESTROSI
*Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur*

SOMMAIRE

Éditorial	3
Sommaire	5
Introduction	10
UNE STRATEGIE DE SPECIALISATION ET DE CONCENTRATION POUR GAGNER LA BATAILLE DE L'EMPLOI	13
AXE 1 : Spécialiser, concentrer et innover pour asseoir le leadership de Provence-Alpes-Côte d'Azur	14
1.1 Dynamiser les 7 filières d'excellence régionale et les 3 technologies clefs.....	15
1.2 Renforcer les approches inter-filières par la mobilisation des pôles de compétitivité, des clusters et des French Tech	30
AXE 2 : Bâtir une chaîne de valeur territoriale pour assurer un développement économique équilibré.....	33
2.1 Proposer une offre de services unifiée et adaptée pour favoriser le développement économique territorial	33
2.1.1 Disposer d'une vision stratégique globale	33
2.1.2 Optimiser l'offre foncière au profit du développement économique	34
2.1.3 Développer l'ingénierie territoriale.....	34
2.1.4 Développer l'aménagement opérationnel des territoires	35
2.1.5 Favoriser le développement territorial	35
2.2 Conforter les stratégies économiques métropolitaines et veiller aux équilibres territoriaux	37
2.2.1 Les principaux axes de développement des différents territoires composant la région :	37
2.2.1.1 L'arc maritime : les Bouches du Rhône, le Var et les Alpes Maritimes.....	37
Les Bouches-du-Rhône	38
Le Var	39
Les Alpes-Maritimes.....	41
2.2.1.2 Le haut pays : les Hautes-Alpes, les Alpes de Haute-Provence et le Vaucluse	42
Les Hautes-Alpes	43
Les Alpes de Haute-Provence	43
Le Vaucluse.....	45
2.2.2 La stratégie d'Aix-Marseille Provence Métropole :	46
2.2.2.1 S'affirmer comme une Métropole compétitive.....	47

2.2.2.2	Devenir une Métropole attractive et ouverte au monde, au cœur des échanges euroméditerranéens	47
2.2.2.3	Se positionner comme une Métropole facilitant la vie des entreprises.....	48
2.2.2.4	Conforter son statut de Métropole entrepreneuriale et innovante	48
2.2.2.5	Construire une Métropole de proximité, proche de ses habitants	49
2.2.3	L'innovation au cœur de la stratégie de Nice Côte d'Azur :	49
2.2.4	Cohérence filières régionales – OIR – projets structurants et filières métropolitaines	51
SEPT ENGAGEMENTS AU SERVICE DE LA CROISSANCE ET DE LA COMPETITIVITE DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR		55
ENGAGEMENT N°1 : Développer l'attractivité régionale		56
1.1	Moderniser et investir dans les infrastructures déterminantes pour le développement économique régional	56
1.1.1	Les transports : améliorer la fluidité et renforcer l'accessibilité du territoire régional	56
1.1.1.1	Investir en faveur de la desserte des zones porteuses du développement économique en lien avec le développement des Opérations d'Intérêt Régional, notamment en faveur des transports du quotidien	57
1.1.1.2	Poursuivre le développement de l'activité portuaire et contribuer à la faire gagner en compétitivité, en lien avec les OIR « industrie navale et maritime » et « logistique et mobilité durable »	57
1.1.1.3	Investir sur le long terme vers une refonte du système ferroviaire pour assurer le développement économique régional : la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur	58
1.1.2	L'aménagement numérique : déployer le Très Haut Débit grâce à un rapprochement des acteurs clefs.	58
1.1.3	Le foncier économique et l'immobilier d'entreprise : coordonner une stratégie concertée et agile au profit d'un aménagement économique de qualité.	60
1.1.4	Infrastructures de recherche : conforter les grands projets, leviers de développement régional .	63
1.2	Devenir une Région exemplaire en matière d'intelligence économique	65
1.3	Un marketing territorial offensif et partagé pour attirer les talents, les investisseurs et les entreprises	67
ENGAGEMENT N°2 : Promouvoir l'entrepreneuriat et accompagner la création et le développement des entreprises		72
2.1	Développer l'esprit d'entreprendre	72
2.2	Accompagner les entrepreneurs	73

2.3	Promouvoir une économie circulaire et de proximité.....	78
2.3.1	Soutenir le développement des entreprises de l'Artisanat et du Commerce	80
2.3.2	Promouvoir et accompagner le déploiement des nouveaux modèles économiques : Economie Circulaire et Responsabilité sociétale des entreprises.....	81
2.3.3	Soutenir le développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire créatrice de valeur et d'emplois.....	84
2.3.3.1	Des enjeux issus de la Conférence Régionale de l'ESS	84
2.3.3.2	Des objectifs partagés pour permettre le développement équilibré des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire	85
2.4	Accompagner la digitalisation de l'économie et aider les entreprises à s'approprier les opportunités du numérique.....	85
2.5	Accroître l'internationalisation des entreprises régionales.....	88
	ENGAGEMENT N°3 : Faciliter et simplifier l'accès aux services et aux aides régionales grâce au FIER et au portail des entreprises	92
3.1	De l'amorçage au retournement, mieux couvrir les besoins de financement des entreprises.....	92
3.1.1	Le Fonds d'Investissement pour les Entreprises régionales (FIER)	92
3.1.2	Une nouvelle stratégie d'investissement	94
3.2	Le portail des entreprises, le point d'entrée unique des services et des aides dédiés à l'économie, à la formation et à l'emploi	97
3.3	Organiser la complémentarité des interventions en matière d'aides économiques	99
3.3.1	Aides économiques en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques et en faveur des entreprises en difficulté (article L 1511-2 du CGCT).....	100
3.3.2	Aides économiques en faveur d'organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprise (article L 1511-7 du CGCT).....	100
3.3.3	Aides à l'immobilier d'entreprise (article L.1511-3 du CGCT)	100
3.3.4	Aides aux professionnels de santé (article L.1511-8 du CGCT)	101
3.3.5	Aides au maintien de services publics en milieu rural ou dans des communes comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires en cas de défaillance ou d'insuffisance de l'initiative privée (articles L.2251-1 et suivants)	101
3.3.6	Aides en faveur des activités de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche (article L.3231-1 du CGCT).....	101
	ENGAGEMENT N°4 : Le Small Business Act : accroître l'accès à la commande publique pour les entreprises régionales.....	105

4.1	Développer la commande publique d'innovation	105
4.2	Activer la commande publique régionale comme levier de la croissance des entreprises.....	107
	ENGAGEMENT N°5 : Investir dans l'innovation pour accélérer les retombées économiques de la R&D ...	111
5.1	Amplifier l'innovation ouverte pour accroître et accélérer les débouchés sur le marché	111
5.2	Doper l'innovation par un rapprochement accru recherche-entreprises	113
5.3	Développer l'innovation dans les territoires et coordonner les acteurs de l'innovation	115
	ENGAGEMENT N°6 : Adapter et renforcer la formation pour répondre aux besoins des entreprises	117
6.1	Anticiper les compétences nouvelles pour favoriser le maintien et l'accès à l'emploi	117
6.1.1	Anticiper les besoins structurels de renouvellement de la main d'œuvre	117
6.1.2	Répondre aux difficultés de recrutement et aux tensions sur les métiers	118
6.1.3	Concevoir les formations de demain au sein des entreprises.....	119
6.2	L'excellence pour 50 000 apprentis d'ici 2021	120
6.3	Agir pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	122
	ENGAGEMENT N°7 : Les Opérations d'Intérêt Régional au service de la stratégie de spécialisation et de concentration.....	125
7.1	Concentrer les moyens et rayonner	125
7.2	Mobiliser et fédérer les acteurs.....	127
7.3	Accélérer les projets publics/privés et accompagner les entreprises et les territoires.....	128
	UN SRDEII FEDERATEUR DES TERRITOIRES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR.....	132
	AXE 1 : La Région, promoteur d'une gouvernance fédératrice et performante	133
1.1	Fédérer les acteurs de la gouvernance économique régionale.....	134
1.1.1	Des synergies au profit de la croissance économique	134
1.1.1.1	Des actions économiques situées au meilleur niveau d'efficacité	134
1.1.1.2	Des alliances croisées au service de l'unité de l'action économique régionale	134
1.1.2	Les acteurs économiques investis dans la réussite des priorités régionales et du développement économique des territoires.....	135
1.2	Une offre de services partagée pour faciliter et accélérer la croissance des entreprises.....	137
1.2.1	Attractivité, promotion et intelligence économique stratégique	138
1.2.2	Une offre foncière et immobilière régionalisée et partagée avec les Métropoles et EPCI	138
1.2.3	Le financement et l'accompagnement des entreprises à la création et aux transitions	138

1.2.4	Le soutien à l'innovation	139
1.2.5	L'internationalisation des entreprises.....	139
1.3	Une gouvernance économique régionale performante	139
1.3.1	Une gouvernance stratégique partagée.....	140
1.3.1.1	La Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)	140
1.3.1.2	La Conférence pour la Croissance, l'Innovation et l'Emploi (CCIE).....	140
1.3.1.3	Les comités techniques partenariaux (CTP)	140
1.3.2	Une gouvernance opérationnelle performante	141
1.3.2.1	Le Comité Économique Région-Métropoles (CERM)	141
1.3.2.2	Les Comités Économiques Territoriaux (CET)	141
1.4	Assurer la cohérence et l'articulation des schémas stratégiques régionaux.....	142
1.4.1	Articulation du SRDEII et du CPRDFOP	142
1.4.2	Articulation du SRDEII avec le Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT)	143
1.4.3	Articulation du SRDEII avec le Schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI)	144
1.4.4	Articulation du SRDEII et du SRADDET	144
	AXE 2 : Evaluer collectivement les engagements en matière de développement économique.....	147
2.1	Une démarche annuelle et partagée de suivi et d'évaluation.....	147
2.2	Un suivi des réalisations et des résultats.....	147
	Glossaire.....	149
	Annexes :	157
	Annexe 1 : La concertation, un exercice fédérateur qui a mobilisé près de 500 acteurs dans l'ensemble de la région.	157
	Annexe 2 : Contexte et enjeux pour la croissance des entreprises et la création d'emplois en Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	157
	Annexe 3 : Fiches descriptives des Filières stratégiques et des technologies clés.....	157
	Annexe 4 : Etude Internationalisation et Conquête de Nouveaux Marchés.....	157
	Annexe 5 : Les indicateurs de performances.	157
	Annexe 6 : La composition de la Commission « Développement stratégique des territoires ».	157
	Annexe 7 : Agendas et documents stratégiques des Métropoles.....	157

INTRODUCTION

Une Région pilote

L'article 2 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), codifiée dans le code général des collectivités territoriales (CGCT), renforce le rôle des Régions en matière de développement économique. L'article L. 4251-12 du CGCT précise ainsi que :

«La région est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique».

La loi lui confie, à ce titre, la responsabilité de l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Document prescriptif, le SRDEII contient l'ensemble des éléments constitutifs de la politique de développement économique régionale.

Il ne s'agit pas du schéma de la Région mais du schéma du territoire régional qui doit prendre en compte non seulement les actions de la Région mais également celles des autres acteurs institutionnels, dans le cadre d'une concertation élargie.

L'objectif de ce schéma est double :

- d'une part, il doit favoriser un développement économique innovant, durable et équilibré du territoire de la région, ainsi que le maintien des activités économiques.
- d'autre part, il doit organiser la complémentarité des actions menées par les différentes collectivités (et leurs groupements) sur le territoire régional.

Une Région fédératrice

La Loi NOTRe prévoit que le SRDEII est élaboré par la Région en concertation avec les EPCI à fiscalité propre, Métropoles, communautés de communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines, et qu'il doit être adopté conjointement par le Conseil régional et les Conseils des Métropoles (L.4251-15 du CGCT). Sous réserve du vote par les conseils des Métropoles, les agendas ou autres documents stratégiques de celles-ci, figureront en annexe du SRDEII.

Avant son adoption, il fait l'objet d'une présentation, suivie d'un débat au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), ainsi que d'une discussion avec les chambres consulaires et avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS).

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a donc mis en place une démarche de co-construction de son schéma avec l'ensemble des acteurs économiques de son territoire, au premier rang desquels les collectivités concernées - Métropoles et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui permet de faire de celui-ci le cadre de référence partagé et fédérateur pour le développement économique régional.

La Région a organisé un large travail de concertation avec les Métropoles, les territoires et les acteurs économiques, complété par des réunions d'organes de concertation que sont : les comités de pilotage, les ateliers thématiques, les rencontres territoriales et, enfin, par le recueil des contributions des acteurs économiques.

Enfin, le Président de Région a souhaité associer à cette concertation, les régions italiennes frontalières de Ligurie et du Piémont ainsi que la Principauté de Monaco afin d'identifier des axes de coopération économiques possibles et d'affermir les liens historiques forts entre nos territoires. A cet effet, une première série de réunions techniques a été organisée fin 2016 et début 2017 et a abouti à l'identification d'axes de coopérations retracés en annexe du SRDEII.

L'ensemble de la démarche de concertation s'est déroulée entre le 3 mars 2016, date du lancement du comité de pilotage par le Président de Région, et le 3 mars 2017, date de la tenue de la Conférence Territoriale de l'Action Publique. Cette concertation fait l'objet d'une présentation détaillée jointe en annexe et de comptes rendus disponibles sur le site internet de la collectivité.

La Région a souhaité que le SRDEII de Provence-Alpes-Côte d'Azur donne les orientations pour l'économie régionale dans les secteurs mentionnés comme obligatoires par la loi (aides aux entreprises, à l'internationalisation, à l'investissement immobilier, à l'innovation, à l'attractivité du territoire régional, au développement de l'économie sociale et solidaire, à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes) et dans ceux mentionnés comme facultatifs (agriculture, artisanat, industrie, activités pastorales et forestières). Il comporte également des cadres et des modalités d'intervention opérationnelle, y compris dans des domaines où la Région ne dispose plus de la compétence exclusive, comme par exemple l'immobilier d'entreprises.

Une Région offensive face aux défis majeurs du territoire

La rapidité des changements actuels est probablement unique dans l'histoire économique du pays. Aussi, un diagnostic complet du territoire a été réactualisé, identifiant ses atouts et ses faiblesses, et servant de fondement à une stratégie régionale renouvelée (cf. annexe 2 : contexte et enjeux pour la croissance des entreprises et la création d'emplois en Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Provence-Alpes-Côte d'Azur peut s'appuyer sur des atouts importants avec un **positionnement géostratégique unique entre Europe, Alpes et Méditerranée**, la diversité de ses territoires, un patrimoine naturel exceptionnel, un dynamisme culturel et touristique, des Métropoles structurantes, une offre de formation aux standards internationaux, une activité de recherche en croissance confortée par des infrastructures de haut niveau, un marché du travail dynamique, un taux important de créations d'entreprises, des PME plus innovantes qu'au niveau national et une forte attractivité pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

Pour autant, comme l'ensemble du pays, la région connaît une accélération des transformations économiques en cours : digitalisation des secteurs traditionnels, introduction massive de l'Internet des objets, transition énergétique, adaptation aux effets du changement climatique dans l'agriculture, hybridation croissante des services et de l'industrie, uberisation, nouveaux modes de consommation et développement de l'économie de la fonctionnalité.

→ La stratégie économique et les mesures opérationnelles du SRDEII visent à accompagner cette accélération globale.

Le territoire régional doit également relever des défis majeurs spécifiques : croissance démographique en ralentissement et vieillissement de la population, déséquilibres territoriaux accrus, concentration de la population dans des espaces urbains saturés, difficultés de mobilité et d'accessibilité aux grands pôles d'activité, couverture Très Haut Débit à accélérer, consommation foncière très forte au détriment de l'agriculture, persistance d'un niveau de chômage élevé et structure des qualifications fragiles et taux de défaillance d'entreprises significatif.

→ Avec le SRDEII et les autres Schémas (SRDT, CPRDFOP, SRESRI, SRADDET), la Région et ses partenaires mettent en place les outils et services pour renforcer la compétitivité des entreprises et créent les conditions d'un environnement économique de qualité.

Pourtant, la croissance du PIB régional a continué de progresser. Principalement résidentielle et majoritairement constituée de petites entreprises, l'économie régionale a préservé son dynamisme économique. Son tissu industriel, positionné sur des secteurs porteurs, a su résister aux crises précédentes et possède un fort effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie. L'industrie reste toutefois confrontée à une concurrence internationale forte et à une mutation majeure de son modèle avec le développement du numérique.

Provence-Alpes-Côte d'Azur est donc riche d'une économie de proximité ainsi que d'un ensemble de filières stratégiques et de segments pour lesquels elle dispose d'avantages comparatifs par rapport aux autres régions de France et d'Europe. Un travail d'identification fine des segments différenciants au sein de chaque filière a été réalisé dans le cadre des travaux d'élaboration du Schéma.

- La stratégie régionale présentée dans le SRDEII repose ainsi sur deux axes majeurs :
- Concentrer nos moyens sur les filières stratégiques et segments différenciants, avec une traduction opérationnelle : les Opérations d'intérêt régional ;
 - Renforcer les équilibres territoriaux.

L'ampleur des enjeux démontre l'impérieuse nécessité de fédérer l'ensemble des acteurs économiques investis dans la réussite des priorités régionales et du développement économique des territoires.

UNE STRATÉGIE DE SPÉCIALISATION ET DE CONCENTRATION POUR GAGNER LA BATAILLE DE L'EMPLOI

AXE 1 : Spécialiser, concentrer et innover pour asseoir le leadership de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans un contexte de forte compétition internationale, les écosystèmes territoriaux doivent se différencier pour gagner en visibilité et en attractivité.

Provence-Alpes-Côte d'Azur est riche d'un important potentiel d'innovation ainsi que d'un ensemble de filières stratégiques et de segments différenciants pour lesquels elle dispose d'avantages comparatifs par rapport aux autres régions de France et d'Europe.

La région dispose notamment d'un vivier important de startups et d'entreprises innovantes. Ainsi, du numérique à l'immunologie en passant par les technologies énergétiques et environnementales, notre région est en France parmi celles qui comptent le plus de start-ups et de jeunes entreprises innovantes (une centaine de start-ups se créent chaque année dans la région). Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose également d'un socle technologique solide (internet des objets, technologies du sans contact, optique photonique, biotech, etc.) qui irrigue de nombreux secteurs d'activités et adresse des marchés en forte croissance.

Cette dynamique d'innovation n'est pas le fruit du hasard. Elle s'appuie sur des écosystèmes d'innovation dynamiques animés notamment par les 10 pôles de compétitivité qui maillent l'économie régionale et structurent des filières d'excellence autour de plusieurs thématiques stratégiques (énergie, maritime, aéronautique et spatial, sécurité et risques, santé et biotechnologies, micro-électronique et objets connectés, agro-alimentaire, cosmétique, etc.). Réunissant des entreprises, des acteurs académiques et des organismes de formation, ces 10 pôles (sur 70 pôles existants en France) regroupent près de 1 815 adhérents, dont 1 211 entreprises, et plus de 196 700 salariés. Leur présence permet ainsi à la région de bénéficier d'un atout compétitif majeur et d'un socle très solide pour l'action régionale en faveur de l'industrie et de l'innovation, en lien avec les pôles universitaires et de R&D d'Aix-Marseille, de Nice-Sophia Antipolis, de Toulon ou d'Avignon. Plusieurs clusters régionaux viennent compléter le maillage régional des filières et les écosystèmes French tech, très actifs sur l'ensemble de notre territoire (Aix-Marseille, Côte d'Azur, Avignon, Toulon) contribuent également à cette dynamique entrepreneuriale et à la mobilisation des startups.

La Région va plus loin et affirme une ambition plus forte : renforcer, à partir du potentiel régional, la valorisation des domaines d'excellences et mettre la spécialisation intelligente au cœur de la stratégie économique régionale. La Région se base sur une vision claire des atouts, des spécificités et des priorités du territoire. Cette différenciation se fonde notamment sur l'identification des filières économiques stratégiques, segments ou niches spécifiques de spécialisation qui dessinent *les lignes de forces régionales*, autour desquelles organiser la fédération des énergies, la concentration des moyens et la mobilisation des entreprises pour conquérir de nouveaux marchés extérieurs, est devenu une priorité.

La Région concentrera ainsi, comme aucune autre région ne l'a fait auparavant, 70 % des aides attribuées aux entreprises de ces filières dans le cadre du Fonds d'Investissement pour les Entreprises Régionales (FIER). Les Métropoles ainsi que les EPCI pourront participer aux instruments financiers figurant dans le FIER.

1.1 Dynamiser les 7 filières d'excellence régionale et les 3 technologies clefs

Un travail d'identification et de sélection de filières et de segments de spécialisation au niveau régional a été mené dans le cadre des travaux préparatoires au SRDEII. Cette démarche capitalise également sur les acquis des travaux menés notamment dans le cadre de la Stratégie régionale d'innovation et de spécialisation intelligente (S3). Elle fait évoluer et renforce encore la logique de *smart specialization*.

Le choix des filières prioritaires a été effectué sur la base de critères objectifs et en prenant en considération les analyses conduites par l'ensemble des territoires. Ce choix a ensuite été complété par l'identification de **segments de spécialisation différenciants** sur les marchés nationaux et internationaux. On considère ainsi qu'un segment de spécialisation correspond à une déclinaison marché spécifique au sein d'une filière (« dirigeables » dans l'aéronautique, par exemple) **et correspond à un avantage comparatif relativement à d'autres régions françaises et européennes et le cas échéant à l'international.**

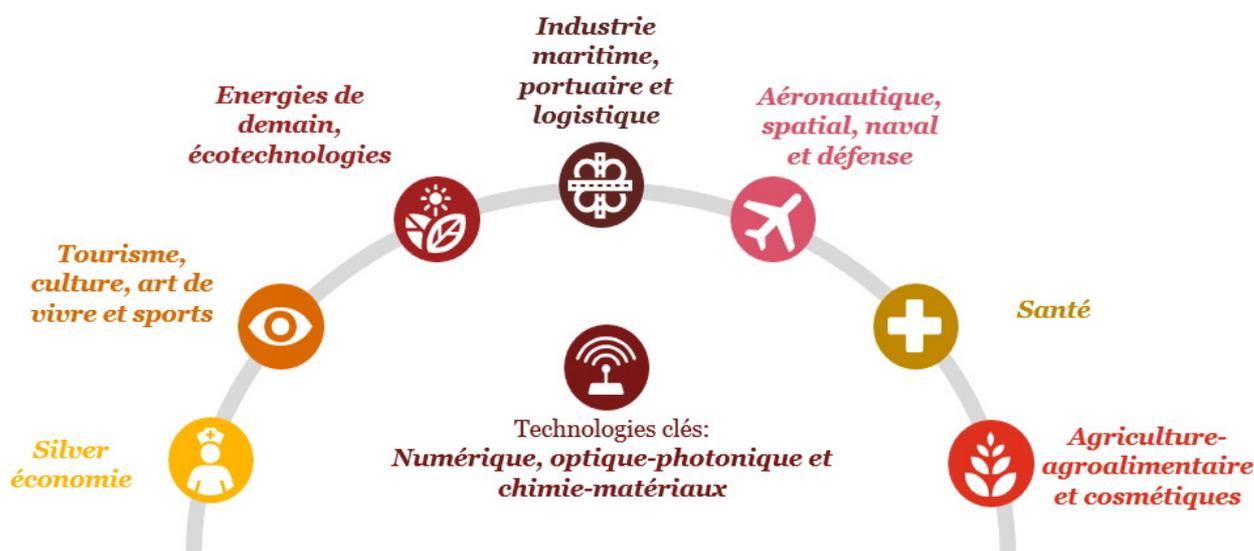
L'identification et la sélection des filières et segments clés se sont basées sur :

- l'analyse des principaux secteurs d'activité de Provence-Alpes-Côte d'Azur, à partir notamment des données INSEE et des diagnostics des territoires régionaux réalisés pour l'élaboration des différents cadres stratégiques territoriaux (schémas, (SCoT), etc.) ;
- l'analyse des domaines d'innovation mis en œuvre dans le cadre de la stratégie d'innovation régionale.

Cadre d'analyse :

Importance de la filière	<ul style="list-style-type: none"> - définition du périmètre de la filière - structure de la filière - localisation des activités sur le territoire régional
Structuration & niveau de collaboration	<ul style="list-style-type: none"> - existence de structures d'accompagnement (pôle, cluster, etc.) - existence de laboratoires, centres de recherche
Positionnement	<ul style="list-style-type: none"> - atouts de la région - autres régions positionnées sur la même filière en France et en Europe (à partir notamment des domaines d'innovation S3) - tendances du marché - segments de spécialisation de la filière régionale et OIR - liens avec les autres filières (hors filière des technologies transversales)

Les filières identifiées comme stratégiques sont au nombre de 7 (avec une déclinaison en segments spécifiques) complétées par 3 technologies clés les plus maîtrisées sur le territoire (technologie du numérique, optique-photonique et chimie-matériaux).



Les filières stratégiques

1. Energies de demain et écotechnologies : énergie bas carbone, eau et déchets

Périmètre :

Le volet « énergie » de cette filière comprend l'ensemble des activités dédiées à la production, l'acheminement et la distribution d'énergie (avec en région un important gisement d'énergies renouvelables), ainsi que les activités liées à l'amélioration énergétique des bâtiments dédiées notamment à la spécificité du climat méditerranéen et à la question du confort d'été.

Le volet « eau » couvre l'étude, la conception, la construction des installations et ouvrages (avec des laboratoires de recherche dans le domaine), la gestion des services d'eau et d'assainissement, l'exploitation des ressources ainsi que celle du génie écologique et de la métrologie de l'eau et des milieux aquatiques.

Enfin, la filière couvre les activités dédiées à la gestion de déchets (collecte, tri, recyclage).

Elle regroupe environ 6 500 établissements pour près de 55 000 emplois (croisement entre les chiffres d'EDF et de l'INSEE).

Cette filière est animée par les pôles de compétitivité Capénergies, Mer Méditerranée et Eau ainsi que par les clusters Eco Entreprises, Novachim et Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM). Elle compte près de 20 organismes de recherche spécialisés.

Segments de spécialisation :

- la production d'énergie renouvelable (solaire, éolien offshore flottant) et le stockage ;
- les réseaux électriques intelligents (« smartgrids ») : Provence-Alpes-Côte d'Azur a été désignée lauréate de l'appel à projet national Flexgrid et constitue un territoire vitrine pour le déploiement à grande échelle des réseaux électriques intelligents ;
- des expertises spécifiques dans le nucléaire avec le CEA, ITER et EDF (la centrale de Tricastin et la Division d'Ingénierie du Parc nucléaire à Marseille) ;
- l'amélioration énergétique des bâtiments (et notamment l'utilisation des matériaux biosourcés et du bois) en lien avec le climat méditerranéen/confort d'été, et le confort de vie (isolation, éclairage et ouverture) ;
- la gestion de l'eau et la construction de la résilience des territoires au changement climatique et au risque d'inondations ;
- la gestion des déchets, appuyée par l'utilisation de nouvelles technologies et basée sur les principes de l'économie circulaire.

Enjeux :

Il s'agit de saisir l'opportunité de la transition énergétique et écologique pour **créer de la valeur ajoutée et des emplois**. La région produit beaucoup moins d'énergie qu'elle n'en consomme et se trouve en situation de péninsule électrique. Le développement des énergies renouvelables, l'optimisation énergétique par le développement des réseaux intelligents et la rénovation des bâtiments représentent donc des enjeux importants pour le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

D'autre part, l'accès à l'eau constitue un enjeu majeur pour de nombreux usages économiques, notamment pour le secteur agricole, de même que la prise en compte de la disponibilité de la ressource dès la conception des projets, quelle que soit leur thématique, pour garantir leur durabilité et se prémunir des conflits d'usage. Dès à présent, l'adaptation aux effets du changement climatique constitue un secteur de développement et d'innovation pour la filière « Eau ».

Pour les déchets, l'un des enjeux forts est d'analyser le potentiel de synergies de matières entre entreprises ainsi que les démarches menées sur le territoire afin d'optimiser leur utilisation.

Objectifs :

- mieux exploiter le potentiel des énergies renouvelables (solaire, bois énergie, méthanisation, etc.) ;
- soutenir les filières innovantes comme par exemple les éoliennes offshore flottantes, notamment sur le territoire du GPMM et la thalassothermie pour les réseaux de chaleur et de froid des villes côtières ;
- encourager les expérimentations sur les territoires en lien avec les dynamiques territoriales (CRET, OIR, TEPCV, PIICTO,...) ;

- développer la filière des « Smart Grids » grâce au programme Flexgrid ;
- favoriser le développement d'offres globales pour la rénovation énergétique des bâtiments ;
- accompagner techniquement et financièrement les entreprises régionales dans leur projet d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable et de récupération, et plus globalement dans l'analyse du cycle de vie de leurs produits et services ;
- renforcer la chaîne de valeur dans les phases amont d'ingénierie, en particulier dans le domaine de l'eau et de l'aménagement durable (approche transversale entre les différents projets, gestion qualitative et quantitative de la ressource, trames vertes et bleues, espèces protégées...) afin d'appréhender la synergie des effets cumulés positifs et négatifs pour pouvoir les anticiper et éviter la mal- adaptation ;
- soutenir les filières innovantes de développement de ressources alternatives (Re-Use par exemple) et de process améliorant la gestion de la ressource en eau ainsi que la modernisation des infrastructures ;
- accompagner (R&D, modernisation) le recours à la ressource bois locale à destination des entreprises de transformation ;
- faire des déchets une ressource pour le développement économique.

2. Aéronautique, spatial, naval et défense

Périmètre :

Cette filière regroupe les activités dédiées à la production d'aéronefs, d'astronefs ou de leurs moteurs, les équipements périphériques pour les usages civils ou militaires, ainsi que les activités dédiées à la défense qui en découlent (aérienne, terrestre et navale). S'y trouvent également les activités liées à la gestion des risques, à la sûreté et à la sécurité globale.

A partir d'un important potentiel scientifique et technique, la filière est structurée autour de grands groupes leaders mondiaux et de TPE-PME qui couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'amont à l'aval. Elle regroupe environ 190 entreprises représentant près de 50 000 salariés. 59 laboratoires et centres de recherche sont dédiés à la filière.

Les projets structurants TEAM Henri FABRE sur l'usine étendue du futur, AIRSHIP Village sur le Dirigeable, Technopôle de la Mer et System Factory sur les systèmes complexes embarqués complètent la chaîne de valeur.

Les pôles de compétitivité SAFE et Mer Méditerranée, les clusters EDEN, EXCELL'AIR et l'association Toulon Var Technologies animent cet écosystème.

Segments de spécialisation :

Ils portent sur :

- la fabrication d'hélicoptères, dont la région est leader mondial ;

- l'offre d'essais et de simulations ;
- la conception et la fabrication de satellites et de drones.

Provence-Alpes-Côte d'Azur occupe également une position de leadership sur des *marchés en émergence*

autour :

- de la fabrication d'hélicoptères, l'hélicoptère du futur ;
- des offres d'essais et de simulation ;
- des satellites et projets satellitaires, les drones ;
- de la fusée spatiale ;
- des dirigeables ;
- des technologies marines : maintien en condition opérationnelle, systèmes intelligents embarqués, la robotique sous-marine.

Enjeux :

L'enjeu majeur est la reconnaissance aux niveaux national et international de la filière régionale de l'aéronautique, du spatial, du naval et de la défense, avec pour cela la nécessité de :

- créer un écosystème industriel performant et innovant alliant aéronautique, spatial, naval et défense ;
- accompagner le passage à l'Industrie 4.0 en hissant l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur ;
- intensifier l'innovation autour de procédés, solutions hautement technologiques pour la filière et les filières transversales (fertilisation croisée autour de technologies clés et de solutions inter-opérées) ;
- structurer les filières émergentes et leur passage en industrialisation ;
- occuper le domaine de la sécurité globale, une position dominante à l'export ;
- assurer le déploiement de grands projets structurants, de démonstrateurs et renforcer leur lisibilité internationale notamment pour favoriser l'ancrage de grands groupes.

Objectifs :

- développer les démarches sur « l'industrie du futur » visant à renforcer la performance industrielle des PME et à accompagner la mutation des filières existantes en lien avec l'Opération d'Intérêt régional ;
- renforcer les relations entre les grands donneurs d'ordre et le réseau de sous-traitants, avec le défi de la création d'un écosystème favorable à l'innovation ouverte et à la diffusion croisée des technologies ;
- favoriser la fertilisation croisée des compétences, des ressources et des solutions technologiques en logique trans-filières ;
- soutenir et développer des compétences de haut niveau et leur transmission aux nouvelles générations pour adapter les Ressources Humaines aux métiers de demain ;

- accompagner la transition numérique pour en faire un facteur de croissance ;
- renforcer les grands projets structurants, supports de R&D, générateurs d'attractivité.

3. Industrie maritime, portuaire et logistique

Périmètre :

Au troisième rang français pour la logistique, la région bénéficie d'un positionnement géostratégique particulier, au croisement des flux européens et ouvert sur la Méditerranée, qui en fait un « hub » international naturel. Un maillage d'infrastructures interconnectées cible divers types de flux et différents modes : maritime, routier, fluvial et aérien. Le Grand Port Maritime de Marseille, premier port français, constitue un élément central de cette organisation ; il permet à un écosystème structuré autour de grands groupes d'assurer le transport, la manutention, et le conditionnement des marchandises.

L'industrie maritime régionale s'articule prioritairement autour des activités de réparation et de maintenance navale : tant pour les paquebots de croisière, grâce aux grandes formes de radoub du GPMM à Marseille, que pour la grande plaisance grâce aux entreprises du yachting. La région dispose également d'un tissu d'acteurs capables d'œuvrer pour la compétitivité des ports, l'environnement et l'aménagement du littoral, les activités sous-marines et l'offshore profond ainsi que pour l'exploitation des ressources biologiques marines (pêche, aquaculture, biotechnologies bleues).

Le pôle de compétitivité Mer Méditerranée, les clusters PACA Logistique et Riviera Yachting Network animent cette filière.

La forte industrie maritime liée à la défense nationale (base navale de Toulon et grandes entreprises, autour de Toulon/Ollioules/Saint-Tropez), le secteur des énergies marines renouvelables (éolien offshore flottant, etc.) et le tourisme maritime sont présentés dans d'autres filières.

Segments de spécialisation :

- la logistique, en lien avec le transport maritime et le développement des activités et des prestations du Grand Port Maritime de Marseille ;
- la réparation navale lourde : les paquebots de croisière, y compris ceux supérieurs à 300 mètres ;
- la grande plaisance : un positionnement leader grâce à la coexistence d'une zone de navigation (plus de 50% de la flotte mondiale entre mai et septembre) et d'un écosystème structuré sur l'ensemble de la chaîne de valeur (maintenance, « refit » et services) ;
- les activités sous-marines et l'offshore profond : un pôle d'industriels et de scientifiques spécialisés sur les phases de conception, d'installation, d'exploitation ou de démantèlement ;
- une pêche régionale caractérisée par la grande polyvalence des métiers et la grande diversité des espèces débarquées ; une aquaculture fortement représentée, tant par la production que par les compétences au niveau des études et de la recherche ;

- la gestion de l'environnement marin (ports propres, services et instrumentation dédiés à la surveillance du milieu marin, qualité des eaux de baignade, préservation des écosystèmes marins, ...).

Enjeux :

Affirmer et valoriser l'identité maritime de la région :

- faire de la logistique un levier stratégique pour la compétitivité et l'attractivité régionale ;
- optimiser l'aménagement du territoire maritime et littoral en fonction des usages ;
- moderniser les infrastructures portuaires, notamment par le numérique (Smart port) ;
- conforter les filières industrielles existantes.

Objectifs :

- accompagner l'adaptation des infrastructures spécialisées au service des filières ;
- soutenir la thématique du port intelligent et connecté (« smart Port ») ;
- structurer l'expertise régionale en termes de réparation navale ;
- favoriser le développement des activités nautiques et des ports de plaisance ;
- faire évoluer les métiers de la mer, la profession de gestionnaire de port, et valoriser les métiers et parcours professionnels au sein de la filière nautisme auprès des jeunes.

4. Agriculture, Agro-Alimentaire et Cosmétiques

Périmètre :

La filière regroupe les activités de productions animales et végétales, l'ensemble des activités de transformation et le commerce en gros de ces produits, ainsi que les activités dédiées à la conception et à la formulation de parfums et produits cosmétiques.

La filière regroupe près de 27 000 établissements (dont 22 440 exploitations agricoles) pour environ 80 000 emplois (dont près de 43 000 dans les exploitations agricoles, 27 000 dans les industries agroalimentaires et 10 000 pour la parfumerie-cosmétique). De grands groupes leaders sont présents sur le territoire notamment dans les Alpes maritimes autour de Grasse, mais également dans les Alpes de Haute-Provence autour de Forcalquier et dans le Vaucluse. Ce positionnement repose sur une recherche et une expérimentation reconnue à la fois en agriculture, sur les arômes et les additifs (grâce à l'INRA, à l'Université d'Avignon et aux différentes stations de recherche-expérimentation agricoles comme le GRAB, la Pugère, la Tapy, le CTIFL et les Universités de Nice et d'Avignon).

La région se caractérise par une agriculture très diversifiée avec un leadership sur plusieurs filières. La production agricole et agro-alimentaire détient de nombreux labels de qualité et se positionne sur des marchés à valeur ajoutée, de niche et haut de gamme, confortés par une image positive de la Provence et une dynamique confirmée en agriculture raisonnée et biologique.

Ces activités bénéficient de l'appui d'une activité de recherche reconnue, de plusieurs structures qui accompagnent la structuration de la filière et d'outils logistiques dédiés à la filière.

Les pôles de compétitivité Terralia et PASS (Parfums, Arômes Senteurs et Saveurs) participent activement à l'animation de la filière.

Segments de spécialisation :

- l'alimentation de qualité, avec un positionnement sur le haut de gamme et le naturel ;
- la cosmétique et la parfumerie naturelle en lien avec la production agricole locale ;
- les produits bénéfiques pour le consommateur (nutrition santé, nutraceutique, bien être) ;
- la protection des végétaux par l'utilisation de mécanismes naturels ;
- les ingrédients végétaux, animaux, minéraux ou marins extraits directement de la production agricole non transformée.

Enjeux :

- favoriser la recherche appliquée, l'innovation, les technologies numériques et la modernisation des outils de production ;
- renforcer la structuration intra-filière, particulièrement dans l'agro-alimentaire ;
- accompagner la reconnaissance du « fabriqué en Provence-Alpes-Côte d'Azur », définir des stratégies de différenciation, renforcer l'agriculture locale, pour conquérir de nouveaux marchés ;
- organiser et structurer les productions agricoles pour répondre aux évolutions de la consommation et aux enjeux d'innovation de la transformation et de la distribution ;
- accompagner le développement des compétences et des formations, favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs.

Objectifs :

- encourager l'innovation et l'évolution des pratiques ;
- investir dans la modernisation des outils de production et de transformation agroalimentaire, en particulier de première transformation et maintenir des infrastructures hydrauliques performantes ;
- soutenir les projets de territoire, favoriser les démarches de partenariats et de mutualisation, dynamiser la contractualisation entre amont et aval ;
- encourager le développement des circuits courts pour répondre à la demande de l'important bassin de consommation régional ;
- favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et de nouvelles entreprises ;
- s'assurer de la prise en compte des questions liées aux Ressources Humaines (GPEC, organisation du travail, risques professionnels) dans l'ensemble des écosystèmes ;

- réduire le gaspillage et valoriser les sous-produits et déchets pour développer de nouveaux usages et marchés dans une logique de bio-économie et d'économie circulaire.

5. Santé

Périmètre :

La filière concerne les marchés de la thérapeutique humaine, ainsi que ceux des dispositifs médicaux, du diagnostic et de la thérapeutique animale. Elle regroupe environ 700 entreprises (dont 100 en biotechnologies). On compte environ une centaine de laboratoires, dont le Centre d'Immunologie de Marseille Luminy et l'Institut de Biologie du Développement de Marseille, l'Institut de Biologie Valrose et l'Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire à Nice et 4 400 chercheurs, ingénieurs et techniciens dans les sciences du vivant. En oncologie, plusieurs établissements majeurs : l'APHM, le CHU de Nice, l'Institut Paoli Calmettes et l'Institut Antoine Lacassagne...

Le pôle de compétitivité EUROBIOMED est la principale structure d'accompagnement économique spécialisée en région.

Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'une chaîne de valeur complète de l'innovation, qui va de la recherche jusqu'aux essais cliniques et d'une taille critique significative en termes de recherche.

Le développement de la filière en région s'appuie sur un écosystème qui se structure autour de biotechnologies prometteuses notamment en immuno-oncologie.

Segments de spécialisation :

Les principaux segments de spécialisation sont constitués par :

- l'immunologie ;
- la thérapie cellulaire ;
- la cancérologie (la région a développé sur cette niche des compétences scientifiques reconnues au niveau international (CIML, IPC, Centre Antoine Lacassagne ...) qui sont à l'origine de la création de plusieurs Start-Ups) ;
- plusieurs spécialités sont également bien représentées : les maladies infectieuses, les maladies rares et génétiques, les dispositifs médicaux et l'imagerie médicale ainsi que les neurosciences et notamment les maladies neurodégénératives.

Enjeux :

Il s'agit de renforcer l'attractivité en développant les structures d'accueil d'entreprises et en disposant d'une offre en foncier économique adaptée. Il convient également de s'appuyer sur une politique d'attractivité offensive en direction des investisseurs spécialisés en santé et des chercheurs à travers le financement de la recherche fondamentale et appliquée.

Objectifs :

- muscler le financement des PME spécialisées en biotechnologies et sur les dispositifs médicaux en amorçage, en étoffant l'offre publique de financement sur le territoire régional et en captant les fonds privés nationaux et internationaux spécialisés ;
- attirer les talents (recherche, étudiants, entrepreneurs, ...) ;
- promouvoir les projets translationnels c'est-à-dire se déployant de la recherche publique vers l'industrie et au croisement avec les techno-clés et notamment le numérique (Big data, e-health) et l'optique-photonique (imagerie médicale) ;
- réduire le taux d'échec entre recherche et mise en marché en accompagnant les PME dans un parcours de croissance.

6. Silver économie

Périmètre :

La Silver économie rassemble les produits et services à destination des seniors et adresse les marchés dédiés à l'avancée en âge de nos sociétés. Cette filière s'inscrit dans un contexte particulièrement favorable en région Provence-Alpes-Côte d'Azur à deux points de vue :

- d'une part, la démographie régionale est marquée par un solde migratoire très positif de seniors qui en font un territoire d'excellence d'expérimentation ;
- d'autre part, adossé à ce marché intérieur exceptionnel, le territoire présente une offre remarquable de start-ups digitales et d'entreprises de services à la personne, ainsi que de pôles et centres experts dédiés.

Cette combinaison **inédite parmi les régions françaises** laisse entrevoir des perspectives fortes d'activité, avec le déploiement de solutions adaptées tant aux zones littorales urbaines et peuplées qu'aux territoires isolés en zone de massif. Le siège de l'association France Silver économie dont le rôle est de développer la filière silver économie et de promouvoir les solutions innovantes en faveur d'un vieillissement actif est d'ailleurs situé en région, à Nice.

Ces caractéristiques très attractives garantissent les capacités de répliquabilité et donc d'export, dans des conditions et domaines diversifiés allant de la télémédecine, au maintien à domicile, en passant par une alimentation et une activité physique adaptées. Les marchés adressés sont : les services à la personne, l'autonomie, la télémédecine en territoires isolés et le sport « *active aging* » (activités physiques adaptées).

La filière s'appuie sur un écosystème essentiellement constitué de start-ups innovantes exploitant des technologies clés pour le développement des solutions adaptées aux besoins des seniors et de près de 4 000 entreprises de services à la personne, représentant 60 000 emplois, avec un potentiel important de développement supplémentaire dans les années à venir (augmentation entre 10 à 20 % selon les départements en 2020 par rapport à 2010, du seul fait des évolutions démographiques, selon l'INSEE). Les Départements, de par leurs compétences, porte un intérêt au développement de cette filière.

La filière est soutenue par les pôles de compétitivité Eurobiomed, SCS SAFE et Terralia, ainsi que par le cluster Pôle Services à la Personne (PSP).

- Segments de spécialisation :

- le maintien à domicile, la domotique et l'habitat connecté ;
- les applications de l'internet des objets ;
- la télémédecine en territoire isolés et zone de montagne.

Enjeux :

Devenir la référence européenne et un démonstrateur des solutions innovantes destinées à la Silver économie, tirant ainsi pleinement profit des caractéristiques démographiques de la région comme levier de développement pour un écosystème entrepreneurial et scientifique unique. La région doit constituer un véritable laboratoire d'expérimentation et de déploiement d'excellence.

Objectifs de la filière :

- rapprocher l'offre et la demande, en se basant sur les besoins des individus ;
- opérer une meilleure fertilisation croisée entre entreprises des services à la personne et start-ups innovantes, en s'appuyant notamment sur des pépinières, accélérateurs et living labs dédiés ;
- affiner les modèles de marchés liés à l'économie spécifique de la santé d'une part, organiser le financement public / privé des projets innovants d'autre part ;
- déployer et communiquer sur des démonstrateurs grandeur nature relatifs aux différents segments ;
- soutenir l'innovation, dans la technologie mais aussi dans de nouveaux modèles économiques et commerciaux.

7. Tourisme – culture - art de vivre - sports

Périmètre :

Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'atouts naturels qui en font une des destinations préférées des français. C'est également la 1^{ère} région culturelle d'Europe avec des événements sportifs ou culturels uniques (Marseille capitale européenne du sport et de la culture, Festivals de Cannes et d'Avignon, Chorégies d'Orange, Festival international d'art lyrique d'Aix-en Provence ou encore Carnaval de Nice) et un patrimoine artistique important. C'est également une grande destination de tourisme d'affaire et de congrès. En outre, la région jouit d'un écosystème unique de PME et de start-ups innovantes et dynamiques reliant le tourisme et le numérique. En pleine évolution, la filière tend à se rapprocher de plus en plus des activités culturelles et des industries créatives et numériques pour développer de nouvelles expériences client (« *Experience industry* »).

En termes d'emplois, le tourisme génère 141 000 emplois directs, soit 7,5% des emplois de la région. En ce qui concerne l'industrie culturelle et créative, Provence-Alpes-Côte d'Azur compte plus de 26 000 entreprises, dont 1 000 pour les activités créatives et numériques et plusieurs centres de recherche.

Les clusters Provence-Côte d'Azur Events, Cluster Montagne, Culture et Patrimoine, PRIMI animent cette filière.

Segments de spécialisation :

- trois marques ombrelles internationales de destination (Provence, Alpes et Côte d'Azur), qui constituent un atout unique en matière d'attractivité touristique ;
- une image et un positionnement fort dans « l'art de vivre » ;
- les industries créatives et numériques régionales, en lien avec la culture, placent la région au 2ème rang français pour la production cinématographique ;
- une destination congrès de 1er plan avec des infrastructures de qualité qui répondent aux exigences des organisateurs (tourisme d'affaires et de congrès) ;
- un esprit sportif développé, avec 2 millions de pratiquants dont 1,2 millions de licenciés et 16 000 clubs, avec la présence de sportifs de haut niveau médaillés notamment aux Jeux Olympiques et des événements de renommée internationale tels que le retour du Grand Prix de France de Formule 1, le Bol d'Or sur le circuit du Castellet, des événements nautiques devenus récurrents (Tall Ship Race et America's cup à Toulon) et des événements cyclistes.

Enjeux

- renforcer les interactions entre l'offre touristique, sportive, culturelle, patrimoniale, l'artisanat d'excellence (dont l'alimentation) et les industries créatives ;
- renforcer la notoriété du(es) territoire(s) et leurs spécificités, organiser la promotion des 3 marques de la région.

Objectifs de la filière :

- accueillir des grands événements touristiques, culturels, sportifs et d'affaires à fort potentiel pour le territoire ;
- créer, valoriser et commercialiser une offre intégrée mixte tourisme et culture ;
- proposer des solutions innovantes, en termes de contenus et de services, répondant aux besoins des entreprises touristiques et culturelles en mutation ;
- renforcer le lien entre les centres de formation et d'apprentissage et les entreprises ;
- renforcer l'écosystème des entreprises des industries culturelles et créatives et intensifier les croisements entre la culture, l'audiovisuel et le numérique notamment en favorisant le financement des projets innovants de produits ou de services.

Les technologies clés

Qu'il s'agisse « d'usine du Futur », de « ville intelligente », de santé, de défense, d'énergie, de mobilité, etc., les technologies clés émergentes sont omniprésentes. Les technologies clés ne constituent pas en tant que telles une filière mais un **vecteur stratégique transversal présentant un intérêt systémique pour la compétitivité et la croissance de l'ensemble des filières régionales**, qu'elles soient traditionnelles ou de pointe.

Provence-Alpes-Côte d'Azur présente des atouts spécifiques dans trois domaines clés : le Numérique, l'Optique et Photonique, la Chimie et Matériaux. L'enjeu est de prendre appui sur ces savoir-faire d'excellence et leurs écosystèmes, historiquement constitués, pour accompagner le développement économique des entreprises régionales vers les marchés à forte valeur ajoutée, tout en anticipant les usages à venir.

1. Les technologies du numérique

Périmètre :

Berceau de la micro-électronique et de la carte à puce, la région abrite des leaders mondiaux du domaine et figure parmi les tous premiers écosystèmes français. Elle est reconnue internationalement pour son excellence en matière de solutions communicantes sécurisées et d'Internet des objets. Avec 50 à 80 milliards d'objets connectés (Internet des objets) d'ici 2020, les applications et les usages sont infinis. La filière, fédérée autour du pôle de compétitivité mondial SCS, entend répondre aux enjeux posés par la numérisation de l'économie.

Le numérique regroupe près de 10 000 établissements pour environ 40 000 emplois dont plus de 9 000 sur IoT (Internet des Objets) et peut s'appuyer sur un réseau d'expertises (pôle de compétitivité SCS, Telecom Valley, ARCSIS, cluster PRIMI, plus d'une dizaine de laboratoires CNRS, INRIA, EURECOM, I3S/LEAT, IM2NP, CEA etc.) et sur une offre de plateformes technologiques de très haut niveau (CIMPACA, Connectwave CNRFID, Com4Innov) pour tester et pré-industrialiser. La filière Numérique constitue l'un des tous premiers écosystèmes français, reconnu internationalement pour son excellence en matière de solutions communicantes sécurisées autour des technologies du «sans contact», des réseaux, du «machine to machine», des services mobiles et de la sécurité et des identités numériques.

Segments de spécialisation :

- technologies de communication sans fil (NFC, RFID...);
- réseaux de communication mobiles dont 5G et services associés ;
- procédés M2M (mise en relation d'objets communicants entre eux) ;
- sécurisation des échanges de données ;
- analyses de données (Big Data), monitoring ;

- sécurité et identités numériques ;
- Internet des objets (IOT manufacturing ; solutions de sécurité pour l'IOT).

2. L'optique & la photonique

Périmètre :

Autour de PME très innovantes, de grands groupes intégrateurs et de partenaires académiques de premier plan, la filière rassemble les domaines tels que le laser, les grands instruments, l'éclairage, ... et participe activement, en tant que fournisseur majeur de fonctions et de sous-ensembles innovants, à de nombreuses autres filières. La région occupe une position d'excellence au plan national et européen notamment avec la plateforme Photonics 21, qui définit les axes stratégiques pour la photonique à l'horizon 2020.

La filière régionale est structurée autour de près de 90 entreprises représentant environ 4 500 salariés avec une concentration élevée d'entreprises innovantes et la présence de quelques grandes entreprises industrielles intégratrices de technologies. Elle couvre une diversité de secteurs applicatifs qui stimulent l'innovation et la R&D en région et adressent des marchés internationaux.

L'optique photonique est animée par le pôle de compétitivité Optitec.

Segments de spécialisation :

- imagerie médicale et instrumentation ;
- Green photonique en application Smart Cities ;
- solutions photoniques et Imagerie pour l'Industrie du futur ;
- observation et sécurité ;
- réalité virtuelle ou augmentée.

3. La chimie et les matériaux

Périmètre :

La chimie et les matériaux représentent en région 25 000 emplois directs (dont 19 000 pour la chimie). Cela fait de Provence-Alpes-Côte d'Azur la deuxième région française pour la production chimique, avec plus de 40% des capacités de production de la filière. Les sites industriels de Fos, Berre, Lavera, Sisteron et Saint-Auban constituent ensemble un des pôles chimiques les plus importants d'Europe (et au niveau national, 30% de la capacité nationale de raffinage, 30% de la production de polymères, 50% de la production de chlore etc.). La région se caractérise également par un éventail très large d'activités (plasturgie, composites, peintures, cosmétiques, parfumerie ...) et des acteurs présents sur chacun des segments de la chaîne de valeur (production, transformation, formulation ...). La grande variété et la quantité des matières premières de base font de la filière

un fournisseur de solutions durables pour plusieurs filières avales (aéronautique, naval, microélectronique, santé, agroalimentaire).

Le cluster Novachim anime la filière chimie, le CARMA intervient sur les matériaux.

Segments de spécialisation :

Une orientation vers une chimie verte, bio-sourcée, plus compatible avec le développement durable :

- le développement d'une bio-industrie de dimension nationale, voire internationale, notamment grâce à la valorisation de bio-ressources régionales (résidus d'huiles végétales usagées, sous-produits de l'exploitation du bois, canne de Provence ...) et aux possibilités d'évolution des sites industriels existants : production de biodiesel à partir de 2018 dans l'ancienne raffinerie de La Mède, schéma territorial d'écologie industrielle sur la Plateforme Industrielle et d'Innovation du Caban-Tonkin (PIICTO) ;
- le développement de bio-produits à haute valeur ajoutée pour les marchés de la beauté et de l'agroalimentaire, de bio-matériaux tels que les plastiques bio-sourcés : des industriels de la cosmétique et de la pharmacie orientent leurs innovations sur des molécules bio-sourcées qui s'appuient, autant que possible, sur les cultures ou récoltes régionales (microalgues, plantes à parfum, résidus de paille, de chanvre ...) ;
- la conception et la production de matériaux haute performance (« Smart matériaux »), compatibles avec l'usage de nouvelles technologies telles que la fabrication additive, destinés au marché du bâtiment, adaptés à la production de panneaux photovoltaïques ou de pales d'éoliennes, et répondant aux exigences de filières régionales de pointe telles que l'aéronautique, le naval, le biomédical : développement d'un matériau composite de 30 à 50% plus léger que l'acier (mais également résistant et recyclable), d'enduits extérieurs isolants, de peintures « auto nettoyantes », ou de matériaux résistants au feu/fumées.

Les enjeux communs au développement des technologies clés :

- accompagner l'ambition de la Smart région par l'innovation et la mise en production de solutions sur les verrous technologiques identifiés dans les filières stratégiques régionales ;
- conserver les « leaderships » acquis sur les trois domaines d'excellence technologique et les renforcer par une croissance endogène des entreprises ;
- aboutir le concept Usine du futur 4.0 : usine étendue et éco-efficente ;
- accompagner et soutenir les mutations technologiques et industrielles créatrices d'emplois et de valeurs sur le territoire régional ;
- mettre en mouvement les acteurs régionaux sur les Technologies qui vont impacter fortement les besoins industriels et sociétaux ;
- intensifier les fertilisations croisées pour conquérir des marchés d'avenir, compte tenu du caractère interdisciplinaire et intersectoriel (une technologie peut être sur plusieurs marchés).

Les objectifs opérationnels :

- guider la R&D sur des briques technologiques transversales autour de cycles d'innovation rapides et visant une mise en marché de court terme ;
- placer les technologies clés au cœur des activités des entreprises en les déployant à l'échelle industrielle ;
- créer des synergies et des complémentarités par un leadership régional au plan européen et porter une ambition collective à l'international ;
- valoriser l'offre de solutions technologiques sur le concept de la « Région vitrine » ;
- accompagner la mutation des filières industrielles vers l'industrie 4.0 ;
- accélérer la création, le développement des start-ups et le passage des PME en ETI ;
- assurer l'adaptation des compétences professionnelles pour former aux métiers de demain.

1.2 Renforcer les approches inter-filières par la mobilisation des pôles de compétitivité, des clusters et des French Tech

Les travaux préparatoires au SRDEII, notamment la concertation organisée au sein des ateliers ainsi que les contributions reçues, ont fait remonter un certain nombre d'enjeux et d'objectifs génériques, transversaux, pour renforcer la structuration et le développement des filières stratégiques régionales.

Il convient d'abord de préciser que la priorisation de filières stratégiques et de technologies clés, n'implique pas que la démarche régionale soit conduite dans une logique de « silos » sectoriels, bien au contraire.

L'approche se veut résolument ouverte et décloisonnée. Aussi, il s'agira d'organiser la fertilisation croisée, de renforcer les approches inter-filières, et notamment les logiques d'intégration articulant les technologies clés avec les filières et marchés avals.

Sans être exhaustif, la stratégie régionale s'attachera à renforcer la structuration des filières stratégiques et à améliorer la lisibilité et la promotion des filières à l'échelle nationale, européenne et internationale.

Sur le plan des ressources humaines, il s'agira d'attirer les talents (scientifiques, étudiants, entrepreneurs, ...), de faciliter l'anticipation des métiers et compétences de demain et d'assurer une meilleure adéquation entre les besoins RH des filières et l'offre régionale de formation.

Les objectifs mis en exergue sont notamment de favoriser les fertilisations croisées inter-filières, entre technologies clés et filières prioritaires et d'accompagner les mutations des filières industrielles vers l'industrie 4.0, et en particulier la transformation numérique.

En facilitant le partenariat entre les grandes entreprises et les PME et startups, la Région a la volonté de promouvoir la commande d'innovation, publique et privée. Elle mobilisera dans les écosystèmes des filières régionales, les dynamiques nouvelles d'innovation (open innovation) en impliquant les startups.

La mise en place de démonstrateurs et de plates-formes d'expérimentations liés aux filières stratégiques pour faciliter le passage du prototypage à l'industrialisation sera encouragée.

C'est dans ce contexte que de grands projets structurants se déploieront.

Un premier niveau de réponse opérationnelle à ces enjeux de structuration des filières, consistera à **mobiliser les pôles de compétitivité**, et, de manière complémentaire les clusters régionaux et les French Tech, qui sont donc pleinement parties prenantes de la stratégie économique régionale.

Les pôles accompagnent les entreprises, accélèrent les innovations et leurs mises sur le marché. Ils participent à l'émergence et la consolidation de plusieurs projets structurants pour le territoire (comme Flexgrid, Henri Fabre, Marseille Immunopôle, etc.) ainsi qu'au renforcement de l'attractivité régionale par une présence forte, avec leurs entreprises, à l'international au travers de missions, salons et partenariats européens.

→ La Région, pour sa part, apportera un soutien financier renouvelé aux pôles de compétitivité, ainsi qu'aux clusters et aux French Tech, afin de renforcer la structuration et l'animation des filières stratégiques au service du développement des entreprises régionales.

→ La définition des plans d'actions annuels et la négociation en 2019 des nouveaux contrats de performances des pôles de compétitivité représenteront une opportunité, pour la Région, de s'assurer de la pleine prise en compte des priorités de la nouvelle stratégie économique régionale.

En particulier, il s'agira, pour les pôles, de mettre notamment l'accent dans leurs feuilles de routes, sur un certain nombre d'objectifs.

En matière d'innovation, les pôles renforceront la dynamique des projets d'innovation impliquant les PME, tant au niveau régional (PRI, FEDER), que national (FUI) et européen (projets H2020), avec une attention particulière à leur mise en marché. Ils rechercheront le renforcement des partenariats et des mises en relations entre grands groupes et PME/startups (notamment au travers de l'animation des mises en relations DO/PME et des démarches d'open innovation impliquant les startups régionales).

Les pôles faciliteront l'émergence de réponses mutualisées impliquant les PME régionales aux commandes d'innovation publiques et privées. Enfin, ils travailleront sur les approches décloisonnées, complémentaires et inter-filières (exemple : approche mutualisée de l'offre technologique pour l'industrie du futur, approche de solutions intégrées sur les marchés de la sécurité intégrant des compétences technologiques complémentaires, etc.).

Au niveau international, les pôles renforceront une présence commune et offensive (« chasser en meute ») à l'échelle européenne (présence renforcée à Bruxelles et au sein des réseaux européens) et internationale (salons et missions internationales prioritaires, export).

En matière de formation, les pôles poursuivront leur contribution à la mise en adéquation entre les besoins des entreprises des filières et l'offre régionale de formation (initiale et continue).

Dans le domaine de l'accompagnement à la croissance et de l'accélération des entreprises, les pôles seront partie prenante de la mise en cohérence d'une offre régionale, dans leur filière propre et en complémentarité.

Enfin, **les pôles contribueront à l'émergence et au développement de projets structurants, stratégiques pour les filières régionales et les opérations d'intérêt régional (OIR).**

Le co-pilotage des pôles de compétitivité sera assuré par l'Etat et la Région avec le soutien et la participation des Métropoles (L5217-2 du CGCT).

AXE 2 : Bâtir une chaîne de valeur territoriale pour assurer un développement économique équilibré

La Région a commencé, début 2016, une réflexion sur la formalisation d'une chaîne de valeur territoriale partagée avec l'ensemble des collectivités et les établissements publics de coopération intercommunale, Métropoles, communautés de communes et communautés d'agglomération. Il s'agit là d'une chaîne de valeur maîtrisée et cohérente.

L'objectif recherché par la Région est de permettre de **penser collectivement le territoire, de manière homogène tout en veillant aux spécificités des territoires locaux, en identifiant ou en favorisant une offre de services performante à la fois unifiée et adaptée, afin d'éviter les phénomènes de déséquilibres, d'inégalités voire de fragmentation territoriale.**

2.1 Proposer une offre de services unifiée et adaptée pour favoriser le développement économique territorial

La chaîne de valeur territoriale se découpe en cinq modes principaux d'intervention, pouvant être portés par divers opérateurs territoriaux, définissant ensemble une stratégie globale et une offre de services publics opérationnelle en matière d'ingénierie et d'aménagement.

2.1.1 Disposer d'une vision stratégique globale

L'établissement d'une vision stratégique régionale partagée passe tout d'abord par la nécessité de **penser collectivement le territoire** à partir d'une ingénierie dite « amont ». Il s'agit ainsi de mettre en avant les missions portées par les structures en charge de l'observation et des études territoriales, à l'image des agences d'urbanisme, de services proposés par les organismes consulaires, des établissements publics locaux dédiés à cet objet, et de l'actualisation au fil de l'eau des schémas et documents programmatiques infra-régionaux.

La mobilisation de ces observations, et la **consolidation des informations stratégiques utiles au développement économique au sein d'une ingénierie régionale** permettront de :

- partager des **diagnostics territoriaux** dans des domaines variés (zones d'opportunités de développement économique par exemple), en intégrant des réflexes de positionnement des projets économiques identifiés (local, régional, national, européen et international). Une culture commune des enjeux pourra émerger et facilitera les approches coopératives ;
- identifier et analyser les **tendances lourdes** et les « **signaux faibles** » ;
- explorer les **futurs possibles** liés aux dynamiques propres à Provence-Alpes-Côte d'Azur, et à celles du contexte extérieur ;

- **appuyer activement, dans le domaine économique, les projets de territoires** portés par les collectivités territoriales et leurs EPCI.

2.1.2 Optimiser l'offre foncière au profit du développement économique

La maîtrise du foncier constitue un élément fondamental de toute politique territoriale après que l'ingénierie amont a eu l'occasion de tracer les orientations les plus conformes aux intérêts des territoires. Les établissements publics de coopération intercommunale, Métropoles et communautés, disposent d'une compétence exclusive en matière de foncier économique et d'immobilier d'entreprises et sont donc les premiers acteurs de cette stratégie d'aménagement économique. L'intervention régionale se fera ainsi en appui des EPCI et Métropoles pour qu'ils développent des stratégies adaptées à la réalité de leurs territoires et des acteurs économiques qui y développent leurs activités. Egalement compétentes en matière d'aménagement du territoire (schéma de cohérence territoriale, de plan local d'urbanisme), d'habitat (déléataire des aides à la pierre), de transports (souvent autorités organisatrices de la mobilité), les Métropoles et communautés disposent d'une palette d'outils pour répondre aux besoins des entreprises en terme d'aménagement de zones, d'accessibilité, de stratégie foncière, etc.

La Région entend accompagner les EPCI et Métropoles dans la définition de leurs stratégies économiques en veillant à l'homogénéité des approches d'une part et également en renforçant, voire en développant des outils d'autre part.

Ainsi, l'Établissement Public Foncier régional (EPF Provence-Alpes-Côte d'Azur) pourra intervenir notamment sur des projets stratégiques à dimension économique pour le compte des EPCI, des Métropoles (Aix-Marseille Provence Métropole et Nice Côte d'Azur ayant identifié des enjeux fonciers importants retracés dans leurs documents d'orientations stratégiques figurant en annexe du SRDEII) et de la Région lorsqu'ils seront principalement liés aux opérations d'intérêt régional (OIR). En tant que plateforme d'ingénierie foncière, l'EPFR acquiert des terrains ou des biens immobiliers non bâtis pour le compte de ses membres, conserve et gère ces réserves foncières, puis les rétrocède à l'adhérent. Il constitue également **une plateforme financière** permettant d'aider les adhérents à réaliser des acquisitions foncières et immobilières par le biais d'un portage lui permettant de budgéter le rachat du bien et de préparer la réalisation de son projet. Il est enfin **une plateforme technique, juridique et d'ingénierie foncière** qui offre des conseils sur les questions techniques et juridiques. Il constitue en ce sens un vrai portail de services à l'attention de ses membres, et son rôle en matière de développement économique est donc appelé à être accru au travers de son plan d'affaires.

2.1.3 Développer l'ingénierie territoriale

L'ingénierie pré-opérationnelle constitue la mission de nombreux établissements publics locaux. Elle vise à faciliter la définition ou la conduite d'opération en menant des missions :

- de conseil et d'assistance et/ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage et/ou de maîtrise d'ouvrage déléguée de tout projet ;

- d'études préalables nécessaires à la définition du besoin, à la faisabilité juridique, procédurale, économique, technique et financière de tout projet ;
- de maîtrise d'œuvre de tout projet incluant la conduite, la réalisation, le suivi et le contrôle de l'exécution des travaux ou prestations définis contractuellement.

L'objectif poursuivi est **d'assurer une ingénierie territoriale de qualité sur l'ensemble de la région, de haut niveau, accessible, lisible et efficiente**, afin de faire converger la planification et les projets opérationnels vers un optimum qui puisse constituer un élément d'attractivité pour les acteurs économiques.

La Région dispose pour sa part de l'Agence Régionale d'Équipement et d'Aménagement (AREA), société publique locale, susceptible d'accueillir en tant qu'adhérentes les collectivités territoriales, et leurs intercommunalités, le souhaitant. La Région entend ainsi mettre à la disposition de l'ensemble des territoires qui en ferait la demande, un outil d'ingénierie robuste et immédiatement opérationnel qui présente également l'avantage d'une gouvernance partagée entre ses différents actionnaires.

2.1.4 Développer l'aménagement opérationnel des territoires

L'ingénierie opérationnelle est caractérisée par la conduite d'opérations ponctuelles ou complexes, notamment d'aménagement. Elle est assurée par les opérateurs privés ou maîtrisés par les personnes publiques, qu'il s'agisse de sociétés publiques locales, comme l'AREA, ou de sociétés d'économies mixtes locales. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur voit également intervenir sur son territoire des Etablissements Publics d'Aménagement ayant la responsabilité de projets d'envergure nationale (Opération d'intérêt national de la plaine du Var sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, Opération d'intérêt national Euroméditerranée sur la Métropole Aix-Marseille Provence, etc.) et qui disposent d'une ingénierie et de savoir-faire reconnus.

Force est cependant de constater que la couverture régionale n'est pas homogène et que des marges de progrès peuvent être observées, permettant d'envisager des mutualisations et des synergies possibles entre les opérateurs de l'aménagement.

Le développement équilibré de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pourra à terme s'appuyer sur une qualité de couverture, et donc de services, homogène sur l'ensemble du territoire, notamment par la mobilisation des opérateurs des EPCI, voire par l'adhésion de ceux-ci à l'opérateur régional.

2.1.5 Favoriser le développement territorial

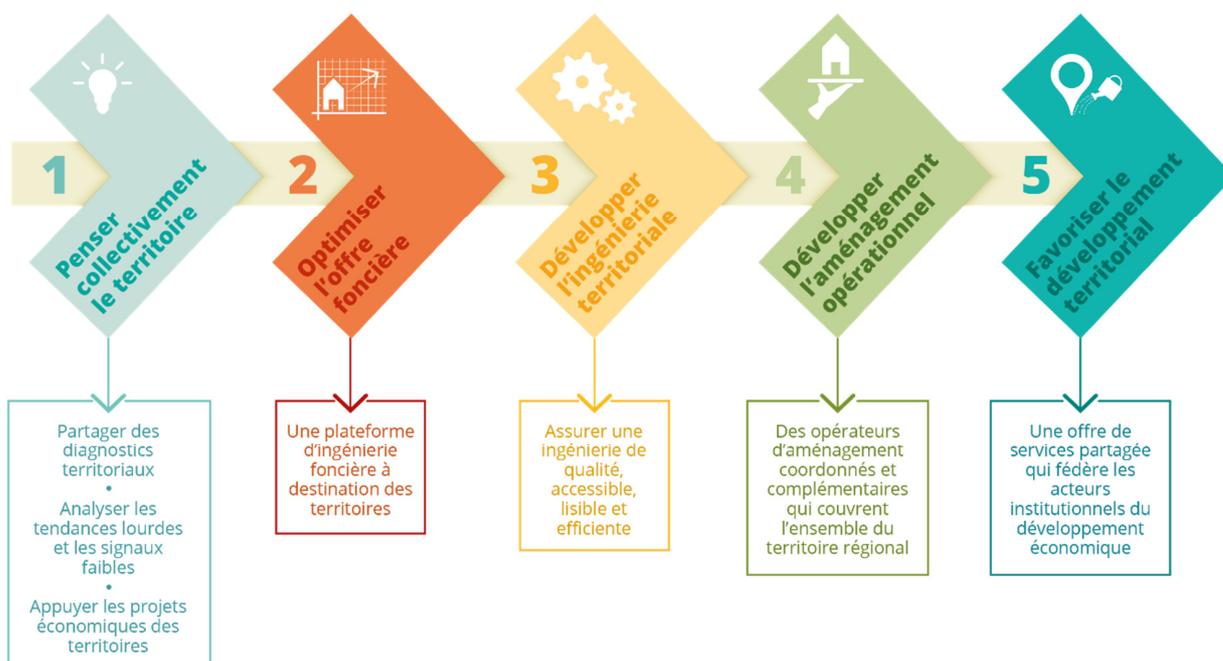
Une fois achevée l'étape de la réalisation opérationnelle s'ouvre la phase du **développement**, destinée à assurer la réussite économique des opérations réalisées et de celles entrées depuis plus longtemps en phase de gestion (l'immobilier d'entreprise, les zones d'activité, implantation et financement d'entreprises, etc.).

La Région considère que la condition de la réussite du cinquième maillon de la chaîne de valeur territoriale, celle d'un développement économique dynamique et durable, réside dans l'union et l'unité d'action de tous les

acteurs institutionnels, aux côtés des acteurs économiques et sociaux. C'est pourquoi la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur promeut la fédération des acteurs institutionnels du développement économique (cf. 1.3 Une gouvernance économique régionale performante).

Pour asseoir, et assurer la réussite de la chaîne de valeur territoriale, la Région proposera aux collectivités, Métropoles et Communautés de Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- d'établir **une cartographie régionale des structures couvrant les cinq maillons de cette chaîne de valeur territoriale**. A partir de celle-ci, il sera possible d'optimiser la couverture territoriale, et de développer des synergies propices à la réussite du développement territorial grâce à une approche globale permettant des priorisations, une allocation optimisée des ressources, et une vision améliorée des équilibres territoriaux entre les bassins de vie et d'emplois de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- de **créer un outil partenarial public-privé¹ innovant mis à la disposition des acteurs institutionnels et économiques en région destinés à localiser et à proposer les offres foncières et immobilières**, en réponse à toute sollicitation en vue d'une implantation ou d'une relocalisation en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet outil sera alimenté à partir d'une information consolidée et mise à jour régulièrement avec l'appui des EPCI et des structures dédiées.



¹ Cet outil nécessitera un partenariat associant les structures publiques et les acteurs privés intervenant dans la prospection et la commercialisation des biens immobiliers à vocation économique.

2.2 Conforter les stratégies économiques métropolitaines et veiller aux équilibres territoriaux

Les orientations stratégiques du SRDEII ont vocation à assurer un développement équilibré entre l'ensemble de ces différents territoires. La recherche de cet équilibre se fonde, tout d'abord, sur une connaissance des spécificités des différents territoires qui composent la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de l'arc maritime au haut pays.

Ces spécificités s'appréhendent également au niveau des ambitions portées dans le cadre des différentes stratégies de développement local : les stratégies de développement métropolitain, portées par les Métropoles, les stratégies propres à certains EPCI qui ont été communiquées à la Région à l'occasion de la phase de concertation et les Schémas de Cohérence Territoriaux, mis en œuvre au niveau intercommunal.

La concertation a permis de faire le constat d'une convergence et d'une cohérence substantielle entre la politique de développement portée par les deux Métropoles et les priorités régionales. Les modalités d'intervention feront l'objet d'une convention entre la Région et chacune des Métropoles. La Métropole Aix-Marseille Provence et la Métropole Nice Côte d'Azur ont élaboré leur agenda et stratégie de développement économique en cohérence avec les orientations régionales du présent schéma.

La concertation a également permis d'identifier les principaux axes de développement socio-économique de chaque grand espace : de l'arc maritime couvrant les départements des Bouches du Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes au haut pays couvrant le Vaucluse, les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

2.2.1 Les principaux axes de développement des différents territoires composant la région :

Au vue des enseignements tirés de l'analyse des caractéristiques territoriales et économiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, deux grands espaces distincts structurent l'espace régional : un arc maritime autour d'espaces métropolitains et un haut pays qui regroupe le Vaucluse, les Alpes de Haute Provence et les Hautes Alpes.

2.2.1.1 L'arc maritime : les Bouches du Rhône, le Var et les Alpes Maritimes

Principaux enjeux de développement socio-économique :

- **Assurer le développement de secteurs d'activité à forte valeur ajoutée et accompagner ceux en émergence ou en transition.** Il s'agit ainsi à la fois de constituer des écosystèmes d'excellence dans ces secteurs, de développer l'innovation et le transfert des résultats de la recherche dans le tissu économique, de bien articuler le développement industriel et les activités de service et d'animer le tissu économique local.
- **Rendre les territoires plus accessibles et plus compétitifs.** Ainsi, la modernisation et le développement des infrastructures de transports en particulier maritime, les liaisons avec les grandes Métropoles et les dessertes des différentes zones économiques ou touristiques (cf manque de sites propres, phénomènes de saturation notamment sur le littoral, accessibilité des zones touristiques), la mise à disposition d'une

offre foncière et immobilière adaptée, de qualité et dynamique, la promotion de modes de déplacement durable sont autant d'actions nécessaires pour assurer l'essor économique de ces territoires.

- **Développer le tourisme et l'économie de proximité.** Il s'agit de valoriser leur position géographique euro-méditerranéenne et les produits touristiques locaux sur les scènes nationales et internationales, améliorer qualitativement l'offre touristique en veillant à son impact sur l'environnement, la développer sur les ailes de saison et en la connectant avec les hauts pays et les régions transfrontalières.
- **Renforcer l'activité de recherche et l'adéquation des formations vis-à-vis des besoins en compétences du tissu économique local.**
- **Optimiser le foncier économique et d'habitation disponible, particulièrement contraint sur le littoral.**

En réponse à ces principaux enjeux, les territoires de l'arc maritime mettent en œuvre plusieurs orientations de développement qui ont été présentées lors des conférences territoriales.

Les Bouches-du-Rhône

L'industrie et les services représentent les activités motrices de l'économie de ce département. L'industrie représente près de 10 500 établissements pour environ 75 500 salariés en 2013. Les principaux secteurs d'activité sont l'aéronautique et le spatial, la microélectronique pour la production de semi-conducteurs, la chimie-pétrochimie (le département détient les 3/10^{ème} des capacités de raffinage français), les télécoms avec la présence du premier centre mondial de tests pour la téléphonie mobile notamment, la santé (2^{ème} centre français de recherche médicale) et l'agroalimentaire autour des activités de transformation des fruits et légumes, des grains, de l'alimentation animale, de la viande et de la fabrication de produits sucrés.

Concernant les services, ceux-ci représentent près de 138 000 établissements pour environ 352 000 salariés en 2013. Les services aux entreprises sont bien développés, avec notamment l'émergence de grands groupes dans différents domaines (sécurité, propreté, services aéroportuaires, logistique, l'intérim, etc.). En outre, le tourisme a un poids important dans l'économie du territoire, avec un potentiel de développement dans les filières telles que le tourisme d'affaires, les croisières et le nautisme, le tourisme culturel et lié à l'art de vivre.

L'analyse des différents schémas de cohérence territoriale, portés par les communes et leurs groupements situés dans les Bouches-du-Rhône, montrent des convergences significatives en termes de priorisation des secteurs d'activités et des enjeux stratégiques pour leurs territoires.

En matière d'agriculture, il s'agit de conserver une activité agricole à proximité des centres urbains grâce à :

- une meilleure gestion du foncier entre les différentes activités économiques,
- une protection du foncier agricole et en développant les activités autour d'une agriculture de qualité,
- le développement de circuits-courts,
- la valorisation du patrimoine agricole sur le plan touristique et des produits (filrière de l'amande dans la Vallée des Baux-Alpilles, développement de la biomasse, etc.).

Ces territoires cherchent à amplifier l'activité touristique par une diversification des activités, selon leurs atouts respectifs (développement du tourisme fluvial sur le territoire d'Arles, des activités de nautisme sur l'Aggloprovençe, du tourisme soutenable et solidaire à Aubagne, etc.), en étoffant les différents types d'hébergements et en s'appuyant sur la dynamique collective engagée avec le CRT PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, les deux aéroports et les autres départementaux provençaux.

L'Aggloprovençe, Aubagne et le Pays d'Aix visent la valorisation et le développement de l'artisanat, de la promotion touristique de ces activités et savoir-faire (circuits thématiques, etc.) ainsi que du développement de filières porteuses : performance énergétique dans la vallée de la Durance, l'aéronautique à Istres avec un positionnement fort sur les dirigeables, l'environnement et les écotech sur la Technopole de l'Arbois...

En outre, d'autres, comme Arles, Marseille, ou l'Ouest Etang de Berre par exemple, ont vocation à développer l'offre logistique en lien avec des activités portuaires et maritimes ou encore avec la structuration d'écosystèmes locaux comme la filière « logistique retour » pour l'Aggloprovençe (activités de sous-traitance du pôle pétrochimique).

Les territoires d'Aggloprovençe et Ouest Etang de Berre sont focalisés sur les activités liées à la chimie, pétrochimie, raffinage et également autour de l'aviation et de l'aéronautique. Aubagne tend à développer sur son territoire l'optique, la photonique, la construction mécanique et l'aéronautique. Le Pays d'Aix est positionné sur les filières énergie et aéronautique, sur la microélectronique, l'environnement (eau, déchets et risques), l'informatique, l'ingénierie et les services à la personne. La ville de Marseille s'est positionnée sur la santé, l'optique, la photonique, l'aéronautique, les activités culturelles et créatives. Arles s'est positionné sur les activités culturelles et créatives, en lien avec la valorisation du patrimoine et le numérique et sur les énergies (transition écologique et énergie renouvelable dans le bâti).

Fondées sur la recherche d'un équilibre entre différents types d'activités ainsi que sur la volonté d'un usage économe des espaces d'activités économiques, les actions en matière d'aménagement relèvent de la requalification des zones commerciales et de la requalification, densification, hiérarchisation et meilleure accessibilité des sites et enfin par le développement des réseaux numériques.

Le Var

L'économie de ce territoire dépend de l'agriculture, de l'industrie, des services, en lien notamment avec l'activité touristique et de la construction. Avec près de 3 800 établissements en 2013, l'activité agricole réalise une production diversifiée avec du vin, des fleurs coupées, du miel, des truffes, des figues et du liège notamment. Ce territoire est également le premier département oléicole avec 20% de la production nationale d'huile d'olive.

L'industrie, comprenant environ 5 600 établissements et 19 500 salariés en 2013, dispose sur ce territoire de segments de spécialisation comme les sciences et les technologies de la mer autour de la sécurité/sûreté (défense), du développement durable et du nautisme. En outre, l'agroalimentaire, la filière « santé et bien-être » (qui comprend la pharmacie, le médical et paramédical, les cosmétiques et parfumerie), et les « sports mécaniques » présentent également un intérêt économique au niveau du département. Il s'agit également du

premier département militaire de France, avec plus de 200 PME technologiques autour de grands donneurs d'ordre. Les activités de service comprennent près de 79 500 établissements pour 124 000 salariés en 2013. Le département est la deuxième destination touristique après Paris, dont plus de 2 millions de touristes par an sur Toulon Provence Méditerranée (TPM), avec près de 800 millions d'euros de dépenses. Le Var et notamment TPM est une destination majeure pour les croisiéristes (plus de 300 000 passagers attendus en 2016).

Enfin, le secteur de la construction regroupe près de 17 000 établissements pour environ 20 500 salariés en 2013. En raison de l'essor démographique et de l'attractivité du département, ce secteur est dynamique.

L'analyse des différents schémas de cohérence territoriale, montre qu'en matière d'**agriculture**, les communes varoises et leurs groupements ont pour objectif le développement de l'activité agricole et de la sylviculture sur l'ensemble des territoires, au travers de plusieurs actions : le développement des circuits-courts, du maraichage, de la valorisation de la biomasse et de la filière bois énergie ainsi que de filières spécialisées comme l'horticulture et la viticulture. Enfin l'agrotourisme avec des productions comme celle des fleurs à parfum ou la valorisation des sites agricoles et paysagers sont également investies comme vecteur de développement.

Les territoires cherchent également à développer le **tourisme** avec :

- la promotion d'offres diversifiées selon les territoires : agrotourisme en Provence Verte, tourisme vert et durable en Pays de Fayence, golfe de Saint Tropez, destination internationale, etc.,
- la valorisation du patrimoine culturel, paysager, sportif,
- l'augmentation de l'offre en hébergement,
- la multi-saisonnalité,

En outre, plusieurs territoires, notamment Cœur du Var, Var Esterel méditerranée et le Pays de Fayence, se sont positionnés sur la **filière énergie**, avec le développement des énergies renouvelables (performance du bâti, filière bois-énergie, éolien, hydro-électricité, photovoltaïque, etc.). Certains autres ont misé sur les **écotechnologies** (gestion des déchets, traitement et gestion de la ressource en eau), notamment Var Esterel Méditerranée et le Pays de Fayence. La **silver économie** (e-santé et services aux personnes) est visée par Cœur du Var et concerne particulièrement la frange littorale varoise. Le Pays de Fayence vise l'économie de la culture, des **loisirs et du sport**. Le soutien à l'**économie de proximité** dont l'artisanat, le développement de l'offre commerciale (e-commerce, événementiel, etc.) et l'offre en foncier et immobilier d'entreprises (développement du maillage existant, labellisation, offre de qualité : performance énergétique des bâtiments, développement des réseaux numériques, qualité de l'environnement, etc.) constituent des axes communs pour l'ensemble du département.

Toulon Provence Méditerranée, une métropole en devenir

Toulon Provence Méditerranée ambitionne, en lien avec 12 communes, à devenir la troisième métropole régionale. Dans un environnement préservé, Toulon Provence Méditerranée avec les activités liées à la **défense navale** et plus globalement à la sécurité et sûreté, a la volonté de faire de Toulon, un espace technopolitain de haut niveau concernant l'industrie et la **recherche liées à la mer** et de **valorisation des espaces marins**, ainsi que sur les activités de santé et de tourisme dans ses différentes composantes (affaires, culture, sport, grands événement, etc.).

Les filières prioritaires de l'agglomération sont :

- Tourisme ;
- Mer ;
- Défense naval et aéronautique ;
- Agriculture et agroalimentaire (pisciculture et vins).

Une priorité importante pour le développement du territoire est donnée à la nécessité de co-construction d'une stratégie commune en matière de marketing territorial pour garantir une plus forte visibilité et attractivité du territoire. En outre le positionnement sur la Mer et la Défense naval pourra être renforcé par la mise en œuvre d'une base sous-marine à cheval sur Saumaty et Bregailon.

Les Alpes-Maritimes

L'industrie et les services sont les activités motrices de l'économie de ce département. L'industrie représente sur ce territoire près de 6 000 établissements pour 29 000 salariés en 2013 et est structurée autour de secteurs majeurs, comme l'aéronautique, les industries pharmaceutiques et médicales (imagerie, technologies biomédicales, ophtalmologie et neurologie), l'industrie du parfum et les éco-technologies autour de l'opération Eco Vallée, qui vise à développer les technologies « cleantech ».

En ce qui concerne les activités de service, celles-ci représentent près de 106 000 établissements pour 196 000 salariés en 2013. Le secteur de l'hébergement et de la restauration, en lien avec l'activité touristique, et le secteur des services aux entreprises, avec les activités scientifiques ou liées à la recherche et les activités informatiques (technopole de Sophia Antipolis), constituent les principaux secteurs de services du territoire.

Pour le département des Alpes-Maritimes, et plus particulièrement sur la partie de l'aire azurienne, 18 zones économiques principales existent, qui concentrent environ 200 000 emplois salariés privés.

L'analyse des différents schémas de cohérence territoriale montre que dans les Alpes maritimes, le développement du tourisme, secteur clé, est recherché sur l'ensemble du département avec de nouvelles offres, de nouveaux concepts touristiques à partir des ressources naturelles et patrimoniales des différents territoires (éco-tourisme, tourisme culturel, MICE, grands évènements sportifs etc.), mis en avant via le Contrat de destination « Côte d'Azur : terre d'Evènements » d'une part et à travers les valeurs de la nouvelle marque Cote d'Azur France d'autre part, le développement de l'offre d'hébergement, notamment de qualité sur Nice, le développement d'équipements culturels et le réaménagement et la valorisation des espaces publics.

En ce qui concerne les **services de proximité** l'objectif est de soutenir l'artisanat et le commerce de proximité - aide logistique, rééquilibrage commercial et conservation de la diversité commerciale- et le développement de nouveaux services, grâce aux TIC, en particulier en matière de santé, d'éducation, de culture ou de télétravail. Sur les territoires du Pays de Paillon et de la Riviera française, les services aux entreprises sont considérés prioritaires et les enjeux sont de mettre en réseau les différentes activités économiques, au travers de l'aménagement de locaux et de nouvelles infrastructures et en développant les **logiques transfrontalières**, notamment avec Monaco.

Le développement de l'**agriculture** est visé en soutenant des activités de niches :

- en lien avec d'autres secteurs comme le **tourisme, l'énergie ou l'industrie du parfum et des arômes** (Ouest Alpes Maritimes) **ou avec la filière nutrition-santé-bien-être** (Riviera française) ;
- sur certaines productions comme l'olive ou le citron (Riviera française) ;
- sur l'agriculture de qualité (démarche AOC, maintien de l'élevage et du pastoralisme et de la mise en valeur du paysage).

En matière d'**innovation** les secteurs de spécialisation varient selon les territoires :

- l'**aéronautique** et le **spatial pour Nice** et l'Ouest Alpes-Maritimes ;
- les activités **nautiques pour la Riviera française**;
- les **écotechnologies sur les territoires de Nice, du Pays de Paillon et Sophia Antipolis** ;
- les activités **créatives et numériques** (image, cinéma, création visuelle, etc.) **à Nice et sur le territoire d'Ouest Alpes Maritimes** ;
- la **filière nutrition-santé-bien-être pour la Riviera française, les métiers d'art** (céramique, verrerie, parfumerie, etc.) **pour Sophia Antipolis** ;
- les **biotech et la santé pour Nice** ;
- les **activités des TIC** (intégrées à d'autres filières : services aux personnes, tourisme, etc.), en lien avec Sophia Antipolis ;
- les activités de **finance et d'affaires** en collaboration avec **Monaco**.

2.2.1.2 Le haut pays : les Hautes-Alpes, les Alpes de Haute-Provence et le Vaucluse

Principaux enjeux de développement socio-économique :

- **Soutenir le développement des secteurs traditionnels et de l'économie de proximité, tout en assurant leur mutation.** Cela concerne notamment les secteurs de l'énergie/environnement, de l'agro-alimentaire, de l'aéronautique et du bâtiment. Il s'agit ainsi d'accompagner ces secteurs vers une plus grande structuration de la chaîne de valeur, le développement de l'innovation et de l'ouverture à l'international et au soutien sur des projets stratégiques (ITER, Naturetech, Flexgrid, Smart Mountain, Silver économie notamment).
- **Permettre l'accès au réseau haut débit et très haut débit** nécessaire pour déployer les solutions souhaitées.
- **Soutenir les territoires ruraux** par des aides spécifiques au maintien et au développement des activités agricoles et forestières, visant notamment l'essor d'une production de qualité, le développement de circuits-courts et de services à la personne et, enfin, par une offre foncière et immobilière pour l'accueil de nouvelles activités.
- **Favoriser le tourisme tout au long de l'année**, notamment par une structuration et une diversification de l'offre, en mêlant tourisme et culture et en développant le potentiel des activités de pleine nature, une plus grande labellisation des professionnels, une mise en synergie des différents acteurs et l'adaptation des activités aux conséquences du changement climatique. La transformation du tourisme

de montagne sera accompagnée par la promotion des projets « smart mountain » visant l'évolution des stations de ski.

- **Valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire.** Il s'agit ainsi de promouvoir le cadre de vie sur ces départements, tout en développant leur accessibilité, par les transports et réseaux, notamment numérique et les aménités.
- **Faire de ces territoires des laboratoires d'usage notamment en matière de solutions pour la silver économie.** Les projets à soutenir concerneront de manière plus spécifique, le bâtiment intelligent et l'e-santé.

En réponse à ces principaux enjeux de développement, les territoires du haut-pays régional ont mis en œuvre plusieurs orientations de développement qui ont été prises en compte dans la définition des axes d'interventions prioritaires du SRDEII.

Les Hautes-Alpes

L'économie de ce territoire est tirée principalement par l'agriculture, l'industrie, les activités de service, notamment en lien avec le tourisme, et la construction. Avec près de 1300 établissements pour environ 600 salariés en 2013, l'agriculture de ce département assure une production fruitière (poires et pommes notamment) et est marquée par la présence d'élevage d'ovins et de bovins. En outre, les filières courtes se développent et la filière biologique se structure sur ce territoire. L'industrie sur ce territoire représente près de 1 100 établissements pour environ 2 100 salariés en 2013. **Celle-ci présente des filières à potentiel**, notamment l'aéronautique (pour l'aviation légère et la maintenance), l'agroalimentaire, les énergies renouvelables (solaire, biomasse, hydroélectricité) et la microélectronique (technopole Micropolis et le forum OCOVA sur les objets connectés).

En ce qui concerne les services, ceux-ci représentent près de 13 500 établissements, pour environ 22 000 salariés en 2013. Les services, dans ce département, sont dépendants de l'activité touristique (premier moteur de l'économie départementale), marqué par une double saison, en hiver centrée sur les stations autour de l'économie de la neige et en été plus diffuse sur les activités de pleine nature et le patrimoine.

Le secteur de la construction représente près de 2 100 établissements pour 3 800 salariés en 2013. Au niveau départemental, la construction est le deuxième secteur d'activité le plus important, derrière le tourisme.

Les Alpes de Haute-Provence

L'économie de ce territoire dépend principalement de l'agriculture, de l'industrie et des activités de service. L'activité agricole représente environ 1 600 établissements pour 800 salariés en 2013. La production est principalement végétale (lavande, lavandin, olive, etc.) et il existe une activité d'élevage d'ovins. En outre, l'agriculture biologique est bien représentée dans ce département, puisqu'il se place à la 2ème place au niveau national dans ce domaine. Pour l'industrie, celle-ci comprend environ 1 200 établissements pour 5 000 salariés en 2013. Celle-ci est dominée par l'industrie agroalimentaire et chimique, en lien avec les filières senteurs-saveurs structurées autour du pôle PASS. Le département est également positionné sur les énergies renouvelables, notamment pour l'hydroélectricité, le photovoltaïque, la valorisation du bois en tant qu'énergie, et en lien avec le projet ITER et les pôles CapEnergies et Terralia.

Les activités de service, sur ce territoire, dépendent essentiellement du tourisme. Avec près de 12 000 établissements pour environ 17 500 salariés en 2013, celles-ci sont liées à deux filières majeures, celle du thermalisme et bien-être, avec deux villes thermales (Gréoux-les-Bains et Digne-les-Bains) et des entreprises dédiées et les sports d'hiver, avec 9 stations de ski alpin, 6 sites de ski nordique et des entreprises dédiées (Val d'Allos Loisirs, etc.) et à des TPE proposant une gamme large d'activités de pleine nature, de découvertes autour de la culture scientifique et du patrimoine architectural (Villages et cités de caractère, Musée de la Préhistoire, etc.). Les Alpes de Haute-Provence peuvent aussi s'appuyer sur la dynamique collective autour de la nouvelle stratégie de marque Provence, pour favoriser le tourisme sur le territoire départemental.

Présentant des caractéristiques géographiques et économiques similaires, les orientations de développement prises par les territoires des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence se rejoignent.

Ces territoires ont à cœur d'assurer le développement des **activités agricoles** (valorisation du patrimoine et des productions, notamment en eau pour le Pays de Ecrins, développement des liens avec **l'économie de proximité** au travers notamment de la multiplication des équipements de transformation en local et des filières de proximité (de type circuit-court ou vente en direct, maintien du pastoralisme, etc.).

La filière énergie et transition énergétique est également un important gisement de croissance pour ces territoires, au travers notamment du développement de la filière-bois-énergie (réseaux de chaleur, éco-construction, etc.) ou en lien avec la filière agricole (valorisation des produits de la filière ovine comme matériaux écologique innovant, etc.), de la production d'énergies renouvelables (solaire...), de la construction d'habitat intelligent et écologique (création de lotissements silver éco high tech, etc.), et du développement d'un écosystème d'activités de maintenance autour d'ITER.

Ils souhaitent également favoriser le **tourisme**, avec notamment la valorisation d'un tourisme social sur le territoire de l'agglomération du Durance Luberon Verdon, la modernisation et la diversification de l'offre dans les stations de ski (montée de gamme de l'hébergement, réhabilitation énergétique, mixité des équipements, meilleure maillage des sites d'accueil, etc.), notamment pour les territoires de l'Aire Gapençaise, du Briançonnais et du Pays des Ecrins ou le développement du tourisme de santé avec notamment les équipements thermaux à Digne-les-Bains par exemple. La réhabilitation et la valorisation du patrimoine culturel constitue également un objectif, comme par exemple le site du fort de Château Queyras et de la Vallée.

L'économie de proximité est également un axe fort de développement pour ces territoires, au travers d'actions de maintien de la qualité du cadre de vie, de l'amélioration de l'offre et de son accès et du développement des activités liées à la santé, en particulier sur le territoire Briançonnais.

Enfin, certains territoires sont positionnés sur des secteurs spécifiques, tels que Durance Luberon Verdon sur la filière senteurs-saveurs (développement des liens avec le tourisme, essor des partenariats et des activités de R&D et de l'offre foncière), ainsi que l'Aire Gapençaise sur l'aéronautique léger, en lien avec une filière air présente au niveau du département des Hautes-Alpes, structurée autour des activités du sport, du tourisme, de l'aéro-industrie, du travail aérien et de la formation.

Le Vaucluse

L'économie de ce département dépend essentiellement de l'agriculture, de l'industrie et des services. Avec près de 4 800 établissements et 5 500 salariés en 2013, l'agriculture est spécialisée dans la production maraîchère (raisin de table, cerises, melons, etc.) et viticole (4 AOC avec Côtes du Rhône, Côte du Ventoux et Lubéron). L'industrie est structurée autour de 3 700 établissements pour près de 20 000 salariés en 2013. Celle-ci est dominée par l'agroalimentaire. Ce secteur est bien structuré et toute la chaîne est présente dans le département (production, logistique, négoce). Une large partie de la production est destinée à l'export. L'industrie du domaine médical et celle des éco-activités présentent également un potentiel sur ce territoire. Le secteur tertiaire, concerne près de 41 000 établissements pour environ 81 000 salariés en 2013. Ce secteur est dominé, d'une part, par les activités de transport et de logistique, en raison du rôle joué par le département comme carrefour stratégique d'infrastructures interconnectées et de l'existence de pôles d'excellence et, d'autre part, par le tourisme (patrimoine culturel important, riche programmation culturelle et gastronomique).

Les orientations de développement prises par les différents territoires du Vaucluse concernent essentiellement cinq points :

- Le développement de **l'économie de proximité**, notamment les **services à la personne, l'artisanat, le commerce, les activités artistiques et la construction**, au travers du développement d'espaces d'activité de proximité, du développement des réseaux numériques pour réduire la fracture numérique avec les territoires ruraux, de la densification de l'offre, d'une plus grande accessibilité des différents territoires et zones d'activités, de la restructuration de bâtiments (Gare de Carpentras en gare numérique, etc.) et sur un développement vers des filières prometteuses (construction durable, etc.).
- Différents EPCI ont également manifesté leur volonté de soutenir l'activité **agricole et sylvicole**, notamment au travers de la création d'un pôle Bio sur le territoire de Cavillon, la valorisation des produits et marchés locaux, la multiplication des modes de commercialisation (circuits-courts, vente directe) et par un travail sur une meilleure identification des produits locaux.
- L'essor du **tourisme**, avec, selon les territoires, la nécessité de mise en place de stratégies de maîtrise des fréquentations (Arc Comtat Ventoux), la valorisation de sites emblématiques, du patrimoine agricole, naturel et paysager, la diversification de l'offre de produits (tourisme sportif, vert, agro-tourisme, d'affaires en lien notamment avec ITER dans le Sud Luberon ou à destination des familles avec enfants), une professionnalisation et structuration des divers acteurs. Le Vaucluse peut aussi s'appuyer sur la dynamique collective autour de la nouvelle stratégie de marque Provence.
- Le développement des **activités de logistique**, notamment pour Cavillon et Avignon, avec le développement d'une filière de logistique de proximité en lien avec les secteurs agricoles, agro-alimentaire et lié aux énergies, l'essor de la multi-modalité et du développement de différents modes de transport autour de la vallée du Rhône.

- Enfin, il existe une spécialisation sur certaines filières : énergie notamment Cavaillon et le Sud Lubéron, avec notamment la **valorisation du patrimoine ligneux** (filiale bois-énergie), la **santé-bien-être-sport**, autour de la recherche médicale, des cosmétiques et du tourisme, et les activités du végétal (agro-alimentaire, chimie du végétal, cosmétique, éco-construction) pour le territoire d’Arc Comtat Ventoux.

2.2.2 La stratégie d’Aix-Marseille Provence Métropole :

Nouvellement constituée, la seconde Métropole française Aix-Marseille Provence, forte d’atouts importants et différenciants, propose, au travers de son agenda du développement économique, un territoire résolument tourné vers l’avenir, ouvert et porteur de potentialités de développement économique et de création d’emplois.

Transition numérique, transition énergétique, biotechnologies, enjeux euro-méditerranéens :

Il s’agit d’amplifier la dynamique économique existante, en rationalisant, en capitalisant, en anticipant, en changeant de braquet, tout en concentrant des efforts soutenus sur certaines faiblesses structurelles caractérisées, au service de la croissance. Il s’agit de devenir une des Métropoles les plus compétitives et attractives d’Europe, de s’imposer comme « le » territoire privilégié pour innover et entreprendre de l’Europe du Sud. Il s’agit de construire une politique de développement métropolitaine, dictée par une stratégie plus exigeante **favorisant un développement économique soutenu et équilibré, au service d’un objectif prioritaire, la conquête de l’emploi pour tous.**

L’agenda du développement économique métropolitain est un projet d’avenir collectif, reflet d’une ambition forte mais réaliste qui **entend s’incarner en donnant la primauté à l’action.** Mené en lien avec les autres politiques (mobilité, habitat et logement, environnement, propreté, ...), il est partie prenante **d’une organisation métropolitaine performante et cohérente**, tant en interne, qu’en externe, à travers un partenariat étroit avec le Conseil régional, le CD 13, des échanges renforcés avec les territoires et le monde économique, conjoint à la mise en place d’une gouvernance économique propre.

Cette démarche partenariale dans ses différentes composantes doit permettre en effet à la Métropole Aix-Marseille-Provence d’assurer les fondamentaux du développement économique et de proposer des solutions adaptées aux besoins et spécificités des territoires qui la composent, en répondant aux **grands enjeux qui l’attendent à plus ou moins long terme :**

- **la création d’emplois sur le territoire métropolitain ;**
- **le renforcement de l’attractivité du territoire, en particulier pour les investisseurs et talents internationaux ;**
- **le développement de l’entrepreneuriat innovant** en favorisant davantage l’innovation ouverte et collaborative, l’expérimentation et les opportunités d’affaires ;
- le déploiement d’une politique volontariste de **reconquête du foncier en faveur du développement économique** à appréhender comme une priorité à court terme, compte tenu du déficit auquel est confrontée la Métropole, alors même que les besoins sont estimés à 1450 ha d’ici 2030 ;

- le soutien d'un développement économique plus équilibré.

Pour relever ces grands défis, la Métropole a construit un plan d'actions opérationnel, articulé autour de 5 orientations stratégiques, en s'attachant à poursuivre les actions qui ont fait leur preuve tout en impulsant de nouvelles dynamiques dans certains domaines.

2.2.2.1 S'affirmer comme une Métropole compétitive

Le dynamisme et le rayonnement de l'économie métropolitaine reposent en grande partie sur la présence de **6 filières d'excellence en expansion** (santé, aéronautique-mécanique, maritime et logistique, industries numériques et créatives, énergie-environnement, tourisme et art de vivre) **adossées à un potentiel de recherche et d'enseignement supérieur important**. Le développement de ces 6 filières, en cohérence avec le SRDEII et incarnées par des projets structurants, adossés à des écosystèmes d'acteurs métropolitains, offrent autant de leviers de capitalisation ainsi que de progrès et réussite pour la Métropole, tout comme le renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche, vivier de talents pour le territoire, et le soutien à une agriculture et une viticulture compétitive et de proximité.

Trois partis pris forts guideront l'action métropolitaine dans les prochaines années :

- La volonté de **prioriser son action et cibler ses investissements** sur des domaines d'activités prioritaires, afin de conforter ou développer leur masse critique, concentrer les investissements et optimiser la création d'emplois induite.
- Le déploiement d'une **politique volontariste de soutien à l'industrie**, afin de conforter la capacité du territoire à créer de la valeur ajoutée, à s'inscrire dans la mondialisation à l'export, et donc à soutenir l'emploi.
- Le souhait de **soutenir l'émergence de véritables hubs de l'économie de la connaissance** mêlant recherche, innovation, formation et entreprises.

2.2.2.2 Devenir une Métropole attractive et ouverte au monde, au cœur des échanges euroméditerranéens

Dans un contexte d'économie hyper-mondialisée, la concurrence entre les territoires se joue désormais à l'échelle des grands territoires (Régions, Métropoles).

C'est pourquoi, la Métropole Aix-Marseille-Provence va se structurer et s'outiller pour renforcer sa capacité à séduire et **retenir les talents de tout horizon sur le territoire mais aussi en rayonnant et pesant hors des frontières de l'hexagone**.

A cette fin, la Métropole va se focaliser sur un certain nombre de leviers complémentaires et pour certains interdépendants :

- l'absolue nécessité de **co-construire la stratégie globale d'attractivité** qui repose sur les 4 piliers fondateurs liés : économie, international, tourisme et talents,
- la **mise en œuvre opérationnelle** par le renforcement des dispositifs existants et la création de nouveaux outils pour une destination crédible et visible,

- l'amplification du **rayonnement international**,
- la promotion du **tourisme**,
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une **politique de communication** en support au développement économique et à l'attractivité.

Ce travail sera mené en étroit partenariat avec l'ensemble des parties prenantes, notamment la Région, le Département des Bouches-du-Rhône, les autres collectivités et les acteurs économiques. Il est indissociable d'une politique spécifique visant à assurer les fondamentaux de l'attractivité économique d'un territoire.

2.2.2.3 Se positionner comme une Métropole facilitant la vie des entreprises

Aix-Marseille-Provence a fait de l'emploi son credo : la création d'un environnement propice à la création et au développement des entreprises apparaît comme une condition sine qua non à l'atteinte de cet objectif.

Pour ce faire, la Métropole actionnera trois principaux leviers :

- mettre en place une organisation simple et efficace au service des entreprises ;
- proposer une offre d'accompagnement à chaque étape du cycle de vie de l'entreprise ;
- apporter des solutions foncières et immobilières à toutes les entreprises métropolitaines.

Là aussi, la Métropole conduira son action dans le cadre d'un partenariat étroit avec les 92 communes qui maillent son territoire **et en articulation avec le guichet unique des entreprises mis en place par la Région**. En outre, de nouveaux outils et moyens seront déployés pour renforcer sa capacité à répondre aux attentes et besoins spécifiques des territoires et de leurs entreprises.

2.2.2.4 Conforter son statut de Métropole entrepreneuriale et innovante

La Métropole est un véritable **incubateur à success stories**. Elle possède une culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat qui s'épanouit grâce notamment à la **richesse de l'écosystème de soutien aux acteurs de la recherche et du développement publics et privés**.

Ces dernières années, la chaîne de l'innovation s'est largement étoffée autour de nombreux acteurs, pour notamment accompagner la recherche vers le marché, faciliter la recherche partenariale (sociétés de valorisation, plateformes technologiques, pôles de compétitivité) ou encore la création d'entreprises et l'entrepreneuriat innovant (technopoles, pépinières, incubateurs, accélérateurs publics et privés). **Un environnement déjà riche, qu'il convient de renforcer, coordonner et rendre plus visible auprès des entreprises** pour créer les conditions favorables à l'innovation ouverte et collaborative, au transfert de connaissances, aux rencontres business et devenir ainsi le creuset de l'entrepreneuriat innovant.

Dans ce contexte, **la Métropole a un rôle central à jouer sur le territoire métropolitain en tant que financeur et acteur de premier plan des politiques de soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat mais également en tant qu'acteur de l'innovation à part entière**. Cette posture forte se traduit par la volonté de faciliter l'expérimentation et l'accès au marché des produits et services développés par les jeunes pousses du territoire en devenant un « territoire démonstrateur et expérimentateur », mais également en faisant évoluer son fonctionnement et ses modes d'intervention en interne pour mieux prendre en compte les besoins de ses usagers et accroître la contribution des efforts R&D consentis sur le territoire au service des grands défis économiques,

sociaux et environnementaux métropolitains. **L'ensemble de ces démarches doit soutenir la mue progressive de la Métropole vers une «Métropole-Intelligente».**

2.2.2.5 Construire une Métropole de proximité, proche de ses habitants

Confrontée aux défis du chômage – en particulier celui des jeunes - et de la pauvreté, la Métropole se caractérise également par de grandes disparités socio-économiques à l'échelle des communes. Par ailleurs, une autre caractéristique de la Métropole réside dans le poids de l'économie présentielle qui représente 43,3% (hors emplois publics) de l'emploi total des Bouches-du-Rhône en 2014. Moteur de l'attractivité des territoires et des cœurs de ville, les activités présentes sont également créatrices de richesses, à travers la captation des revenus perçus par les actifs travaillant à l'extérieur du territoire ou des dépenses de tourisme. Leur développement est un levier privilégié pour créer des emplois nouveaux, tout en répondant aux besoins des populations résidentes, notamment les plus fragiles telles que les seniors.

Dans ce contexte, la Métropole a pour ambition d'assurer un développement économique équilibré du territoire métropolitain en garantissant un maillage cohérent des activités de proximité, de faciliter l'accès à l'emploi et l'inclusion sociale notamment des populations les plus fragiles, et de soutenir les initiatives et acteurs favorisant le vivre ensemble.

Elle entend également s'assurer de l'adéquation des réponses et services proposés aux besoins et aux attentes spécifiques des territoires et de leurs usagers – entreprises et habitants.

2.2.3 L'innovation au cœur de la stratégie de Nice Côte d'Azur :

Sous l'impulsion de son président, Christian ESTROSI, la Métropole Nice Côte d'Azur connaît depuis 2008 une profonde redynamisation économique de son territoire.

Dépoussiérant son image de destination pour touristes, **Nice Côte d'Azur s'est affirmée comme une Métropole pionnière en matière d'innovation** pour se classer, dès 2015, parmi les cinq premières smart cities au monde, rivalisant avec Londres, Barcelone, New York et Singapour (Juniper Research, 2015). Son caractère pionnier est salué tant par les rapports ministériels que par les cabinets de conseils spécialisés : son modèle économique et sa gouvernance font aujourd'hui autorité et sont référencés dans tous les benchmarks mondiaux de la smart city.

A l'est, une douzaine d'établissements de recherche, de formation mais également de soins, préfigurent l'émergence d'une cité européenne de la santé ; à l'ouest, la Nice du XXI^e siècle est en plein essor : le quartier du Grand Arénas est appelé à devenir un centre international d'affaires, incluant un pôle d'échange multimodal et un parc des expositions de 65 000 m², directement relié à l'aéroport international. Le quartier de Nice Méridia présente d'ores et déjà les caractéristiques d'une technopole urbaine dédiée aux activités technologiques, à la recherche, à la formation, et lieux d'expérimentations pilotes pour bâtir la Smart City. Ces deux éco-quartiers forment les têtes de pont de l'Opération d'Intérêt National de la Plaine du Var, qui conforte l'ambition d'une Métropole interconnectée et durable où cohabitent harmonieusement le résidentiel, les espaces verts, les commerces et bureaux, les différents types de populations - résidents, étudiants, chercheurs, industriels, visiteurs.

Cette opération d'intérêt national, portée par l'EPA, qui redynamise l'Eco Vallée à travers des aménagements urbains, une diversification commerciale, une offre de logement renouvelée, le support d'une mobilité intelligente (tramway, véhicules électriques et partagés), **s'accompagne de tout un ensemble de politiques publiques favorables à l'innovation**. Celles-ci visent prioritairement à accompagner au mieux la réussite entrepreneuriale et à favoriser le maintien et la création d'emplois sur le territoire. Revitalisation des sites d'activité économique, développement des structures d'accueil des startups (pépinière du CEEI, hôtel d'entreprise, ...), renforcement des aides allouées aux entreprises, soutien à l'attractivité internationale et à l'implantation d'entreprises en lien avec l'agence de promotion Team Côte d'Azur, la Métropole Nice Côte d'Azur est aujourd'hui un territoire attractif tant pour la qualité de vie que pour les affaires.

Le trait caractéristique majeur du territoire est en effet d'être devenu en quelques années **un grand laboratoire d'innovation, un « Living Lab »**, pour construire la ville intelligente et permettre le développement de collaborations entre les différents acteurs économiques du territoire. Les partenaires industriels tout d'abord, impliqués dans des programmes de coopération comme IBM, EDF, ERDF, Veolia, Orange, Cisco, Bosch, Schneider Electric... avec des résultats tangibles comme l'implantation d'IBM et d'EDF dans la technopole de Nice Méridia et la mise en place du premier centre d'hypervision urbaine en France. Les PME du territoire et les créateurs de jeunes pousses ensuite, dont plus de 91 start-ups et 398 emplois créés depuis 2009 par le seul Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation (CEEI) de Nice. Cette dynamique est caractérisée par la labellisation French Tech Côte d'Azur depuis 2015. L'Université de Nice Sophia Antipolis, les Ecoles comme l'EDHEC, la Sustainable Design School et les Instituts de recherche publique regroupés au sein d'Université Côte d'Azur, labélisée IDEX (Initiative d'Excellence) ; l'Institut Méditerranéen du Risque, de l'Environnement et du Développement Durable (IMREDD) et son « Smart City Innovation Center » illustrent aujourd'hui parfaitement cette coopération. **La plateforme collaborative « Smart City Innovation Center » est la première réalisation concrète de cette rencontre des activités de R&D, des grandes entreprises partenaires, des PMI, PME, TPE et startups, des laboratoires de recherche**. Les nombreux pôles de compétitivité, enfin (Cap Energies, SAFE, Eurobiomed, Optitec, Mer, SCS), sont partenaires de cette démarche qui fait de la Métropole Nice Côte d'Azur un territoire démonstrateur d'innovation à l'échelle « 1 » ou à échelle réelle.

Cette stimulation des collaborations industriels-recherche, public-privé, fait de la Métropole niçoise le territoire de référence pour **4 filières d'excellence en cohérence avec les filières considérées comme stratégiques au niveau régional :**

- le tourisme d'affaires, avec l'arrivée du parc des expositions dans le cadre du Grand Arenas ;
- les technologies vertes ou cleantech : de Nice Grid à Interflex, la Métropole Nice Côte d'Azur conforte sa position de premier réseau de Smart Grids en France. Première Métropole à s'équiper d'un hyperviseur urbain, la Métropole est reconnue comme leader dans les réseaux électriques intelligents ;
- santé et autonomie : siège de France Silver Éco, la Métropole dessine la future cité européenne de la santé ;
- Smart city ou ville intelligente : la Métropole est la première à s'être dotée d'une organisation transversale intégrant un centre de pilotage urbain et une gouvernance dédiée à la thématique de la

Smart City (le Centre d'Excellence smart city). **Ce modèle de pilotage accroît l'efficacité opérationnelle des métiers de la collectivité** (mutualisation des moyens, transversalité des actions, réduction des dépenses d'infrastructures, prévision et anticipation pour l'exploitation et gestion de crise) **et offre une meilleure qualité de services aux citoyens** (offre de services personnalisés, participation citoyenne au développement de la cité). Cette stratégie smart city se décline principalement dans 4 domaines d'application :

- le management des risques ;
- l'environnement ;
- la mobilité intelligente ;
- l'énergie.

Les bénéfices attendus sont nombreux et toujours dans le respect **de l'équité territoriale** (littoral, moyen, haut pays) : économies d'énergie, de ressources (eau, recyclage déchets) et de coût d'exploitation, réduction des émissions de GES ; réduction des nuisances au niveau des espaces publics ; amélioration de la qualité de vie ; santé connectée ; sensibilisation/aide à la décision, gestes économes des habitants, prévention et gestion des risques naturels...

L'innovation n'est plus simplement numérique, elle est devenue un mode de gouvernance, une solution de création et de gestion de l'expérience urbaine, et le moteur de la stratégie de développement économique de la Métropole. La mise en œuvre des solutions innovantes par la Métropole Nice Côte d'Azur est le pré requis de leur duplication et de leur déploiement à l'échelle régionale. La Métropole Nice Côte d'Azur pourra ainsi conforter son rôle de locomotive économique régionale, accroître la visibilité nationale et européenne de sa stratégie de « Métropole intelligente », et hisser la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au rang de première smart région d'Europe.

2.2.4 Cohérence filières régionales – OIR – projets structurants et filières métropolitaines

La cohérence entre les filières stratégiques régionales et métropolitaines favorise une bonne intégration des actions conjointes de la Région et des Métropoles, en particulier dans le cadre des OIR.

Filières régionales stratégiques	Segments clés des filières régionales	OIR	Projets structurants métropolitains	Filières métropolitaines (pour AMP 6 filières)
Technologies clés	Numérique (microélectronique, nanotechnologie, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Technologies clefs ■ Industrie du futur ■ Smart City ■ Smart Mountain 	<ul style="list-style-type: none"> . Aix-Marseille French Tech . Smartcity Aix-Marseille . Technopôle Château-Gombert . Projets mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> Industries numériques et créatives Numérique Hypervision urbaine

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Smart Grids 	<ul style="list-style-type: none"> . Smart port . Nice Méridia . Plateforme data hub métropolitain (Smart City Innovation Center) 	Smart sécurité Internet des Objets (IOT)
	Chimie-matériaux			
	Optique-photonique			
Silver économie	Maintien à domicile, domotique et habitat connecté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Silver economy ▪ Thérapies innovantes ▪ Smart City ▪ Smart Mountain 	<ul style="list-style-type: none"> . Delvalle 2 . Cité européenne de la Santé 	Santé Silver économie E-santé Autonomie
	Applications de l'internet des objets			
	Télémédecine en territoires isolés et zone de montagne			
Tourisme, culture, art de vivre, sports	Tourisme d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tourisme et industries culturelles ▪ Smart City ▪ Smart Mountain ▪ Naturalité 	<ul style="list-style-type: none"> . Campus culturel Aix . Croisières . Congrès . Grand Arenas . Enceinte polyvalente - Allianz Riviera . Plaine des Sports . Parc des expositions multimodal (PEX) 	Tourisme-art de vivre Tourisme-culture-art de vivre E-tourisme (smart destinations) Tourisme d'affaire et de congrès
	Grands évènements			
	Industries créatives et culturelles			
	Art de vivre			
Écotech, énergies de demain	Energies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Energies de demain, écotecnologies ▪ Industrie du futur ▪ Smart City ▪ Smart Grids ▪ Smart Mountain 	<ul style="list-style-type: none"> . ITER . Eolien offshore . Piicto . Cité Energies . Technopôle de l'Arbois . Technopôle de Château-Gombert . Henri Fabre . Eco-Vallée . Interflex . Monitoring urbain environnemental (MUE) 	Environnement et énergies Eau, déchets, assainissement, énergies renouvelables en lien avec la mise en œuvre de la smart city Smart grid – pilotage énergétique d'un quartier
	Réseaux électriques intelligents (Smart grids)			
	Nucléaire			
	Rénovation énergétique des bâtiments			
	Gestion de l'eau			
	Gestion des déchets			
Industrie maritime et logistique	Logistique-transport maritime	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Industrie navale et maritime ▪ Logistique et mobilité durable ▪ Industrie du futur 	<ul style="list-style-type: none"> . Grand Port Maritime de Marseille . MIN Métropolitain . Technport de Saumaty 	Activités maritimes et logistique Logistique
	Réparation navale lourde			
	Grande plaisance			

	<p>Activités sous-marines et offshore profond</p> <p>Gestion de l'environnement marin</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Smart City 	<ul style="list-style-type: none"> . Réparation navale La CIOTAT et Marseille . Déconstruction Port de Bouc . Aéroport international Marseille Provence . Plates-formes logistiques . Pôle d'échange multimodal Grand Arenas . Eco-Vallée . Réseau des ports d'Azur . Aéroport international Nice Côte d'Azur . Hub de logistique urbain mutualisé 	<p>Mobilité multimodale</p> <p>Transport autonome</p> <p>Electromobilité</p>
<p>Aéronautique, spatial, naval et défense</p>	<p>Hélicoptères</p> <p>Essais et simulation</p> <p>Satellites, fusées et drones</p> <p>Dirigeable</p> <p>Maintien en condition opérationnelle, robotique sous marine,</p> <p>Systèmes intelligents embarqués</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Industrie du futur ▪ Industrie navale et maritime ▪ Smart Mountain 	<ul style="list-style-type: none"> . Henri Fabre . Dirigeables . Drones . Technopôle de Château-Gombert 	<p>Aéronautique et mécanique</p>
<p>Santé</p>	<p>Immunologie, thérapie cellulaire et cancérologie</p> <p>Maladies infectieuses</p> <p>Maladies rares et génétiques</p> <p>Dispositifs médicaux et imagerie médicale</p> <p>Neurosciences-maladies neurodégénératives</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Thérapies innovantes ▪ Silver economy 	<ul style="list-style-type: none"> . Marseille Immunopole . La Timone : <ul style="list-style-type: none"> -Entreprises -GIPTIS . Neurosciences . Infectio pôle . Luminy Biotech . Pépinières MED TECH Aubagne . CHU Pasteur 2 – pôle santé 	<p>Santé</p> <p>E-santé</p> <p>Sport-santé</p>
<p>Agriculture-agro-alimentaire et cosmétiques</p>	<p>Cosmétiques naturels et parfumerie en lien avec la production locale</p> <p>Nutraceutique</p> <p>Alimentation de qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Naturalité 	<ul style="list-style-type: none"> . Plateforme Agro-Alimentaire & Horticole de la Baronne . Marché d'Intérêt National (MIN) 	<p>Agro-alimentaire</p> <p>Filières horticole, maraîchère et oléicole</p> <p>Filière bio</p> <p>Circuits courts</p>

	Biocontrôle et intrants naturels (protection des végétaux)		. Maison des terroirs	
	Ingrédients naturels		. Cuisine centrale . Projet alimentaire territorial . Viticulture . Développement circuits courts et couveuses	

Aix-Marseille Provence (source de l'information)

Nice Côte d'Azur (source de l'information)

SEPT ENGAGEMENTS

AU SERVICE DE LA CROISSANCE ET DE LA

COMPÉTITIVITÉ DE

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ENGAGEMENT N° 1 : Développer l'attractivité régionale

La croissance économique, vecteur d'attractivité, créatrice d'innovation, de valeur, de richesse et donc d'emplois, repose sur le développement des entreprises régionales. Parce que la bataille de l'emploi est la priorité de l'exécutif, l'action de la Région doit être concentrée en direction des entreprises.

La Région, désormais chef de file du développement économique du territoire, a la responsabilité de mettre en mouvement l'ensemble des énergies et d'activer tous les leviers en sa possession, au service des entreprises, des entrepreneurs, des créateurs et des innovateurs économiques.

1.1 Moderniser et investir dans les infrastructures déterminantes pour le développement économique régional

Au-delà d'un soutien direct par les outils financiers, ou indirect par des réseaux d'accompagnement structurés, **la compétitivité des entreprises est aussi très fortement liée à la qualité de l'environnement économique au sein duquel elles se développent, et notamment à la qualité des aménagements et infrastructures du territoire.**

Les infrastructures de transport, les infrastructures numériques, le foncier et l'immobilier économique, mais aussi les infrastructures d'enseignement et de recherche constituent à ce titre des facteurs déterminants pour l'implantation et le développement des entreprises.

1.1.1 *Les transports : améliorer la fluidité et renforcer l'accessibilité du territoire régional*

Le sous-dimensionnement et la saturation des infrastructures routières et ferroviaires de Provence-Alpes-Côte d'Azur impactent la qualité des transports, et par là-même, le quotidien des salariés et l'attractivité du territoire.

Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 3 des 10 plus grandes agglomérations françaises (Aix-Marseille, Nice et Toulon). Celles-ci sont progressivement asphyxiées par la congestion automobile liées au retard pris dans le développement des infrastructures mais aussi en raison de la mauvaise qualité de l'offre de transport en commun notamment ferroviaire. A titre d'exemple, en 2015, 31 500 km d'embouteillages cumulés sur le réseau routier national ont été comptabilisés dans les Bouches-du-Rhône, le Var et les Alpes-Maritimes. Entre Toulon et Fréjus, ce sont 15 journées de travail perdues ; 25 entre Nice et Sophia et 40 jours entre Aix et Marseille.

Avec 2,5 km de voie ferrée pour 10 000 habitants, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose du plus petit linéaire de voie ferrée par habitant de France. La ligne unique entre Marseille et Vintimille, colonne vertébrale de la desserte régionale, a été construite en 1860 quand la région ne comptait que 1,6 millions d'habitants. En 2016, c'est la ligne ferroviaire la plus chargée de France (hors Île-de-France) avec 280 trains chaque jour.

L'attractivité du territoire et sa compétitivité sont donc aujourd'hui fragilisées par un transport public défaillant. Enfin, la croissance attendue des besoins de déplacement va consommer en moins de 10 ans les capacités des infrastructures de déplacement en cours de réalisation ou programmées.

Les territoires et notamment les Métropoles sont conscientes et investies dans ces enjeux (cf. Annexe 7).

Les orientations à moyen terme (10 ans) de la Région visent également toutes à améliorer la fluidité des transports et à renforcer l'accessibilité du territoire régional.

1.1.1.1 Investir en faveur de la desserte des zones porteuses du développement économique en lien avec le développement des Opérations d'Intérêt Régional, notamment en faveur des transports du quotidien

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur poursuit ses investissements, notamment sur les axes structurants, en faveur des projets favorisant les transports du quotidien, en particulier dans les grandes zones urbaines : investissement sur l'infrastructure ferroviaire dans les grandes conurbations pour permettre le développement d'une offre TER cadencée fréquente (*Marseille-Aubagne, Marseille-Aix, Cannes-Grasse, plaine du Var, Nice-Vintimille, projet de navette ferroviaire sur l'agglomération toulonnaise*), projets de transports en site propre sur autoroute, déviation routière des grands centres urbains (*Avignon, Orange, Marseille, raccordement Voie Mathis à l'A8, voie d'accès à la plaine du Var, échangeur lié au projet ITER*). L'ensemble de ces investissements contribue à améliorer la qualité de la desserte des grandes zones porteuses de développement économique.

La Région soutient également le développement des infrastructures de transport qui favorisent l'accessibilité et le développement touristique de certaines zones plus enclavées : contournement de Gap, contournement de Digne les Bains, amélioration de la sécurité routière sur les routes alpines (*Nice-Digne, Gap-Italie*) et régénération ferroviaire de la ligne des Alpes et de l'étoile de Veynes.

1.1.1.2 Poursuivre le développement de l'activité portuaire et contribuer à la faire gagner en compétitivité, en lien avec les OIR « industrie navale et maritime » et « logistique et mobilité durable »

Premier port français et sixième port européen en tonnes transportées, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) est un véritable vecteur de développement économique pour la région. 41 300 emplois sont liés à son activité. Dans un contexte de forte concurrence avec les ports méditerranéens et les ports du North Range, accompagner le développement du GPMM et sa mutation vers des activités en croissance (conteneurs, croisière et économie circulaire) représente un enjeu régional majeur.

Pour assurer le développement du GPMM, la Région investit dans les priorités suivantes :

- développer l'accessibilité du GPMM : contournement de Martigues Port de Bouc, contournement de Miramas, projet d'autoroute Fos-Salon A56 ;
- mettre au gabarit les infrastructures ferroviaires ;
- aménager et moderniser les terminaux à conteneurs pour augmenter leur efficacité ;
- développer le multimodal notamment vers le fleuve Rhône ;

- encourager le développement des activités logistiques liées notamment à la disponibilité de foncier portuaire ou à proximité du port (zones de Distriport, La Feuillade) ;
- accompagner le développement de l'activité de croisière.

De manière plus globale, la Région entend promouvoir le développement de l'ensemble des activités portuaires contribuant aux OIR : port de Toulon, projet de terminal multimodal d'Avignon Courtine.

La **connectivité de la région avec le monde entier** sera l'un des principaux enjeux du développement économique et touristique régional et un fort facteur d'attractivité.

Ce programme devra également s'accompagner du renforcement du positionnement de la région sur le segment de **l'aviation d'affaire et commerciale et du fret express**, activités pour lesquelles la région détient la première place des aéroports régionaux.

L'aviation de loisirs occupe également une large place en générant un important trafic sur l'ensemble des aérodromes régionaux qui participe à l'attractivité touristique.

A ce titre, la Région entend favoriser la diversité des modèles économiques des aérodromes afin d'utiliser cet important maillage du territoire au profit du développement de la filière aéronautique et de l'OIR logistique et mobilité durable, ainsi que de la création d'emplois au sein de la région.

1.1.1.3 Investir sur le long terme vers une refonte du système ferroviaire pour assurer le développement économique régional : la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

La montée en qualité du transport ferroviaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur est un levier essentiel pour asseoir une nouvelle dynamique d'aménagement du territoire dans un contexte de croissance démographique.

La construction d'une nouvelle ligne ferroviaire, maillée avec celle qui existe aujourd'hui est indispensable pour préparer l'avenir de la région. Le projet Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LN PCA) constitue un projet structurant pour les habitants ainsi que pour les entreprises. Sa construction permettra de créer des emplois, de dynamiser l'économie régionale et de rendre le territoire plus attractif. L'amélioration de l'efficacité de l'offre de transports liée au rapprochement des agglomérations d'Aix-Marseille, de Toulon, de Nice et de la Côte d'Azur participent à la consolidation de l'essor économique régional et à la mise en synergie des pôles économiques. Elle répond aux besoins de déplacements du quotidien en traitant notamment le grand nœud ferroviaire de Marseille St Charles et en inscrivant les trois Métropoles du littoral de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans la dynamique des grandes Métropoles européennes de l'arc méditerranéen. Il s'agit d'un projet structurant pour le futur du territoire régional à horizon de 30 ans.

1.1.2 L'aménagement numérique : déployer le Très Haut Débit grâce à un rapprochement des acteurs clefs.

La délibération « SMART Région », votée par le Conseil régional réuni en Assemblée plénière le 3 novembre 2016 a défini 5 leviers pour faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur la première « Smart Région » d'Europe.

Le premier d'entre eux est relatif aux infrastructures de communications électroniques : **il s'agit d'accélérer la couverture Très Haut Débit (THD) sur 100% du territoire régional relevant de l'initiative publique à horizon 2022-2023, pour près de 800 000 usagers (entreprises, citoyens, administrations publiques...)**, principalement par le déploiement de la fibre optique mais également en réduisant les zones blanches de téléphonie mobile et en déployant des solutions alternatives comme un réseau de 400 bornes WIFI dans les gares, les centres bourg et les sites d'intérêt touristique.

La Région prévoit d'investir 175 millions d'euros dans ces infrastructures aux côtés de l'Etat qui mobilise le plan France Très Haut Débit (programme d'investissements d'avenir).

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, Marseille devient un hub de niveau mondial en matière d'infrastructures de télécommunication grâce à de nombreux câbles sous-marins convergeant sur son territoire reliant ainsi l'Europe, l'Asie et le continent africain. A l'image de Francfort, Londres, Amsterdam et Paris, la métropole phocéenne devient donc un pivot stratégique et intercontinental des flux de données numériques grâce à la présence d'une société spécialiste dans ce domaine mais aussi avec son nouveau projet d'implantation au niveau de GPMM. Au-delà, c'est donc toute la question des infrastructures pour le transit et le stockage des données qui est en jeu, avec également la présence d'acteurs majeurs. Et c'est toute l'économie de la région qui profitera de ces nouveaux échanges à l'échelle internationale, et les plus grands groupes internationaux du numérique ne s'y sont pas trompés en venant s'implanter à Marseille.

Il s'agit également d'inscrire la démarche publique régionale dans le même tempo que dans les zones dites d'initiative privée (zones de population très denses, zones AMII²), dont **l'objectif 100 % fibre se situe à l'horizon 2020-2022.**

Ce déploiement revêt un caractère stratégique pour l'avenir économique et l'attractivité du territoire régional.

L'impact économique du déploiement du THD est triple :

- **en matière d'emplois directs créés par la filière numérique pour les réseaux d'initiative publique** : entre 20 000 et 30 000 emplois créés au niveau national sur les 10 années à venir et entre 2 000 et 3 000 dans notre région ;
- **en matière de croissance** : la généralisation de l'accès au THD pour les ménages comme pour les entreprises provoque un impact positif direct sur leur productivité et leur pouvoir d'achat. Elle renforce la compétitivité des entreprises et facilite l'accès des ménages à de nouveaux usages dans leur vie quotidienne, notamment en matière d'éducation et de santé ;

² Zone AMII : AMII (Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement)

Appel organisé dans le cadre du Programme national Très Haut Débit en vue de recueillir les intentions d'investissement des opérateurs privés (Orange, SFR) en matière de déploiements de réseaux de boucle locale à très haut débit à horizon de 5 ans en dehors des zones très denses. Les résultats de cet appel sont disponibles sur le site www.territoires.gouv.fr. L'AMII doit être renouvelé périodiquement.

- **en matière d'e-administration et de modernisation des collectivités territoriales** : l'objectif est d'offrir au tissu économique les moyens de ses ambitions en favorisant l'innovation en matière d'usages et de services à destination de tous les usagers.

Actions et engagements :

En cohérence avec ces enjeux stratégiques, la Région a souhaité accélérer les déploiements des réseaux d'initiative publique (RIP) par une mobilisation accrue de financements et par une fédération des acteurs concernés autour d'un même véhicule de politique publique.

Deux nouveaux Départements (Bouches-du-Rhône et Var) ont ainsi rejoint dès fin 2016 le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit (PACA THD) pour qu'il porte de façon opérationnelle le déploiement de leurs Réseaux d'Initiative Publique, aux côtés des deux départements « fondateurs » avec la Région (Alpes de Haute-Provence et Hautes-Alpes). Les Alpes-Maritimes et le Vaucluse ont également vocation à se rapprocher de PACA THD dans les mois qui viennent, achevant ainsi de fait la fédération régionale des acteurs des RIP au sein de PACA THD.

1.1.3 Le foncier économique et l'immobilier d'entreprise : coordonner une stratégie concertée et agile au profit d'un aménagement économique de qualité.

Articles L.4251-13 et L.1511-3 du CGCT

La disponibilité de **foncier à vocation économique** et l'immobilier d'entreprises constituent des facteurs importants pour l'attractivité du territoire régional et le développement des entreprises.

Dans le cadre de la loi NOTRe, c'est désormais le bloc local, communes et EPCI à fiscalité propre, qui dispose d'une compétence exclusive en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises et de foncier économique. Pour autant la Région, au regard du rôle de chef de file qui lui est dévolu par le législateur, jouera un rôle d'ensemblier en proposant **une stratégie coordonnée pour apporter une réponse cohérente aux entreprises**. Son intervention se fera en appui des intercommunalités et Métropoles. **Cette réponse doit permettre d'apporter aux entreprises et aux actifs une offre de foncier économique, d'immobilier et de services**, adaptée à la nature des activités économiques (industrie, services et commerces), à la typologie des territoires (urbain dense, périphérique, rural) et à la nature des zones elles-mêmes (localisation, qualité).

C'est pourquoi, des conventions pourront être établies entre la Région et les autres collectivités et leurs EPCI, dont les Métropoles. La loi confie aux Régions la responsabilité de définir la complémentarité des interventions en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises dans le cadre du SRDEII. En outre, une seconde série de conventions pourra venir préciser les modes d'intervention des collectivités en complément de la Région dans le financement des aides ou régimes d'aides en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques.

Les champs d'intervention possibles de la Région sont donc multiples, à la fois en tant que PPA (Personne Publique Associée) à l'élaboration des documents d'urbanisme sur le volet spatial de l'économie, mais aussi par

sa capacité à accorder des aides directes aux opérations de production ou de renouvellement de l'immobilier d'entreprises ou d'espaces économiques par voie de convention avec les communes et leurs EPCI.

Les ateliers de concertation sur cette thématique et les nombreuses contributions des acteurs (Métropoles, Conseils Départementaux, EPCI, réseaux consulaires, EPFR, agences d'urbanisme...), insistent sur la nécessité de prendre en compte la temporalité longue pour créer de nouvelles zones ou les requalifier, au regard des contraintes budgétaires et de la multiplicité d'acteurs intervenant dans ces opérations.

Les Métropoles pourront établir et mettre en action leur schéma du foncier économique, et travailleront en concertation avec la Région.

Aussi la capacité des acteurs de la région à conduire des interventions coordonnées et programmées sur le foncier économique et l'immobilier d'entreprises sera essentielle.

Ainsi, dans le cadre de la chaîne des valeurs explicitée plus haut, la Région proposera l'élaboration d'un cadre partagé d'aménagement économique et d'accueil des entreprises, dans le prolongement de l'action des Métropoles, des communautés de communes et des communautés d'agglomération, axé sur :

- **l'observation** : il s'agit de connaître et de disposer des informations sur les zones d'activités, la part de foncier à destination des activités économiques, le taux de remplissage et d'occupation des zones, la qualité des zones et de leurs offres de services. Alors que ces informations constituent une base préalable à une stratégie efficace de marketing territorial, elles sont aujourd'hui trop disparates, difficiles à actualiser et à capitaliser. Il est indispensable de mutualiser et harmoniser les travaux des observatoires locaux du foncier économique existants (*Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale, Établissement Public Foncier Régional, agences d'urbanisme par exemple*). Ces informations devenues connaissances seront un élément facilitateur pour la création d'outils permettant aux acteurs économiques de disposer d'une **vision d'ensemble des disponibilités de foncier / immobilier et des services disponibles** (proximité d'un pôle d'échange multimodal ou d'une école d'ingénieur par exemple, raccordement THD de la zone, offre d'enseignement pour les enfants des employés, etc.) sur le territoire régional.
- **la répartition territoriale** : il est nécessaire d'assurer un équilibre entre zones de montagne et zones littorales en terme de répartition de l'offre de foncier et d'immobilier à vocation économique en raison de la grande hétérogénéité des besoins entre les différents territoires : densification des zones existantes et verticalité (services, logistique du dernier kilomètre, etc...) ou zones d'activités généralistes ou à vocation mixte pour certains territoires, notamment ruraux, pour lesquels la spécialisation des zones atteint ses limites. Il s'agit d'utiliser la notion de parcours résidentiel d'une entreprise en fonction de son stade de développement et de son projet. Le besoin de foncier est différent selon que l'entreprise vient s'implanter sur le territoire ou qu'elle y est déjà présente.
- **la création ou la requalification des zones existantes** : l'enjeu est de taille : faire monter en gamme l'offre foncière et immobilière avec un objectif colossal de requalification des zones d'activité pour lesquelles doivent être conduites les actions correctives (aménagement, dépollution, infrastructures, etc.) nécessaires. Il s'agit d'un travail de « parcours performance » pour les zones d'activité. Les requalifications de ces zones constituent

un travail complexe à mener qui renvoie à des problématiques multiples (exemple des plans de prévention des risques naturels, des coûts de relocalisation des entreprises par exemple). Un travail particulier pourra être mené sur la reconversion de friches (militaires ou civiles) qui peuvent accueillir des activités économiques nouvelles et représenteraient donc une offre foncière supplémentaire.

- **les questions budgétaires, d'ingénierie, de temporalité** : elles sont fondamentales pour ces projets nécessitant le plus souvent des financements croisés, des investissements pluriannuels et des expertises particulières (étude de préfiguration, analyse juridique, etc.). Un projet d'aménagement économique peut afficher un coût de sortie élevé (investissement important) et nécessite donc une ingénierie spécifique, notamment de la part des EPCI pour le portage opérationnel et les modalités de financement (opération déficitaire par nature). Pour cela, la coordination entre les opérateurs est essentielle. Dans le cadre de la CTAP, des échanges réguliers pourront permettre de définir des bonnes pratiques et les conditions favorables à l'expérimentation de nouvelles modalités d'intervention (SPL, SEM, fonds de minoration foncière).
- **la labellisation et la spécialisation** : en lien avec la stratégie de spécialisation et de concentration des moyens de la Région sur les filières considérées comme stratégiques, les zones et espaces économiques à enjeux pouvant servir de vitrine aux projets structurants issus de ces filières et participer au marketing territorial, seront identifiés.

Actions et engagements :

Capitaliser les différentes démarches d'observation existantes portées par la CCIR, le CRIGE, les agences d'urbanisme et les services de l'Etat permettant de consolider un diagnostic précis et construire une démarche régionale unique d'observation dans la durée. La Région assurera un rôle d'ensemblier d'un **système régional d'observation partenarial et permanent du foncier économique** chargé de capitaliser, coordonner et spécifier les projets.

S'agissant de la **mise à disposition de ces données auprès des milieux économiques** et des acteurs institutionnels, proposer la **création d'un service innovant et réactif** associant l'ensemble des partenaires concernés, la Région, les Métropoles et les EPCI, pour offrir une réponse adaptée aux sollicitations des entreprises, prenant en compte les contraintes propres à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les équilibres territoriaux. Cet outil présentera aux entreprises « en 1 clic » l'offre foncière et immobilière et les services disponibles (proximité d'un pôle d'échange multimodal ou d'une école d'ingénieur par exemple, raccordement THD de la zone, offre d'enseignement pour les enfants des employés, etc.). sur la totalité du territoire régional. Cette interface facile d'usage sera mise en place d'ici la fin de l'année 2017 à destination des décideurs économiques afin d'accueillir de nouvelles entreprises sur notre territoire mais également de permettre le développement voire le repositionnement d'entreprises déjà implantées.

Favoriser des échanges réguliers permettant de définir les bonnes pratiques et les conditions favorables à l'expérimentation de nouvelles modalités d'intervention (SPL, SEM, EPA, fonds de minoration foncière), non seulement au regard des équilibres économiques, mais également en intégrant les dispositions du SRADET.

Identifier les **espaces et zones économiques à enjeux** dans le cadre des OIR.

Examiner les **opérations foncières nécessaires dans le cadre des OIR**, en s'appuyant notamment sur l'Établissement Public Foncier Régional (budget de 200 M€ arrêté sur ces enjeux) et expérimenter de nouvelles modalités d'intervention, en prenant en compte la nécessité de protection des zones agricoles.

Développer une **démarche régionale sur la qualité et la performance des espaces et zones économiques à enjeux** dans le cadre des OIR. A partir des travaux de l'Agence ARPE, il s'agit de structurer une démarche sur la qualité et la performance des zones d'activités dans une logique de labellisation et d'actions correctives (inscription dans une démarche, un parcours pour obtenir une reconnaissance).

Appuyer les efforts des Métropoles et des EPCI pour modéliser une **offre d'accueil et de service structurante** dans une logique de marketing territorial partagé pour ces espaces et zones économiques.

1.1.4 Infrastructures de recherche : conforter les grands projets, leviers de développement régional

La région dispose d'infrastructures de recherche de haut niveau dans différents domaines scientifiques qui constituent autant d'atouts de développement, de rayonnement et d'attractivité pour le territoire.

Ces infrastructures offrent à la communauté scientifique, mais également aux entreprises régionales et internationales, l'opportunité d'accéder à des équipements performants et à un environnement scientifique international de haute qualité. Elles permettent d'autre part d'attirer des scientifiques de renom et de favoriser les partenariats avec les entreprises régionales, nationales et internationales parmi les plus innovantes.

Le territoire bénéficie ainsi de plusieurs grandes infrastructures de visibilité européenne et internationale telles que :

- Le projet ITER : projet d'envergure et d'enjeu exceptionnels qui doit répondre aux défis énergétiques mondiaux du XXIème siècle, ITER est une expérience scientifique à très grande échelle qui doit démontrer la faisabilité scientifique et technologique de l'énergie de fusion, et ouvrir ainsi la voie à son exploitation industrielle et commerciale. Ce projet fondé sur la collaboration entre les 7 Membres d'ITER Organization (Europe, Chine, Inde, Japon, Corée, Fédération de Russie et Etats-Unis) représente un montant d'investissement de plus de 18 milliards d'euros.

Ses retombées économiques sont d'ores et déjà très importantes pour la région : depuis 2007, la construction du projet ITER a généré plus de 2,5 milliards d'Euros de contrats pour les entreprises françaises, 1,8 milliards d'Euros passés avec des entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (72 % des contrats passés avec les entreprises françaises).

En termes d'emplois, environ 1 000 personnes travaillent pour l'organisation internationale en charge du projet, 1 500 personnes travaillent sur le chantier et 2 500 personnes supplémentaires sont attendues dans les 5 ans.

Actions et engagements

ITER constituant un facteur d'attractivité majeur pour le territoire, le soutien à ce projet sera poursuivi, conformément au protocole d'accord signé en novembre 2016, afin de démultiplier ses retombées en termes d'implantations d'entreprises :

- l'État et les collectivités locales interviendront ainsi en partenariat dans le projet d'amélioration de la sortie 17 sur l'A51, enjeu majeur d'accessibilité et de circulation, au regard du nombre de personnes accédant aux sites ITER et du CEA (10 000 personnes par jour).
- la Région définira, en collaboration avec les autres partenaires du projet ITER, une programmation détaillée des investissements restant à réaliser dans le cadre des mesures d'accompagnement, et notamment ceux facilitant le développement économique et l'aménagement durable du territoire régional. Elle soutiendra de même les actions dans les domaines de l'emploi et la formation.
- la Région assurera, en partenariat avec l'Etat, la relance et le pilotage du WOIC (Welcome Office for International Companies), en y associant les EPCI, Aix-Marseille-Provence Métropole, les agences de développement et l'ARII, afin de redynamiser les actions de promotion et de prospection pour l'accueil d'entreprises en lien avec le projet ITER d'une part et dans le domaine des énergies renouvelables d'autre part.

- de grands projets de recherche soutenus dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région et bénéficiant, pour certains, de financements européens au titre du FEDER, participant à la notoriété scientifique de la région :
 - la Flotte océanique française (pour partie basée à La Seyne sur mer) : ses navires et engins sous-marins participent à des missions de recherche, d'expertise et de surveillance avec des implications nombreuses dans les domaines des technologies sous-marines, de ressources minérales et énergétiques et des biotechnologies en lien avec les membres du pôle de compétitivité Mer Méditerranée.
 - le projet WEST : élément du programme européen de recherche sur la fusion contrôlée par confinement magnétique, cette infrastructure est une des installations préfiguratrices du réacteur ITER en lien avec les membres du pôle de compétitivité Cap Energies.
 - le projet MEUST-NUMERENV : élément du technopôle de la Mer à Toulon cette infrastructure sous-marine de grand fond associe un détecteur de neutrinos de 2^{de} génération, unique au monde (élément du projet européen KM3NET) et un ensemble de capteurs permettant le suivi en temps réel et en continu des fonds marins.
 - le Laboratoire souterrain à bas bruit (LSBB) site pilote pour la métrologie et la recherche en environnement développe des partenariats avec de nombreux industriels membres des pôles de compétitivité SAFE et OPTITEC et de grands groupes tels que TOTAL.

- des projets de recherche et de développement confèrent également à la Région une très forte visibilité et génèrent de nombreux partenariats industriels tels que « La Cité des Energies » à Cadarache, l'Institut Hospitalo-Universitaire « Méditerranée Infection » à Marseille, le démonstrateur MIMabs en immunologie sur le site de Marseille Luminy, l'Institut Méditerranéen des Risques et du Développement Durable (IMREDD) à Nice ou le projet « 3A » (Agroparc Agrosociences Abeilles) à Avignon.

Actions et engagements

Les engagements pris dans le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 seront maintenus et renforcés (dans le cadre d'éventuels avenants) pour assurer la pérennisation de ces grands équipements.

Des financements complémentaires pourront être mobilisés, pour accompagner l'émergence de nouveaux projets stratégiques, en lien avec les conclusions et recommandations du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

1.2 Devenir une Région exemplaire en matière d'intelligence économique

La loi NOTRe reconnaît à l'échelon régional le rôle de chef de file en matière de développement économique et d'attractivité, dans le cadre d'un partenariat territorial avec les intercommunalités, au premier rang desquelles les Métropoles faisant l'objet de dispositions spécifiques. La Région se doit donc d'assurer ce rôle dans un univers particulièrement concurrentiel et de plus en plus exposé à de nouveaux risques et à de nombreuses crises internationales dans un environnement ouvert.

Le contexte de globalisation et de développement d'une économie immatérielle nécessite par ailleurs, une parfaite maîtrise de l'ensemble des facteurs qui influent sur l'évolution d'un territoire. A cet égard, la collecte de données stratégiques, la conduite d'enquêtes et d'études, sont autant d'outils d'analyse territoriale et d'aide à la décision.

En matière d'intelligence économique, la reconnaissance des compétences des Régions s'est traduite dans la convention signée le 30 mars 2016 entre le gouvernement et l'association Régions de France qui mentionne que « *l'Etat s'engage à reconnaître les Régions comme les copilotes de comités stratégiques régionaux d'intelligence économique qu'ils co-animent, sous réserve de la dimension régaliennne du sujet, traitée par un sous-groupe ad hoc sous l'autorité du préfet de région* ». **Dans ce cadre, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été retenue comme région pilote pour expérimenter et mettre en œuvre une démarche régionale d'intelligence économique et stratégique.**

Forte de cette opportunité, la Région met en place, une démarche intégrée, concertée et holiste d'intelligence économique stratégique ne se limitant pas à la seule sécurité économique (de la compétence de l'Etat) mais prenant en compte la dimension « offensive » (veille stratégique, valorisation des atouts, soutien à la compétitivité des entreprises, actions de lobbying et influence) participant à la compétitivité et à l'attractivité du

territoire. Cette démarche doit s'accompagner d'une meilleure prise en compte par les acteurs économiques des enjeux de protection et de sécurisation de leurs structures, avec un accent particulier mis sur la cyber-sécurité.

Cette démarche, complémentaire de l'action publique déjà mise en œuvre par l'Etat, trouve en effet toute sa place dans une **politique volontariste de renforcement de la compétitivité économique**. Au niveau endogène, l'intelligence économique stratégique peut faire émerger des niches stratégiques pour la compétitivité des entreprises, et au niveau exogène elle participe à l'attraction de talents et d'entreprises pépites.

L'intelligence économique stratégique représente à cet égard un élément fédérateur de la gouvernance économique régionale mise en place dans le SRDEII et permet de renforcer les liens avec les entreprises.

La gouvernance du dispositif d'intelligence économique stratégique régionale repose sur 3 instances :

- le **comité stratégique d'intelligence économique**, co-piloté par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional : instance de dialogue entre l'Etat et la Région, il définit les orientations stratégiques en matière d'intelligence économique. Il se réunit une fois par an de manière plénière ;
- le **comité sécurité économique**, présidé par le coordonnateur régional à l'intelligence économique : comité opérationnel compétent sur tous les aspects régaliens de l'intelligence économique et associant à ce titre exclusivement les services concernés de l'Etat ;
- le **comité développement économique**, co-présidé par un représentant du Conseil régional et un représentant de l'Etat dont la composition est arrêtée par le Président du Conseil régional et le Préfet de Région. Ce comité sera notamment chargé de la mise en œuvre, du respect du calendrier et de l'évaluation des actions de la feuille de route régionale d'intelligence économique stratégique. Il définit les secteurs et filières stratégiques au niveau régional à suivre en priorité par le comité de sécurité économique, formule des recommandations et peut décider de la création de groupes de travail ad-hoc. La Région associera les Métropoles à ce comité.

Actions et engagements :

Le programme régional d'intelligence économique stratégique territoriale proposé va ainsi permettre de disposer d'une base de connaissance multidisciplinaire et partagée du territoire. Il se décline selon le plan d'actions opérationnel suivant :

- **élaboration d'une feuille de route régionale d'intelligence économique** stratégique précisant les objectifs partagés, les priorités d'actions ainsi que l'organisation de la gouvernance régionale. Cette feuille de route évolutive nécessitera une animation en lien étroit avec les acteurs pour permettre sa remise à jour permanente.
- **sensibilisation des élus et des acteurs régionaux** en charge du développement économique, du tourisme, de l'innovation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'objectif est de développer la culture de l'intelligence économique stratégique auprès des élus et services de la Région et des autres collectivités impliquées dans la gouvernance économique régionale, pour permettre une action économique efficace dans

un contexte budgétaire de plus en plus contraint. Cela passera par des actions d'information, de sensibilisation et par l'organisation de sessions de formation

- **formation et coaching aux métiers et aux moyens de l'intelligence économique stratégique** des acteurs impliqués dans des actions d'intelligence économique permettant à terme de fédérer un réseau d'experts en intelligence économique référents.

- **mise en place d'une offre de service d'intelligence économique stratégique ciblée** pour permettre aux acteurs de la gouvernance économique régionale de maîtriser la connaissance de leur territoire et des contextes national et international, et les accompagner ainsi dans leurs prises de décision. Il s'agit de mettre à disposition de ces acteurs des informations, des études, des analyses, permettant une veille permanente et pro-active sur les filières stratégiques, les marchés internationaux, les réglementations, les appels d'offres publics et privés européens et internationaux, l'identification des décideurs et prescripteurs économiques nationaux et internationaux,....

- **mise en place d'une cellule d'intelligence stratégique au service des PME de la région en lien avec le guichet unique des entreprises**, ayant pour objet d'apporter aux dirigeants d'entreprises régionales (start-ups, TPE, PME) les informations stratégiques pertinentes et fiables leur permettant un accès et un développement sécurisés sur les marchés internationaux (connaissance des marchés, appréhension de la concurrence, identification d'opportunités et de partenaires,...). A cet égard, des sessions d'information sur les risques pays seront systématiquement organisées avant chaque mission économique institutionnelle et à l'occasion d'accueil de délégations économiques étrangères.

- **mise en œuvre d'actions d'intelligence économique offensive**, adaptées à chaque pays et intégrées à la stratégie de marketing territorial, de promotion et d'attractivité partagée par la Région et ses partenaires (cf 1.3.) : actions de promotion, relations publiques, lobbying, influence, ciblées en direction des décideurs et prescripteurs économiques nationaux et internationaux préalablement identifiés. Ces actions s'appuieront notamment sur la mobilisation des réseaux et ressources afin de promouvoir le territoire et exercer une influence déterminante dans les différentes sphères de la vie économique et publique nationale, européenne et internationale.

1.3 Un marketing territorial offensif et partagé pour attirer les talents, les investisseurs et les entreprises

Dans un contexte de compétitivité des territoires, l'attractivité et le rayonnement international sont devenus aujourd'hui des enjeux majeurs en matière d'emplois, de création de richesse, d'ouverture culturelle et de services à la population. Amplifier cette attractivité représente un objectif stratégique clé pour le **développement des entreprises et pour l'avenir du territoire et de ses acteurs.**

L'enjeu est aujourd'hui de faire rayonner et de promouvoir davantage l'image et le potentiel de Provence-Alpes-Côte d'Azur au niveau national et international, au bénéfice de l'ensemble des acteurs du territoire et en cohérence avec les filières stratégiques régionales et les OIR.

Cela nécessite de mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial, de promotion et d'attractivité **concertée et partagée** par les forces vives du territoire (l'Etat, les collectivités publiques, les entreprises, les secteurs de l'éducation, de la culture, de la recherche, etc.), et particulièrement les Métropoles, qui peuvent définir une stratégie et des outils propres, tout en s'inscrivant dans une intelligence territoriale souhaitée par l'ensemble des acteurs pour intensifier un travail en commun.

Les **objectifs de cette stratégie portée et animée par la Région**, en collaboration avec les Métropoles et en association avec l'ensemble des acteurs économiques régionaux (*Agences de développement, chambres consulaires, ARII, pôles de compétitivité, Comités Régionaux du Tourisme, Business France et Atout France, entreprises régionales, etc.*) sont les suivants :

- développer la **visibilité, la notoriété ainsi que l'attractivité** économique et touristique de Provence-Alpes-Côte d'Azur au niveau national et international afin d'attirer des investisseurs, des talents ainsi que de nouvelles activités économiques innovantes et créatrices d'emplois ;
- faire de la région une **destination phare** au niveau économique, touristique et culturel, en construisant une image de marque forte et différenciante ;
- accompagner les **acteurs économiques et les entreprises régionales** dans leurs stratégies de développement, de promotion, d'attractivité et d'internationalisation ;
- associer, au-delà des acteurs économiques et touristiques, **l'ensemble des acteurs régionaux** qui participent à l'attractivité du territoire régional (culture, sport, universités,...) ;
- générer **l'adhésion et la mobilisation** de la population régionale ainsi que des acteurs économiques et touristiques régionaux autour d'un véritable projet régional tenant compte de la diversité et des spécificités propres à chaque territoire ;
- centrer la stratégie sur une **double approche thématique**, en concentrant les efforts sur les filières d'excellence régionales et les OIR, ainsi que **géographique**, en ciblant un nombre limité de pays ou de zones géographiques (Europe, Etats-Unis, Chine, Russie, Méditerranée, Japon, etc.).

La **méthodologie** de mise en œuvre de cette stratégie s'appuie sur **sept phases** qui ont été proposées par les acteurs au cours de l'atelier de travail correspondant à cette thématique :

- mobilisation et implication des acteurs régionaux ;
- construction d'une gouvernance régionale ;
- réalisation d'un diagnostic régional orienté vers une « approche-clients » ;
- élaboration d'une stratégie partagée ;
- mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel ;

- définition d'un calendrier précis des actions ;
- évaluation et réajustement éventuel en fonction des résultats.

La **gouvernance de la stratégie régionale** associe l'ensemble des acteurs – au premier rang desquels les Métropoles - qui œuvrent à la promotion et à l'attractivité économique et touristique du territoire régional, quels que soient leurs métiers - *export et internationalisation des entreprises ; marketing territorial, promotion économique et touristique ; attractivité d'entreprises ; promotion de filières ; promotion culturelle, sportive ; enseignement et recherche ; transport international, aérien et maritime, etc.* et repose sur **4 niveaux** :

- une « **Conférence régionale des acteurs du marketing territorial et de la promotion économique et touristique du territoire** » annuelle, présidée par le Président de Région et associant tous les acteurs régionaux concernés ;
- une « **Task-Force régionale** » opérationnelle, animée par la Région associant les Métropoles, l'Agence Régionale d'Innovation et d'Internationalisation des entreprises (ARII), les Agences de développement économiques et touristiques, la CCI International, les deux Comités Régionaux du Tourisme, les pôles de compétitivité, la DIRECCTE et les Agences nationales (Business France et Atout France) ;
- des **Groupes de Travail thématiques** ;
- un **Réseau régional d'« Ambassadeurs »** de la région impliquant les chefs d'entreprises ainsi que les « grands acteurs » régionaux (culturels, sportifs, universitaires, scientifiques,..) en complémentarité du réseau d'ambassadeurs des Métropoles, et pouvant le cas échéant s'appuyer sur ceux-ci.

Actions et engagements

La stratégie régionale se décline par un **plan d'actions opérationnel** issu de la concertation avec les partenaires :

- conception d'une **marque région** : la région peut s'appuyer sur les trois piliers de son identité (Provence, Alpes et Côte d'Azur) qui constituent également des marques de destination touristique de renommée internationale, pour construire la marque du territoire, traduisant la volonté d'unité régionale dans le respect de la diversité des territoires et des acteurs. Appropriée et utilisée par les entreprises régionales, elle servira de cadre de référence à la promotion des filières, les OIR faisant l'objet d'une stratégie marketing dédiée.
- actions de **valorisation, de promotion, de communication et d'« intelligence économique offensive »** adaptées au niveau national et international :
 - conception et réalisation d'outils écrits et audiovisuels de promotion régionale ;
 - présence sur les réseaux sociaux et via les vecteurs de communication numérique innovants ;
 - actions d' « intelligence économique offensive » adaptées à chaque pays : actions de relations-publiques, relations-presse, lobbying, influence, etc. ;

- actions de terrain répondant au double objectif **d'attractivité et d'internationalisation des entreprises** (cf. 4.3 « export et internationalisation des entreprises ») :

- présence dans les grands salons nationaux et internationaux en lien avec les filières prioritaires et les zones géographiques cibles déterminées ;
- coordination renforcée de la Région et des Métropoles pour les salons considérés prioritaires par la Région et les Métropoles ;
- organisation de missions économiques collectives à l'étranger ;
- accueil fédéré de délégations étrangères.

- actions de terrain participant au **développement de l'économie du tourisme**, en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT) :

- conquête, accueil et montée en gamme de grands événements nationaux et internationaux économiques, culturels, sportifs... Vecteurs de notoriété et d'attractivité économique du territoire régional, ces grands événements feront l'objet d'actions appropriées de promotion et de communication (relations publiques, relations presse, soirées VIP, ...)
- exploitation économique offensive des événements d'affaires, visant à optimiser leurs retombées sur les filières économiques d'excellence de la région et les OIR (valorisation des filières d'excellence, mise en relation des congressistes d'affaires potentiellement apporteurs d'affaires avec des entreprises locales, détection d'éventuelles implantations d'entreprises exogènes ou d'investisseurs...)
- renforcement des marques de destinations touristiques ;
- décloisonnement et partage de l'information et des systèmes de données permettant de placer la région parmi les leaders européens en la matière, avec pour ambition, de devenir la région des SMART destinations.

- attraction de **talents et de compétences**, par la promotion des atouts et du potentiel régional auprès de profils internationaux de haut niveau en s'appuyant notamment sur les agences de développement. Il s'agit, par ailleurs, d'offrir à ces « talents » des conditions de travail et de recherche concurrentielles et de faciliter leur installation ainsi que l'intégration de leur famille (scolarisation des enfants, formalités administratives...).

- simplification de l'accès à l'offre de services d'implantation par un **renforcement de la coordination des acteurs** permettant une meilleure réactivité dans la réponse apportée aux entreprises et aux porteurs de projets nationaux et internationaux. Sur la base des expériences déjà existantes - le Comité d'Orientation Stratégique des Projets Economiques (COSPE) animé par l'ARII, le Welcome Office for International Companies (WOIC) autour du projet ITER.

- un **Comité régional d'accompagnement à l'implantation** sera mis en place. Associant la Région, l'Etat et ses agences, l'ARII, les agences de développement, les Métropoles, etc., ce comité constituera le lieu de

concertation des partenaires régionaux orientant et accompagnant les entreprises nationales ou étrangères ainsi que les investisseurs dans leurs projets d'implantation en région.

- mise en œuvre d'une **démarche structurée de diplomatie économique régionale**, s'appuyant sur les actions de coopération économique initiées et menées par la Région et les autres collectivités territoriales, notamment les Métropoles. Il s'agit en effet de capitaliser sur les partenariats économiques établis dans ce cadre et de mutualiser les synergies entre les territoires travaillant sur un même espace géographique. La construction d'une diplomatie économique territoriale pérenne nécessite en outre, une implication forte des chefs d'entreprises et des grands groupes. C'est pourquoi, un réseau d'« Ambassadeurs » du territoire régional sera constitué.

ENGAGEMENT N° 2 : Promouvoir l'entrepreneuriat et accompagner la création et le développement des entreprises

L'enjeu principal consiste à créer des emplois par l'entrepreneuriat. Il s'agit donc à la fois d'insuffler un esprit et une culture de la création auprès de tous, mais aussi d'accompagner les dirigeants tout au long de leur processus, depuis la création jusqu'à la transmission de leurs entreprises, pour tenter d'infléchir la progression en région du nombre de défaillances d'entreprises.

2.1 Développer l'esprit d'entreprendre

L'esprit d'entreprendre constitue un objectif prioritaire. Celui-ci peut se cultiver, se développer, se révéler au fil du temps, et ce, depuis le plus jeune âge. Aussi, la démarche d'éducation permanente à l'initiative entrepreneuriale et la valorisation de l'image des entrepreneurs seront au centre des dispositifs régionaux. Certes, des initiatives privées ou publiques existent déjà, sous la forme notamment de rencontres entre le grand public et les responsables de TPE/PME locales, mais il est nécessaire de mieux les coordonner, afin de mobiliser plus efficacement le grand public et les participants. En effet, avec près de 400 opérateurs d'accompagnement et plusieurs centaines de dispositifs de financement mobilisables sur le territoire, le défi ne réside pas tant dans la capacité à mettre en place de nouveaux outils, que dans la mise en mouvement des forces vives socio-économiques et dans la simplification des différents parcours existants, afin de gagner en lisibilité.

Au-delà de réponses purement techniques ou financières, il convient d'apporter les clefs de compréhension et d'appropriation permettant à celles et ceux qui le souhaitent d'exprimer au mieux leur potentiel d'entrepreneurs et d'innovateurs. Pour cela, il conviendra d'inclure tous les acteurs existants et les chefs d'entreprise aguerris qui souhaiteraient partager leur expérience.

Actions et engagements :

- Communiquer et informer autour de la création et l'entrepreneuriat :

La Région appuiera le déploiement d'actions de mises en lien, de rencontres, de communication et d'information entre le grand public et les responsables de TPE/PME locales. Elle s'associera aux collectivités et aux acteurs consulaires, dans la mise en œuvre régulière de « **Rendez-vous de la création d'entreprise** » dans les territoires et promouvra auprès des territoires la mise en œuvre de **Clubs locaux d'entrepreneurs**, permettant la mise en réseau, la rupture de l'isolement de l'entrepreneur, la définition de stratégies locales partagées et d'opportunités de collaboration.

Des **temps de rencontre entre Grands Comptes privés et petites entreprises seront multipliés, autour, par exemple**, de conventions filières, (ex. sectoriels : So Eko sur l'achat responsable, les rencontres Côtes

d'Azur Écobiz...) viendront compléter une présence forte de la Région au Salon des Entrepreneurs Marseille Provence-Alpes-Côte d'Azur en partenariat avec Aix-Marseille Provence et la CCIMP.

Enfin, des profils d'entrepreneurs seront mis à l'honneur dans les différentes publications régionales, sous la forme d'une rubrique «Portrait d'entrepreneur-e-s» afin de donner une résonance particulière à des parcours entrepreneuriaux inspirants.

Pour ce faire, la Région s'appuiera sur les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise.

- **Former les jeunes, détecter et stimuler leur fibre entrepreneuriale :**

La Région engagera une démarche ambitieuse d'éducation à l'entrepreneuriat, dès le secondaire, susceptible d'alimenter le parcours d'orientation des jeunes filles et garçons concernés, et d'apporter une solution supplémentaire dans la lutte contre les décrochages scolaires. Cette approche correspond pleinement à une orientation européenne des politiques éducatives.

Cette démarche générale se fera dans le cadre d'un partenariat renforcé et en co-construction avec les équipes pédagogiques, les Rectorats et l'ensemble des services de l'Etat concernés, les Conseils Départementaux, les représentants du monde de l'entreprise (Consulaires, Réseaux patronaux, Structures d'accompagnement et de financement) et les agences dédiées (Agence France Entrepreneurs, Fédération Entreprendre Pour Apprendre).

Par une logique **d'appels à projets thématiques**, et sur la base d'un cursus adapté, la Région encouragera le développement de « mini entreprises / Juniors entreprises (BTS) et de Coopératives jeunesse de services » au sein des lycées et des Centres de Formation des Apprentis. La Région mobilisera, à cet effet, ses partenaires de l'appui à la création d'entreprise et les acteurs du Réseau Régional de l'Innovation.

En outre, un **concours permettant de récompenser les meilleurs projets d'entreprises** ou d'initiatives entrepreneuriales, individuelles ou collectives, de jeunes lycéens ou apprentis sera organisé. Il permettra à ses lauréats de bénéficier d'un accompagnement privilégié, et d'accéder à un réseau de mentors/tuteurs, parmi des chefs d'entreprises volontaires.

La culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat auprès des étudiants et des chercheurs sera également renforcée (cf engagement n°5 - 5.2)

2.2 Accompagner les entrepreneurs

L'article 7 (II) de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), transfère de l'Etat aux Régions à compter du 1^{er} janvier 2017, la compétence relative au financement des actions de conseil et d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise destinées (i) à des personnes sans emploi ou (ii) rencontrant des difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi. . A ce titre, la Région assure donc la pleine gestion du dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement à la Création et à la Reprise d'Entreprise). Ce

dispositif, mis en œuvre en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations est destiné à mettre en place un parcours d'accompagnement et de financement du créateur/repreneur.

L'entrepreneuriat peut constituer un élément fédérateur offrant à chacun la possibilité de créer son propre emploi mais surtout de faire émerger les entreprises de demain. Il s'agit d'offrir à celles et ceux qui souhaitent s'engager dans la création d'une entreprise, un accès simplifié aux services d'accompagnement et de financement sur l'ensemble du territoire y compris les plus fragiles et enclavés, avec une attention particulière portée aux créations d'entreprises dans les filières considérées comme stratégiques.

Par un pilotage et une animation resserrés de l'écosystème des opérateurs et réseaux de l'accompagnement, visant leur mise en cohérence, **la Région entend insuffler à sa politique en faveur de la création/reprise d'entreprise une dimension entrepreneuriale supplémentaire, par rapport à l'approche actuellement prédominante d'accompagnement à l'auto emploi.**

Les dispositifs d'accompagnement porteront sur des thématiques à la fois transverses (finance, RH, digitalisation,...) et spécifiques (création, croissance externe, transmission d'entreprise, export, etc.).

Actions et engagements :

- **Maintenir et renforcer les actions d'accompagnement à la création d'entreprise qui ont fait leur preuve dans une logique de parcours :**

Le parcours NACRE est destiné aux personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi. Sur une durée de trois ans (post création ou reprise), il accompagne les créateurs ou repreneurs sur le montage du projet, la structuration financière et l'intermédiation bancaire (avec le prêt à taux zéro NACRE et prêt complémentaire mobilisables), le démarrage et le développement de l'entreprise.

A cet égard, 5 675 actions d'accompagnement pour des porteurs de projet de création ont été réalisées toutes phases confondues dont 1 652 nouvelles entrées. Par ailleurs, les adultes peu qualifiés, les femmes, les jeunes, les seniors représentaient respectivement 57%, 40%, 14% et 12% des bénéficiaires du dispositif NACRE.

La Région entend mettre en œuvre cette nouvelle compétence selon les termes fixés par la loi. Pour ce faire, la Région basera sa sélection d'opérateurs, de prestataires, de partenaires, sur une vision partagée de la compétence et de la performance, et évitera l'émiettement des moyens.

Elle s'engage également, une fois le transfert de compétence stabilisé, à co-construire avec ses partenaires **dès 2017 une politique publique régionale renouvelée, adaptée et performante en matière de création/reprise d'entreprise.**

Par la sensibilisation dès la phase de création/reprise aux nouveaux modèles économiques (économie circulaire, économie de la fonctionnalité, économie collaborative...), aux opportunités offertes par les filières stratégiques régionales, aux enjeux du numérique et de l'export, la Région souhaitera également mettre en

convergence et en cohérence la dynamique de création d'entreprise avec sa stratégie de développement économique globale.

Le dispositif régional **d'aide à la création d'entreprises** sera plus ouvert pour des porteurs de projets ne pouvant prétendre à aucune autre forme d'accompagnement (incubateur, pépinière, couveuses, etc.) et fortement corrélé aux prestations de Pôle Emploi.

- **Améliorer la pertinence et la qualité de l'accompagnement à la création :**

Les profils et niveaux d'expertise des opérateurs et des prestataires de services intervenant auprès des chefs d'entreprise (consultants, experts-comptables, avocats, notaires) peuvent être inégaux. Gagner en pertinence et en qualité d'accompagnement peut permettre de rendre chaque intervention auprès du dirigeant efficace et offrant un réel retour sur investissement.

Pour ce faire, il est proposé de mettre en place un système de référencement de prestataires, basé sur des critères objectifs. Seront notamment conduites :

- l'analyse de leur expertise en amont (références, autorisation réglementaires) et de leur capacité à accompagner le dirigeant dans la durée, même en phase de forte croissance ;
- la mise en place des enquêtes de satisfaction en aval, post-mission.

Une plateforme numérique recensant les prestataires référencés sera déployée et servira d'outil de communication et de suivi de mission entre ces derniers et les dirigeants.

- **Faciliter la transmission et la reprise d'entreprise :**

En 2013, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 28 % des entreprises inscrites au RCS seront concernées par la transmission d'ici 2023. Elles représentent plus de 280 000 emplois dans la région. 37% des dirigeants qui réfléchissent à la transmission ont majoritairement besoin d'être mis en relation avec des repreneurs (48%) ou d'avoir de l'information et du conseil sur les démarches (24%) voire d'être accompagnés (9%)³.

En lien avec les chambres consulaires et les réseaux d'accompagnement à l'entreprise, la Région renforcera son appui aux structures d'accompagnement à la reprise / transmission et **facilitera également les mises en relation entre cédants et repreneurs**. Il s'agira de même de faciliter l'information précoce des cédants potentiels. Des outils numériques facilitant les opérations de reprise / transmission seront proposés. Sur le financement, voir engagement n°3 / 3.1

- **Dynamiser une démarche d'économie collaborative en renforçant le rôle des plateformes de mise en relation entre entreprises :**

³ Données extraites d'une enquête de la CCIR de 2013/2014 : http://www.paca.cci.fr/docs/Etude_regionale_transmission_entreprise.pdf

Les plateformes numériques de réseaux d'entrepreneurs jouent un rôle essentiel dans une démarche d'économie collaborative. En effet, les entreprises peuvent y proposer leurs services, décrire leurs zones de compétence et éventuellement proposer leurs services à d'autres. Aussi, leur présence et leur animation seront renforcées afin de permettre aux entreprises d'étudier l'opportunité d'une mutualisation de leurs chaînes de production, de la mise à disposition temporaire d'employés ou de la mutualisation permanente de personnel sur des fonctions support ou commerciales par exemple.

- **Favoriser la diversité des profils de créateurs par un accompagnement renforcé :**

Des parcours spécifiques seront proposés aux personnes qui sont encore sous-représentées en matière de création d'entreprise.

Ainsi un accompagnement sur-mesure peut permettre de lever certains freins et favoriser la réussite finale du projet entrepreneurial. Les structures spécialisées dans l'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin pourront bénéficier d'un soutien⁴.

Concernant les seniors, leurs profils seront visibles sur une plateforme de mise en relation entre entreprises, permettant ainsi aux entrepreneurs de pouvoir contacter, plus aisément des profils experts.

- **Accompagner la prise de risque liée à la création et essayer les studios de start-ups⁵ :**

La Région soutiendra les démarches de création d'entreprises innovantes faisant preuve d'une prise de risque plus mesurée et encouragera les initiatives de type « studio de start-ups », complémentaires aux incubateurs d'entreprises. A l'instar d'un studio de cinéma, le « studio de start-ups » porte entièrement la création d'entreprises, depuis l'idée jusqu'à la mise sur le marché et l'identification des premiers clients. Une fois la preuve de marché établie, des sociétés indépendantes sont créées et des investisseurs recherchés pour accélérer leur développement. Ces structures portent et mutualisent un vivier de ressources transverses à toutes les start-ups (codage informatique, marketing, finance, etc.) et limitent ainsi le risque d'échec par :

- la diversification des risques (plusieurs projets menés en même temps) ;
- la mobilisation d'experts pour superviser la création des start-ups ;
- la réduction des coûts de développement (synergies).

⁴ Selon l'INSEE, en 2014, 26% des créateurs sont des créatrices, soit une proportion plus faible qu'au niveau national (28%).

⁵ Comme des incubateurs ou accélérateurs, les studios proposent un environnement propice (hébergement, écosystème, conseils). Ils s'en distinguent toutefois en concevant eux-mêmes les produits et services comme une start up. Contrairement aux start-up classiques, les studios travaillent sur plusieurs projets de produits ou services simultanément afin de mutualiser et de diminuer le coût de développement.

Ces démarches de studios sont propices à l'émergence d'entreprises plus solides, au fort potentiel, et avec des créations d'emplois pérennes.

A ce titre, la Région pourra soutenir financièrement le démarrage d'initiatives locales, en lien avec les OIR, et assurera leur promotion afin de les aider à trouver des sources de financement plus pérennes.

- **Exemplarité au sein de la Région : l'appel à l'entrepreneuriat**

La Région lancera en 2017, auprès de ses 5500 agents, une campagne d'information portant sur les possibilités offertes par le statut de la fonction publique territoriale à celles et ceux qui envisageraient une démarche de création ou de reprise d'entreprise. Cette information, conçue en lien avec les réseaux d'accompagnement partenaires concernera aussi la possibilité offerte aux agents de se mobiliser et de s'engager bénévolement auprès de ces partenaires, sur un dispositif de parrainage des créateurs-trices d'entreprises.

La Région compétente pour coordonner la chaîne de l'entrepreneuriat :

	Avoir une idée ESPRIT D'ENTREPRENDRE	De l'idée au projet ANTE-CRÉATION	De la création au test marché AMORÇAGE	De la rentabilité à la croissance DÉVELOPPEMENT	REPRISE TRANSMISSION	Difficultés RESTRUCTURATION
TPE	Universités (PEPITE) CFA	Pôle Emploi BGE CCI Réseaux régionaux - ADIE - PFIL - Réseau entreprendre - IRCE	Pépinières Couvées CAE France Active	CCI BPI	CCI BPI	URSSAF DIRECCTE BPI
Entreprises artisanales	Lycées	Pôle Emploi CMAR	CMAR	CMAR	CMAR	URSSAF DIRECCTE
Entreprises de l'ESS Associations	Acteurs du SPRO Associations promouvant l'esprit d'entreprendre	Pôle Emploi URSCOP	Couvées CAE France Active URSCOP	France Active URSCOP Dispositif local d'accompagnement	URSCOP	France Active URSCOP Dispositif local d'accompagnement
Entreprises innovantes	Acteurs de la politique de la ville	Incubateurs Pépinières CCI Clusters BPI	Incubateurs Pépinières CCI Clusters Pôles de compétitivité ARII BPI	CCI Clusters Pôles de compétitivité ARII BPI Agence de promotion	BPI	URSSAF DIRECCTE BPI
PME	Acteurs territoriaux du développement local et de l'emploi			CCI Clusters Pôles de compétitivité ARII Réseau entreprendre Agence de promotion	CCI BPI Réseau entreprendre	URSSAF DIRECCTE

← **GUICHET UNIQUE** →

← **OPERATEURS PHASES MÉTIERS NACRE** →

2.3 Promouvoir une économie circulaire et de proximité

Loi NOTRe

Loi Economie Sociale et Solidaire (ESS) du 31 juillet 2014

Convention d'agrément tripartite Etat-Région-CRESS portant sur la reconnaissance d'utilité publique prévue dans la loi ESS du 31 juillet 2014.

La Région s'inscrit dans une démarche inclusive et marque son ambition de fédérer les acteurs, les volontés, les énergies, autour de l'objectif de **développement et de consolidation de l'économie de proximité**, dans un esprit constant d'équilibre territorial.

Dans ce contexte, après le vote du Small Business Act en novembre 2016, la Région entend mettre en œuvre un soutien global à l'économie de proximité incluant des actions spécifiques en faveur des entreprises de l'Artisanat et du Commerce, des entreprises de l'ESS, des entreprises déployant de nouveaux modèles économiques, ou s'inscrivant dans des dispositifs ayant trait à l'économie Circulaire ou encore souhaitant mettre en œuvre des actions relevant de leur responsabilité sociale (RSE). Les enjeux et orientations relatives au développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) à la suite de la conférence régionale sont indiqués ci-après.

L'économie de proximité se définit d'abord comme un mode d'organisation de l'économie autour de la relation directe : relation des entreprises avec les consommateurs, relations entre entreprises, ancrage dans la vie locale. Elle peut se scinder en deux ensembles complémentaires :

- d'un côté, l'économie présentielle : économie marchande de biens et services résidentiels, activité non marchande de services centrés sur la satisfaction des besoins des populations, touristes inclus. Elle se compose de métiers qui se développent grâce à des populations consommatrices : alimentation, agriculture, marchés, commerce de proximité, services à la personne, services de santé, conseil en informatique et en nouvelles technologies, entretien de l'habitat, hôtellerie-restauration, etc. ;

- d'un autre côté, une économie à dominante productive fondée sur la rencontre entre activités économiques : l'installation de plusieurs entités sur un même site permet des effets de synergie et une mutualisation des moyens qui sont sources d'une compétitivité accrue. Ce pan de l'économie de proximité est plutôt tourné vers les activités de service et de conseil aux entreprises, l'économie sociale et solidaire, l'artisanat de pointe et l'industrie. Il regroupe la majeure partie des TPE et PME productives⁶.

L'ensemble des composantes de l'économie de proximité, dont les entreprises de l'économie sociale et solidaire, représente en région plusieurs centaines de milliers d'entreprises ou établissements, tous secteurs confondus. Cet ensemble hétérogène partage des problématiques communes, car le contexte dans lequel évoluent aujourd'hui les entreprises, et notamment celles de proximité, connaît de profondes mutations : avènement

⁶ Définition du Conseil Economique Social et Environnemental – sept 2010

d'une société digitale, mondialisée et structurée en réseaux, mutation du travail, des modes de consommation, renchérissement des matières premières et prise de conscience par les entreprises de leurs impacts globaux (économiques, environnementaux et humains).

Les entreprises, pour leur adaptation et leur développement, doivent actuellement faire face à une série de transitions majeures :

- **transition numérique**, pour intégrer les nouveaux outils et usages issus du numérique ;
- **transition managériale**, pour attirer et fidéliser les talents et pour adapter et faire croître les compétences ;
- **transition environnementale**, pour optimiser et rationaliser les consommations et minimiser les impacts de l'activité ;
- **transition commerciale**, pour répondre aux nouvelles attentes du marché et en investir de nouveaux, notamment par l'innovation, qu'elle soit technologique, d'usage ou sociale.

Parce qu'il est toujours plus efficace d'anticiper et d'accompagner les évolutions des modèles économiques que de les subir, la Région entend apporter un soutien global à l'économie de proximité.

Actions et engagements :

Le soutien global à l'économie de proximité portera sur :

- **les territoires** : par le soutien aux clusters territoriaux de type Systèmes Productifs Locaux ou Pôle Territoriaux de Coopération Economique, par l'appui aux projets d'écologie industrielle territoriale (EIT). A l'échelle d'un territoire, il s'agit de soutenir l'ingénierie et d'appuyer les démarches collectives d'entreprises, en lien avec des collectivités territoriales, des organismes de recherche, des établissements d'enseignement supérieur, des organismes de formation et d'apprentissage pour mettre en œuvre une stratégie continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques précis ou destinés à structurer des filières locales.
- **l'innovation** qu'elle soit sociale, de produit, de process, d'organisation ou marketing afin de développer de nouveaux débouchés et de nouveaux modèles.
- **les entreprises de proximité elles-mêmes** : par des financements adaptés, par l'accompagnement à la création-reprise- transmission (cf. engagement n°2.1, 2.2 et n°3.1) et également avec :
 - un soutien aux projets de coopération économique et de mutualisation : sous forme de Groupement d'Employeurs, Groupement d'Intérêt Economique d'intérêt local, ou autres formes de mise en commun de fonctions, d'outils, de process (ex : mutualisation de locaux, coopératives d'achats, montages ensembliers, Joint Ventures locales sous forme notamment de SCIC, points de vente mutualisés en circuits courts...);
 - un soutien aux démarches de B2B : mise en lien directe entre entreprises de proximité « offreuseuses » de biens ou services et acheteurs publics/privés ;

- un soutien à la transition numérique via des actions de sensibilisation, de diagnostic et de formation collective, ainsi que d'outils de financement permettant l'investissement initial ;
 - un accompagnement du volet RH des TPE/PME : mise en œuvre d'offres de services coordonnées et accessibles localement (GPEC, appui au sourcing et recrutement, formation managériale...), accompagnement à la transmission des savoirs et savoirs faire et à la transition générationnelle, soutien à des actions de formation des chefs d'entreprise ;
 - le déploiement du Small Business Act Provence Alpes Côte d'Azur, notamment sur le levier Commande publique ;
- **les femmes** et les **hommes**: par le développement de leurs compétences, par l'appui à la transition générationnelle, par une offre de services RH renforcée (cf. engagement n° 6).
- pour mettre en place ce corpus d'actions la Région souhaite nouer des **partenariats** avec l'Etat, la CDC, les collectivités territoriales, les chambres consulaires et les réseaux d'accompagnement :
- elle renforcera ces liens opérationnels avec la CCIR, la CMAR et la CRESS, notamment en matière d'animation et de veille territoriale ;
 - elle intégrera un volet « Economie de proximité » dans les Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial (CRET) en cours et à venir, associant dans sa conception l'ensemble des partenaires concernés, notamment consulaires.

2.3.1 Soutenir le développement des entreprises de l'Artisanat et du Commerce

Plusieurs opérations expérimentales menées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région (CMAR) avec le soutien de la Région ont mis en exergue le gisement d'emplois de ce secteur. Sur les 135 000 entreprises artisanales présentes sur le territoire régional, plus de 63 % n'ont aucun salarié malgré leur relative ancienneté (plus de 50 % d'entre elles ont de 3 à 15 ans d'existence). Un accompagnement ciblé peut les inciter à embaucher. En effet, elles y renoncent souvent face à la complexité des démarches et du fait d'une méconnaissance de la réglementation, des procédures de recrutement et de la gestion des ressources humaines.

Pour permettre à ces TPE qui constituent l'essentiel de l'économie de proximité, de se développer, une intervention à trois niveaux a fait ses preuves. **Il s'agit d'abord d'informer, puis de proposer des formations correspondant aux besoins de l'entrepreneur ; enfin, pour les plus dynamiques d'entre elles, un accompagnement individuel et collectif plus ciblé (RH, commercial, numérique, stratégie, finance) dans des domaines précis doit leur permettre de se projeter avec plus d'efficacité et de connaissances.**

Aussi la CMAR a développé, en partenariat avec la Région, une gamme d'opérations collectives spécifiques qui permet de répondre aux besoins d'accompagnement individualisé en entreprise. Ce dispositif – Opérations Régionales en Faveur des Entreprises Artisanales (ORFEA) - repose sur un parcours complet, qui comprend la transmission d'éléments théoriques via des ateliers collectifs, puis un accompagnement dans l'entreprise par un consultant expert. Enfin, une aide directe en fin d'opération permet à l'entrepreneur de mettre en place les

moyens nécessaires au développement du projet ainsi élaboré. Ces opérations permettent à la fois d'augmenter le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée, d'accroître les effectifs, mais aussi de renforcer la solidité financière des entreprises bénéficiaires avec l'augmentation de leurs capitaux propres (+ 36 % en 5 ans).

Actions et engagements :

- Opérations Régionales en Faveur des Entreprises Artisanales (ORFEA) : au vu de ces évolutions largement positives constatées dans les entreprises suite à leur participation à l'une de ces sessions, il conviendra de développer ce type d'opérations, en élargissant à la fois les thématiques traitées et les acteurs mobilisés.
- Le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie s'est également emparé de ces questions. Ainsi, une première expérimentation en direction des commerçants de proximité et ayant pour objet de les accompagner dans leur transition numérique globale (gestion, commercial, marketing, financier, ressources humaines, etc.) a été lancée fin 2016 pour des premiers résultats attendus début 2018. Celle-ci pourra constituer les prémices d'une Gamme ORFEC (Opérations Régionales en Faveur des Entreprises Commerciales) permettant aux entreprises commerciales de bénéficier des mêmes prestations que les entreprises artisanales.
- Les EPCI et les communes pourront intervenir, en synergie, sur ces dispositifs pour élargir leur portée et les ancrer sur des territoires conformément aux moyens d'actions dont elles disposent en vertu de la loi NOTRe. Afin de stimuler de manière spécifique l'innovation dans les Très Petites Entreprises (TPE), un premier dispositif porté par la CMAR permettra aux chefs d'entreprises de passer « de l'idée au projet », c'est-à-dire de formaliser et de concrétiser leurs idées novatrices en les développant jusqu'au stade d'un projet, précis, documenté et budgété. Un rapprochement des FabLabs et des artisans permettra à la fois de stimuler la transition numérique dans des entreprises artisanales et d'encourager la mise en réseau et le travail collaboratif entre les nouveaux entrepreneurs et certaines entreprises artisanales.
- La Région soutiendra, de façon concertée avec les collectivités territoriales, l'artisanat et le commerce dans les territoires le plus reculés afin de lutter contre les phénomènes de désertification rurale.
- Elle soutiendra la promotion de ses différents métiers auprès des jeunes afin de garantir la pérennité d'un tissu économique dense et essentiel pour l'économie régionale.
- Le dispositif partenarial ARDAN sera promu auprès des entreprises artisanales et commerciales.

**2.3.2 Promouvoir et accompagner le déploiement des nouveaux modèles économiques :
Économie Circulaire et Responsabilité sociétale des entreprises**

Pour s'adapter, rester compétitives, continuer à croître et générer de nouveaux emplois, les entreprises de Provence-Alpes-Côte d'Azur doivent pouvoir expérimenter de nouveaux modèles économiques et de nouveaux modes de management. En effet, l'intégration par les entreprises, dans leur stratégie, de leurs interactions avec

leur environnement naturel, économique et humain, des mutualisations et des échanges de ressources entre les entreprises ainsi que de nouveaux modes de consommation a un impact aujourd'hui avéré sur leur performance et la durabilité de celle-ci.

Une étude conduite par France Stratégie en 2015, indique notamment que les entreprises engagées dans ce type de démarche, identifiée sous l'appellation de « responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et d'économie circulaire », ont une performance supérieure de 13% en moyenne aux autres entreprises.

Cette posture agile de l'entreprise dans son nouvel environnement permet ainsi :

- de répondre efficacement aux nouvelles attentes relatives au travail (entreprise libérée, besoin de sens dans son activité, autonomie) et ainsi d'attirer et de fidéliser des talents dans les entreprises de la région;
- d'anticiper les évolutions du marché liées aux nouveaux modes de consommation (économie collaborative, nouvelles relations client...);
- de faire baisser les coûts liés à l'énergie, aux déchets ou aux ressources de la production (économie circulaire);
- de répondre aux attentes de plus en plus exigeantes des clients en matière de RSE (commerce équitable, produits bio, labels verts, circuits courts...)

La démarche de concertation mise en œuvre dans le cadre du SRDEII a permis de poser le constat partagé de la nécessité d'une politique régionale d'accompagnement des entreprises aux transitions numérique, écologique, commerciale, managériale et d'identifier les principes de celle-ci.

Cette politique reposera sur la promotion et l'accompagnement aux nouveaux modèles économiques (Responsabilité Sociétale des Entreprises, économie circulaire, économie de la fonctionnalité) associant l'ensemble des acteurs régionaux concernés (réseaux professionnels, pôles de compétitivités, clusters régionaux...) pour :

- accompagner la performance globale des entreprises (RSE);
- développer l'achat responsable dans la commande publique et les relations B to B;
- favoriser l'émergence de projets d'économie circulaire structurants;
- valoriser et pérenniser les initiatives régionales en matière de RSE et d'économie circulaire.

Par ailleurs et en articulation avec le SRDEII, le Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets comprendra un plan d'actions en faveur d'une économie circulaire et détaillera les objectifs et les actions mises en œuvre pour développer une économie circulaire régionale. Cette politique de promotion des nouveaux modèles économiques (RSE, économie circulaire, économie de la fonctionnalité, économie collaborative) reposera sur un large partenariat institutionnel (Etat, ADEME, Chambre de Commerce et d'Industrie de Région et Chambre de Métiers et d'Artisanat de Région) et sera co-construite avec les parties prenantes économiques au sein d'une plateforme ad hoc.

Actions et engagements :

Des actions spécifiques en faveur de nouveaux modèles économiques et de la RSE :

- élaborer une politique régionale partenariale intégrée de promotion et de soutien aux nouveaux modèles économiques (RSE, économie circulaire, économie de la fonctionnalité, économie collaborative) ;
- proposer un bilan de performance globale (RSE) à toutes les entreprises demandant une aide économique à la Région ;
- permettre aux entreprises de la région de faire ce bilan sur leur performance globale (RSE), grâce à une première information via le Guichet Unique des entreprises ;
- cartographier les flux et besoins des entreprises d'un territoire (matière, énergies, RH...) en matière d'économie circulaire ;
- soutenir les actions qui valorisent des nouveaux modèles économiques (RSE, économie circulaire, économie de la fonctionnalité...) notamment des « Hot spots » des nouveaux modèles économiques en région, des salons, des vitrines des innovations et des bonnes pratiques ;
- déployer un accompagnement des entreprises, des territoires et des filières aux nouveaux modèles économiques (RSE, économie circulaire, économie de la fonctionnalité...) avec le parcours performant et responsable en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- élaborer une charte régionale de la RSE, contrat du monde économique de Provence Alpes Côte d'Azur, de la puissance publique et des organisations professionnelles pour la transition de l'économie régionale ;
- promouvoir en lien avec les futures marques régionales, un « Fabriqué Responsable en Provence-Alpes-Côte d'Azur » ;
- soutenir les plateformes circuits courts alimentaires et non alimentaires : *cette logique de commercialisation, au-delà des produits alimentaires, peut s'appliquer localement à de nombreux types de biens ou de services : financiers, numérique / open data, énergie, culture, tourisme, éducation, loisirs, artisanat d'art ou traditionnel, services aux personnes et aux entreprises...*
- intégrer la prise en compte de l'économie circulaire et de la RSE dans les parcours de création / reprise d'entreprise : appuyer, dès l'étape de création d'entreprise, la prise en compte des modèles de production et des cycles de vie matières premières / produits semi finis ou finis / déchets ;
- mise en œuvre d'une offre de formation adaptée aux potentialités de développement et d'emploi dans les nouvelles formes d'économie, dont numérique, circulaire, silver et transition énergétique (nouveaux métiers ou évolution des métiers).

2.3.3 Soutenir le développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire créatrice de valeur et d'emplois

Les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire en région représentent près de 17 000 établissements employeurs et occupent une place importante au sein de l'économie : 10 % de l'emploi régional, 6 % du PIB régional⁷.

Elles jouent également un rôle d'intégration. A titre d'illustration 70% des emplois sont occupés par des femmes et jusqu'à 18,9 % des emplois se localisent dans les départements alpins.

Consciente du poids et de la richesse pour l'économie que constituent les entreprises de l'ESS, la Région entend soutenir leur développement économique et leur capacité d'innovation, en tant que composantes à part entière de l'économie régionale de proximité. **Car une entreprise de l'ESS est aussi et surtout une entreprise.**

La Région choisit donc d'adopter une **approche inclusive, cherchant à associer et à rassembler autour de problématiques partagées l'ensemble des composantes de l'économie régionale.**

2.3.3.1 Des enjeux issus de la Conférence Régionale de l'ESS

La première Conférence Régionale de l'ESS, présidée par la Région et l'Etat, et organisée en partenariat étroit avec la Caisse des Dépôts et Consignations, le 6 octobre 2016, a affirmé l'ambition de la Région de soutenir le développement des entreprises de l'ESS, a conforté l'inclusion de l'ESS dans le tissu économique régional et identifié les **enjeux spécifiques auxquels sont confrontées ces entreprises.**

Sur le plan démographique, les départs à la retraite, qui s'annoncent massifs dans l'ESS, en particulier sur les postes à responsabilités, rendent nécessaire une anticipation des évolutions en terme de ressources humaines. En effet, d'ici 10 ans, 27 600 salariés de l'économie sociale et solidaire pourraient partir à la retraite (soit 17 % des effectifs). Tous les secteurs d'activité seront concernés, les plus fortement impactés seront ceux de l'enseignement (21 %), de l'hébergement & restauration (20,5 %) et de la santé (20 %). Par ailleurs, la catégorie socioprofessionnelle des « cadres et professions intellectuelles supérieures » reste celle qui devrait être la plus concernée.

En outre, le nombre important en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de structures de petite taille (hors sanitaire et social, assurances, mutuelles, banques...) conduit à poser la problématique du changement d'échelle. La capacité de **développement de ces TPE/PME de l'économie sociale et solidaire se situe prioritairement dans le fait de s'inscrire dans des logiques d'alliance avec d'autres opérateurs économiques, autour de coopérations commerciales, et des logiques de mutualisation.**

De même, cela rend la question du **développement des coopératives et du modèle coopératif**, mouvement sous représenté dans notre région au regard de son potentiel, particulièrement importante, tant par des créations ex

⁷ Chiffres observatoire ESS 2016

nihilum d'entreprises que par la reprise/transmission d'entreprises saines ou en difficulté, ou enfin par transformation statutaire.

Enfin, les deux derniers enjeux identifiés résident dans **l'investissement de marchés d'avenir** et la nécessaire **densification du tissu de PME de l'Economie Sociale et Solidaire motrices et innovantes**.

2.3.3.2 Des objectifs partagés pour permettre le développement équilibré des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire

Une action concertée avec l'Etat, les collectivités territoriales et les réseaux de l'ESS devra permettre de **soutenir l'entrepreneuriat dans l'ESS** autour des objectifs opérationnels suivants :

- l'inclusion pleine des entreprises de l'ESS dans une économie de proximité par des coopérations inter-entreprises dans les territoires ou les filières, par le développement de relations commerciales B2B et B2C, ainsi que par le levier de la commande publique locale (cf. soutien global à l'économie de proximité) ;
- le développement des alliances économiques, des logiques de co-traitance, de sous-traitance, de structuration de chaînes de valeurs, mais également de mutualisation de fonctions et de moyens (cf soutien global à l'économie de proximité) ;
- la mise en œuvre d'un écosystème d'accompagnement (création, métier, expertise) favorable, appuyé par des offres de services RH et de formations renforcées ;
- le maintien d'une offre financière publique et privée, adaptée à la structure du capital de ces entreprises à lucrativité limitée, dans le cadre de créations, de développement, de rebond ou de reprise / transmission ;
- le soutien aux innovations notamment sociales apportées par ce champ, pourvoyeur de nouvelles réponses à des besoins peu ou pas satisfaits dans les conditions actuelles du marché ;
- la consolidation des partenariats opérationnels avec et entre les partenaires régionaux représentatifs de l'ESS (CRESS PACA, URSCOP, réseau France Active,...) en Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de continuer à structurer une offre d'accompagnement adaptée ;
- la promotion et la communication sur les métiers de l'ESS (potentiels d'embauche auprès des jeunes) et l'amélioration des processus d'orientation ;
- l'action spécifique de développement de l'apprentissage dans les entreprises de l'ESS.

2.4 Accompagner la digitalisation de l'économie et aider les entreprises à s'approprier les opportunités du numérique

La digitalisation de l'économie est aujourd'hui entrée dans une phase particulièrement massive et structurelle qui impacte tous les secteurs et filières de l'économie régionale, sous l'effet d'un double mouvement à la fois technologique et stratégique :

- technologique, parce qu'arrivent aujourd'hui à maturité des services et usages issus de l'intelligence artificielle, de l'utilisation des données massifiées (« big data »), des objets connectés (internet des

objets – « internet of things – IoT »), et de la robotique ou encore du déploiement généralisé des smartphones dans une logique de mobilité absolue et permanente ;

- stratégique, parce que ces technologies portent des évolutions profondes des modes de consommation, d'organisation et de rapport au travail et à l'emploi, d'organisation des chaînes de valeurs.

Les changements sont potentiellement plus impactants pour l'économie que l'informatisation des années 80 et l'irruption d'Internet dans le champ économique et social dans les années 90. Cette digitalisation questionne tout autant les entreprises, que la régulation publique.

La traduction la plus récente de cette perception peut être résumée dans l'expression suivante : « l'ubérisation de la société ».

L'impact de cette révolution est d'autant plus complexe que, contrairement aux précédentes révolutions technologiques, l'analyse de ses conséquences en termes d'emplois et de croissance reste peu lisible.

En effet, l'OCDE estime qu'en France 9% des travailleurs pourraient voir leur emploi remplacé par la robotisation à courte échéance. En 2014, une étude du cabinet Roland Berger indiquait que 3 millions d'emplois des classes moyennes, d'encadrement et des professions libérales ainsi que des métiers manuels pouvaient disparaître, d'ici 2025. C'est-à-dire demain. Le risque d'un « chômage de masse technologique » n'est donc pas négligeable.

A l'inverse, l'économie numérique porte une part essentielle des gains de compétitivité et donc de la croissance de ces dernières années. La faiblesse des investissements en Europe par rapport aux Etats-Unis dans cette nouvelle économie, explique d'ailleurs pour une large part le différentiel de croissance entre les deux continents.

L'économie numérique constitue l'un des sinon, le relais de croissance principal des années à venir.

Un récent sondage sur la transition numérique, porté par l'observatoire social de l'entreprise du CESI en partenariat avec Ipsos et le Figaro auprès des chefs d'entreprise et de leurs salariés, montre que 29% des dirigeants et 52% des collaborateurs jugent le sujet stratégique ou essentiel.

Ce relatif manque de considération pour la transformation numérique questionne sur la capacité des entreprises à appréhender les transformations profondes provoquées par l'économie numérique.

En ce sens, et dans un large partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, la Région doit s'efforcer de prévenir les ruptures susceptibles d'avoir des conséquences difficiles dans les secteurs économiques concernés, y compris les conséquences sur les ressources humaines (une approche de type gestion prévisionnelle des emplois et des compétences).

L'atelier thématique régional dédié à ce sujet a permis de partager les constats suivants avec l'ensemble des acteurs :

- les besoins en matière d'accompagnement ainsi que les enjeux sont diversifiés et peu identifiés pour les TPE/PME et les artisans ;
- les ressources existantes et disponibles sur le territoire pour accompagner les transformations numériques sont peu lisibles ;

- les startups du numérique peuvent parfois accompagner les entreprises des secteurs traditionnels mais elles ne sont pas toutes recensées et restent peu visibles ;
- les chefs d'entreprises mesurent mal le retour sur investissement dans le numérique ;
- la question de la cybersécurité est importante ;
- « l'ubérisation » des activités est à considérer autant comme un risque que comme une opportunité ;
- la parité est à promouvoir dans des métiers du numérique qui sont trop mal connus et essentiellement masculins ;
- l'ouverture des données publiques représente un gisement de croissance qui nécessite de mettre en place une gouvernance et une organisation.

La contribution du digital à la croissance est essentielle. Elle repose tout autant sur le dynamisme des filières et des secteurs numériques que sur la bonne utilisation du numérique par les entreprises dites traditionnelles ainsi que sur leur niveau d'investissement dans ce domaine.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de l'informatisation technique des entreprises, telle qu'elle a été mise en œuvre ces 25 dernières années, mais bien d'une prise en compte d'un changement issu de la demande et des clients, se traduisant par une évolution des modèles économiques, de l'organisation du travail et des chaînes de valeur. Les investissements dans le matériel ne produisent des effets bénéfiques pour l'entreprise que s'ils se doublent d'investissements immatériels et de réorganisation. L'ensemble des fonctions de l'entreprise sont directement impactées, depuis le marketing jusqu'à la logistique.

Pour les entreprises de l'économie numérique, il s'agit de gagner en capacités d'expérimentation rapide, notamment avec les territoires, d'être visibles et de pouvoir bénéficier d'infrastructures de données numériques fiables et accessibles.

Actions et engagements

Offrir aux entreprises les moyens de rester compétitives et répondre aux évolutions des demandes de leurs clients :

- développer les **actions individuelles et collectives d'accompagnement** focalisées sur la conduite du changement, l'organisation des entreprises et mobilisant les réseaux existants autour de la transformation des entreprises : réseaux consulaires d'accompagnement à la création d'entreprise, espaces publics numériques, tiers lieux d'innovation et de co-working etc. Ces actions pourront être portées par des centres ressources régionaux et devront comporter un focus spécifique sur la cybersécurité ;
- étudier l'opportunité de **chèques régionaux** destinés à l'accompagnement des entreprises, essentiellement TPE-PME, notamment dans le cadre des financements du PO FEDER (lors de la révision à mi-parcours) ;

- favoriser l'**organisation d'évènements dédiés** à la transformation numérique de l'économie sur l'ensemble du territoire régional et la communication autour de ces enjeux ;
- renforcer les **liens et les actions entre les acteurs de l'économie numérique**, notamment les Pôles de Compétitivité concernés et les French Tech avec les filières potentiellement « utilisatrices » de numérique ;
- mettre en **visibilité l'offre de services innovants** proposés par des startups régionales,
- Développer les **expérimentations de services numériques**, en lien avec les territoires, et accompagner le développement de lieux – centres de ressources – démonstrateurs d'innovation numérique ;
- proposer des **dispositifs innovants** permettant aux chefs d'entreprise et à leurs salariés soit d'accéder à des ressources leur permettant de porter leurs projets de transformation (mutualisation de compétences entre entreprises), soit d'acquérir eux-mêmes ces compétences (modèle du dispositif ARDAN) ;
- accompagner les filières dans leur **analyse des impacts de la digitalisation** du secteur par des études, par l'innovation ouverte ;
- s'appuyer sur des structures de médiation numérique pour l'accompagnement des TPE et des artisans en lien avec les chambres consulaires ;

2.5 Accroître l'internationalisation des entreprises régionales

Article L. 4251-13.-du CGCT et la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015, qui donne compétence à la Région, et aux Métropoles, en matière de promotion économique

La **démarche d'internationalisation** (*promotion de savoir-faire, de produits et services, développement du chiffre d'affaires, etc.*) représente pour les entreprises régionales un **vecteur majeur de développement**. Elle contribue également au **renforcement de l'image** et à la promotion des **filières et des territoires** de rattachement de ces entreprises.

Pour une entreprise, se développer à l'international constitue un **processus structurant**, source de pérennité et de développement à moyen et long terme, mais néanmoins complexe, **coûteux et fragile** (plus de 80 % des PME abandonnent rapidement l'export). Face à une concurrence internationale exacerbée, les entreprises de taille plus modeste, qui ne disposent pas d'une capacité d'investissement et d'une rentabilité suffisantes, développent des **logiques opportunistes** plutôt que de long terme. Les entreprises doivent donc être, plus que jamais, préparées et outillées pour accéder aux marchés internationaux.

De **nombreux instruments** financiers et services d'accompagnement, souvent superposés et parfois concurrents, sont disponibles, mais ceux-ci sont encore **trop dispersés et souffrent d'un manque de lisibilité** pour les entreprises.

Développer une **offre globale et coordonnée d'accompagnement à l'internationalisation des start-ups, des TPE et des PME**, fédérant les acteurs, s'appuyant sur les filières régionales d'excellence, mobilisant des outils adaptés et complémentaires, et ciblant un nombre limité de destinations porteuses d'opportunité business pour les entreprises, constitue un enjeu majeur de croissance et d'ouverture internationale.

La Région propose, à ce titre, de **concentrer ses efforts et de coordonner ses actions**, en lien avec celles de l'écosystème économique régional (Métropoles, entreprises, agences de développement, pôles de compétitivité, Chambres consulaires, etc.) autour de ses **filières stratégiques** (Energies de demain et écotechnologies, Aéronautique, spatial, naval et défense, Industrie maritime et logistique, Agriculture, agro-alimentaire et cosmétiques, Santé, Silver économie et Tourisme, culture et art de vivre) et de ses technologies clefs, et sur des **territoires cibles** à l'international.

Une étude confiée en 2016 à l'ARII (avec l'aide d'un prestataire expert⁸) sur les destinations prioritaires a permis d'identifier des **zones géographiques stratégiques s'appuyant sur le croisement des atouts régionaux (filières stratégiques et Opérations d'Intérêt régional) et des opportunités pays**.

Une grille d'indicateurs reflétant les potentiels d'attraction d'investissements étrangers, de développement commercial à l'exportation pour les entreprises de la région et de partenariat économique a conduit à une **hiérarchisation des destinations** sur lesquelles la Région propose de centrer son intervention : **Etats-Unis, Europe, Chine, Japon et Russie**.

Le positionnement géostratégique particulier de la région conduira par ailleurs à développer des actions économiques spécifiques **en direction de la Méditerranée en lien étroit avec les Métropoles** afin de conforter Provence Alpes Côte d'Azur comme porte d'entrée de la Méditerranée vers le continent européen.

L'objectif est donc de bâtir une **stratégie régionale partenariale d'internationalisation et d'export** coordonnée et pilotée par la Région, adaptée aux besoins des entreprises et aux spécificités des acteurs régionaux s'appuyant sur les actions mentionnées ci-dessous.

Actions et engagements :

- fédérer l'ensemble des acteurs (Région, DIRECCTE, Métropoles, CCIR, Business France, CCEF, Bpifrance, ARII, Agences de développement, clubs export,...) autour d'un guichet export renouvelé, piloté par la Région et intégré au guichet unique des entreprises. Un travail spécifique sera conduit avec les Métropoles afin d'harmoniser leurs dispositifs. Il s'agit en effet par ce guichet partenarial de :

⁸ Etude internationalisation et conquête de nouveaux marchés – Cabinet OCO Global – ARII – Janvier 2017 cf. annexe 4.

- partager l'information concernant les besoins des entreprises, les actions et services proposés, les opportunités de marché (en lien avec la démarche régionale d'intelligence économique stratégique cf. 1.2) ;
- faciliter l'accès des entreprises à l'offre d'accompagnement en leur apportant un service plus lisible et plus cohérent (site internet, plateforme téléphonique, etc.) ;
- assurer le suivi, le reporting et l'évaluation des actions et outils mis en œuvre par les opérateurs ;
- développer une gamme d'outils complémentaires et adaptés aux différentes typologies d'entreprises (start-ups, TPE, PME, ETI) et besoins d'accompagnement (stratégie, prospection, structuration RH, financement, etc.).

Un véritable **parcours de l'export** sera mis en place pour apporter à chaque entreprise un outil correspondant à son besoin, sa taille et son niveau de développement à l'international (primo-exportateur, exportateur confirmé). **Ce parcours de l'export s'appuiera à la fois sur le renforcement de dispositifs déjà mis en œuvre par la Région** (tels que le V.I.E. à mobiliser notamment sur les destinations cibles) ou par ses partenaires (Bpifrance, Business France, ARII, CCI International, etc.) et sur la création d'outils complémentaires (appui à la structuration de services export, appui à la mutualisation de fonctions « export » entre les entreprises, etc.).

- **Intégrer les entreprises dans la stratégie régionale de promotion internationale et de diplomatie économique (cf 1.3).**

La démarche de diplomatie économique régionale, s'appuyant sur les actions de coopération économique initiée et menée par la Région et les autres collectivités territoriales, notamment les Métropoles, sera largement ouverte aux entreprises régionales. L'association des entreprises aux missions économiques partenariales leur permet en effet d'aller à la rencontre des donneurs d'ordre internationaux ainsi que des décideurs politiques pouvant faciliter leur accès aux marchés. Un **programme de missions économiques à l'étranger** (sur les pays cibles identifiés), élaboré avec les acteurs économiques et institutionnels concernés, sera ainsi proposé chaque année aux entreprises régionales. La Région intégrera également les entreprises désireuses de valoriser et d'assurer la promotion du territoire régional, dans un **réseau d'« ambassadeurs » économiques**, à créer, en lien étroit avec les réseaux initiés par les autres collectivités.

- **Multiplier la présence des entreprises sur les grands salons et évènements internationaux.**

La Région, les Métropoles et les partenaires économiques (ARII, agences de développement, CCIR, CRTs, French-Tech régionales, pôles de compétitivité, etc.) proposeront chaque année aux entreprises du territoire un **programme annuel** de grands salons et évènements à forte visibilité internationale ciblés sur les filières stratégiques et segments différenciants, tels que le CES de Las Vegas sur la filière numérique, le salon du Bourget sur la filière aéronautique spatiale et défense, le Mobile World Congress, Innovative city sur le segment des smartgrids, le salon « Fruit logistica » de Berlin sur la filière agricole. La présence dans les grands salons nationaux et internationaux en lien avec les filières prioritaires et les zones

géographiques identifiées comme des cibles privilégiées fera l'objet d'une coordination renforcée, notamment avec les Métropoles, avec l'utilité de configurer des équipes projets communes.

ENGAGEMENT N° 3 : Faciliter et simplifier l'accès aux services et aux aides régionales grâce au FIER et au portail des entreprises

L'objectif de la Région en matière de financement des entreprises est de se doter d'une stratégie d'une chaîne complète créant un écosystème favorable au développement. Ce faisant, la Région souhaite rendre le territoire régional particulièrement attractif auprès des investisseurs nationaux et internationaux.

3.1 De l'amorçage au retournement, mieux couvrir les besoins de financement des entreprises

L'article 3 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) renforce les compétences des Régions en matière d'attributions d'aides aux entreprises. Elles disposent désormais d'une compétence de plein exercice pour l'octroi des aides de droit commun et pour les entreprises en difficulté (article L.1511-2 du CGCT). Outre les prises de participation dans les sociétés de garanties, de capital investissement et dotations aux fonds de participations, les Régions peuvent désormais prendre des participations en direct au sein de sociétés commerciales pour la mise en œuvre du SRDEII (articles L.4211-1 8° et suivants).

3.1.1 Le Fonds d'Investissement pour les Entreprises Régionales (FIER)

En créant le FIER en 2016, la Région a affiché sa volonté de :

- simplifier l'accès aux financements pour les entreprises vis-à-vis de dispositifs dispersés et complexes ;
- promouvoir des mécanismes de financement de différentes natures (subvention, avance remboursable, prêt bonifié ou prise de participation au capital) et adaptés à chaque phase de la vie de l'entreprise (création, développement, transmission, difficultés conjoncturelles) ;
- massifier et accroître les financements disponibles pour les entreprises, en ayant un effet de levier des financements européens. Le plan d'investissement JUNCKER (315 M€) de la Commission Européenne a en effet assoupli le cadre juridique d'utilisation des fonds FEDER et encouragé la création d'instruments financiers au niveau local, avec un coût relatif plus faible pour les collectivités ;
- créer des dispositifs d'aides plus ouverts aux différents types d'entreprise, allant de l'innovation aux activités plus traditionnelles, et plus concentrés, en les fléchant sur les filières stratégiques.

Les principaux financements régionaux (hors soutien des structures d'accompagnement des entreprises) dans le cadre du FIER 2016 :

Actuellement, les dispositifs d'aide de la Région couvrent différents types d'entreprise (TPE, PME innovantes ou non) à des stades de développement différents (création, développement, reprise, etc.).

Thématique	Nom du dispositif	Mécanisme d'intervention	Ticket d'intervention
Création	Plateformes d'initiatives locales	Prêt personnel à 0%	Jusqu'à 15 k€
Création	PACA ÉMERGENCE	Prêt participatif	Jusqu'à 150 k€
Innovation	R2V	Capital investissement	300k€ à 2,5 M€
Innovation	Business Angels	Capital investissement	Pas de plafond
Innovation	PRI Etude de faisabilité	Subvention	Jusqu'à 200k€
Innovation	PRI Développement	Avances remboursables	Jusqu'à 500 k€
Innovation	FRI - FUI	Subvention	Plafond en fonction du régime d'aide choisi
Innovation	FRI - APRF	Subv. pour laboratoire Avances remboursables ou prêt 0% pour l'entreprise	Plafond en fonction du régime d'aide choisi
Innovation	FRI - APRF	Avances remboursable ou prêt 0% pour l'entreprise	Jusqu'à 200k€
Innovation	PACA INVESTISSEMENT	Capital investissement	De 200 k€ à 2 M€
Développement	PACA ÉMERGENCE	Prêt participatif	Jusqu'à 200k€
Développement	ARDAN	Subvention	2 760 € pour le stagiaire + 50% du salaire du stagiaire financé par la Région
Développement	PACA INVESTISSEMENT	Capital investissement	500 k€ à 2 000 k€
Reprise transmission	Fonds Régional de garantie	Garantie régionale à 35%	Garantie sur prêt Bpifrance jusqu'à 400k€
Difficultés	Prime régionale au maintien de l'emploi	Subvention et/ou prêt	Jusqu'à 300k€
Artisanat	Aides à la commercialisation	Subvention	Jusqu'à 3 k€
Artisanat	Aide à l'investissement	Subvention	Jusqu'à 9 k€
Economie sociale et solidaire	Fonds d'innovation social	Prêt ou avance remboursables	Jusqu'à 30 k€ pour les avances remboursables jusqu'à 50k€ pour les prêts
Economie sociale et solidaire	PARGEST	Prêts	Pas de montant plafond
Economie sociale et solidaire	ESIA	Garantie à 70 % et prêts	Montant garanti et limité à 45 000 €
Economie sociale et solidaire	CEDRE	Subvention	Jusqu'à 50k€
Implantation	ARIANE	Subvention ou avance remboursable	Plafond en fonction du régime d'aide choisi

Toutefois, trop nombreux et désormais plus toujours adaptés, ces outils souffrent d'un manque de lisibilité et de visibilité auprès des entreprises.

Aussi, la Région entend rationaliser ces outils et proposer une stratégie d'investissement au service des entreprises du territoire, avec des outils moins nombreux, plus ouverts et mieux dotés, adaptés aux besoins et à l'offre existante.

3.1.2 Une nouvelle stratégie d'investissement

En 2017, le périmètre et les critères d'interventions du FIER seront revus, suite aux recommandations d'une étude ex-ante, commandée auprès de la Banque Européenne d'Investissement (livraison 1^{er} trimestre 2017).

Ils viseront à combler les principales défaillances de marché, qui semblent principalement concerner :

- **les Très Petites Entreprises (TPE)**, opérant en très large majorité sur des secteurs traditionnels, qui sont confrontées à une problématique de **sous-capitalisation**, et ce, parfois dès le lancement de leur activité avec des apports du dirigeant souvent insuffisants. Par la suite, le renforcement des fonds propres des TPE se heurte à une problématique d'attractivité de ces entreprises pour les investisseurs, mais aussi à la culture des dirigeants de TPE. Ces derniers sont souvent réticents à ouvrir leur capital, et, par méconnaissance des mécanismes de financement, peu enclins à recourir à l'endettement bancaire, perçu comme onéreux et/ou risqué, qui leur permettrait pourtant de leur donner le niveau financier nécessaire à leur pérennité. La difficulté à faire financer leur Besoin en Fonds de Roulement (BFR) les rend alors vulnérables au moindre « trou d'air » conjoncturel ;
- **les entreprises en reprise/transmission**. L'accompagnement et l'offre de financement semblent ne pas couvrir les besoins stratégiques et financiers des repreneurs, problématique néanmoins cruciale dans un contexte où l'avancement en âge des dirigeants d'entreprises annonce un nombre important de transmissions d'entreprises à venir ;
- **les entreprises innovantes en phase de premiers succès**. Il s'agit de « *start-ups* » innovantes au potentiel de croissance fort ayant réussi leur lancement (premiers contrats signés). Toutefois, celui-ci est souvent plus lent à se concrétiser que prévu. Elles doivent renforcer leurs fonds propres pour équilibrer leur structure financière, après un recours à l'endettement important. Néanmoins elles se trouvent souvent dans un « entre-deux » sur la chaîne des acteurs du financement. Leurs besoins de financement sont trop importants pour les structures de financement de l'innovation et de l'amorçage, mais leur chiffre d'affaires trop faible pour leur permettre d'attirer les acteurs classiques du capital-investissement ;
- **les entreprises non-innovantes en phase de post-crédation** peuvent également rencontrer des difficultés de financement, notamment lorsque que leur potentiel de croissance et leur taille sont modestes ;
- **les entreprises en difficulté** de trésorerie, suite à une croissance forte et à un manque de fonds propres au départ ou soumises à des problématiques économiques conjoncturelles (liées à leur marché ou à leur modèle économique par exemple).

Ce nouveau périmètre permettra d'aller plus avant dans **la logique de simplification, de massification, d'ouverture et de concentration**.

En outre en tant qu'Autorité de Gestion de certains Fonds Structurels et d'Investissement Européens (Fonds ESI) pour la période de programmation 2014-2020, la Région percevra plus de 433 millions d'euros au titre du Programme Opérationnel (PO) Régional FEDER⁹-FSE¹⁰.

Trois axes prioritaires du PO FEDER-FSE ont vocation à mobiliser des instruments financiers, pour les montants suivants :

- l'Axe Prioritaire I (« Recherche, Innovation, Petites et Moyennes Entreprises ») ;
- l'Axe Prioritaire II (« Développer l'économie et les services numériques ») ; et
- l'Axe Prioritaire III (« Transition énergétique et valorisation durables des ressources »).

La Région dispose d'atouts et de partenariats solides pour appuyer la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'investissement. Le partenariat régional avec Bpifrance sera réaffirmé et renforcé afin d'assurer la complémentarité des actions et de créer des dispositifs pertinents pour les entreprises du territoire.

La Région entend également mobiliser le volet régionalisé du PIA3 (Programme d'Investissement d'Avenir) mis en place par le Ministère de l'économie et des finances, via le Commissariat Général à l'Investissement.

L'ensemble du travail d'analyse découlant de l'étude ex-ante sera conduit avec les acteurs clés du territoire : les consulaires, le CETIM, les banques, Bpifrance, les cabinets de conseil, les plateformes de crowdfunding, les acteurs du financement et les EPCI.

Actions et engagements

- Assurer un fort soutien à l'innovation pour faire émerger un vivier d'entreprises innovantes

Les **projets collaboratifs** entre entreprises et laboratoires seront accompagnés afin de permettre la mise sur le marché des innovations issues de la recherche. Les cadres d'intervention existants (FUI et APRF) seront réexaminés afin de s'assurer qu'ils répondent bien aux besoins des porteurs de projets.

Outre les OIR, une attention particulière sera portée aux secteurs qui nécessitent davantage d'investissements, comme les biotechnologies ou les projets industriels. Pour ce faire, la Région encouragera l'émergence de structures d'accompagnement (de type accélérateur ou incubateur) des projets industriels.

Enfin, la Région renforcera les partenariats avec les acteurs du financement de l'innovation, notamment les Métropoles, Bpifrance et l'Etat (programmes d'investissement d'avenir).

⁹ Fonds Européen de Développement Régional.

¹⁰ Fonds Social Européen.

- Renforcer l'accès des TPE et PME (innovantes ou non) aux financements

L'objectif est de faciliter l'accès au financement des PME, y compris les micro-entreprises, dans toutes les phases de leur cycle de développement en étudiant différentes possibilités de soutien parmi lesquelles :

- un instrument de garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts octroyés aux PME, afin d'encourager le financement bancaire ;
- un instrument octroyant des micro-prêts sous réserve d'une analyse de la faisabilité opérationnelle qui sera conduite, notamment au travers de la recherche de l'existence d'opérateurs privés experts en la matière, ou l'étude des implications d'un adossement à des plateformes de crowdfunding ;
- un instrument de co-investissement, intervenant en fonds propres et quasi-fonds propres pour investir aux côtés des opérateurs de marché (fonds d'entrepreneurs, Business Angels, fonds d'investissement classique). Cet instrument pourrait prendre la forme de prêt et/ou de participation au capital. Sont recherchées des solutions apportant financements, mais surtout un soutien opérationnel, à l'instar des fonds d'entrepreneurs.

En région, il existe un large vivier d'entrepreneurs ayant réussi et disposant de liquidités à placer dans des entreprises en croissance et prêts à s'investir opérationnellement (*mentoring*). Ces fonds privés, complétés par des prêts publics, peuvent constituer un soutien à l'économie locale, dans une logique d'économie collaborative : la réussite des entrepreneurs locaux servant ainsi à d'autres entrepreneurs locaux.

Pour chacun des instruments qui sera mis en place, les OIR feront l'objet d'une attention particulière. En outre, des cibles spécifiques pourront être privilégiées, comme les entreprises innovantes en phase de premiers succès ou les entreprises non innovantes post-crédation.

- Favoriser l'accompagnement de la reprise / transmission

Les problématiques de transmission et de reprise, pour les TPE et les PME, feront l'objet d'un accompagnement renforcé de la part de la Région (cf. engagement n°2 / 2.2).

Côté transmission, nombre de dirigeants mesurent mal la nécessité d'anticiper leur démarche ou sont très soucieux du bon respect de la confidentialité. Ceci conduit souvent à un ralentissement du processus de reprise par un tiers et entraîne une baisse de la performance de l'entreprise.

Côté reprise, beaucoup de sociétés restent petites, alors qu'elles auraient intérêt à fusionner avec d'autres acteurs, pour atteindre la taille critique nécessaire à leur pérennité.

Afin de fluidifier ces opérations, la mise en place de mécanismes de financement appropriés sera recherchée (garantie, prêt ou fonds d'investissement). La reprise par les salariés pouvant constituer un réel levier, la Région soutiendra des actions en ce sens.

- Accompagner le retournement des entreprises

L'identification au plus tôt des difficultés des entreprises constitue un facteur clé d'un retournement réussi. La Région s'attachera à ce que les entreprises, en situation conjoncturelle tendue, soient prises en charge rapidement et accompagnées par des experts. A cet effet, elle s'appuiera sur des partenaires et des professionnels et sur un dispositif d'observation intitulé « Solvabilité des Entreprises pour la Sauvegarde des Emplois en Provence – Alpes – Côte d'Azur » (2SEPACA).

L'éligibilité des entreprises en retournement ayant un fort impact en termes industriels et économiques sur leur bassin d'emploi et disposant d'un plan de développement viable et avéré sera renforcée dans les dispositifs d'aide.

- Coupler financement et accompagnement à la croissance des PME

La réussite d'un projet passe par l'accès au financement, mais également par la qualité de l'accompagnement du dirigeant.

La région propose, par l'intermédiaire de l'ARII, « l'Accélérateur PACA », qui accompagne notamment les PME de croissance sur différentes problématiques : stratégie, développement commercial, recrutement, etc.

- Mobiliser encore davantage les fonds nationaux et européens

Forte de la réussite du partenariat régional d'innovation (Etat-Région) à destination des entreprises, la Région souhaite maintenir son investissement sur des actions similaires issues du PIA3. La Région se positionnera sur ce programme de manière beaucoup plus offensive que par le passé.

Au niveau de l'Europe, la Commission a lancé le plan d'investissement JUNCKER (315 M€) afin de relancer l'investissement au sein de l'espace commun. L'objectif est de contribuer à financer des projets d'infrastructures et d'innovation, ainsi que des PME et des entreprises de taille intermédiaire. Dans la même logique que les instruments financiers, les fonds issus du plan JUNCKER ont vocation à mobiliser les capitaux privés afin de produire un effet levier. La Région mobilisera au maximum ces instruments représentant autant de sources de financement public à l'effet levier sur le financement privé.

3.2 Le portail des entreprises, le point d'entrée unique des services et des aides dédiés à l'économie, à la formation et à l'emploi

Comme précédemment exposé, la richesse des dispositifs d'aide aux entreprises occulte leur éclatement et parfois leur manque de lisibilité pour les dirigeants, justifiant ainsi le déploiement d'une nouvelle stratégie plus lisible et adaptée aux besoins et attentes des chefs d'entreprise. D'ores et déjà, et pour faciliter l'accès des

entreprises aux différents outils de financements, publics ou privés, la Région a souhaité déployer le dispositif « *Mon Financement, le guichet unique de la Région pour les entreprises* ».

Au travers d'un numéro vert, le guichet unique représente un point de contact et d'accompagnement pour les usagers recherchant des informations sur le financement. Il simplifie l'accès à l'information pour toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité et leur taille.

En lien avec la CCIR, le guichet unique des entreprises a été structuré selon 3 niveaux d'intervention :

- un premier niveau d'information/orientation sur l'ensemble des financements publics et privés ;
- un deuxième niveau de conseil/expertise permettant de mieux cibler le projet et les acteurs du financement idoines ;
- un troisième niveau d'accueil et accompagnement territorial (Maison de la Région, visite en entreprise) permettant une intermédiation avec les partenaires et les acteurs ainsi qu'un appui dans la constitution des dossiers.

Depuis sa mise en service, en mai 2016 et jusqu'à janvier 2017, le dispositif a traité plus de 1500 appels. Parmi ces sollicitations, on note une forte représentation des projets de création (1/3 des appels) et de TPE (plus de ¾ des appels d'entreprises déjà constituées), dans des secteurs plutôt traditionnels (artisanat, commerce).

Si les appels font essentiellement état d'un besoin en financement, d'autres demandes de soutien sont fréquemment émises, notamment sur la création, les ressources humaines, le commercial.

À court terme, il s'agit d'augmenter encore la notoriété du guichet unique des entreprises auprès des porteurs de projet, mais aussi des partenaires financeurs. A cela s'ajouteront également des efforts en matière de qualité et de continuité des services rendus. Il apparaît d'autre part essentiel d'aller encore plus avant dans la simplification auprès des usagers, en ne se limitant pas au seul financement, mais en se plaçant dans **une logique de guichet unique pour l'ensemble des services déployés et encouragés par la Région.**

Actions et engagements :

- **Accroître le nombre de projets suivis en 3ème niveau, afin d'aller jusqu'au bout du processus d'accompagnement du dirigeant**

Cela passera par le renforcement de la coopération entre les différents acteurs, parties prenantes, du guichet unique des entreprises et par le développement d'outils partagés et transversaux (base de connaissances, GRC).

- **Renforcer la visibilité et la qualité des services du guichet unique des entreprises**

Il s'agira de renforcer la communication autour de ce dispositif, afin d'augmenter sa notoriété, notamment auprès des PME, encore relativement absentes. Cette communication sera pilotée directement par la Région et relayée par les principaux acteurs locaux du financement. Le modus operandi (3 niveaux) sera

réexaminé afin de simplifier encore l'appréhension des dispositifs d'aide par le public, et ce, en lien avec l'étude ex-ante.

- Passer du guichet unique dédié au financement à une offre numérique globale (formation, emploi, export, etc.), portail des entreprises

La Région souhaite élargir le guichet unique des entreprises à l'ensemble de l'offre de services et ouvrir un portail unique de services. Il s'agit de coupler services numériques et accompagnement dédié afin de fournir des réponses « sur mesure » aux besoins des entreprises.

Au-delà des informations relatives au financement, cette plateforme « offre numérique » fournira toutes les informations nécessaires au porteur de projet, qu'il s'agisse de création en partenariat avec l'Agence France Entrepreneur, d'implantation, de développement, de reprise ou de transmission. Elle intégrera des dispositifs déjà existants (Banque Régionale de l'Emploi et de l'Apprentissage, Guichet Export et relaiera les informations issues des dispositifs existants sur le territoire (incubation, accélération, internationalisation et financement).

Le principe du guichet unique des entreprises actuel restera en vigueur : un point d'entrée unique et une rapidité de réponse.

Le déploiement souhaité se fera de concert avec les partenaires du guichet unique des entreprises : Etat, CMAR, CCIR, CRESS, Chambre de l'Agriculture, Bpifrance, Banque de France, CDC, Ordre des Experts Comptables PACA, Comité Régional des Banques, UNAPL, UPA, CEFIM, URSCOP, CGPME PACA et UPR MEDEF PACA et les collectivités.

3.3 Organiser la complémentarité des interventions en matière d'aides économiques

La loi NOTRe confère aux Régions la compétence du développement économique et la mission d'organiser les interventions des collectivités territoriales et de leurs groupements en la matière.

Dans ces conditions, et conformément à la loi, la Région envisage de mettre en œuvre l'ensemble des actions partagées par les collectivités concernées et précisées par le présent schéma selon les modalités suivantes. Selon la nature des aides envisagées, la mise en œuvre des actions pourra ainsi faire l'objet d'un conventionnement discuté par les parties concernées au fur et à mesure des besoins.

3.3.1 Aides économiques en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques et en faveur des entreprises en difficulté (article L 1511-2 du CGCT)

→ **Aides directes :**

La Région est seule compétente pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région.

Toutefois elle pourra déléguer l'octroi de tout ou partie des aides aux communes et aux EPCI afin que les besoins des territoires soient mieux identifiés. La Région pourra également déléguer la gestion de tout ou partie des aides à des établissements publics ou à la Banque publique d'investissement pour des aides spécifiques.

Ces aides revêtent la forme de prestations de services, de subventions, de bonifications d'intérêt, de prêts et avances remboursables à taux nul ou à des conditions plus favorables que les conditions du marché.

Afin de mettre en œuvre la participation des communes et des EPCI à fiscalité propre au financement des programmes et dispositifs régionaux, en complément de la Région, des conventions seront mises en place et préciseront les modalités des aides concernées.

→ **Aides aux entreprises en difficulté :**

Lorsque la protection des intérêts économiques et sociaux de la population l'exige, le conseil régional peut accorder des aides à des entreprises en difficulté dans le cadre de la réglementation prévue. Les modalités de versement des aides et les mesures qui en sont la contrepartie font l'objet d'une convention entre la Région et l'entreprise. En cas de reprise de l'activité ou de retour à meilleure fortune, la convention peut prévoir le remboursement de tout ou partie des aides de la Région. Les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides dans le cadre d'une convention passée avec la Région.

3.3.2 Aides économiques en faveur d'organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprise (article L 1511-7 du CGCT)

Les collectivités et EPCI pourront mobiliser, en complément de la Région, des subventions aux organismes ayant pour objet de participer à la création ou à la reprise d'entreprises.

Les Métropoles peuvent mobiliser, sans conventionnement avec la Région, des subventions à ces organismes.

3.3.3 Aides à l'immobilier d'entreprise (article L.1511-3 du CGCT)

En matière d'immobilier d'entreprise, la Région n'a plus de compétence pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de leur attribution. Cette compétence relève désormais des communes et des EPCI à fiscalité propre. Toutefois, et en accord avec ces derniers, la Région pourra participer et principalement, au financement des projets d'aménagement économique qui s'inscrivent dans le cadre des OIR ou qui présentent des enjeux structurant pour les territoires.

3.3.4 Aides aux professionnels de santé (article L.1511-8 du CGCT)

Il s'agit ici d'organiser l'octroi des aides destinées à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans les zones dans lesquelles est constaté un déficit en matière d'offre de soins. A cette fin, des conventions sont passées entre les collectivités et groupements qui attribuent l'aide, les organismes d'assurance maladie et les professionnels de santé intéressés.

Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent aussi attribuer des aides visant à financer des structures participant à la permanence des soins, notamment des maisons médicales.

Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent également accorder des indemnités de logement et de déplacement aux étudiants de troisième cycle de médecine générale lorsqu'ils effectuent leurs stages dans les zones dans lesquelles est constaté un déficit en matière d'offre de soins.

Une indemnité d'étude et de projet professionnel peut également être attribuée par les collectivités territoriales et leurs groupements à tout étudiant, titulaire du concours de médecine, inscrit en faculté de médecine ou de chirurgie dentaire, s'il s'engage à exercer en tant que médecin généraliste, spécialiste ou chirurgien-dentiste au moins cinq années dans l'une des zones déficitaires en matière d'offre de soins.

3.3.5 Aides au maintien de services publics en milieu rural ou dans des communes comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires en cas de défaillance ou d'insuffisance de l'initiative privée (articles L.2251-1 et suivants)

Lorsque l'initiative privée est défaillante ou insuffisante pour assurer la création ou le maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural ou dans une commune comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville, la commune peut confier la responsabilité de le créer ou de le gérer à une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou à toute autre personne. Elle peut aussi accorder des aides, qui peuvent être complétées, par voie de conventions, avec d'autres collectivités territoriales disposant de moyens adaptés à la conduite de ces actions, notamment au plan financier.

3.3.6 Aides en faveur des activités de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche (article L.3231-1 du CGCT)

Par dérogation à l'article L. 1511-2 du CGCT, le Département peut, par convention avec la Région et en complément de celle-ci, participer, par des subventions, au financement d'aides accordées par la Région en faveur d'organisations de producteurs au sens des articles L. 551-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime et d'entreprises exerçant une activité de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche. Ces aides du Département ont pour objet de permettre à ces organisations et à ces entreprises d'acquérir, de moderniser ou d'améliorer l'équipement

nécessaire à la production, à la transformation, au stockage ou à la commercialisation de leurs produits, ou de mettre en œuvre des mesures en faveur de l'environnement.

En accord avec les 6 départements, la Région souhaite construire un exercice concerté des interventions dans les champs agricoles, agroalimentaires et forestiers pour la période 2017-2020, fondé sur une complémentarité en termes d'objectifs, des politiques départementales et régionales et sur l'articulation des financements entre Région et Départements. Il s'agit ainsi d'établir un véritable partenariat entre la Région et les Départements qui doivent œuvrer côte à côte pour assurer la pérennité et le développement des exploitations agricoles et forestières, de leurs filières, et des entreprises agroalimentaires.

L'ensemble des aides ainsi apportées s'inscrivent soit dans le programme de développement rural régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PDR PACA) ou dans des régimes d'aides d'Etat au sens du droit européen, notifié ou exempté de notification.

Les collectivités territoriales s'engagent à respecter la réglementation communautaire en matière d'aides d'État lors de l'octroi d'une aide à une entreprise.

Elles devront par ailleurs transmettre à la Région, avant le 30 mars de l'année suivant l'attribution de l'aide, un rapport annuel des aides mises en place au cours de l'année précédente.

Enfin, les aides d'un montant supérieur ou égal à 500 000 € (ou 60 000 € en ce qui concerne les aides dans le secteur de la production primaire agricole et 30 000 € dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture) devront faire l'objet d'une publication sur le site internet national mis gracieusement à disposition par la Commission européenne et ce, dans un délai de six mois à compter de leur octroi. Ces mesures de publicité conditionnent la compatibilité de l'aide en cause.

AIDES AUX ENTREPRISES

Type d'aide	Aide aux entreprises	Aide à l'immobilier
Définition du régime d'aide	Région	Communes et EPCI
Possibilité de délégation de l'octroi de l'aide	Communes et EPCI	Départements
Possibilité de cofinancement par convention	Communes et EPCI	Région
Possibilité de délégation de gestion	BPI et certains étab. publics	

AIDES AUX STRUCTURES

Nature de l'aide	Base juridique du CGCT	Région	Métropole	Communes et EPCI	Département
Pôles de compétitivité	L. 4211-1 14e L. 5217-2	Compétence de plein droit en vue du soutien et de la participation au pilotage des pôles de compétitivité situés sur son territoire		Intervention possible en complément de la Région par voie de convention	Pas de possibilité d'intervention
Organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprises	L. 1511-7	Compétence de plein droit		Intervention possible en complément de la Région par voie de convention	Pas de possibilité d'intervention

INGÉNIERIE FINANCIÈRE

Nature de l'aide	Base juridique du CGCT	Région	Métropole	Communes et EPCI	Département
Garantie d'emprunt à des personnes de droit privé	L. 2252-1 L. 3231-4 L. 4253-4	Compétence de plein droit			Compétence limitée aux emprunts des personnes de droit privé limitativement énumérées

Prise de participation dans les sociétés suivantes :

Sociétés commerciales (droit commun)	L. 2253-1 L. 3231-6 L. 4211-1 8e bis	Compétence de plein droit dans le cadre de la mise en place du SRDEII (et dans les conditions définies par le décret n°2016-807 du 16 juin 2016)	Principe d'interdiction sauf exception autorisée par décret en Conseil d'Etat		
Sociétés de garantie	L. 2253-7 L. 4253-3	Compétence de plein droit			Pas de prise de participation possible
Sociétés de capital-investissement, de financement régionales ou interrégionales, SEM, SATT	L. 4211-1 8e L. 5217-2	Compétence de plein droit	Compétence de plein droit pour toutes les sociétés visées au 8e de l'article L.4211-1 du CGCT	Intervention possible en complément de la Région par voie de convention	Principe d'interdiction sauf exception autorisée par décret en Conseil d'Etat
Souscription de parts dans un fonds de placements à risque ayant pour objet d'apporter des fonds propres à des entreprises (FCPR)	L. 4211-1 9e	Compétence de plein droit	Intervention possible en complément de la Région par voie de convention		Pas de possibilité d'intervention
Participation (dotations) à la constitution d'un fonds de garantie auprès d'un établissement de crédit dont l'objet exclusif est de garantir des concours financiers accordés à des entreprises	L. 4211-1 10e	Compétence de plein droit	Pas de possibilité d'intervention		
Financement ou aide à la mise en œuvre des fonds d'investissement de proximité (FIP)	L. 4211-1 11e	Compétence de plein droit	Intervention possible en complément de la Région par voie de convention		
Dotations pour la constitution de fonds de participation prévus par le règlement de l'UE portant dispositions générales sur les fonds structurels et d'investissement	L. 4211-1 12e	Compétence de plein droit	Pas de possibilité d'intervention		

ENGAGEMENT N° 4 : Le Small Business Act : accroître l'accès à la commande publique pour les entreprises régionales

La commande publique représente en France près de 200 Milliards d'euros annuels (Collectivités, Etat, entreprises publiques, concessions...) soit 10 % du PIB de la nation. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le montant annuel des achats publics est estimé à 5,8 milliards d'euros.

Au-delà de sa mission première d'achat de services, prestations et travaux, elle constitue un outil important de développement économique.

Elle profite toutefois encore trop peu aux plus petites entreprises : 99% des entreprises françaises sont des TPE/PME, mais elles ne sont attributaires que de 58% du total des marchés publics, ce qui représente à peine 30% des contrats publics en valeur¹¹.

En 2015, à peine la moitié des marchés attribués par la Région sur un montant total de près de 207 millions d'€ l'ont été à des entreprises de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour les années à venir et d'ici la fin de la mandature, l'objectif est d'attribuer 70% de nos marchés à des entreprises de la région.

La réforme récente des marchés publics a introduit une souplesse supplémentaire dans l'orientation possible de la commande publique vers son offre locale. Provence-Alpes-Côte d'Azur assume une posture particulièrement dynamique, en utilisant au mieux les possibilités juridiques ouvertes par cette réforme et les capacités d'expérimentation permises par la Commission européenne. Ainsi le 3 novembre 2016, le Conseil régional a adopté un **Small Business Act** qui prévoit, dans le respect de la réglementation des marchés publics, de notamment renforcer le poids des PME régionales dans la commande publique.

4.1 Développer la commande publique d'innovation

On entend par commande publique d'innovation, l'acquisition par des acteurs publics, de résultats de recherche-développement, de solutions, produits et services innovants, avec une attention particulière pour les entreprises innovantes du territoire régional (et notamment les startups).

La commande publique d'innovation permet de :

- **satisfaire** les besoins des personnes publiques dans un contexte budgétaire contraint ;
- **optimiser** l'impact économique, social et environnemental de l'acte d'achat, grâce à une innovation portant à la fois sur les processus et les résultats ;

¹¹ chiffre Ministère de l'économie 2013

- **stimuler** le développement de nouveaux services à forte valeur ajoutée, utiles au territoire ;
- **soutenir** l'innovation et les entreprises innovantes qui doivent, par le biais de cette commande publique d'innovation, trouver des premiers clients et améliorer leurs capacités de R&D et de mise sur le marché.

Pour accroître les achats de ce type, il est essentiel de favoriser le rapprochement des acheteurs publics et des entreprises innovantes par des actions à la fois expérimentales et structurelles. Ce sont aujourd'hui des secteurs qui s'ignorent. Nombreuses sont en effet les solutions inventées par les entreprises innovantes du territoire régional qui peuvent trouver des débouchés immédiats et utiles pour l'Etat et les collectivités.

Le référencement réalisé par l'Etat avec l'UGAP en 2016, dans le cadre de la démarche d'animation d'un réseau régional de l'achat public innovant, est, à cet égard, riche d'enseignements et encourageant. Au terme d'un appel à manifestation d'intérêt, lancé six mois plus tôt et auquel ont répondu plus de 170 PME innovantes, une quarantaine de sociétés du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont présenté leurs solutions : une quinzaine présentent un intérêt avéré pour l'UGAP et trois d'entre elles sont déjà référencées dans les catalogues de l'UGAP.

Il est également nécessaire de favoriser l'appropriation par les acheteurs publics des possibilités offertes par les textes juridiques par les textes juridiques qui encadrent la commande publique d'innovation. Contrats de R&D, partenariats d'innovation, marchés négociés, allotissements, accords-cadres : autant de possibilités dont la trop rare mise en œuvre pénalise à la fois la sphère publique régionale et nos entreprises innovantes.

Actions et engagements à mettre en œuvre en coordination forte avec les orientations de l'Etat :

- développer un réseau régional des acheteurs publics innovants dont l'animation est confiée conjointement à l'Etat et à la Région, au moyen notamment d'un réseau social des acheteurs et prescripteurs, véritable communauté professionnelle ;
- renforcer le référencement des solutions et services innovants produits par les entreprises du territoire et promouvoir ces solutions auprès des acheteurs publics, notamment en travaillant avec l'UGAP,
- organiser des challenges et concours d'innovations, en partenariat entre acteurs du territoire, notamment EPCI, Métropoles et grands opérateurs publics, afin de favoriser des échanges et la visibilité des startups et des services qu'elles produisent ;
- favoriser les contrats qui permettent un partage de propriété intellectuelle avec un prestataire, grâce à un financement conjoint de R&D, afin d'expérimenter une nouvelle doctrine d'investissement public, comme sur le modèle PE.

4.2 Activer la commande publique régionale comme levier de la croissance des entreprises

Communication Commission européenne "Think Small First – A Small Business Act for Europe", COM (2008)394 final

Communication Commission européenne "Review of the "Small Business Act" for Europe", COM (2011)0078 final
Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Article 13 de la loi n° 2014-856 portant sur l'Economie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014 visant l'adoption et la publication par les collectivités locales d'un schéma de promotion des achats publics socialement responsables

Décret (JO du 31 janvier 2015) qui précise le montant des achats annuels à partir duquel les acheteurs publics locaux sont tenus d'adopter et de publier un SRPAR : 100 millions d'euros.

Le vote par l'assemblée régionale du 3 novembre 2016 du « Small Business Act Provence-Alpes-Côte d'Azur » a ancré la volonté de la Région d'appuyer le développement des TPE/PME, constituant 96 % du tissu économique du territoire régional et son premier gisement d'emplois.

Pour ce faire, le Small Business Act régional intègre notamment un volet majeur portant sur l'activation du levier de la commande publique comme moteur de la croissance des entreprises locales.

La Région, mais également l'ensemble des acheteurs publics et privés du territoire, doit renforcer son exemplarité dans ses pratiques d'achats, par la simplification mais également l'innovation des procédures mises en œuvre, par le raccourcissement des délais de traitement et de paiement, par une prise en compte systématique des contraintes des TPE/PME et de leur sécurisation.

Ainsi, sur les segments d'achat pour lesquels la réponse peut être locale, **l'ensemble des opportunités autorisées, dans le cadre des procédures d'achat, seront activées** : allotissement, ouvertures aux groupements solidaires ou momentanés, avis préalable de parution, insertion de clauses sociales et environnementales.

Au-delà de cette évolution de ses propres pratiques et process, la Région entend aussi faciliter l'accès à la commande publique des TPE/PME par le développement de nouvelles relations fournisseurs.

Il s'agit notamment d'adopter une démarche pédagogique à destination des entreprises sur l'organisation et les pratiques de l'achat public régional, de proposer des journées (ou matinales) de rencontres entre prescripteurs et fournisseurs sur des thématiques d'achat, d'intervenir en lien avec les Maisons de la Région et le guichet unique des entreprises pour communiquer auprès des entreprises potentiellement fournisseurs, afin de rendre compréhensibles et accessibles les procédures de l'achat public.

L'action régionale s'étendra à d'autres dimensions de la commande publique. Mue par une volonté forte de simplification, allant de l'accès à l'information d'achat et à la consultation, jusqu'à la dématérialisation du traitement des factures, la Région porte également un certain nombre d'innovations dans les formes d'achats pratiquées et dans son outillage au service d'une massification des achats tournée vers l'économie locale.

De façon plus structurante, la Région entend jouer un rôle moteur dans la fédération de l'ensemble des acheteurs publics, voire également de grands comptes privés, afin de porter collectivement et donc plus efficacement, cet effort d'orientation de l'achat public au profit du développement de nos TPE/PME.

Enfin, en vertu de l'article 13 de la Loi 2014-856 relative à l'Economie Sociale et Solidaire, imposant aux collectivités territoriales ayant plus de 100 millions d'euros d'achats annuels de se doter **d'un schéma de promotion des achats publics socialement et environnementalement responsables**, la Région votera son Schéma Régional pour l'Achat Responsable (SRpAR) durant l'année 2017.

Ce schéma permettra l'affirmation de l'engagement de la Région autour de pratiques d'achats exemplaires et tournées vers son territoire, dans un souci constant de simplification, de prise en compte des impacts sociaux et environnementaux qui seront des marqueurs forts de sa politique d'achat. Il constituera également la feuille de route du rapprochement souhaité avec l'ensemble de la communauté des acheteurs publics.

Actions et engagements

Evolutions des pratiques d'achats de la Région pour faciliter l'ouverture de la commande publique aux TPE/PME :

- action sur la taille des marchés : l'allotissement, c'est-à-dire le découpage géographique et/ou technique des marchés publics en lots accessibles aux TPE/PME, devient la règle ;
- convergence des plateformes d'achats publics vers la plateforme régionale achat.regionpaca.fr , afin d'offrir aux entreprises une information centralisée des avis de marchés publics du territoire ;
- ouvertures aux groupements solidaires ou momentanés ;
- rééquilibrage des critères d'attribution au-delà du seul critère de prix, en prenant en compte des critères techniques environnementaux et sociaux ;
- développement de l'autorisation de variantes pour rechercher des solutions innovantes, répondre à des besoins exprimés par objectifs ou fonctionnellement ;
- simplification de la remise des offres limitant la multiplicité de pièces à fournir, (Activation des marchés publics simplifiés, MPS) ;
- développement des avis préalables de parution pour permettre aux PME d'anticiper la création d'éventuels groupements ;
- facilitation de l'accès d'entreprises nouvellement constituées en communiquant sur les conditions minimales d'accès à la commande ;
- développement de l'insertion de clauses sociales et environnementales ;
- développement des marchés négociés pour les montants inférieurs à 25 000 € HT ;
- développement de l'achat public régional d'innovation.

Réduction des délais de paiement à 20 jours.

Développement de nouvelles relations fournisseurs :

- adoption d'une démarche pédagogique d'information à destination des entreprises sur l'organisation et les pratiques de l'achat public régional ;
- organisation de journées ou matinales de rencontres entre prescripteurs et fournisseurs sur des thématiques d'achat, en mobilisant les réseaux consulaires, les organisations patronales et les branches ;
- interventions en lien avec les Maisons de la Région et le guichet unique des entreprises pour communiquer auprès des entreprises potentiellement fournisseurs, afin de démystifier les procédures de l'achat public ;
- mise en place d'interlocuteurs dédiés dans la collectivité ;
- renforcement de sa fonction d'achat et de sourcing permettant d'anticiper ses besoins et de mieux connaître la réponse locale ;
- avec l'appui de ses partenaires consulaires, mise en place d'actions de formations des petites entreprises aux nouvelles opportunités et mécaniques de la Commande publique.

Fédération des acteurs de l'achat public :

Engagement actif de la Région pour constituer une véritable communauté des acheteurs publics du territoire, pour accélérer la professionnalisation croisée des acteurs dans le cadre du futur Schéma Régional pour l'achat responsable.

- **mise en œuvre d'une centrale d'achats régionale, véritable outil de mutualisation des acheteurs du territoire pour le 2^{ème} semestre 2017 ;**
- acheter plus rationnellement : dégager des économies par la mutualisation des achats et des ressources humaines,
- acheter plus localement : développer l'Économie locale et simplifier les réponses des fournisseurs ;
- acheter plus efficacement : maintenir la qualité et les volumes de nos achats malgré des budgets contraints ;
- acheter plus stratégiquement : développer un nouveau modèle économique de coopération entre acheteurs du territoire.

Une innovation dans l'achat public régional : le fonds régional d'arbitrage carbone pour favoriser les achats publics de produits, de constructions ou d'usages moins consommateurs en carbone.

Vers un schéma régional de promotion de l'achat responsable :

L'article 13 de la loi n°2014-856 impose aux collectivités territoriales ayant plus de 100 millions d'euros d'achats annuels de se doter d'un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables. La Région entend proposer et voter son Schéma Régional de Promotion de l'Achat Responsable (SRPAR) début 2017.

ENGAGEMENT N° 5 : Investir dans l'innovation pour accélérer les retombées économiques de la R&D

Provence Alpes Côte d'Azur est l'une des **principales régions françaises d'enseignement supérieur et recherche** et se situe au 4ème rang national pour le nombre de ses chercheurs et de ses dépenses de R&D. Dans un contexte où l'innovation contribue de façon importante au développement économique régional et en particulier au renforcement des OIR et des filières stratégiques, la **valorisation de ce potentiel représente un enjeu important** pour la création de valeur et d'emplois sur le territoire régional, même si les effets attendus ne seront, en partie, mesurables qu'à moyen et long terme.

Au titre de sa compétence en matière de développement économique, la Région également chef de file en matière d'enseignement supérieur et de recherche, souhaite **mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'une stratégie partagée** ayant pour objectifs de :

- favoriser l'orientation de la recherche vers l'innovation et les marchés ;
- favoriser les passerelles entre les entreprises et la recherche ;
- développer l'innovation dans les territoires et coordonner les acteurs de l'innovation ;
- promouvoir l'innovation ouverte.

De nombreuses initiatives ont d'ores et déjà été engagées par les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche du territoire (*IDEX, Institut Carnot, CEATech, Ecoles d'Ingénieurs, SATT-SE*), les pôles de compétitivité et les structures d'accompagnement. L'intensification et la nécessaire accélération de la transformation de la recherche en innovation, imposent néanmoins **de franchir un cap supplémentaire** en renforçant les rapprochements entre acteurs académiques et acteurs économiques, en développant des dispositifs innovants ciblés sur les besoins des entreprises et en rendant les services de valorisation plus lisibles.

Les propositions issues de la concertation avec les acteurs du territoire dans le cadre du présent schéma seront approfondies dans le **Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)** qui finalisera un plan d'actions et définira les modalités d'une gouvernance entre les partenaires.

5.1 Amplifier l'innovation ouverte pour accroître et accélérer les débouchés sur le marché

La compétitivité d'un territoire est liée à la capacité de ses acteurs à collaborer pour développer et lancer sur le marché des solutions innovantes. Dès lors l'innovation ouverte, la capacité d'expérimenter et de développer des solutions innovantes à partir d'une commande, publique ou privée, en faisant appel à des compétences pluridisciplinaires et notamment au design, devient un facteur différenciant dans la compétition économique internationale.

L'innovation ouverte concerne les liens entre recherche publique et privée, mais également ceux entre grandes entreprises, PME ou start-ups innovantes et acteurs publics. Les chartes « Innovation ouverte » entre grands groupes et PME, sur le modèle proposé par le pôle SAFE avec les pôles Eurobiomed, Optitec et Pôle Mer Méditerranée sont également des exemples à suivre.

Pour les TPE et PME régionales, l'innovation ouverte constitue une opportunité pour faire face aux difficultés du développement de solutions nouvelles :

- l'adéquation aux besoins sociétaux, la recherche de marchés ;
- le financement du processus de développement ;
- l'obtention de premiers contrats, l'identification du primo client ;
- la croissance et le passage à l'échelle.

Au-delà, les outils de l'innovation ouverte comme les livings labs, les tiers lieux et autres approches types « challenges d'innovation », visent à favoriser une dynamique territoriale vertueuse autour de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de la créativité.

Actions et engagements proposés :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite se positionner à plusieurs niveaux :

- en tant que **commanditaire via l'achat public** de solutions innovantes et la mise en œuvre de concours, challenges d'innovations et autre contrats de recherche et développement qui visent à l'émergence de solutions et d'applications innovantes ;
- en tant que **facilitateur**, aux côtés des entreprises et des territoires en alliant recherche et innovation, design et industrie, secteurs public et privé, technologie et sciences sociales, afin d'accompagner les expérimentations et le déploiement sur le territoire d'un réseau de lieux ressources, notamment en matière de design thinking et de prototypage rapide ;
- en tant que **facilitateur** pour favoriser les démarches d'innovation ouverte dédiées aux relations entre grands groupes et PME (chartes « OPEN Innovation », mise en relation des PME avec les grands groupes ...) ;
- en tant que **facilitateur** de l'émergence d'une dynamique de R&D autour du management de l'innovation avec les grandes écoles et les universités du territoire ;
- en tant que facilitateur en portant une politique ambitieuse de développement d'infrastructures de données numériques dédiées notamment à l'émergence et au développement de services innovants ;
- en tant que facilitateur en favorisant le rapprochement entre des territoires d'expérimentations et les startups qui cherchent à tester « grandeur nature » leurs nouveaux services ;
- en tant que facilitateur en accompagnant financièrement les expérimentations des startups.

De plus, les pôles de compétitivité et les French Tech ont toute leur place dans cette stratégie. En effet, les entreprises ont besoin d'un tiers de confiance sur lequel s'appuyer dans la mise en œuvre des démarches d'innovation ouverte.

5.2 Doper l'innovation par un rapprochement accru recherche-entreprises

Le rapprochement des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche avec le monde économique, encouragé notamment par les politiques nationales du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), a connu, ces dernières années, une forte accélération. Il faut souligner la labellisation de deux initiatives d'excellence (IDEX) à Marseille et Nice (Provence-Alpes-Côte d'Azur étant la seule région à compter sur son territoire deux IDEX) qui doivent contribuer à accélérer l'innovation et le transfert de technologies vers les entreprises, ainsi que les nouveaux outils et modes de collaborations développés avec la SATT-Sud Est, des instituts Carnot, des plateformes, des démonstrateurs ou des laboratoires communs. Le développement de plateformes régionales de transfert technologique, en particulier au sein de CEA Tech ou d'écoles d'ingénieurs, complète ces dispositifs.

Cette dynamique doit être encouragée et amplifiée par les politiques menées en région afin d'ancrer plus fortement les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein de l'écosystème régional et de renforcer leur contribution au développement des filières stratégiques et technologies génériques clés prioritaires.

L'enjeu est de **transformer davantage de la recherche en innovation et de raccourcir les délais de cette transformation** afin d'accroître la compétitivité du territoire. La maturation des projets issus de la recherche publique représente, à cet égard, un maillon essentiel pour une transformation réussie en produits et services proposés sur les marchés. Une telle démarche suppose d'amplifier le nombre et la qualité des rapprochements entre académiques et industriels et d'intervenir le plus en amont possible des projets.

Une adéquation plus fine de l'offre académique aux besoins des entreprises doit également être recherchée, en fonction du type d'entreprises visées. Les grands groupes sont structurés pour travailler avec les laboratoires de recherche et se fixer des objectifs de moyen terme ; les start-ups, souvent issues du monde de la recherche entretiennent également des relations étroites avec les laboratoires. Les PME, très nombreuses en région, exploitent en revanche insuffisamment ce potentiel. Si tous les types de collaboration doivent être amplifiés et notamment l'accès aux prestations de services offertes par les centres de ressources technologiques et plateformes mutualisées de recherche, un enjeu important réside dans le renforcement des partenariats avec les PME, rendus plus complexes du fait de leurs objectifs de rentabilité à plus court terme et de leurs activités de R&D rarement structurées en interne.

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs objectifs prioritaires ont été identifiés lors de la phase de concertation, et notamment dans l'atelier « Valorisation de la recherche et transfert de technologie » :

- renforcer les échanges et la connaissance réciproque entre acteurs académiques et industriels ;
- favoriser les partenariats recherche industrie et le recours à la sous-traitance auprès des laboratoires ;
- accélérer le niveau de maturité des projets de recherche ;
- développer la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat et le croisement des compétences recherche/technologie/management.

Plusieurs actions, portées en collaboration étroite avec les acteurs du territoire, ont été identifiées et priorisées pour répondre à ces objectifs. Certaines d'entre elles sont suffisamment matures pour une mise en œuvre rapide, d'autres seront déclinées dans le cadre des feuilles de route des OIR en cours d'élaboration, ou seront approfondies dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation qui viendra compléter le SRDEII sur cette thématique.

Actions et engagements :

- Organisation de rencontres thématiques associant industriels et laboratoires, ciblées sur les filières stratégiques et les OIR :

Ces rencontres qui se tiennent déjà à l'initiative de pôles de compétitivité, d'universités et de centres de recherche sont à développer selon 2 approches complémentaires : une approche large visant à renforcer la visibilité de l'offre de compétences scientifiques à disposition des entreprises et une approche ciblée sur les besoins des entreprises et orientée vers la conclusion de partenariats (approche B2B).

- Développement d'initiatives permettant de faire émerger des activités de recherche à fort potentiel de valorisation :

Deux initiatives sont proposées dans ce cadre :

- la création de **laboratoires communs de recherche** (« **lab com** ») mettant en œuvre des partenariats structurés entre laboratoires et PME (ou ETI) autour d'une feuille de route et de moyens communs de recherche et d'innovation, à l'exemple du laboratoire CREMANT, associant le CNRS, l'Université Nice-Sophia Antipolis et Orange Labs, dans le domaine des systèmes communicants ;
- la mise en place de « **chaires industrielles** » ciblées sur l'accueil d'enseignants-chercheurs de notoriété internationale, impliqués dans un programme de recherche ambitieux, innovant et de portée industrielle.

Le développement de ces initiatives, financées par l'ANR, devra faire l'objet d'une évaluation préalable pour les projets en lien avec les filières prioritaires régionales et les OIR. Dans le cadre du SRESRI il sera proposé un recensement de l'existant et une analyse des besoins auprès des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et des pôles de compétitivité.

- Création d'un dispositif « CIFRE » régional, attractif pour les industriels et notamment les PME, destiné à encourager la réalisation de doctorats en entreprise.

- Augmentation du nombre de projets collaboratifs innovants conduits en partenariat entre les laboratoires de recherche et les entreprises et associant les pôles de compétitivité.

Cette action sera mise en œuvre en partenariat avec l'Etat dans le cadre du dispositif **FUI**, du PIA3 et d'un **dispositif « APRF » rénové**. Une attention particulière sera portée aux modalités de financement de ces projets dans leurs deux dimensions : recherche et entreprises.

- Consolidation et création de nouvelles plateformes partenariales et de nouveaux démonstrateurs nécessaires au développement des filières stratégiques et des OIR.

Ces plateformes associant laboratoires académiques, PME et grands groupes, regroupent des équipements mutualisés de R&D et permettent à une communauté d'utilisateurs d'effectuer des travaux de R&D collaboratifs, de réaliser des tests et des préséries et de servir de laboratoires d'usage. Peuvent être citées, à titre d'exemple, la plateforme INNOVSYS dans le domaine de la mécanique à Marignane ou la plateforme Eco extraction à Valréas.

- Soutien aux nouveaux modèles de transfert de technologies, de type CEAtch, permettant d'augmenter le niveau de TRL¹² des projets de recherche et de dynamiser les partenariats industriels, le dépôt de brevets et la création de start'ups.

- Soutien aux dispositifs d'incubation afin d'augmenter le nombre de création d'entreprises issues de la recherche (spin'off). De nouveaux modes de financement et de partenariat public-privé seront explorés dans le cadre du SRESRI.

- Réalisation d'un état des lieux sur le dépôt de brevets et de licences en région dans la perspective d'en augmenter significativement le nombre.

- Renforcement de la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat auprès des étudiants et des chercheurs.

Il s'agira notamment de lancer un appel à projets régional spécifique pour encourager les programmes d'entrepreneuriat étudiant et d'organiser des sessions de formations à la propriété industrielle en partenariat avec l'INPI avec la SATT-SE.

5.3 Développer l'innovation dans les territoires et coordonner les acteurs de l'innovation

La qualité et l'organisation territoriale des services d'accompagnement des PME et TPE représentent un enjeu majeur dans l'accélération et la pérennisation de leur développement.

Si la qualité de l'offre de services est reconnue par les acteurs, sa trop grande dispersion sur le territoire nuit à sa lisibilité. Il existe ainsi, des marges de progression dans l'adéquation de cette offre aux besoins des entreprises.

La Région, en partenariat avec les acteurs économiques (Métropoles, CCI, Bpifrance, pôles de compétitivité, ARII, structures d'accompagnement spécialisées...) se fixe plusieurs objectifs :

¹² TRL (Technology Readiness Level) représente le niveau de maturité technologique d'un projet

- simplifier l'offre de services aux entreprises sur le territoire, que ces entreprises soient en création, en développement, en recherche de marché à l'international, en quête de collaboration avec la recherche publique, en concentrant les sources d'information et de conseil dans des lieux spécifiques dédiés ;
- rendre ces lieux d'information et de conseil aux entreprises lisibles sur l'ensemble de la région ;
- démontrer l'efficacité des services d'accompagnement pour attirer des projets innovants et exogènes au territoire régional.

Pour répondre à ces objectifs, les acteurs régionaux mobilisés pour la réflexion et la construction du SRDEII, ont dégagé plusieurs pistes d'actions qui seront complétées par les apports du SRESRI.

Actions et engagements proposés :

- **Renforcement de l'articulation entre les missions des incubateurs et de la SATT-SE** permettant d'assurer un *continuum* dans l'accompagnement du porteur de projet, depuis la maturation jusqu'à la création d'entreprise. Cette action sera mise en œuvre en lien avec les priorités issues des travaux du SRESRI auxquels participent les métropoles et les collectivités concernées, comme le prévoit la Loi NOTRe.
- **Création de lieux emblématiques**, répartis sur les territoires, concentrant l'ensemble des services aux entreprises (incubateurs, fablabs, espaces de co-working, showrooms, lieux de rencontre et formation) et pouvant servir de lieux de vie (résidences « nomades »). Ces lieux spécialisés et adaptés aux spécificités du territoire seront alimentés par les acteurs de l'accompagnement et du financement présents sur les territoires. La labélisation de ces lieux fera l'objet d'un cahier des charges co-élaboré par les acteurs économiques. Une mobilisation d'acteurs privés sera recherchée pour la mise en œuvre de ces projets. Les initiatives en cours portées par les Métropoles et les grandes agglomérations seront encouragées à s'inscrire dans cette démarche régionale (*Cité européenne de la Santé à Nice, quartier de la créativité et de la connaissance à Toulon,...*).
- **Mise en réseau en lien avec les Métropoles de ces lieux d'innovation** afin d'en renforcer la visibilité, facteur d'attractivité pour des projets innovants exogènes à la Région qui trouveront là une palette complète de services performants répondant aux problématiques d'implantation et développement.
- **Animation en lien avec les Métropoles et les EPCI concernés de ce réseau par la création d'évènements communs** liés à l'innovation (conférences de spécialistes reconnus de l'innovation, bourse d'investisseurs internationaux..) et par la mise en œuvre d'**une communication régionale** en lien avec la stratégie de marketing territorial.

ENGAGEMENT N° 6 : Adapter et renforcer la formation pour répondre aux besoins des entreprises

L'offre éducative et de formation professionnelle constitue un facteur d'attractivité et de rayonnement international. La Région investit massivement pour garantir des conditions d'accueil dans les formations initiales générales, technologiques, professionnelles ainsi que dans l'enseignement supérieur. En outre, l'émergence d'un réseau d'établissements d'excellence est en cours avec une offre d'enseignement international de l'élémentaire au lycée (sections internationales des lycées, centre international de Valbonne, école internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur à Manosque) et l'engagement, en partenariat avec la Ville de Marseille et le conseil départemental des Bouches du Rhône, d'une future cité scolaire internationale sur le périmètre d'euroméditerranée à Marseille.

6.1 Anticiper les compétences nouvelles pour favoriser le maintien et l'accès à l'emploi

Le Contrat de plan régional des formations et de l'orientation professionnelle constitue le cadre stratégique qui permet de coordonner les interventions des financeurs et des acteurs de l'orientation et de la formation professionnelle. L'axe principal de développement des formations, consiste, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, à répondre aux besoins en compétences des entreprises.

Cet axe se décline d'une part, en assignant à chaque composante du système de production des qualifications en région (enseignement professionnel sous statut scolaire, apprentissage, formation continue des demandeurs d'emploi, accompagnement des entreprises en termes de Ressources humaines, validation des acquis de l'expérience) des objectifs propres et d'autre part, en identifiant les secteurs d'activité et les métiers porteurs d'une dynamique d'évolution de l'emploi.

6.1.1 Anticiper les besoins structurels de renouvellement de la main d'œuvre

La pyramide des âges du salariat n'échappe pas à la tendance démographique de vieillissement de la population que connaît notre pays. Les départs à la retraite des baby-boomers créent une situation défavorable pour la plupart des secteurs, situation qui connaît deux déclinaisons différentes et interpellent donc le calibrage de l'appareil de formation de façon différente :

- d'une part, dans les secteurs à fort emploi (administration publique, commerce, santé, enseignement, action sociale) où le défi repose sur le volume d'emplois à remplacer. Il faut cependant relativiser ce potentiel de renouvellement puisque la dynamique globale de baisse de l'emploi public, signifie qu'un départ à la retraite n'équivaudra pas à un recrutement ;

- d'autre part, dans des secteurs où les emplois sont moins nombreux mais où le vieillissement est plus marqué, le taux de retrait de l'emploi des salariés actuellement en poste dépasse les 40% dans certains de ces secteurs, notamment les activités de production et de distribution de l'électricité et du gaz, l'agriculture, les télécommunications et, dans une moindre mesure, les activités immobilières.

Actions et engagements

Les engagements des signataires du CPRDFOP portent sur la nécessité de faire de la formation initiale, sous statut scolaire et en apprentissage, un levier de réponse à ces besoins anticipés, structurels et de permettre à ces secteurs de disposer demain de la main d'œuvre dont ils auront besoin.

Ces engagements portent également à la fois sur l'élévation du niveau général de qualification de la population, sur la recherche d'une plus grande efficacité des formations professionnelles en termes d'accès à un premier emploi, sur la nécessaire articulation entre les cartes des formations proposées dans les lycées professionnels et les CFA et sur les opérations à conduire pour faire de la formation professionnelle un véritable levier au service du développement économique de notre région.

6.1.2 Répondre aux difficultés de recrutement et aux tensions sur les métiers

Cette problématique concerne toutes les composantes du système de production des qualifications mais aussi la mise en relation des candidats et des offres d'emploi. En ce sens, tous les métiers en tension ne le sont pas faute de candidats. Ils n'interpellent donc pas tous la formation et lorsqu'ils l'interpellent, la simple réponse quantitative d'augmentation du nombre de places ne résout pas le problème. De nombreuses difficultés sont issues d'effets de concurrence entre différents postes accessibles avec un même niveau de qualification.

Pour la plupart des métiers, il n'existe plus de lien entre la spécialité de formation du diplôme obtenu et l'emploi ou le métier occupé. La flexibilité des carrières distend d'autant plus ce lien que la vie professionnelle se déroule.

Aussi, pour répondre aux emplois non pourvus, aux métiers en tension, à l'insuffisance de candidats à l'emploi, les moyens d'actions sont donc multiformes. Les signataires du CPRDFOP ont acté de cette complexité en s'engageant à ce que chacune des composantes du système ait un objectif clair en ce sens.

Actions et engagements

La Région s'est engagée, pour ses compétences propres que sont l'apprentissage, la formation continue et la coordination des acteurs l'orientation, sur plusieurs axes qui réorientent fortement les différents dispositifs. Peuvent être cités à titre d'illustration :

- la commande publique régionale de formation continue des demandeurs d'emploi, coordonnée avec les achats de Pôle Emploi, répondra en priorité aux métiers en tension et aux potentiels de recrutement identifiés dans les Opérations d'intérêt régional (OIR) ;

- les acteurs de l'orientation et du conseil en évolution professionnelle ont un objectif d'identifier les métiers en tension sur leurs territoires d'intervention et de mettre en relation des candidats. L'outillage technique sera déployé par la Région ;
- la gouvernance de la formation professionnelle, jusqu'ici uniquement régionale, sera complétée de conférences départementales et de rendez-vous sectoriels permettant d'identifier et de qualifier les besoins des entreprises. Les cartes des formations initiales seront adaptées pour mieux répondre à ces besoins ;
- lorsque ces besoins sont exprimés sur de trop faibles volumes, des échelles territoriales très réduites ou des compétences très spécialisées, c'est à la formation continue des demandeurs d'emploi qu'échoira la responsabilité de répondre aux besoins. Dans cette perspective, de nouvelles formes d'intervention seront conçues et déployées pour permettre aux entreprises de trouver des réponses réactives, souples et adaptées à leur besoin.

6.1.3 Concevoir les formations de demain au sein des entreprises

La plupart des métiers de demain nous sont encore inconnus. L'imprévisibilité des innovations de rupture et des évolutions techniques qui s'ensuivront impose une plus forte agilité des systèmes de production de la connaissance, des gestes professionnels et des compétences.

Si ces métiers sont inconnus, il est en revanche certain qu'ils seront constitués pour une grande part de compétences qui existent déjà. La plupart des nouveaux métiers proviennent d'hybridation d'autres métiers ou d'une nouvelle combinaison de compétences déjà connues par ailleurs ou pratiquées à d'autres niveaux de qualification.

Actions et engagements

La Région déploiera un dispositif d'ingénierie de formation au sein d'entreprises innovantes, actrices des Opérations d'intérêt régional. Cette ingénierie aura comme objectif de concevoir des référentiels de formation professionnelle qui puissent être commandés sous une forme stable dans les commandes publiques de formation continue et également utilisés par les OPCA dans le financement des plans de formation des salariés des entreprises. Il s'agit ainsi d'identifier au plus près des besoins, les compétences attendues, celles qui peuvent être trouvées sur le marché du travail et celles qui doivent faire l'objet d'une formation complémentaire.

La gouvernance de ce dispositif reposera notamment sur des plateformes Ressources Humaines des entreprises, destinées à consolider l'action de la Région en direction des entreprises innovantes. Ces plateformes auront comme objectif de déployer au sein des Opérations d'intérêt régional, une offre de service permettant d'accompagner les dirigeants d'entreprises dans la définition de leurs besoins en compétence, de qualifier ces besoins et de les traduire si nécessaire en actions de formation pouvant être

conduites par les Opcas ou par la Région, selon que l'on s'adresse à des salariés ou des demandeurs d'emploi.

Ce dispositif cité ici en exemple fait partie d'un grand nombre de mesures nouvelles que les signataires du CPRDFOP s'engagent à développer pour créer, au sein-même de la formation professionnelle, pour que ce champ d'activités dispose lui aussi d'une dynamique d'innovation apte à lui éviter toute obsolescence et à inventer ou réinventer la façon de former dans le contexte de la révolution numérique.

6.2 L'excellence pour 50 000 apprentis d'ici 2021

Pour une entreprise, le recours à l'apprentissage revêt une double dimension, à la fois liée à la notion de transmission d'un métier mais simultanément à la possibilité de disposer d'un salarié apte à prendre en charge des tâches simples et des activités peu qualifiées, du moins durant les premiers mois de son apprentissage.

Parce que l'apprentissage reste essentiellement fondé sur cette notion de transmission d'un métier et de gestes professionnels, l'histoire y est très déterminante des secteurs employeurs, des niveaux de formation et même des territoires dans lequel on observe structurellement un recours à l'apprentissage plus fort que dans d'autres.

Encore aujourd'hui et malgré un développement conséquent de l'apprentissage dans le supérieur, et dans de nombreuses filières, les 74% des apprentis préparent une certification de niveau V (CAP) ou IV (Bac Pro) et 84% d'entre eux se destinent à l'un des métiers de l'artisanat ou du commerce.

Dans un tel contexte, faire de l'apprentissage une voie d'excellence capable d'accueillir 50 000 apprentis d'ici 4 ans est un défi considérable, qui appelle une mobilisation générale de l'ensemble des acteurs, pour cibler toutes les parties prenantes de l'apprentissage : les futurs apprentis, qu'ils soient élèves, demandeurs d'emploi ou déjà salariés ; les futurs employeurs et les Centres de formation d'apprentis.

Dans cette perspective, les engagements des signataires du CRPDFOP sont ambitieux, à la mesure de l'objectif à atteindre.

Actions et engagements

Déployer un plan de communication, d'ampleur régionale, phasé avec les recrutements

- cibler les métiers en tension dans une vaste campagne de communication en direction des familles et des entreprises ;
- lancer une importante campagne de professionnalisation aux possibilités d'accès à l'apprentissage dans notre région, en direction de tous les acteurs de l'orientation ;
- promouvoir auprès des entreprises, des prescripteurs et des familles la banque régionale de l'emploi et de l'apprentissage (BREA) ;

- développer un réseau d'ambassadeurs de l'apprentissage, apte à communiquer efficacement en direction des jeunes et programmer des interventions dans les établissements scolaires, dès la troisième, et au sein des réseaux du Service public régional de l'orientation ;
- initier, auprès des apprentis et des anciens apprentis, un concours de valorisation de leurs métiers via des très courts métrages de type « tutoriels », filmés au portable, et alimenter les sites Internet présentant l'apprentissage avec une sélection des meilleurs films.

Dynamiser le tissu entrepreneurial, pour élargir la base de recrutement

- comprendre qui sont les entreprises qui recrutent des apprentis et quelles sont celles qui ont renoncé à cette voie, afin de caractériser les freins et les obstacles à l'embauche. Un programme d'observation et d'étude spécifique doit permettre de répondre à ces questions ;
- améliorer le taux de recours à l'apprentissage par les entreprises en déployant un plan ciblant les entreprises par territoires et activités économiques. Partager ces analyses avec les CFA et tous les acteurs pouvant contribuer au développement de l'apprentissage ;
- outiller les CFA pour augmenter leur capacité à gérer plus qualitativement des panels d'entreprises plus importants. Automatiser la production de tableaux de bord de pilotage permettant d'analyser la structure des entreprises touchées par le CFA comme de celles qui y restent indifférentes ;
- contractualiser des partenariats opérationnels avec les branches professionnelles, les organismes collecteurs de taxe d'apprentissage, les organisations patronales et les organismes consulaires, afin de mieux définir les besoins en formation et les actions menées en direction de leurs adhérents ou de leurs bénéficiaires ;
- utiliser les aides aux employeurs d'apprentis comme des leviers d'incitation sur les cibles définies par les instances de pilotage ;
- explorer les gisements de développement de l'apprentissage dans le secteur public, notamment dans la fonction publique hospitalière ;

Faire évoluer l'offre de formation :

- adapter la carte de formation aux besoins des entreprises et piloter ces évolutions avec une double approche : territoriale, à une échelle permettant d'associer les acteurs économiques, et sectorielle, pour disposer d'une capacité à associer un secteur d'activité ou une branche professionnelle en particulier ;
- élargir la gamme des certifications proposées en introduisant des Titres Professionnels dans la carte des formations par apprentissage ;
- développer la mixité des parcours avec l'Education nationale, dans une perspective qui permette à un lycéen, sous statut scolaire, d'effectuer sa terminale professionnelle en apprentissage. Ces contrats

d'une année sont de nature à sécuriser l'apprenti et l'employeur, en diminuant l'aléa des contrats de trois ans ;

- optimiser les dispositifs de prévention des ruptures et d'accompagnement vers un nouveau contrat d'apprentissage, chez un autre employeur.
- viser l'excellence dans tous les CFA ;
- promouvoir la démarche Qualité régionale « Performance vers l'Emploi » au sein des CFA, afin de garantir la qualité de l'accueil, des formations dispensées et du suivi durant les périodes en entreprises, tout en donnant les meilleures chances aux apprentis d'accéder à l'emploi à l'issue de leur formation ;
- doter les apprentis d'un environnement de travail numérique, afin de les préparer à la révolution numérique dans leurs futurs emplois, en s'inspirant de ce qui existe pour les lycéens.

6.3 Agir pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Art. L. 4251-13 du CGCT : « Le schéma fixe les actions menées par la Région en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. »

Article 1^{er} de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes : « L'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leur actions au regard du principe d'égalité entre les femmes et les hommes. »

En région, comme en France, les inégalités entre les femmes et les hommes restent multiples: concentration des femmes dans quelques métiers, difficultés d'accès aux postes d'encadrement, écarts de rémunération et temps partiels subis.

En 2012 au niveau national, sur 87 familles professionnelles, 12 familles concentrent plus de 50 % des femmes (santé, social et soins) et 20 familles concentrent plus de 50 % des hommes (agriculture, bâtiment, informatique). Selon la DARES, seuls 17 % des métiers (représentant 16 % des emplois) peuvent être considérés comme mixtes, c'est-à-dire comportant entre 40 et 60 % de représentants des deux sexes.

Ainsi, l'élargissement des choix professionnels comme leur accès facilité à l'entrepreneuriat demeurent des enjeux majeurs.

La Région poursuivra une politique volontariste en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de la promotion de la mixité des métiers considérant cette politique comme un levier pour la croissance régionale.

En effet, le pouvoir d'achat des femmes et la création d'entreprise par des femmes sont porteurs d'innovation en termes de service, de produits, d'organisation et de nouveaux marchés. ?

En outre la mixité au sein de l'entreprise, notamment sur les fonctions d'encadrement accroît la performance de celle-ci et agit sur la sécurisation des parcours des femmes.

Enfin, les politiques d'égalité professionnelle au sein de l'entreprise favorisent un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée et renforcent la dimension humaine dans le management, agissant ainsi sur la fidélisation et la motivation des salariés.

Le potentiel de création d'entreprises par des femmes et les opportunités d'emplois dans l'artisanat, sur des métiers en tension, dans les nouveaux métiers du numérique ou de la transition écologique doivent pouvoir être mieux exploités en région.

Des actions concrètes facilitant l'accès à l'emploi des deux parents participent également à l'objectif d'égalité professionnelle femmes-hommes :

Actions et engagements

La Région soutiendra les initiatives favorisant la **mixité des métiers et l'égalité réelle entre les femmes et les hommes** en fonction des axes suivants :

- actions de **sensibilisation** visant à lutter contre les stéréotypes et de valorisation des femmes : promotion, concours et prix destinés à l'entrepreneuriat féminin ;
- actions **spécifiques destinées aux femmes** : soutien à l'entrepreneuriat féminin et à l'incubation de projets d'entrepreneuriat féminin (accès aux financements notamment), modules de formation destinés aux femmes pour renforcer leur leadership et pour les accompagner dans leur parcours professionnel ;
- actions **d'accompagnement des entreprises** dans des démarches de responsabilité sociétale, notamment avec les parcours d'entreprises « performants et responsables en PACA » et le dispositif CEDRE ;
- **veille, analyse et valorisation des pratiques** d'égalité femme homme par les acteurs de l'emploi, de l'orientation et de la formation, notamment les actions conduites par les branches professionnelles et par l'Observatoire Régional des Métiers¹³.

¹³ Le Réseau régional pour l'égalité entre les femmes et les hommes (RREFH) animé par l'Observatoire régional des métiers. Le réseau RREFH a obtenu le label « Territoires d'excellence pour l'égalité professionnelle » lancé par la ministre en charge des droits des femmes et encadré par une convention 2015-2017 signé par l'État et la Région PACA. Il favorise l'innovation et la capitalisation de bonnes pratiques pour faire progresser l'égalité professionnelle et développer la mixité des filières de formation ainsi que des métiers.

Elle mobilisera les dispositifs et fonds européens (FSE, Erasmus +, bourse Marie Curie, ...), les ressources des politiques sectorielles tout comme l'appel à projet mis en œuvre dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région.

Par ailleurs, la Région veillera au développement de données sexuées dans l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, l'apprentissage, l'accompagnement à la création d'entreprise et l'emploi et mettra en place des indicateurs du SRDEII sexués en tant que de besoin.

ENGAGEMENT N° 7 : Les Opérations d'Intérêt Régional au service de la stratégie de spécialisation et de concentration

Une nouvelle étape de l'ambition économique régionale se concrétise opérationnellement aujourd'hui au travers des « Opérations d'Intérêt Régional » (OIR), traduction opérationnelle de la politique de spécialisation et de Concentration mise en place par l'exécutif Régional. Il s'agit de fonder une nouvelle politique industrielle et d'innovation, ambitieuse et volontariste, en faveur de croissance et de la création d'emplois.

7.1 Concentrer les moyens et rayonner

La Région a pris l'initiative de lancer douze « **opérations d'intérêt régional** » (OIR), qu'elle souhaite piloter en partenariat fort avec les industriels, les collectivités, et l'ensemble des acteurs économiques concernés (pôles, réseau consulaire, acteurs de la recherche, etc.).

Une OIR se fonde sur **une filière ou un segment stratégique** et se matérialise par **un ou plusieurs projets structurants ancrés sur les territoires**. Ces projets stratégiques **concentrent les investissements publics et privés** en matière de **développement économique et d'aménagement**.

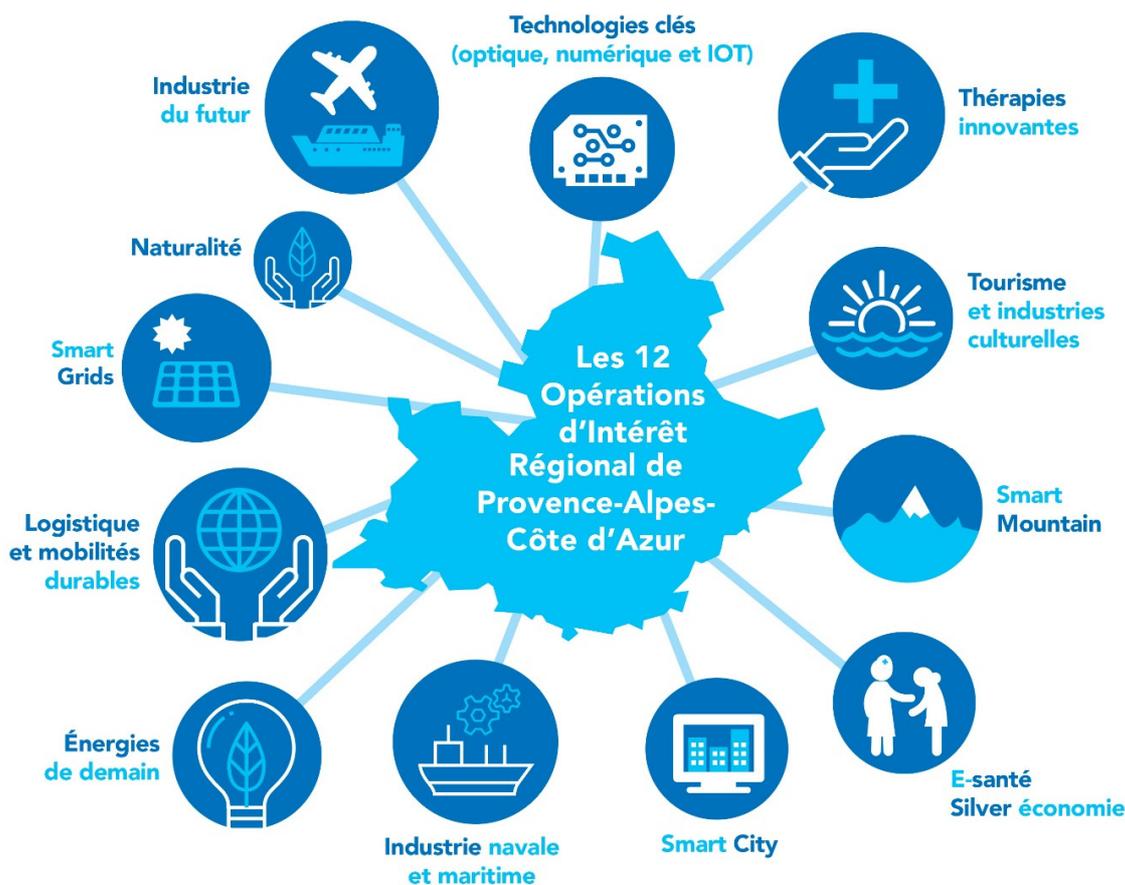
Les OIR sont conçues pour être, de manière opérationnelle, des **accélérateurs de développement sur des domaines d'excellence** prioritaires de notre territoire (les 7 filières stratégiques et 3 technologies clés identifiées précédemment).

Il s'agit ainsi, autour d'une filière stratégique, d'organiser un ensemble cohérent d'entreprises, de savoir-faire, de projets sur des territoires définis avec des objectifs ambitieux et crédibles.

L'ambition est forte : l'objectif fixé est de **mobiliser plus d'1 Milliard d'investissements publics et privés, d'attirer 500 nouvelles entreprises, de créer 50 000 emplois sur des filières clés et segments différenciants de l'économie où la région dispose d'avantages comparatifs pour devenir des leaders européens et mondiaux**.

En cohérence avec cette ambition, la Région entend ainsi concentrer ses financements et mobiliser en cohérence l'ensemble de ses politiques régionales (développement économique, enseignement supérieur et recherche, emploi et formation permanente, développement durable, internationalisation et attractivité, aménagement du territoire, fonds européens etc.) sur ces priorités.

La démarche OIR est également un cadre d'action commun pour la politique d'attractivité et de prospection du territoire, afin d'attirer les talents, les entreprises et les investissements autour de nos « **attracteurs régionaux** ». Les OIR doivent jouer un **rôle d'« attracteurs » en termes de promotion à l'international et d'attractivité**.



Le choix des 12 thématiques des OIR résulte directement des filières stratégiques et technologies clés identifiées précédemment (voir tableau de correspondance en annexe 3). **Elles constituent le bras armé de cette stratégie économique de spécialisation.**

Les OIR visent, à accompagner à la fois la mutation des filières industrielles existantes comme à accompagner le développement des filières nouvelles sur des marchés d'avenir.

Elles répondent à une triple ambition :

- la reconquête industrielle ;
- faire de la région une référence comme territoire intelligent et durable, c'est-à-dire tirer parti du potentiel formidable lié à la double révolution industrielle et sociétale: numérique/environnement ;
- être la référence européenne de l'économie du bien vivre, c'est notre identité.

Il est à noter que certaines des OIR sont clairement positionnées sur une logique inter-filières. Ainsi l'OIR « Industrie du futur » adressera spécifiquement les enjeux de la mutation vers l'industrie 4.0 de plusieurs des filières industrielles régionales. Il en va de même pour deux OIR « territoriales » (« Smart City » et « Smart mountain »), qui ne sont pas adossées à des filières spécifiques mais sont positionnées sur une logique de développement de « solutions intégratives » adaptées aux spécificités des territoires. Enfin, l'OIR « Smart grids »

résulte de la priorité régionale donnée à ce segment différenciant (au croisement de l'énergie et du numérique) en lien avec la mise en œuvre du programme FLEXGRID de déploiement des réseaux électriques intelligents pour lequel Provence-Alpes-Côte d'Azur est lauréate au niveau national.

7.2 Mobiliser et fédérer les acteurs

La nouvelle stratégie économique régionale définit les OIR comme une démarche partenariale, un cadre commun pour l'action, au travers desquels il convient de mobiliser toutes les énergies entrepreneuriales et territoriales.

La démarche vise à **fédérer, mobiliser et coordonner l'ensemble des acteurs économiques régionaux** (collectivités, industriels et entrepreneurs, pôles de compétitivités et chambres consulaires, universités et acteurs de la recherche...) sur les filières prioritaires, afin de faire converger les efforts autour d'ambitions communes. **Les entreprises et les acteurs économiques seront au cœur de chaque OIR ; ils en seront directement parties prenantes** (notamment en étant associés aux comités de pilotages ou aux comités techniques).

Des feuilles de routes partagées et des plans d'actions opérationnels seront élaborés en 2017 et pilotés sur la durée dans le cadre d'une gouvernance partenariale. Cela devra permettre, pour chaque OIR, d'identifier les freins à lever et les leviers à activer (dispositif de financement, action de formation, aménagement, etc.).

La démarche OIR doit également permettre l'émergence, l'accélération et la mise en cohérence de projets économiques structurants à forts effets de levier (démonstrateurs industriels, plates-formes technologiques, accélération de start-up, centres de formation, moyens de recherche mutualisés, expérimentation de nouveaux usages, lieux totems,...) sur l'ensemble des territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les OIR sont également un dispositif partenarial qui a vocation à impliquer fortement les collectivités territoriales (Métropoles, EPCI et les Départements), les services de l'Etat et les grands opérateurs (Bpifrance, CDC).

C'est en particulier dans ce cadre que la Région propose un partenariat renouvelé avec les Métropoles et les EPCI autour d'objectifs stratégiques communs.

Il s'agit également de mobiliser, en bonne intelligence, de manière conjointe et complémentaire, les différents leviers d'interventions économiques des collectivités tels qu'ils sont définis par la Loi NOTRe (notamment : aides aux entreprises pour la Région et interventions sur le foncier, l'aménagement et l'immobilier économique pour les Métropoles, EPCI et communes).

Les Métropoles régionales sont ainsi invitées à participer pleinement aux OIR qui correspondent à leurs priorités stratégiques. Les EPCI seront également étroitement associés aux OIR et aux projets qui concernent leurs territoires.

Les Départements volontaires pourront, en lien avec leurs compétences et leurs priorités, s'associer à la démarche.

La Région souhaite également pouvoir, avec l'Etat, articuler fortement les OIR avec la politique industrielle nationale (Comités stratégiques de filières, plans industriels, Nouvelle France industrielle) et mobiliser au mieux les dispositifs de financements du programme des Investissements d'Avenir (PIA 3) et du Plan Juncker.

L'objectif est bien de pouvoir aligner les acteurs et faire converger les stratégies et actions publiques entre les niveaux européen (S3, H2020, Plan Juncker), national (CSFR, plans industriels, NFI, PIA), et régional, et également avec les initiatives métropolitaines et territoriales.

7.3 Accélérer les projets publics/privés et accompagner les entreprises et les territoires

Enfin et surtout, les OIR sont un outil opérationnel :

- pour accélérer la mise en œuvre des projets structurants de filières et d'inter-filières, sur les territoires ;
- pour accompagner la croissance et l'accélération des entreprises de ces filières stratégiques et pour organiser la promotion et le rayonnement vers l'international ;
- pour valoriser les atouts des territoires et favoriser un développement harmonieux.

Avec la mise en œuvre des Opérations d'Intérêt Régional, de nouveaux outils viennent compléter l'offre existante portée par les collectivités locales, et les acteurs économiques (pôles de compétitivité, clusters, réseau consulaire, technopôles, fédérations professionnelles, French tech, etc.). Ils contribueront à une mise en cohérence et une mutualisation à l'échelle régionale.

La mise en œuvre des OIR va se traduire ainsi par la mise en place d'une offre de services d'ingénierie dédiée:

- 1. Un accompagnement régional personnalisé (opéré par la Région par l'intermédiaire de l'ARII et dès à présent opérationnel) sur les projets structurants :** notamment aide à la structuration juridique, économique et financière des projets.
- 2. Un accès facilité à des moyens financiers partagés pour les projets accélérés :** l'accompagnement des projets structurants doit permettre d'aboutir au renforcement de la mobilisation de fonds publics et privés au service du développement économique à travers notamment, l'articulation avec le guichet unique et la mobilisation des fonds publics. Il s'agira notamment d'aider à la structuration financière des projets complexes et de constituer des tours de table avec des financeurs publics grâce au comité des financeurs.
- 3. Un marketing-produit dédié et une politique d'attractivité :** les OIR constitueront l'un des pivots de la stratégie de marketing et rayonnement international de l'économie régionale et des filières stratégiques. Cela se traduira également opérationnellement par la mobilisation de talents, partenaires et ambassadeurs et l'organisation de missions à l'international sur des destinations cibles.
- 4. Une politique d'aménagement-foncier induite à construire avec les Métropoles et les EPCI :** pour chacune des 12 OIR, des territoires seront identifiés pour la mise en œuvre. L'objectif est d'attirer des

entreprises et des investisseurs. A cette fin, et en collaboration avec les Métropoles et EPCI, seront cartographiées les zones de foncier disponibles, celles à fort potentiel et les territoires emblématiques. De manière complémentaire et en tant que de besoin, la Région pourra mobiliser les opérateurs qui lui sont liés (EPFR, AREA, EPA) ainsi que ceux présents sur le territoire et disposant d'une offre de services adaptée.

5. **Une action régionale d'accompagnement sur les besoins RH des filières stratégiques et de formation aux métiers d'avenir** : le développement des compétences, la réponse aux besoins RH des entreprises, l'adaptation des offres de formation aux nouveaux métiers et l'attraction des talents sont des enjeux majeurs pour le développement de nos filières stratégiques, la réussite des Opérations d'Intérêt Régional (OIR) et la création d'emplois. La région s'appuiera sur les Campus Régional des Métiers et Qualifications existants ou à venir pour mener des actions de rénovation des formations initiales et continues en soutien aux besoins spécifiques des entreprises.
6. **Un accompagnement ciblé des entreprises de croissance propre à chaque OIR**. Différents outils mis en place par les acteurs qui composent la chaîne de valeur territoriale (ARII, agences de développement économique, pôles, accélérateurs, investisseurs...) pour l'accélération des entreprises à fort potentiel de croissance pourront être mobilisés au service des entreprises concernées par les OIR (parcours de croissance, accélérateurs d'entreprises, accompagnements sur mesure, etc.).

Au niveau de la **gouvernance**, différentes instances de pilotages sont mises en place :

- **un comité de pilotage régional global** du dispositif OIR est mis en place sous l'égide du Président de Région (ou de son représentant) et d'un industriel. Les représentants des Métropoles, des grandes agglomérations et des départements en sont pleinement parties prenantes ainsi que l'Etat, la Caisse des dépôts et consignations, la CCIR, Bpifrance et des représentants des filières (les pôles de compétitivité) ;
- **au niveau de chaque OIR, un comité de pilotage spécifique, véritable « task force régionale »**, est mis en place. Il est présidé par un élu régional référent et un industriel, et implique les Métropoles et EPCI concernées, ainsi que différents acteurs économiques clés du domaine.

Ce comité de pilotage OIR a notamment vocation à discuter et à proposer les « feuilles de routes » de chacune de ces OIR, et les plans d'actions opérationnels qui en découlent. Il assurera un monitoring des « projets structurants » relevant de l'OIR.

- En prolongement des travaux du comité de pilotage de l'OIR, le groupe de travail a pour rôle d'approfondir les axes prioritaires définis, faire émerger les projets et les analyser. Cette instance associe les entreprises, consulaires, associations, territoires, acteurs de l'emploi et de la formation, et tous les acteurs de la filière concernée, à travers différentes réunions de travail et auditions,
- **Un comité des financeurs** sera également mis en place, pour identifier les meilleurs moyens de mobiliser de manière complémentaire les financements publics et privés sur les projets structurants des OIR (Région, FEDER, Métropoles, EPCI, Départements, financements de l'Etat en région, programme des

Investissements d'avenir, Plan Juncker, financements privés) et organiser les tours de tables publics/privés nécessaires.

Par ailleurs, la Région s'appuie pour la **mise en œuvre opérationnelle du dispositif OIR**, sur les ressources de l'Agence régionale d'innovation et d'internationalisation des entreprises (ARII). L'ARII a notamment pour missions opérationnelles d'appuyer la Région dans l'animation du dispositif, dans l'élaboration et le suivi des feuilles de route OIR et dans la mise en place de l'offre de services d'ingénierie (notamment sur l'accompagnement et la maturation économique des projets structurants, l'ingénierie de financements privés, etc.). L'ARII a vocation à intervenir en subsidiarité et complémentarité des autres acteurs économiques du territoire (pôles, réseau consulaire, etc.) et des services de la Région.

Technologies clés	Technologies de communication sans fil (NFC, RFID...); réseaux de communication mobiles; Procédés M2M; Sécurisation des échanges de données; Analyses de datas (Big Data), monitoring; Sécurité et identités numériques; Internet des objets (IoT manufacturing); solutions de sécurité pour l'IOT. Imagerie médicale et instrumentation; Green photonique et application Smart Cities; Solutions photonique et imagerie pour l'industrie du futur; Observation et sécurité; Réalité virtuelle ou augmentée. Chimie et matériaux : développement d'une bio-industrie, de bio-produits et de matériaux à haute performance	Technologies clés Industrie du futur Smart City, Smart Mountain, Smart Grids
Silver économie	Maintien à domicile, domotique et habitat connecté Applications de l'internet des objets Télémédecine en territoire isolé et zone de montagne	Silver économie Thérapies innovantes Smart City Smart Mountain
Tourisme-culture-art de vivre -sports	Tourisme d'affaire Grands événements, Evénements sportifs Industries créatives et culturelles (dont cinéma, audiovisuel, transmedia) Art de vivre	Tourisme et industries culturelles Smart City Smart Mountain Naturalité
Énergies de demain, écotechnologies	Production d'énergie renouvelable (hydroélectricité et l'aquathermie, photovoltaïque, solaire, thermique et thermodynamique à concentration, éolien terrestre et offshore flottant et géothermie,...) Réseaux électriques intelligents (Smart grids) Nucléaire Rénovation énergétique des bâtiments (en lien avec le climat méditerranéen/confort d'été) Gestion de l'eau Gestion des déchets (appuyée par l'utilisation de nouvelles technologies et basée sur le principes de l'économie circulaire)	Energies de demain, écotechnologies Industrie du futur Smart City Smart grids Smart Mountain
Industrie maritime et logistique	Logistique en lien avec le transport maritime Réparation navale « lourde » (navires de croisière) Grande plaisance : maintenance, réparation, « refit » et services aux yachts Activités sous-marines, dont systèmes et services dédiés au marché de l'offshore profond Gestion de l'environnement marin (ports propres, surveillance du milieu et préservation des écosystèmes marins, qualité des eaux de baignade, ...) Pêche et aquaculture	Industrie navale et maritime Logistique et mobilité durable Industrie du futur Smart City
Aéronautique, naval spatial et défense	la fabrication d'hélicoptères, l'hélicoptère du futur Les offres d'essais et de simulation, Les satellites et projets satellitaires, les drones la fusée spatiale, les dirigeables, les technologies marines : le maintien en condition opérationnelle, les systèmes intelligents embarqués, la robotique sous-marine	Industrie du futur Industrie navale et maritime Smart Mountain
Santé, sciences de la vie-biotechnologies	immunologie, thérapie cellulaire et cancérologie Maladies infectieuses Maladies rares et génétiques Dispositifs médicaux et imagerie médicale Neurosciences et notamment les maladies neurodégénératives	Thérapies innovantes Silver économie
Agriculture, agroalimentaire et cosmétiques	alimentation de qualité cosmétiques et parfumerie naturelle en lien avec la production agricole locale ; produits bénéfiques pour le consommateur (nutrition santé, nutraceutique, bien être) ; production des végétaux par l'utilisation de mécanismes naturels ; ingrédients végétaux, animaux, minéraux ou marins extraits directement de la production agricole non transformée	Naturalité

UN SRDEII FÉDÉRATEUR DES TERRITOIRES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

AXE 1 : La Région, promoteur d'une gouvernance fédératrice et performante

Les ateliers organisés dans le cadre de l'élaboration du SRDEII ont mis en évidence qu'en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme dans la majorité des territoires français, l'organisation de la compétence économique et les outils mis en œuvre manquaient de transparence pour les entreprises. Les conséquences en sont aussi néfastes que regrettables pour l'économie régionale.

Trois chantiers apparaissent comme essentiels pour remédier à cette situation insuffisamment considérée par le passé et que les dispositions de la loi NOTRe permettent de traiter, compte-tenu du rôle de premier plan donné aux Régions s'agissant de la compétence économique :

1. Tout d'abord la nécessité de **rendre les politiques économiques en région plus lisibles et cohérentes**. Le SRDEII constitue ainsi l'instrument de cette lisibilité accrue. Document de référence, de portée prescriptive, il a donc pour vocation d'insuffler, en concertation avec les intercommunalités et, de façon spécifique, les Métropoles, la stratégie et les orientations économiques qui guideront les actions économiques en région. La Région est en effet responsable de l'élaboration de la politique de développement économique, définie dans le présent schéma dont les orientations, ainsi que les plans et les schémas connexes seront obligatoires et prescriptifs vis-à-vis des autres collectivités (Article 2 de la loi NOTRe) pour une durée de 5 ans ;
2. Les acteurs économiques régionaux sont également en attente d'**une simplification des outils mis en œuvre dans le cadre des politiques publiques économiques**. L'environnement de la création, du développement et de la transmission des entreprises, sans oublier la gestion des périodes complexes de mutations, apparaît en effet encore trop complexe et éclaté. Des solutions progressives, à l'image du guichet unique des entreprises, outil partenarial mis en place par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2016, ou de la Banque Régionale de l'Emploi et de l'Apprentissage (BREA), constituent des exemples à promouvoir dans les années à venir avec la volonté de faciliter le quotidien et la réussite des entreprises régionales et de celles souhaitant s'implanter en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le Small Business Act adopté en novembre 2016 au Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur s'inscrit également dans cette volonté ;
3. D'une lisibilité accrue, et d'une simplification accélérée doivent résulter **une efficacité et une efficience de l'utilisation des deniers publics** dans le domaine des politiques publiques à destination de l'économie. La crise des finances publiques, et les efforts demandés à toutes les institutions, rendent indispensables une efficience nouvelle qui aura pour effet d'écarter les redondances observées pour certains dispositifs d'aides, et de démontrer la pertinence des aides publiques accordées par le recours à une évaluation ex ante et ex post adaptée. À titre d'exemples, les outils d'évaluation définis et mis en œuvre par les acteurs publics s'attacheront à quantifier l'effet levier résultant de l'intervention publique, et à caractériser ou non des faits de distorsion sur le marché, par une intervention inappropriée.

Ces chantiers seront à l'évidence menés avec d'autant plus de chance de succès qu'une gouvernance partagée sera installée rapidement, facteur de cohésion et de cohérence des politiques de développement économique.

Si la Région est désormais seule compétente pour définir et octroyer des aides en faveur de la création et de l'extension d'activités économiques, les communes et leurs groupements peuvent cependant y participer dans le cadre d'un conventionnement, et s'en voir déléguer l'octroi. D'autres dispositions définissant des compétences propres aux intercommunalités, indispensables à l'action économique sont, par ailleurs, prévues. Ainsi, une gouvernance partagée constitue un atout incontestable au service de l'attractivité du territoire régional.

1.1 Fédérer les acteurs de la gouvernance économique régionale

La bataille pour l'emploi nécessite l'union et l'unité d'action de tous les acteurs institutionnels, aux côtés des acteurs économiques et sociaux. C'est pourquoi la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est engagée dans la voie de la fédération des acteurs institutionnels du développement économique, dans le respect de leurs identités et de leurs compétences.

1.1.1 Des synergies au profit de la croissance économique

Dans cette volonté d'action collective que porte la Région au service de la croissance et de l'innovation, et donc de l'emploi, les synergies entre les acteurs pourront revêtir deux formes principales, placées au cœur des relations partenariales que la Région impulsera :

1.1.1.1 Des actions économiques situées au meilleur niveau d'efficacité

La Région considère que l'efficacité et l'efficience des actions économiques dépendent pour une bonne part de la pertinence du niveau d'intervention choisi. Aussi **un principe de subsidiarité** devra guider la définition et la mise en œuvre des politiques publiques économiques et des outils en découlant. La Région veillera ainsi dans le cadre de ses relations partenariales à l'application de ce principe pour garantir les chances de succès des actions économiques, sans nuire à l'exigence de proximité pour certains champs du développement économique local.

Le guichet unique des entreprises trouve ainsi toute sa place et sa cohérence à l'échelle régionale, quand l'accompagnement des entreprises relève pour sa part de structures de proximité, à l'image des agences ou des plateformes organisées en réseau (ADIE, BGE, PFIL, Réseau Entreprendre, etc.), et des services économiques des intercommunalités (cf. II.2.).

1.1.1.2 Des alliances croisées au service de l'unité de l'action économique régionale

La Région a proposé aux acteurs du développement économique, de façon volontaire et tout en tenant compte, par esprit de responsabilité, du retrait des conseils départementaux en vertu des dispositions de la loi NOTRe, une alliance croisée prenant pour vecteur les agences de développement économique. Cette alliance trouvera donc sa traduction dans l'application d'**un principe de réciprocité**.

La Région proposera ainsi d'entrer dans la gouvernance des agences de développement économique, à une place et selon des modalités adaptées aux réalités locales. La Région souhaite conforter les équilibres territoriaux en place ou en passe de l'être, notamment dans le rôle reconnu aux intercommunalités en général, aux Métropoles, en particulier, dans le pilotage des agences.

En réciprocité, les Métropoles et les EPCI pourront entrer dans la gouvernance de l'Agence Régionale d'Internationalisation et d'Innovation (ARII) ou toute autre structure régionale à vocation économique. La Région procédera ainsi à un ajustement des organes de gouvernance de l'ARII pour rendre cette évolution possible, au profit d'une internationalisation accrue des entreprises régionales, en lien avec les autres partenaires.

1.1.2 Les acteurs économiques investis dans la réussite des priorités régionales et du développement économique des territoires

Le paysage des acteurs économiques institutionnels et para-publics en région Provence-Alpes-Côte d'Azur a connu des évolutions récentes avec l'entrée en application de la loi NOTRe, au premier rang desquelles l'impossibilité faite aux conseils départementaux de demeurer des acteurs de rang important bien que certains d'entre eux mobilisaient des moyens importants au service du développement de leurs territoires. Cependant, de par leurs compétences en matière d'aménagement et leur participation pour certains à la gouvernance des agences de développement économique, demeurent pour la Région des partenaires engagés au service de la croissance économique et de l'emploi. Hormis le Conseil régional, qui jouit d'un rôle renforcé de par les dispositions prévues par la loi NOTRE, ce paysage s'organise désormais de la façon suivante :

- **L'État**, aux côtés duquel la Région souhaite jouer un rôle actif dans la valorisation et la préservation des intérêts économiques nationaux. C'est pourquoi la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est portée volontaire et a été retenue, avec deux autres régions de France, comme collectivité expérimentatrice dans le cadre de l'intelligence économique. La Région s'engage ainsi à construire un partenariat de qualité avec l'État, avec des objectifs concrets à atteindre, notamment dans les secteurs économiques jugés stratégiques par l'État, et qui, pour nombre d'entre eux, correspondent à des filières stratégiques identifiées dans le présent SRDEII. De même, dans le cadre du Small Business Act, la Région dialoguera avec l'État pour **œuvrer en faveur de la simplification de mesures administratives** constituant des freins à la bonne marche de l'économie, en raison notamment d'interprétations mouvantes de réglementations.
- **Les Métropoles**, avec lesquelles la Région nouera des partenariats spécifiques compte-tenu d'une part des compétences que les textes en vigueur leur reconnaissent, et, d'autre part, des réalités économiques qu'elles recouvrent dans le territoire régional. Des modalités diverses de partenariats seront envisagées, depuis le conventionnement, notamment pour les aides financières, jusqu'aux actions ponctuelles ne trouvant pas de cadre d'intervention approprié. Outre les champs principaux prévus par le SRDEII, la Région associera les Métropoles aux réflexions et, selon les possibilités de celles-ci, aux actions définies au profit d'équilibres territoriaux renforcés.

- **Les Départements** qui par leurs investissements importants au titre de leurs compétences - l'aménagement, la voirie départementale, le tourisme, l'insertion etc. - restent des **acteurs essentiels du développement économique** aux côtés de la Région.
- **Les EPCI à fiscalité propre et les communes**, qui disposent des compétences exclusives en matière d'aides à l'immobilier d'entreprise. La Région pourra participer au financement de ces aides par le biais de conventions. Dans le cadre de ces mêmes conventions, ils pourront également intervenir en complément de la Région au financement des aides ou régimes d'aides en faveur de la création ou extension d'activités économiques mise en place par la Région.
- **L'Agence Régionale d'Innovation et d'Internationalisation (ARII)** qui est, dans sa configuration actuelle, un outil partenarial (Région, Etat, CCIR, Bpifrance, CDC) au service de la mise en œuvre de la politique régionale de filières, d'innovation et d'internationalisation, et qui à ce titre :
 - accompagne la Région dans la structuration et l'animation des OIR ;
 - apporte à la Région et aux autres acteurs économiques un appui à l'internationalisation des entreprises ;
 - met en œuvre certains dispositifs favorisant la croissance des entreprises à potentiel
 - participe aux actions de rayonnement international et d'attractivité afin de favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques.

Son évolution juridique vers un Groupement d'Intérêt Public (GIP) va permettre, d'ici l'été 2017, un élargissement de sa gouvernance à de nouveaux partenaires du territoire (Métropoles et autres collectivités notamment) ainsi qu'une adaptation de son positionnement et du contenu de ses missions aux nouvelles priorités du SRDEII.

- **Les agences de développement économique**, ont vocation à devenir les partenaires au quotidien de l'action économique de la Région. En effet, dans la logique de subsidiarité et de proximité évoquée ci-dessus, la Région tient non seulement à ce que les agences implantées au niveau des départements s'impliquent dans la réussite des priorités régionales, à l'image des Opérations d'Intérêt Régionales (OIR), mais également à les appuyer pour le succès d'initiatives de développement local.

Il existe actuellement six structures de développement économique, quatre de couverture départementale, et deux agences métropolitaines. Elles sont de statuts et de nature de pilotage différents :

- Team Côte d'Azur (06) : association ;
- Provence Promotion (13) : association ;
- Vaucluse Développement (84) : association, en voie de transformation ;
- MDE 04 (04) : association, en cours de réflexion pour sa transformation ;
- ADE du Var (83) : CCI du Var ;
- ADDET (05) : GIP associant le Conseil départemental, et intégrant donc les actions dans le domaine du tourisme.

D'ici le printemps 2017, la Région aura organisé les modalités de sa participation à la gouvernance et au financement des agences de développement économique.

- **Les organismes consulaires**, qui sont des partenaires actifs de l'action économique, et des traits d'union avec les acteurs de la vie économique. La Région proposera **des conventions triennales** avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale, et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale (CMAR). Ces dispositifs conventionnels permettront de dégager des **champs stratégiques de partenariat, ambitieux et structurés**, afin d'éviter tout risque de dispersion des moyens financiers et de faciliter l'évaluation des actions retenues ;
- **Les partenaires du financement de l'action économique régionale**. Tout d'abord, la Banque Publique d'Investissement (**Bpifrance**), dont le rôle dans la chaîne de valeur du financement des entreprises en fait un des acteurs principaux. La Région proposera à Bpifrance un cadre conventionnel destiné à retracer et à organiser les champs susceptibles de mobiliser les outils de financement mis en place par Bpifrance. Elle souhaite également participer avec Bpifrance aux réflexions sur la nature et les périmètres des futures solutions de financement au regard des spécificités des besoins en région, notamment en matière de fonds propres non dilutifs. La **Caisse des dépôts et consignations**, partenaire historique au titre de ses missions d'intérêt général, des politiques publiques économiques et d'innovation, dans les domaines du financement et de l'ingénierie de projet. **Business France**, acteur de l'internationalisation de l'économie française, qui sera associé aux initiatives régionales en matière d'attractivité, thématique constituant un enjeu de premier ordre pour la Région. La Région souhaite enfin associer de façon plus régulière et formalisée **les établissements financiers**, compte-tenu des nécessités à encourager des partenariats public-privé dans les montages financiers complexes présentés par des entreprises importantes. De même, les innovations en matière d'ingénierie financière devront associer ces partenaires au quotidien des entreprises régionales, qui ont exprimé des besoins non couverts à ce jour par le marché compte-tenu de leur spécificité.

1.2 Une offre de services partagée pour faciliter et accélérer la croissance des entreprises

La Région considère que la fédération des acteurs de la gouvernance économique régionale doit naturellement conduire à l'émergence d'une offre de services partagée, qui s'attache à **rendre la complexité des organisations et des outils totalement transparente pour les entreprises** et l'ensemble des acteurs du monde économique.

La Région proposera ainsi aux partenaires que, **d'ici l'été 2017, un travail en commun soit mené pour définir cette offre de services partagée** qui sera présentée lors d'une CTAP, ouverte le cas échéant à des membres invités concernés par les modalités de ladite offre de services.

L'objectif est de parvenir à **une clarification des rôles des partenaires**, conforme au principe de subsidiarité évoqué précédemment.

Cinq thématiques ont été identifiées, et pourront servir de socle de réflexion aux partenaires associés à la confection de l'offre de services partagée :

1.2.1 Attractivité, promotion et intelligence économique stratégique

La Région et ses partenaires considèrent que l'attractivité constitue un enjeu majeur pour le développement économique de Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est pourquoi, la Région proposera que cette thématique fasse l'objet d'un examen approfondi afin d'en distinguer les différentes dimensions et les modalités de partenariat adaptées à chacune d'elles : marque ou marques des territoires, actions de marketing territorial, attractivité et modalités d'installation des entreprises étrangères, salons et événements nationaux et internationaux, attractivité et promotion du tourisme, etc.

L'intelligence économique stratégique, multidimensionnelle, pourra également devenir un sujet de partenariat. En effet, la Région s'engagera dans une politique offensive dans ce domaine avec entre autres pour objectif de promouvoir une acculturation aux enjeux économiques régionaux avec **la création d'un réseau régional de développement économique**, ouvert à l'ensemble des partenaires et animés par la Région.

1.2.2 Une offre foncière et immobilière régionalisée et partagée avec les Métropoles et EPCI

Lorsque les éléments d'une politique partagée d'attractivité ont été correctement définis et mis en œuvre vient ensuite, en cas de dynamique enclenchée, l'enjeu de l'accueil et donc l'offre foncière et/ou immobilière conforme aux besoins exprimés.

Force est de constater que cette offre est aujourd'hui éclatée, insuffisamment suivie et mise à jour. Dès lors, la Région considère qu'il faut mobiliser l'ensemble des acteurs qui, à l'image de **l'Établissement Public Foncier Régional, pourraient être missionnés** afin de garantir la solidité des données relatives à l'observation de l'offre foncière et immobilière en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

S'agissant de la mise à disposition de ces données auprès des milieux économiques et des acteurs institutionnels, la Région proposera **la création d'un service innovant doté d'une capacité de réactivité dans la réponse adaptée aux sollicitations des entreprises**, tout en tenant compte des contraintes propres à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des équilibres territoriaux.

1.2.3 Le financement et l'accompagnement des entreprises à la création et aux transitions

La Région, de par ses compétences renforcées par la loi NOTRe, s'investira tout particulièrement dans le financement des entreprises, et diffusera auprès de ses partenaires les conclusions et recommandations de l'étude ex ante confiée à la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Quant aux outils, il a été présenté précédemment le projet de création d'un portail dédié aux entreprises, dans la continuité du guichet unique des entreprises, et dont les fonctionnalités couvriront des volets relatifs à l'accompagnement.

Toutefois, les acteurs de l'accompagnement pourront s'adosser à ces outils innovants pour accroître leur activité et la renforcer par des services nouveaux, notamment en matière de compétences.

La Région souhaite enfin que les enjeux relatifs aux différentes transitions (numériques, compétences, managériales, écologiques et sociétales) soient abordés dans ce cadre afin d'éviter les phénomènes de dilution des responsabilités, et que les acteurs identifiés le soient en nombre restreint, et soient correctement missionnés et pourvus en moyens d'intervention.

1.2.4 Le soutien à l'innovation

La Région souhaite d'ici l'été 2017, dans le cadre du schéma régional d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation (SRESRI), interroger ses modalités d'intervention pour répondre plus efficacement aux enjeux des ingénieries nouvelles permettant une dynamisation des programmes de R&D et donc l'accroissement du nombre de brevets et d'innovations dans les différentes phases.

1.2.5 L'internationalisation des entreprises

La Région considère que les entreprises de Provence-Alpes-Côte d'Azur ne bénéficient pas des conditions optimales en matière d'internationalisation. Or, la croissance externe constitue un enjeu parfois vital non seulement pour les sociétés dont la vente de leurs produits et services dépend en partie de leur croissance externe en période d'atonie nationale et européenne, mais également pour celles dotées d'un profil à croissance rapide et forte, et qui nécessite des débouchés d'envergure pour ne pas se trouver en rupture de modèle économique.

La Région attend donc d'ici l'été 2017 une analyse partenariale approfondie susceptible, pour sa part, d'entraîner une modification de ses modalités d'intervention et un éventuel repositionnement de ses outils et opérateurs. Conformément aux textes, les organismes consulaires veilleront à la cohérence de leur stratégie avec le SRDEII, et cet axe en particulier.

1.3 Une gouvernance économique régionale performante

La Région est attachée à la promotion d'une gouvernance aussi soucieuse de lisibilité, que de complémentarité et de mobilisation de toutes les énergies présentes dans les territoires au profit d'une attractivité renforcée et d'une politique ambitieuse de développement économique.

Il ne saurait donc être question de lectures restrictives, évacuant de fait les réalités territoriales, et pouvant nuire à la nécessaire unité pour mener la bataille pour l'emploi. C'est pourquoi la Région proposera de compléter les dispositions prévues par les textes dans le domaine de la gouvernance territoriale par des initiatives s'inscrivant dans cet état d'esprit résolument partenarial et responsable.

1.3.1 Une gouvernance stratégique partagée

1.3.1.1 La Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (loi MAPTAM) a créé dans chaque région une Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP). La CTAP fait office de lieu de débat et d'information de ses membres quant à la mise en œuvre des orientations figurant dans le présent SRDEII, de même qu'elle constitue l'organe de concertation entre les différents niveaux de collectivités afin de « favoriser un exercice concerté des compétences ».

La Région propose que la CTAP se réunisse au moins deux fois par an, selon les modalités prévues par le règlement intérieur, et le travail de la commission thématique en charge des sujets relevant du SRDEII intitulée « Développement stratégique des territoires (cf. annexe 6 composition de cette commission).

La CTAP pourra ainsi voir ses membres échanger sur :

- l'avancée dans la mise en œuvre des orientations du SRDEII (les réalisations, les projets envisagés, etc.) ;
- les éventuelles adaptations des aides et engagements qui seraient rendus nécessaires par le contexte économique et/ou les mutations de l'appareil économique régional.

1.3.1.2 La Conférence pour la Croissance, l'Innovation et l'Emploi (CCIE)

La CTAP sera élargie une fois par an, à l'issue de sa réunion prévue par la loi, en Conférence pour la Croissance, l'Innovation et l'Emploi (CCIE).

Document programmatique de référence, le SRDEII se doit cependant d'être correctement articulé avec d'autres documents de même nature, à l'image, entre autres, du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), du Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT), et du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

La bataille pour l'emploi et la croissance de l'économie régionale ne sauraient que profiter de la synergie entre les orientations et les objectifs de ces documents, et, par voie de conséquence d'une concertation accrue des acteurs socio-économiques concernés. C'est pourquoi une Conférence pour la Croissance, l'Innovation et l'Emploi (CCIE) sera réunie annuellement, et associera les acteurs institutionnels et économiques du SRDEII, le CREFOP, le CESER, les universités, etc.

1.3.1.3 Les comités techniques partenariaux (CTP)

Ces comités techniques partenariaux, dont le nombre et les thématiques seront calqués sur l'offre de services partagée, auront pour mission de produire des analyses et de formuler des propositions destinées à éclairer la commission thématique de la CTAP sur tout sujet présentant un intérêt particulier du fait de son actualité et/ou de son importance pour la réussite des orientations prévues par le SRDEII (l'attractivité, le marketing territorial et la promotion économique et touristique, les financements, l'accompagnement des entreprises, , l'internationalisation, etc.).

Les comités techniques seront créés par la CTAP, qui en fixera les modalités et moyens de fonctionnement, ainsi que leur composition, par nature ouverte aux acteurs institutionnels et économiques selon leurs domaines d'activité ou de compétences.

1.3.2 Une gouvernance opérationnelle performante

La gouvernance opérationnelle réunit de façon régulière les acteurs chargés de la mise en œuvre des orientations du SRDEII et des politiques de développement économique en général en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Compte-tenu des spécificités reconnues par les textes aux Métropoles, des évolutions structurelles contenues dans la loi NOTRe, et du nécessaire équilibre devant régner entre les différents échelons de l'action économique, la gouvernance opérationnelle comprendra plusieurs niveaux.

1.3.2.1 Le Comité Économique Région-Métropoles (CERM)

Les compétences dévolues aux Métropoles par la loi MAPTAM, et confirmées par la loi NOTRe, appellent une coordination entre la Région, chef de file de la compétence économique, et les Métropoles, acteurs institutionnels de premier rang dans le champ du développement économique. L'esprit de partenariat devant exister entre la Région et les Métropoles trouvera sa traduction dans des dispositifs conventionnels, traitant notamment des aides financières aux entreprises.

Le lien régulier entre la Région et les Métropoles se matérialisera dans la création et la réunion, à un rythme trimestriel du comité Région-Métropoles (CRM). Le comité Région-Métropoles aura pour missions d'assurer la coordination des politiques économiques, de veiller à une information économique exhaustive, de participer à l'émergence d'une intelligence économique partagée, et, le cas échéant, d'émettre des propositions entrant dans le champ des orientations du SRDEII.

1.3.2.2 Les Comités Économiques Territoriaux (CET)

Egalement réunis à un rythme semestriel, les Comités Économiques Territoriaux, réunis dans chacun des six départements, ont pour missions d'assurer la coordination des politiques de développement économique local, de veiller à une information économique exhaustive, de participer à l'émergence d'une intelligence économique partagée, et, le cas échéant, d'émettre des propositions entrant dans le champ des orientations du SRDEII.

Les Comités Économiques Territoriaux associent notamment la Région, les agences de développement dans chacun des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les intercommunalités, les chambres consulaires, et les conseils départementaux. Ils seront à l'initiative de réseaux de développeurs locaux dans chacun des départements, que la Région favorisera et accompagnera.

1.4 Assurer la cohérence et l'articulation des schémas stratégiques régionaux

Les orientations du SRDEII constitueront un cadre stratégique pour un certain nombre de politiques régionales. En effet, le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) qui définit et met en œuvre la politique régionale de formation professionnelle et d'apprentissage, le Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT), le Schéma Régional pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (SRESRI) en cours d'élaboration, et le prochain Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) s'inscriront dans le cadre de la stratégie élaborée dans le SRDE-II.

1.4.1 Articulation du SRDEII et du CPRDFOP

Le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle est le document stratégique qui définit jusqu'en 2021 les orientations stratégiques et les engagements conjoints de l'État, de la Région et des Autorités académiques de la région.

La loi du 5 mars 2014 a de façon importante renouvelé le cadre d'intervention de la formation, aux niveaux national et régional, dans l'optique à la fois de clarifier les champs d'intervention des acteurs et de renforcer les coopérations, à travers une « stratégie Emploi Formation Orientation coordonnée ».

A travers la définition d'une compétence pleine et entière en matière de formation des demandeurs d'emploi, la compétence de coordination exercée en matière d'orientation, et la compétence en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (loi NOTRe du 7 août 2015), le nouveau cadre légal confie aux Régions une compétence élargie pour penser de façon articulée le Développement économique et les outils au service de l'emploi (Orientation tout au long de la vie et Formation professionnelle – Apprentissage) permettant de penser et de traduire la continuité d'intervention que nécessitent les politiques Emploi – Formation.

C'est pourquoi le CPRDFOP comprend, dans le cadre d'une œuvre partenariale, des déclinaisons des orientations de la Région prises au sein du SRDEII en matière de formation professionnelle. L'ambition portée par la Région est de donner enfin à la formation professionnelle les orientations et les moyens d'être un outil au service du développement économique. Répondre au besoin des entreprises devient donc l'objectif majeur assigné à l'ensemble de la formation professionnelle, des lycées aux organismes prestataires de la commande publique régionale de formation continue des demandeurs d'emploi, en incluant bien évidemment l'apprentissage.

Il s'agit, dès lors, à travers ce nouveau Contrat de plan d'inventer de nouvelles manières de faire et d'innover, avec notamment pour ambition de favoriser des réponses nouvelles « intégrées » permettant de penser les politiques Emploi – Orientation – Formation en logique de continuité.

Compte tenu des enjeux de développement économique et de la persistance d'un niveau de chômage élevé dans notre pays et plus particulièrement dans notre région, la Région souhaite que l'ensemble des signataires

coordonnent leurs efforts pour favoriser le développement économique de notre région et remporter la bataille pour l'Emploi.

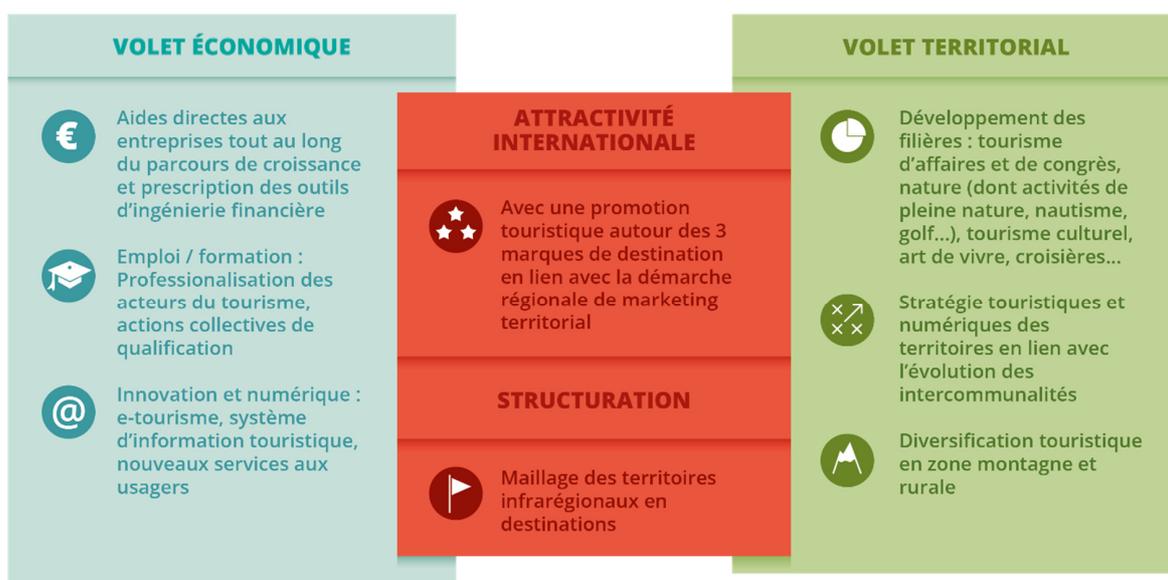
Pour atteindre ces objectifs, le CPRDFOP se veut la traduction opérationnelle d'une stratégie commune, fondée sur les enjeux de développement économique de notre région, définissant les axes d'intervention d'une politique publique de formation professionnelle renouvelée qui réunisse et engage l'ensemble des signataires du contrat.

1.4.2 Articulation du SRDEII avec le Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT)

Le Code du tourisme prévoit l'élaboration d'un Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT), pour « définir les objectifs à moyen terme, les modalités et les conditions de mise en œuvre des objectifs, notamment en matière de financement, ainsi que les moyens de coordination des initiatives publiques prévues dans les domaines du développement, de la promotion et de l'information touristique ». Dans le cadre de l'exercice de cette compétence partagée prévue par la Loi NOTRe, la Région a construit le SRDT, simultanément au SRDEII, en y associant pleinement ses partenaires, et notamment les Conseils Départementaux, les EPCI et leurs offices de tourisme.

Avec plus de 25 000 entreprises, représentant 7,5% des emplois régionaux, près de 13 % du Produit Intérieur Brut, et un chiffre d'affaires annuel de 18 milliards d'euros sur le territoire, le tourisme constitue un secteur économique stratégique pour Provence-Alpes-Côte d'Azur et trouve naturellement toute sa place dans les orientations stratégiques et les mesures opérationnelles du SRDEII.

L'action en matière de développement touristique s'organise en effet autour de deux volets complémentaires : un volet « économique » et un volet « territorial ».



Les orientations et mesures économiques, particulièrement celles liées aux aides aux entreprises, aux liens structurants entre secteurs culturel et touristique, à l'innovation et à la transition numérique sont pleinement

intégrées dans le SRDEII. Elles sont approfondies dans le SRDT aux côtés d'autres programmes répondant à des enjeux plus spécifiques au secteur touristique. Les deux schémas traitent par ailleurs avec cohérence des questions transversales de conquête de grands événements économiques, d'attractivité et de promotion touristiques en France et à l'international.

1.4.3 Articulation du SRDEII avec le Schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI)

La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, et la Loi NOTRe ont confirmé la place des Régions en tant que chefs de file de l'intervention des collectivités territoriales, en matière d'enseignement supérieur et de recherche et ont inscrit l'élaboration par les Régions d'un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI).

Comme l'ensemble des politiques régionales, particulièrement orientées vers le développement économique et l'emploi, la stratégie régionale en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation s'inscrit dans cette dynamique pour mobiliser le remarquable potentiel dont dispose la région.

L'articulation entre les deux schémas est, à ce titre, essentielle et, avec une temporalité différente, le SRESRI, en cours d'élaboration s'appuiera et approfondira les axes stratégiques retenus dans le SRDEII.

La thématique de l'innovation, priorité commune aux deux schémas, a été abordée dans le SRDEII, notamment dans le cadre de l'atelier « valorisation de la recherche et transfert de technologie ». Les orientations et objectifs stratégiques relatifs à cette thématique, issus de la concertation avec les principaux acteurs régionaux (*universités, organismes de recherche, structures de valorisation, pôles de compétitivité, collectivités*) se traduisent, pour partie, par des actions et des engagements qui seront repris dans le SRESRI. Des recommandations, à ce jour moins abouties, seront approfondies et finalisées dans le cadre de ce nouveau schéma dont l'une des thématiques retenues est ciblée sur les nouvelles formes de soutien à l'innovation.

Les autres thématiques retenues dans le SRESRI et les propositions d'actions qui en découleront, telles que l'articulation entre formations supérieures et besoins de l'économie régionale, la contribution du potentiel de recherche au développement des OIR et des filières stratégiques ou encore la prise en compte de ce potentiel comme facteur d'attractivité et de rayonnement du territoire, viendront enrichir et prolonger le SRDEII.

1.4.4 Articulation du SRDEII et du SRADDET

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est rendu **obligatoire** par la loi NOTRe. Document d'orientation à moyen et long termes (soit 2025/2030 et 2050) pour le territoire régional, il constitue l'instrument privilégié d'expression de l'ambition politique pour le territoire régional de Provence Alpes Côte d'Azur.

Il doit définir des objectifs, et les règles pour y parvenir, dans 11 domaines déterminés par la loi. Le SRADDET ayant une portée prescriptive, il comportera des règles, conçues pour favoriser l'atteinte de ses objectifs.

Ces onze domaines obligatoires sont :

- Equilibre et égalité des territoires
- Implantation des infrastructures d'intérêt régional
- Désenclavement des territoires ruraux
- Habitat
- Gestion économe de l'espace
- Intermodalité et développement des transports
- Maîtrise et valorisation de l'énergie
- Lutte contre le changement climatique
- Pollution de l'air
- Protection et restauration de la biodiversité
- Prévention et gestion des déchets

En outre, le schéma identifiera des voies et axes routiers du réseau départemental qui constituent **des itinéraires d'intérêt régional**.

Par ailleurs, le SRADDET se substitue à 4 schémas régionaux ; c'est un schéma **intégrateur** qui apportera une plus grande lisibilité à l'action régionale, et mettra en cohérence différentes politiques publiques thématiques :

- le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), issu d'une nouvelle compétence régionale en cours d'élaboration ;
- Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), en cours d'actualisation sur la base d'un bilan technique.
- le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ;
- le Document de Planification Régionale des Infrastructures de Transports (PRIT) et le Document de Planification Régionale de l'Intermodalité (PRI). Les objectifs en matière d'infrastructures de transports, d'intermodalité et de développement des transports porteront sur le transport de personnes et le transport de marchandises.

Au regard des enjeux du SRDEII, le SRADDET est donc le pendant spatial et territorial de la stratégie régionale de développement économique.

Le SRADDET se décline en trois grands objectifs votés le 16 décembre 2016 par l'Assemblée régionale. Ces objectifs sont l'expression de la volonté de l'exécutif régional d'une nouvelle attractivité territoriale capable de conforter et d'accompagner le développement de l'activité économique et de l'emploi.

Objectif : Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire

- Un territoire à rayonnement international
- Des facteurs clés pour améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire
- Un aménagement responsable et durable

Objectif Organiser un maillage régional équilibré et conforter les centralités

- Dynamiser et revaloriser les centres villes
- Maîtriser la gestion de l'espace

- Structurer le territoire, conforter les centres et organiser les réseaux

Objectif : Mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité

- Cultiver les atouts des territoires, réaliser leur potentiel économique et humain
- Impulser et animer la mise en capacité des territoires
- Adapter les outils et les règles au service d'une diversité de territoires et de situation

Ces 3 lignes directrices guideront le travail d'élaboration et permettront également de structurer le futur schéma pour lui conférer son caractère intégrateur et permettre de ne pas en faire une simple juxtaposition d'orientations thématiques déconnectées.

L'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire est l'occasion d'impulser un véritable élan collectif en matière d'aménagement et de développement de notre région.

Il proposera donc les conditions d'une nouvelle attractivité territoriale capable de conforter et d'accompagner le développement de l'activité économique et de l'emploi, en apportant des réponses aux enjeux de mobilité et d'accessibilité du territoire, d'accueil des activités économes en foncier, de revitalisation des centralités, une offre de logement adaptée aux besoins des habitants, tout en préservant et en valorisant les ressources naturelles patrimoniales, de qualité de l'air, un niveau de service en matière de santé, de formation, de commerces, ...adapté, connecté, et de proximité. Ce schéma devra également veiller à l'équilibre et l'égalité des territoires dans le respect de leurs spécificités et de leur diversité.

AXE 2 : Évaluer collectivement les engagements en matière de développement économique

Le SRDEII affiche des ambitions importantes consistant à :

- passer de 2,3 à 5 points de croissance de plus que la croissance moyenne nationale du PIB ;
- passer de 5 à 10% de la création d'emplois privés par rapport à la création d'emplois total du pays ;
- doper notre innovation pour atteindre, à minima, 50% des résultats de Rhône-Alpes en termes de dépôt de brevets.

La Région, premier partenaire des entreprises, s'engage également fortement sur :

- l'augmentation des aides apportées aux entreprises durant les 5 prochaines années ;
- la concentration des aides aux entreprises dont l'activité relève des 7 filières stratégiques et des technologies clés.

Ces ambitions sont traduites en objectifs concrets ou « Engagements » pour lesquels un travail partenarial de monitoring des résultats est mis œuvre.

En effet, le SRDEII s'inscrit résolument dans une démarche de performance et sous l'égide d'une gouvernance partagée (cf. supra). Aussi, la Région met en place un dispositif de suivi et d'évaluation visant à :

- rendre compte des réalisations et des résultats des engagements pris ;
- donner une information permettant son pilotage stratégique et opérationnel ;
- comprendre si la mise en œuvre et la logique d'intervention sont efficaces ;
- rendre compte aux différentes parties prenantes ;
- vérifier que les cibles préfixées sont atteintes à mi et fin parcours ou alors être en mesure d'expliquer les écarts ;
- apporter une information sur l'évolution et les tendances macro du contexte régional.

La démarche d'intelligence économique contribuera également au pilotage agile et réactif du SRDEII.

2.1 Une démarche annuelle et partagée de suivi et d'évaluation

La Région mettra en place une démarche de suivi annuelle et partagée en instaurant un comité de suivi au sein de la commission « développement stratégique des territoires » de la CTAP. Une des premières missions de ce comité sera d'examiner et de discuter des indicateurs proposés dans le cadre du SRDEII.

2.2 Un suivi des réalisations et des résultats

Le SRDEII est un document stratégique mais c'est aussi une feuille de route opérationnelle. Cela requiert un suivi régulier des réalisations et résultats, ainsi que l'appréciation à un instant T de leurs impacts

Les indicateurs de résultats sont présentés en annexe 5 du schéma. Par indicateur, deux cibles seront déterminées dès l'adoption du schéma. En effet, pour chaque indicateur mesurant le résultat pour un engagement pris, sera identifiée, à partir d'un point de départ T0 (2017, si la valeur est disponible), une cible à atteindre à mi-parcours Ti (2019) et une en fin de période du schéma TF (2021). Enfin, chaque indicateur fait l'objet d'une définition et la source sera précisée afin que chacun puisse le vérifier en toute transparence.

Par ailleurs, afin de mesurer l'efficacité globale du schéma, au regard des objectifs affichés, une observation à moyen et long terme des changements du territoire régional et de ses composantes est indispensable. Cette observation sera conduite dans le cadre d'un double partenariat : INSEE – Régions de France et INSEE –Région Provence-Alpes Côte d'Azur.

GLOSSAIRE

2SEPACA	Solvabilité des Entreprises pour la Sauvegarde des Emplois en PACA
3A	Agroparc, Agrosociétés Abeilles (projet)
ACOSS	Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
ADDET	Agence Départementale de Développement Economique et Touristique
ADE	Agence de Développement Economique
ADIE	Association pour le Droit à l'Initiative Economique
AFPA	Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes
AIEA	Agence Internationale de l'Energie Atomique
AMI	Aide à la Modernisation par l'Investissement (outil financier)
AMII	Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement
AMP	Aix-Marseille-Provence
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
APEC	Association Pour l'Emploi des Cadres
APHM	Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille
API	Application Programming Interface (Interface de programmation applicative)
APRF	Appel à Projets Recherche Finalisée
AR	Avance Remboursable
ARCSIS	Association pour la Recherche sur les Composants et les Systèmes Intégrés Sécurisés
ARDAN	Actions Régionales pour le Développement d'Actions Nouvelles
AREA	Agence Régionale d'Equipeement et d'Aménagement
ARII	Agence Régionale pour l'Innovation et l'Internationalisation
ARPE	Agence Régionale Pour l'Environnement
ARS	Agence Régionale de Santé
AuRA	Auvergne-Rhône-Alpes
B2B	Business to Business («commerce inter-entreprises»)
B2C	Business to Consumer (commerce entre entreprises et consommateurs finals)
BGE	Boutique de Gestion
BPI	Banque Publique d'Investissement
BREA	Banque Régionale de l'Emploi et de l'Apprentissage
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CA	Chiffre d'Affaires
CAE	Coopérative d'Activité et d'Emploi
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CARIF	Centres d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation

CCEF	Compagnie des Conseils et Experts Financiers
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCIE	Conférence pour la Croissance, l'Innovation et l'Emploi
CCIR	Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CEA	Commissariat à l'Énergie Atomique
CEDRE	Contrat pour l'Emploi et le Développement Responsable des Entreprises
CEDRE	Contrat pour l'Emploi et le Développement Responsable des Entreprises
CEMEF	Centre de Mise En Forme des Matériaux
CERIMED	Centre Européen de Recherche en Imagerie Médicale
CES	Consumer Electronics Show
CESER	Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
CETIM	Centre Technique des Industries Mécaniques
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIFRE	Conventions Industrielles de Formation par la Recherche
CIM PACA	Centre Intégré de Microélectronique Provence-Alpes-Côte d'Azur
CIML	Centre d'Immunologie de Marseille-Luminy
CINAM	Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille
CIPHE	Centre d'ImmunoPHEnomique
CIU-Santé	Centre d'Innovation et d'Usage en Santé
CMAR	Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale
CMP Charpak	Centre Microélectronique de Provence Georges Charpak
CNM	Chantier Naval Marseille
CNRFID	Centre National de référence RFID
CNRFID	Centre National de référence RFID
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CO	Appui à la COmmercialisation
COSPE	Comité d'Orientation Stratégique des Projets Étrangers
COSPE	Comité d'Orientation Stratégique des Projets Étrangers
CPPM	Centre de Physique des Particules de Marseille
CPR	Common Provisions Régulation
CPPDFOP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientations Professionnelles
CRAMTPETT	Conférence Régionale des Acteurs du Marketing Territorial et de la Promotion Economique et Touristique du Territoire
CREAT	Centre de Recherche Éthique Aliment Terre
CREFOP	Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle

CRESS	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
CRET	Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial
CRET-LOG	Centre de REcherche sur le Transport et la LOGistique
CRIGE	Centre Régional de l'Information GEographique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur
CRITT	Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie
CRPMEM	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
CRT	Comité Régional du Tourisme
CSFR	Comités Stratégiques de Filière Régionaux
CTAP	Conférences Territoriales de l'Action Publique
CTCPA	Centre Technique de la Conservation des Produits Agricoles
CTIFL	Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes
DALO	Droit au Logement Opposable
DARES	Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques
DARII	Direction de l'Attractivité, du Rayonnement International et de l'Innovation
DEAR	Diagnostic des Entreprises Artisanales Régionales
DGE	Direction Générale des Entreprises
DGS	Directeur Général des Services
DIRD	Dépense Intérieure de Recherche et Développement
DIRDA	Dépense Intérieure de Recherche et Développement des Administrations
DIRDE	Dépense Intérieure de Recherche et Développement des Entreprises
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DO	Donneur d'Ordres
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
EDF	Electricité de France
EIT	Écologie Industrielle Territoriale
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPFR	Etablissement Public Foncier Régional
EPUM	Ecole Polytechnique Universitaire de Marseille
ERDF	Electricité Réseau Distribution France
ERP	Enterprise Resource Planning (Progiciel de Gestion Intégré)
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETI	Entreprise de Taille Intermédiaire
ETP	Equivalent Temps Plein
EUW	European Utility Week
EVP	Equivalent Vingt Pieds
FCPR	Fonds Commun de Placement à Risque
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FIER	Fond d'Investissement pour les Entreprises de la Région

FIP	Fonds d'Investissement de Proximité
FISO	Fonds d'Innovation Sociale
FRI	Fonds Régional d'Investissement
FRIAA	Fédération Régionale des Industries Agro-Alimentaires
FSE	Fonds Social Européen
FTH	French Tech Hub
FUI	Fonds Unique Interministériel
GAMSAU	Groupe de recherche pour l'Application des Méthodes Scientifiques à l'Architecture et à l'Urbanisme
GES	Gaz à Effet de Serre
GES ARII	Groupe d'Expertise Stratégique -Agence Régionale pour l'Innovation et l'Internationalisation
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GIPTIS	Genetics Institute for Patients, Therapies, Innovation and Science (fondation)
GMEM	Groupe de Musique Expérimentale de Marseille
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GPMM	Grand Port Maritime de Marseille
GRAB	Groupe de Recherche en Agriculture Biologique
GRC	Gestion Relation Client
H2020	Horizon 2020
I3M	Information Milieux Médias Médiations (laboratoire)
I3S	Informatique et Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis (laboratoire)
IAA	Industrie Agro-Alimentaire
IBDML	Institut de Biologie du Développement de Marseille Luminy
IBV	Institut de Biologie Valrose
IDEX	Initiative D'EXcellence
IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER
IHU	Institut Hospitalo-Universitaire
IM2NP	Institut Matériaux Microélectronique Nanosciences de Provence
IMREDD	Institut Méditerranéen du Risque, de l'Environnement et du Développement Durable
INLN	Institut Non Linéaire de Nice
INPI	Institut National de la Propriété Industrielle
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
INRETS	Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité
INRIA	Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique
INSA	Institut National des Sciences Appliquées
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
INSERM	Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale
IoT	Internet Of Things («Internet des objets»)
IPC	Institut Paoli-Calmettes

IPMC	Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire
IRCE	Institut Régional pour la Création et le développement des Entreprises
IRSTEA	Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture
ISM2	Institut des Sciences Moléculaires de Marseille
ITER	International Thermonuclear Experimental Reactor
JO	Journal Officiel
KET	Key Enabling Technologies
LAM	Laboratoire d'Astrophysique de Marseille
LCE	Laboratoire Chimie et Environnement
LEAT	Laboratoire d'Electronique, Antennes et Télécommunications
LEST	Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail
LIA	Laboratoire Informatique d'Avignon
LM2P2	Laboratoire Mécanique Modélisation et Procédés Propres
LMA	Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique
LN PACA	Ligne Nouvelle Provence-Alpes-Côte d'Azur
loi MAPTAM	Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
Loi NOTRe	Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République
LSBB	Laboratoire Souterrain à Bas Bruit
LSIS	Laboratoire des Sciences de l'Information et des Systèmes
M2M	Machine to Machine
MADIREL	Matériaux Divisés, Interfaces, Réactivité, Electrochimie (laboratoire)
MAPIEM	MAtériaux Polymères Interfaces Environnement Marin (laboratoire)
MDE	Mission de Développement Economique
MEDEF	Mouvement des Entreprises DE France
MICE	Meetings, Incentive, Convention & Events
MOOC	Massive Open Online Course (formation en ligne ouverte à tous)
MWC	Mobile World Congress
NACRE	Nouvel Accompagnement à la Création ou la Reprise d'Entreprise
NCA	Nice Côte d'Azur
NFC	Near Field Communication (« Communication en champ proche »)
NFI	Nouvelle France Industrielle
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OCOVA	Objets Communicants et VALorisation (forum)
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OIN	Opération d'Intérêt National
OIR	Opérations d'Intérêt Régional
ONERA	Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales
OP	Organisation de Producteurs

OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
OREF	Observatoires Régionaux Emploi Formation
ORFEA	Opérations Régionales en Faveur des Entreprises Artisanales
ORFEC	Opérations Régionales en Faveur des Entreprises Commerciales
OST	Observatoire des Sciences et Techniques
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PASS	Parfums Arômes Senteurs Saveurs (pôle de compétitivité)
PAT	Prime d'Aménagement du Territoire
PDR	Programme de Développement Rural
PEM	Pôle d'Echanges Multimodal
PFIL	Plate-Forme d'Initiative Locale
PIA	Programme d'Investissements d'Avenir
PIB	Produit Intérieur Brut
PIICTO	Plateforme Industrielle d'Innovation Caban TONkin
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petites et Moyennes Industries
PO	Programme Opérationnel
POS	Plan d'Occupation des Sols
PPA	Personne Publique Associée
PRI	Partenariats Régionaux d'Innovation
PRI	Planification Régionale de l'Intermodalité
PRIMI	Pôle Transmédia Méditerranée (pôle de compétitivité)
PRIT	Planification Régionale des Infrastructures de Transports
PRPGD	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
PTZI	Prêt à Taux Zéro pour l'Innovation
R&D	Recherche et Développement
R2V	Rhône-Alpes création Viveris Venture
RDI	Recherche et Développement et Innovation
Rdv	Rendez-vous
RFID	Radio Frequency IDentification (« radio-identification »)
RH	Ressources Humaines
RIP	Réseaux d'Initiative Publique
RREFH	Réseau Régional pour l'Egalité entre les Femmes et les Hommes
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
S3	Smart Specialization Strategy (« Stratégie Régionale de l'Innovation »)
SAP	pôle Services A la Personne
SATT	Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies

SATT-SE	Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies du Sud-Est
SAU	Surface Agricole Utile
SBA	Small Business Act
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCORAN	Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SCS	Solutions Communicantes Sécurisées (pôle de compétitivité)
SEM	Société d'Economie Mixte
SIG	Système d'Information Géographique
SIS	Sciences de l'Information et des Systèmes (laboratoire)
SPL	Société Publique Locale
SPOC	Small Private Online Course (cours privé, de taille réduite, en ligne)
SPRO	Service Public Régional de l'Orientation
SQPOV	Sécurité et Qualité des Produits d'Origine Végétale (laboratoire)
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
RCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRDEII	Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
SRDT	Schéma Régional de Développement du Tourisme
SRESRI	Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation
SRPAR	Schéma Régional de Promotion de l'Achat Responsable
STEP	Station d'Épuration des eaux usées
TC/TCSP	Transport en Commun/ Transports Collectifs en Site Propre
TEPCV	Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte
TER	Transport Express Régional
TGV	Train Grande Vitesse
THD	Très Haut Débit
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TPE	Très Petite Entreprise
TPM	Toulon Provence Méditerranée
TRL	Technology Readiness Level (« niveau de maturité technologique »)
UEFA	Union of European Football Association (« Union des Associations Européennes de Football »)
UGAP	Union des Groupements d'Achat Public
UPE	Union Pour les Entreprises
UPR	Union Patronale Régionale
URSCOP	Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives
URSSAF	Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
VIE	Volontariat International en Entreprise

VIP Very Important Person (personne très importante)

WOIC Welcome Office for International Companies

ZAE Zone d'Activité Economique

ANNEXES :

Annexe 1 : La concertation, un exercice fédérateur qui a mobilisé près de 500 acteurs dans l'ensemble de la région.

Annexe 2 : Contexte et enjeux pour la croissance des entreprises et la création d'emplois en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Annexe 3 : Fiches descriptives des Filières stratégiques et des technologies clés.

Annexe 4 : Etude Internationalisation et Conquête de Nouveaux Marchés.

Annexe 5 : Les indicateurs de performances.

Annexe 6 : La composition de la Commission « Développement stratégique des territoires ».

Annexe 7 : Agendas et documents stratégiques des Métropoles

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction du Développement et du financement des entreprises
Direction de l'Attractivité du rayonnement international et de l'innovation
Service Smart Région
Direction de l'Emploi, de la formation et de l'apprentissage



SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION

*« Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
le pari de l'excellence : une stratégie de spécialisation
pour gagner la bataille de l'emploi »*

ANNEXES

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

TABLE DES MATIÈRES

Annexe 1 : La concertation, un exercice fédérateur qui a mobilisé près de 500 acteurs dans l'ensemble de la région	6
1.1 Les Comités de pilotage	7
1.2 Les ateliers thématiques sur 11 sujets stratégiques pour l'économie régionale	7
1.3 La consultation électronique	9
1.4 Les rencontres territoriales : les territoires au cœur du SRDEII	9
1.5 Une concertation spécifique avec les territoires frontaliers	10
1.5.1 La coopération transfrontalière	11
1.5.2 La Ligurie : économie du littoral et de la mer, risques et sécurité, santé et silver économie.....	12
1.5.3 Piémont, une région industrielle en phase de transition.....	12
1.5.4 Monaco, une économie diversifiée en croissance constante	14
1.6 La Conférence Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire	15
1.7 La Conférence Territoriale de l'Action Publique	15
1.8 Synthèse des principales dates de la concertation :	16
Annexe 2 : Contexte et enjeux pour la croissance des entreprises et la création d'emplois en Provence-Alpes-Côte d'Azur	17
2.1 Une croissance démographique qui s'essouffle	17
2.2 Une économie diversifiée qui reste dynamique dans un contexte de chômage élevé	19
2.3 Une économie fragmentée, tertiarisée et positionnée sur des filières émergentes.....	19
2.3.1 Un tissu d'entreprises constitué principalement par des TPE.....	19
2.3.2 Une économie tertiarisée et un potentiel industriel à développer.....	21
2.4 Industrie : un poids inférieur par rapport à la moyenne des régions françaises et un potentiel à développer	21
2.5 Une agriculture diversifiée et une filière forêt, bois à valoriser	22
2.6 Une activité de recherche en croissance mais encore trop faiblement valorisée.....	25
2.7 Une palette d'outils financiers étoffée mais peu lisible	26
2.8 Une structure des qualifications contrastée et fragile	26
2.9 Des performances contrastées à l'export mais une région attractive pour les investissements étrangers	27

2.9.1	Internationalisation des entreprises et export.....	27
2.9.2	Investissements étrangers	29
2.10	Une offre en foncier et en immobilier limitée sur le territoire	29
2.11	La spatialisation des différentes aires économiques par département	31
2.11.1	Les Bouches-du-Rhône.....	31
2.11.2	Le Var	32
2.11.3	Les Alpes-Maritimes.....	32
2.11.4	Les Hautes-Alpes	33
2.11.5	Les Alpes de Haute-Provence	34
2.11.6	Le Vaucluse	34
2.12	Les Métropoles au cœur du développement des territoires.....	35
2.12.1	Aix-Marseille-Provence	35
2.12.2	Nice Côte d'Azur	38
	Annexe 3 : Fiches descriptives des filières stratégiques et des technologies clés.....	41
3.1	Énergies de demain et écotecnologies : énergie bas carbone, eau et déchets.....	41
3.2	Aéronautique, spatial, naval et défense.....	42
3.3	Industrie maritime, portuaire et logistique	44
3.4	Agriculture, agro-alimentaire et cosmétiques.....	46
3.5	Santé.....	48
3.6	Silver économie	50
3.7	Tourisme-culture-art de vivre-sports	51
3.8	Les 3 technologies clés	53
3.8.1	Structuration des technologies du numérique :.....	53
3.8.2	Structuration de l'Optique et Photonique :	54
3.8.3	Structuration de la Chimie et Matériaux :.....	55
	Annexe 4 : Étude Internationalisation et Conquête de Nouveaux Marchés : Grille d'analyse et sélection des pays cibles prioritaires.....	56
	Annexe 5 : Les indicateurs de performance.....	61
5.1	Engagement n° 1 : Développer l'attractivité régionale	61

5.2	Engagement n° 2 : Promouvoir l'entrepreneuriat et accompagner la création et le développement des entreprises.....	66
5.3	Engagement n° 3 : Faciliter et simplifier l'accès aux services et aux aides régionales grâce au FIER et au portail des entreprises	70
5.4	Engagement n° 4 : le Small Business Act : l'accès à la commande publique pour les entreprises régionales.....	72
5.5	Engagement n° 5 : Investir dans l'innovation pour accélérer les retombées économiques de la R&D	73
5.6	Engagement n°6 : Adapter et renforcer la formation pour répondre aux besoins des entreprises....	74
5.7	Engagement n° 7 : Les Opérations d'Intérêt régional au service de la stratégie de spécialisation et de concentration.....	76
	Annexe 6 : La composition de la Commission « Stratégies dans les territoires » dans le cadre de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)	78

ANNEXE 1 : LA CONCERTATION, UN EXERCICE FÉDÉRATEUR QUI A MOBILISÉ PRÈS DE 500 ACTEURS DANS L'ENSEMBLE DE LA RÉGION

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place une démarche de co-construction de son schéma avec l'ensemble des acteurs économiques de son territoire, qui permet de faire du schéma un cadre de référence partagé et fédérateur pour le développement économique régional.

Le large travail de concertation avec les Métropoles, les territoires et les acteurs économiques, s'est appuyé sur quatre niveaux complémentaires :

- les comités de pilotage ;
- les ateliers thématiques ;
- les rencontres territoriales ;
- le recueil des contributions des acteurs économiques.

L'ensemble de la démarche de concertation s'est déroulée entre le 3 mars 2016, date du comité de pilotage de lancement et le 3 mars 2017, date de la tenue de la Conférence Territoriale de l'Action Publique. Cette concertation fait l'objet de comptes rendus écrits (téléchargeables sur www.regionpaca.fr).

Le schéma ci-dessous présente le calendrier général des différentes étapes de co-construction, chacune d'entre elles étant ensuite plus précisément détaillée.

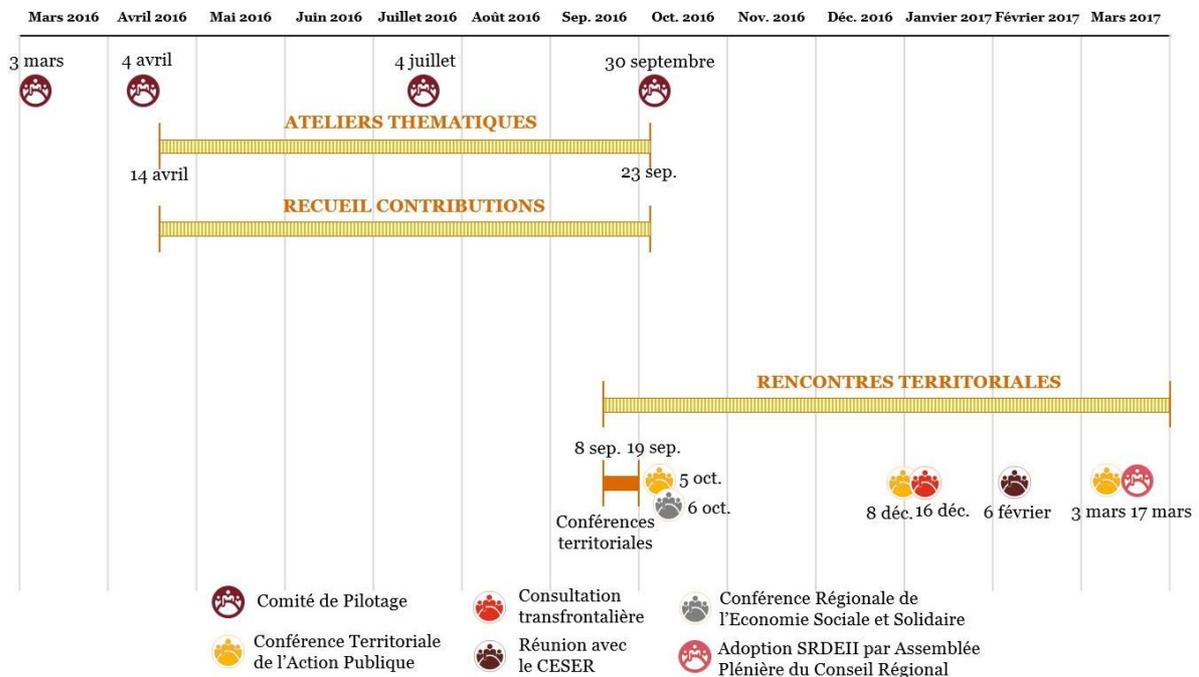


Figure 1: Organisation de la démarche de concertation lors de l'élaboration du SRDEII

1.1 Les Comités de pilotage

Un comité de pilotage politique, qui s'est tenu le 3 mars 2016 à l'Hôtel de Région, a marqué le lancement du processus d'élaboration du SRDEII par le Président de Région, Christian Estrosi. Ce comité largement représentatif des forces économiques régionales a réuni une centaine d'acteurs autour de la Région : l'Etat, les métropoles, les communautés d'agglomérations, les conseils départementaux, le CESER et des acteurs économiques majeurs du territoire (chambres consulaires, fédérations et syndicats professionnels, organisations de salariés, pôles de compétitivité, grandes et petites entreprises représentatives du dynamisme économique de la région).

Par la suite, un comité de pilotage opérationnel, s'est réuni à trois reprises les 4 avril, 4 juillet et 30 septembre 2016. Ces réunions présidées par les 3 élus référents de la Région ont associé l'Etat, la CCIR, les élus des Métropoles d'Aix-Marseille-Provence et de Nice-Côte d'Azur, de Toulon Provence Méditerranée, ainsi que des autres communautés d'agglomérations du territoire régional. Ces comités ont assuré le pilotage de la démarche pendant sa phase d'élaboration ainsi que la construction d'une vision commune avec les Métropoles, au regard de leurs compétences économiques.

1.2 Les ateliers thématiques sur 11 sujets stratégiques pour l'économie régionale

11 ateliers ont été mis en place, chacun présidé par un élu régional et traitant d'une thématique économique spécifique à fort enjeu pour la région :

- 1/ Industrie et innovation
- 2/ Financement et accompagnement des entreprises
- 3/ Aménagement économique, foncier économique, immobilier d'entreprise
- 4/ Développement économique, touristique et culturel
- 5/ Agriculture, forêt, pêche, ressources maritimes
- 6/ Economie de proximité et économie de montagne
- 7/ Transition numérique des entreprises
- 8/ Transition énergétique, développement durable, économie circulaire
- 9/ Rayonnement international, promotion et attractivité du territoire régional
- 10/ Lien économie/emploi et formation professionnelle/apprentissage
- 11/ Valorisation de la recherche et transfert de technologie

Espaces d'échanges et de travail technique, ces ateliers qui ont associé les acteurs de l'ensemble du territoire concernés par la thématique, se sont réunis lors de trois sessions de travail :

- la première session, qui s'est déroulée du 14 avril au 31 mai 2016, s'est attachée à partager un état des lieux et poser des éléments de diagnostic général ;
- la deuxième session, organisée du 28 juin au 11 juillet 2016, a permis d'identifier pour chaque thématique les enjeux majeurs en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation;

- le troisième cycle de réunions, qui s'est tenu entre le 16 et le 23 septembre 2016, a permis aux acteurs de décliner les principaux enjeux identifiés en grands axes d'actions et de les prioriser.

Au total, entre 400 et 500 intervenants ont participé aux différentes sessions d'ateliers, parmi lesquels les Métropoles, les EPCI, l'Etat, les structures de recherche, les Universités, les Chambres consulaires, les agences de promotion, les organisations patronales, les associations et fédérations professionnelles, les Universités, les institutions financières, les structures de développement économique locales, régionales et nationales, les établissements publics, Pôle Emploi, les OPCA, les observatoires, les pôles de compétitivité et clusters, etc.

Le nombre de participants pour chacun des ateliers est indiqué dans le tableau ci-après.

Nombre de participants :

Atelier	Session 1	Session 2	Session 3
1 – Industrie et innovation	36	21	34
2 - Financement et accompagnement des entreprises	65	39	
3 - Aménagement économique, foncier économique, immobilier d'entreprise	26	32	32
4 Développement économique, touristique et culturel	61	40	40
5a Agriculture et agroalimentaire			
5b Forêt	40	18	10
5c Pêche – Ressources maritimes		19	22
6 Economie de proximité et économie de montagne	31	40	
7 Transition numérique des entreprises	31	40	
8 Transition énergétique, développement durable, économie circulaire	51	40	30
9 Rayonnement international, promotion et attractivité du territoire régional	45	44	36
10 Lien économie/emploi et formation professionnelle/apprentissage	48	57	23
11 Valorisation de la recherche et transfert de technologie	25	31	34
Total	498	449	399

1.3 La consultation électronique

En parallèle des trois cycles d'ateliers thématiques, l'ensemble des acteurs économiques du territoire a été invité à déposer des contributions à l'adresse srdeii@regionpaca.fr spécifiquement créée. L'ensemble des contributions reçues a été analysé, et cette analyse a donné lieu à une synthèse ordonnancée autour d'orientations stratégiques, d'objectifs opérationnels et de propositions d'actions par objectif.

Au total, 341 contributions ont été reçues, issues d'une large palette d'acteurs (Métropoles, Départements, collectivités territoriales, Etat, structures de recherche, chambres consulaires, universités, associations professionnelles, institutions financières, structures de développement économique régionales et nationales, établissements publics, pôles de compétitivité et clusters, etc.).

Le détail des contributions par atelier se trouve dans le tableau ci-dessous.

Ateliers :	Nombre de contributions reçues :
1 Industrie et innovation	29
2 Financement et accompagnement des entreprises	34
3 Aménagement économique, foncier économique, immobilier d'entreprise	24
4 Développement économique, touristique et culturel	36
5 Agriculture et agroalimentaire, Forêt, Pêches-ressources maritimes	49
6 Economie de proximité et économie de montagne	23
7 Transition numérique des entreprises	27
8 Transition énergétique, développement durable, économie circulaire	34
9 Rayonnement international, promotion et attractivité du territoire régional	32
10 Lien économie/emploi et formation professionnelle/apprentissage	31
11 Valorisation de la recherche et transfert de technologie	22
Total	341

1.4 Les rencontres territoriales : les territoires au cœur du SRDEII

La consultation et l'intégration du niveau territorial dans la démarche se sont appuyées sur des conférences territoriales qui se sont tenues entre le 8 septembre et le 19 septembre 2016. Animées par des élus régionaux, ces réunions, organisées à l'échelle départementale, répondaient au souhait de traiter au plus près les attentes des différents territoires, en y associant les élus, les réseaux consulaires, les techniciens des EPCI et les représentants des acteurs économiques.

Ces réunions ont ainsi permis aux Métropoles et aux EPCI d’apporter la dimension territoriale garante d’une vision équilibrée du développement économique des territoires.

Ce sont ainsi près de 176 intervenants qui ont participé aux conférences qui se sont tenues dans les départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes (le 8 septembre 2016), du Vaucluse (le 12 septembre 2016), des Bouches-du-Rhône (le 14 septembre 2016), du Var (le 19 septembre 2016).



Le détail du nombre de participants par conférence est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Conférences territoriales :	Nombre de participants
Alpes de Haute-Provence	29
Hautes-Alpes	39
Bouches-du-Rhône	31
Var	36
Vaucluse	41
Total	176

1.5 Une concertation spécifique avec les territoires frontaliers

Le Président de la Région souhaitant renforcer les liens et la coopération avec les territoires frontaliers de Provence-Alpes-Côte d’Azur, une concertation avec deux régions italiennes - le Piémont et la Ligurie - et la Principauté de Monaco a été lancée afin :

- de comparer les positionnements stratégiques respectifs en matière de développement économique, d’innovation et d’internationalisation ;
- d’identifier les synergies pouvant être mises en œuvre dans le champ des filières prioritaires ;
- de cibler des domaines de coopération afin d’améliorer les collaborations existantes dans le cadre de programmes européens, tels que les programmes Alcotra et Interreg, ou dans le cadre de dispositifs de coopération spécifiques tels que la Macro-Région ou l’Euro-Région ;
- d’optimiser la captation commune de fonds européens.

1.5.1 La coopération transfrontalière

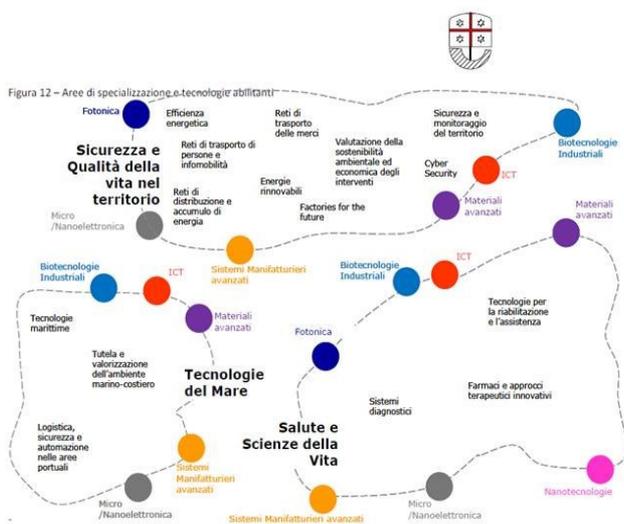
Les frontières administratives s’opposent souvent à une continuité naturelle des espaces géographiques et économiques.

Ce continuum des territoires et des écosystèmes est largement illustré par les liens historiques, culturels, économiques et sociaux, ainsi que par le partage de caractéristiques territoriales et de problématiques communes, qui rapprochent la région Provence-Alpes-Côte d’Azur des régions italiennes limitrophes et de la Principauté de Monaco.

L’existence de cette forte continuité territoriale prône pour la construction conjointe de politiques publiques dont l’objectif est le renforcement des écosystèmes économiques ainsi que la recherche commune de solutions efficaces aux problématiques partagées que sont : la protection du territoire, le bien-être des citoyens et la bataille pour l’emploi.

Cette démarche trouve des bases solides dans des collaborations préexistantes au SRDEII dans le cadre de l’Eurorégion Alpes-Méditerranée et dans les projets financés par le programme Alcontra (Alpes Latines Coopération Transfrontalière) ou Interreg, en ce qui concerne les régions italiennes, et dans une longue collaboration avec la Principauté de Monaco.

Elle est, par ailleurs, soutenue par la Commission Européenne à travers les moyens mis à disposition pour la coopération transfrontalière. C’est ainsi que 74% du montant total des ressources communautaires sont destinés à la coopération territoriale européenne pour la période 2014-2020. Il s’agit donc d’une opportunité importante à mettre au service du développement et de la compétitivité de nos territoires.



Développer les échanges et soutenir les collaborations : des axes prioritaires de collaboration ont été identifiés avec chacune des régions italiennes ainsi qu’avec la Principauté monégasque sur la base des documents de programmation économique, des Stratégies d’Innovation et des échanges promus à travers la concertation lancée dans le cadre du SRDEII. Ces axes devront être approfondis dans la poursuite des échanges entrepris dans le cadre de la concertation initiée par la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur afin d’aboutir à des plans d’actions opérationnels partagés.

Un axe d’intervention prioritaire transversal constitue néanmoins la condition essentielle pour le développement des collaborations transfrontalières : les investissements en matière de transports, notamment ferroviaires, et le renforcement des dessertes de transport aérien.

1.5.2 La Ligurie : économie du littoral et de la mer, risques et sécurité, santé et silver économie

De par son positionnement géographique et les caractéristiques de son territoire, contraint entre montagne et mer, l'économie de la Ligurie est essentiellement ancrée sur les activités liées à la logistique portuaire et au tourisme.

Le poids de l'économie de la mer correspond à 11,9 % de l'économie régionale, et 12,3% de l'emploi régional. Sa situation démographique a connu une tendance à la baisse, caractérisée non seulement par une «croissance zéro» (c'est la première région italienne pour le vieillissement de la population), mais également par des flux d'émigration liés au manque de terres cultivables et à la régression de l'emploi industriel depuis les années 1970.

Le développement du secteur tertiaire et des hautes technologies, ainsi que la reconversion des industries lourdes à la fin des années 1990 ont cependant permis à la Ligurie de retrouver une forte croissance économique et de rester au-dessus de la moyenne italienne en termes de richesse.

Son positionnement stratégique en matière de développement économique et d'innovation se focalise sur trois filières économiques prioritaires : la sécurité et la qualité de vie du territoire, les technologies de la mer, la santé et les sciences de la vie. Un positionnement stratégique qui croise celui de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur les mêmes thématiques et ouvre la possibilité de potentielles collaborations.

Le processus de concertation, entamé lors d'une réunion entre les équipes techniques des deux régions, le 16 décembre 2016 à Gênes, a conduit à identifier 4 domaines de coopération et d'échange à court terme :

1. Les outils de financement et d'accompagnement des entreprises ;
2. Le domaine maritime ;
3. La santé et la mobilité ;
4. Le numérique.

La coopération envisagée vise à confronter le positionnement réciproque et à continuer à capitaliser sur les collaborations et les projets existants (Marittimo, Alcotra,...) pour, in fine, parvenir à la rédaction d'un document conjoint présentant la stratégie transfrontalière sur les domaines prioritaires identifiés. Cette coopération devra aussi renforcer le poids des deux Régions lors d'appels à projets européens.

Il s'agit ainsi, dans un premier temps, de conforter les collaborations en place sur les projets existants pour co-construire un positionnement commun en matière de R&D sur les principaux programmes européens de financement de la Recherche et de l'Innovation, et notamment sur le programme H2020 (Horizon 2020).

Une démarche de compréhension des potentielles contributions auprès des principaux acteurs privés et publics, comme les Universités, pourra accompagner cette démarche.

1.5.3 Piémont, une région industrielle en phase de transition

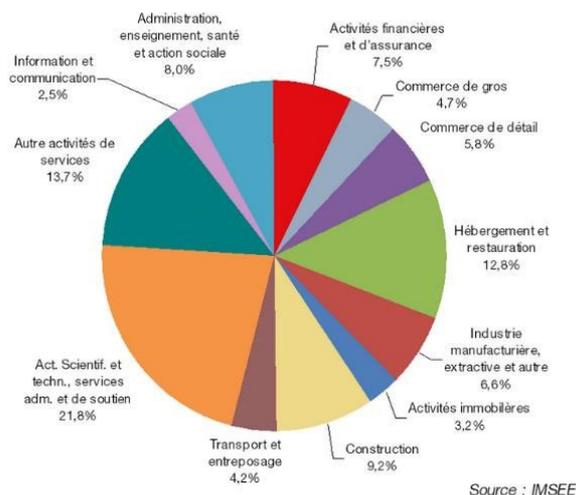
Le Piémont, traditionnellement l'une des régions les plus industrialisée d'Italie et d'Europe, avec une spécialisation forte dans l'automobile (grâce à la présence de FIAT), traverse une période de transition importante.

Ayant bâti son économie sur l'industrie métallurgique et mécanique essentiellement autour de l'automobile et ses dérivés, mais aussi sur le textile, l'habillement de luxe, l'agro-alimentaire et l'agriculture, cette région, lourdement frappée par les crises des années 1970 à 1990, a engagé sa reconversion en s'efforçant de diminuer la dépendance envers ses productions industrielles traditionnelles.

Les premiers résultats de cet engagement commencent à apparaître. Ainsi, par exemple, les exportations ont représenté en 2015 plus de 10% des exportations italiennes, ce qui place la région en 4ème position au niveau national malgré la perte de terrain enregistrée dans les dernières années. Ce sont, en effet, l'export et l'innovation qui ont participé à ce rebondissement de l'économie régionale récemment enregistré sur les marchés internationaux.

Dans le PO FEDER 2014- 2020 et la Stratégie d'Innovation de Spécialisation Intelligente, l'accent est mis sur les secteurs d'excellence de l'industrie piémontaise, et notamment sur celui des nouvelles technologies de l'information et de la communication, qui vient soutenir la transformation du système productif, ainsi que sur les secteurs stratégiques suivants :

1. Aérospatial ;
2. Automobile ;
3. Chimie verte/ cleantech ;
4. Mécatronique ;
5. Santé et bien être ;
6. « Made in » (textile, mode, agroalimentaire, design).



Répartition des salariés par grands secteurs d'activité (source : IMSEE)

Le plus fort potentiel de collaboration avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur réside dans le domaine de la transformation industrielle en lien avec ces filières, du numérique et des politiques de soutien aux entreprises innovantes, autre que par l'économie de montagne, secteur important pour l'équilibre économique des deux territoires.

Les domaines et les segments plus spécifiques de collaboration sur ces thématiques seront précisés dans le cadre

des échanges avec la Région Piémont relancés lors d'une réunion entre les équipes techniques des deux régions, le 26 janvier 2017 à Turin. Par ailleurs, celle-ci se poursuivra naturellement dans le cadre de l'Euro-Région et du programme Alcotra.

Un cadre qui doit être renforcé, en lien avec la Ligurie, le Val d'Aoste et Rhône-Alpes, afin d'augmenter le poids et la capacité d'influence au niveau des politiques européennes du territoire de l'Arc Alpin.

1.5.4 Monaco, une économie diversifiée en croissance constante

Le PIB (en volume) monégasque pour l'année 2013 s'élève à 4,796 milliards d'euros en hausse de 9,3% par rapport à 2012 (Source IMSEE 2015).

Un tiers du PIB de la Principauté provient de 3 secteurs : les activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien (16,7% du PIB) et les activités financières et d'assurances (16,37% du PIB). Avec +7,2% de croissance du PIB en 2014, l'économie de Monaco continue à être une des plus dynamiques sur le continent européen.

De nombreux échanges économiques existent avec les territoires de proximité. A ce titre, véritable bassin économique générateur d'emplois pour toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Monaco attire plusieurs dizaines de milliers de salariés français par jour.

L'économie monégasque est marquée par certaines spécialisations/spécificités autour de :

- la chimie-pharmacie-cosmétologie ;
- la fabrication de matériel électrique et électronique ;
- La transformation de matières plastiques ;
- l'immobilier ;
- le tourisme ;
- le yachting.

Monaco est aussi un centre scientifique actif et un partenaire engagé sur les questions environnementales et le développement durable.

Le développement durable représente un axe particulièrement important de coopération potentielle entre les deux territoires en ce qui concerne : le changement climatique, les énergies renouvelables, la biodiversité, l'eau et la lutte contre la désertification (Monaco accueille le laboratoire de l'environnement marin de l'AIEA et le bureau hydrographique international créé en 1921 sur l'environnement).

Un domaine important de coopération avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est constitué par les activités financières et la finance, notamment sur les thématiques liées aux fintech.

Ces spécificités économiques, qui trouvent écho dans les filières de spécialisation de la Région, ont fait l'objet d'une analyse conjointe, lors d'une réunion de concertation technique en mars 2017.

1.6 La Conférence Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

Conformément aux dispositions législatives, une conférence Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire s'est tenue le 6 octobre 2016 à la Préfecture de Région afin d'assurer une bonne articulation entre le travail régional spécifique sur l'ESS et les dispositions économiques mises en œuvre dans le SRDEII. Cette conférence qui a mobilisé un public de plus de 250 acteurs de l'économie de proximité et de l'ESS et a permis d'aboutir à des propositions concrètes de soutien de l'économie de proximité et à l'ESS, a été précédée par 4 forums territoriaux organisés par la CRESS PACA : « Horizon 2020- Contribuons à une économie dynamique et innovante en Provence Alpes-Côte d'Azur » qui se sont tenus :

- le 26 avril 2016 à Aubagne ;
- le 24 mai 2016 à Sisteron ;
- le 1^{er} juin 2016 à Grasse ;
- le 10 juin 2016 à Cavaillon.

Un comité technique de préparation a, d'autre part, été assuré par les services de l'Etat et de la Région.

1.7 La Conférence Territoriale de l'Action Publique

Cette Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) instituée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles, regroupe l'ensemble des acteurs publics locaux. Son objectif est de débattre et de proposer un avis sur les sujets en lien avec l'organisation des compétences et la conduite des politiques publiques entre les divers acteurs publics.

Installée le 5 octobre 2016, la CTAP a tenu une seconde réunion le 8 décembre 2016 au cours de laquelle un point d'étape du SRDEII a été présenté.

Une nouvelle Conférence s'est tenue le 3 mars 2017 pour discuter des dispositions du SRDEII, avant son approbation par le Préfet de Région.

Les réunions de ces différentes instances de concertation ont été complétées, le 6 février 2017, par une séance d'échanges avec le Comité Economique, Social et Environnementale Régional (CESER).

1.8 Synthèse des principales dates de la concertation :

Étape de la concertation	Dates
COFIL	
COFIL politique de lancement	3 mars 2016
COFIL opérationnel	4 avril 2016
COFIL opérationnel	4 juillet 2016
COFIL opérationnel	30 septembre 2016
Ateliers thématiques	
Session 1	14 avril-31 mai 2016
Session 2	28 juin-11 juillet 2016
Session 3	16-23 septembre 2016
Rencontres territoriales	
Conférence territoriale des Alpes de Haute-Provence	8 septembre 2016
Conférence territoriale des Hautes-Alpes	8 septembre 2016
Conférence territoriale du Vaucluse	12 septembre 2016
Conférence territoriale des Bouches-du-Rhône	14 septembre 2016
Conférence territoriale du Var	19 septembre 2016
Installation de la conférence territoriale de l'action publique	5 octobre 2016
Conférence Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire	6 octobre 2016
1ère conférence territoriale de l'action publique	8 décembre 2016
Rencontre avec la Ligurie	16 décembre 2016
Réunion avec le Piémont	26 janvier 2017
Réunion avec le CESER	6 février 2017
Réunion avec la Principauté de Monaco	Mars 2017
Conférence territoriale de l'action publique	3 mars 2017
Adoption du SRDEII par l'Assemblée Plénière du Conseil Régional	17 mars 2017

ANNEXE 2 : CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA CROISSANCE DES ENTREPRISES ET LA CRÉATION D'EMPLOIS EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

2.1 Une croissance démographique qui s'essouffle

Avec une population légale de l'ordre de 4.984.000 habitants en 2014, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur représente 7,8% de la population métropolitaine et se positionne maintenant à la 7^{ème} place au niveau national (après avoir été à la 3^{ème} place), suite à la création des grandes régions. En termes de densité de population, la région continue d'occuper la 3^{ème} place au niveau national (avec une densité de 159 habitants/km² en 2014).

Une population régionale concentrée sur le littoral et dans les métropoles. En 2013, 71% de la population régionale vivait dans des communes de plus de 10.000 habitants contre 48% pour la France métropolitaine. La région compte trois importantes agglomérations au niveau national : Aix-Marseille-Provence, 2^{ème} métropole française pour la population après le Grand Paris, Nice à la 9^{ème} place et Toulon à la 11^{ème} place pour le nombre d'habitants.

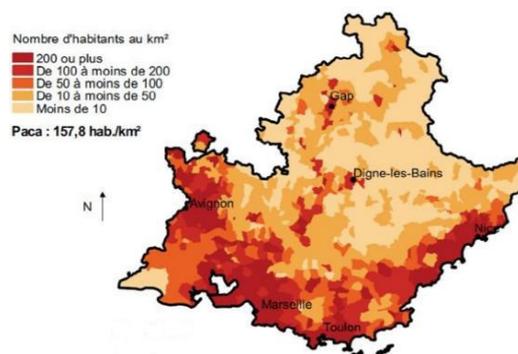


Figure 1 : Densité de population par commune en 2013
Source : Insee, 2013

Les métropoles : un rôle important pour le territoire régional. La région est, en effet, très urbanisée et polarisée par les grandes aires urbaines. Aix-Marseille-Provence rassemble 39% des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur et en son sein 70% des emplois salariés sont concentrés sur seulement 4% du territoire. Pour Nice-Côte d'Azur, 81% de l'emploi salarié est concentré sur 9% de la surface.

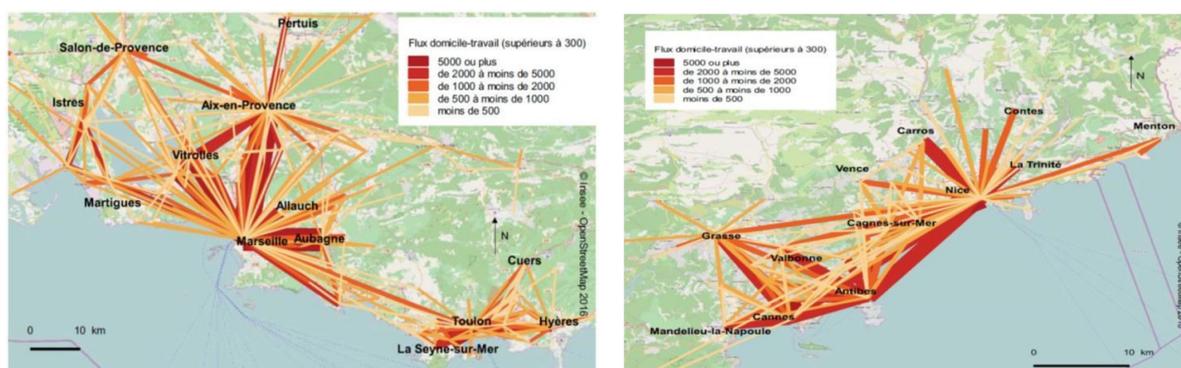


Figure 2 : Flux domicile-travail au niveau des métropoles régionales
Source : Insee, 2012

Une part de seniors dans la population importante. 27,5% de la population régionale avait plus de 60 ans en 2015 contre 24,4% pour la France métropolitaine dans son ensemble. L'espérance de vie au niveau régional est plus élevée qu'au niveau national, pour les femmes comme pour les hommes.

Une croissance démographique en ralentissement La croissance de la population régionale a été moins élevée qu'au niveau métropolitain entre 2008 et 2013, avec un taux de croissance de l'ordre de 0,3% contre 0,5%, lié uniquement à un solde naturel positif.



Figure 3 : Evolution de la population totale entre 1990 et 2013 (en nombre)
Source : Insee

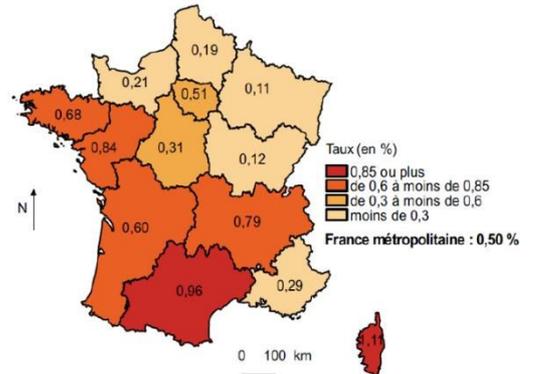


Figure 4 : Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2008 et 2013 par région
Source : Insee, 2016

Une attractivité forte mais confrontée à la concurrence. En ce qui concerne les flux migratoires, la région reste attractive, mais subit la compétition d'autres régions françaises. En effet, son attractivité est en baisse au profit notamment de l'Occitanie et des régions localisées le long de l'Atlantique, en particulier, la Nouvelle Aquitaine et les Pays-de-la-Loire.

Au niveau régional, les Métropoles sont les territoires les plus attractifs pour les travailleurs qualifiés, tandis que le haut-pays régional et le Var attirent davantage les retraités, comme l'attestent les cartes ci-dessous.

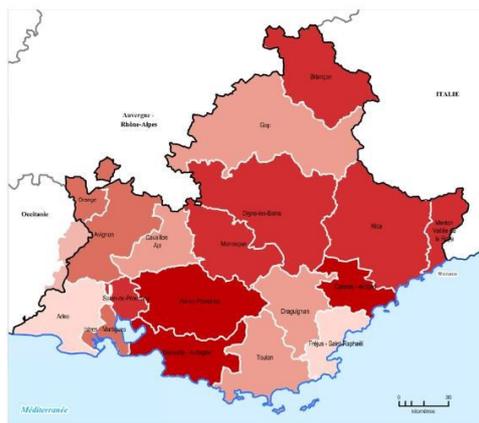


Figure 5 : Taux d'arrivée d'actifs qualifiés par zone d'emploi en 2013, au sens du recensement
Source: Insee, 2013

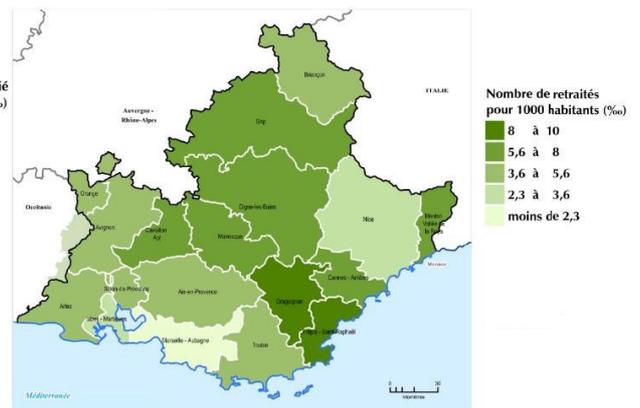


Figure 6 : Taux d'arrivée de retraités mobiles par zone d'emploi en 2013, au sens du recensement
Source: Insee, 2013

2.2 Une économie diversifiée qui reste dynamique dans un contexte de chômage élevé

Avec un PIB de 152 millions d'euros en 2013 (7,3% du PIB de la France métropolitaine) et à la suite de la création des grandes régions, Provence-Alpes-Côte d'Azur est passée de la 3^{ème} à la 5^{ème} place des régions métropolitaines en termes de production de richesse, derrière l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, la Nouvelle Aquitaine et l'Occitanie.

Pour autant, l'économie régionale continue de progresser : entre 2008 et 2013, le PIB/habitant en région Provence-Alpes-Côte d'Azur augmente de +1,5% par an contre +0,5% pour la France de province et le PIB/emploi de +1,4% par an contre +1% pour la France de province.

L'économie régionale a mieux résisté à la crise des années 2007-2008 car elle est positionnée sur des secteurs innovants et à plus forte valeur ajoutée (aéronautique, défense, sûreté et sécurité, chimie, énergie, ...), et elle comporte une part prédominante d'activités de service qui n'ont pas été directement touchées par la crise et au sein desquelles l'emploi a continué à se développer.

En outre, la progression du taux d'activité, en particulier chez les femmes et les seniors sur le marché du travail régional a également contribué à la croissance de la richesse produite par habitant. Cette croissance de la population active se traduit également par une progression du nombre de chômeurs. Ainsi, le relatif dynamisme économique régional n'est pas encore suffisant pour réduire le niveau de chômage en région avec un taux de 11,3% contre 9,7% au troisième trimestre 2016 pour la France métropolitaine. A noter que l'augmentation du chômage depuis la crise, et en lien avec la structure productive régionale, touche davantage les hommes que les femmes.

2.3 Une économie fragmentée, tertiarisée et positionnée sur des filières émergentes

2.3.1 Un tissu d'entreprises constitué principalement par des TPE

Un tissu fragmenté. Le tissu économique est marqué par l'importance des microentreprises dans le tissu régional en termes d'emplois. En effet, près d'un quart de l'emploi salarié régional est concentré dans les microentreprises contre un cinquième au niveau national. Aussi, on constate que les ETI, concentrent une part de l'emploi salarié moindre qu'au niveau national (17,4% contre 22,2%).

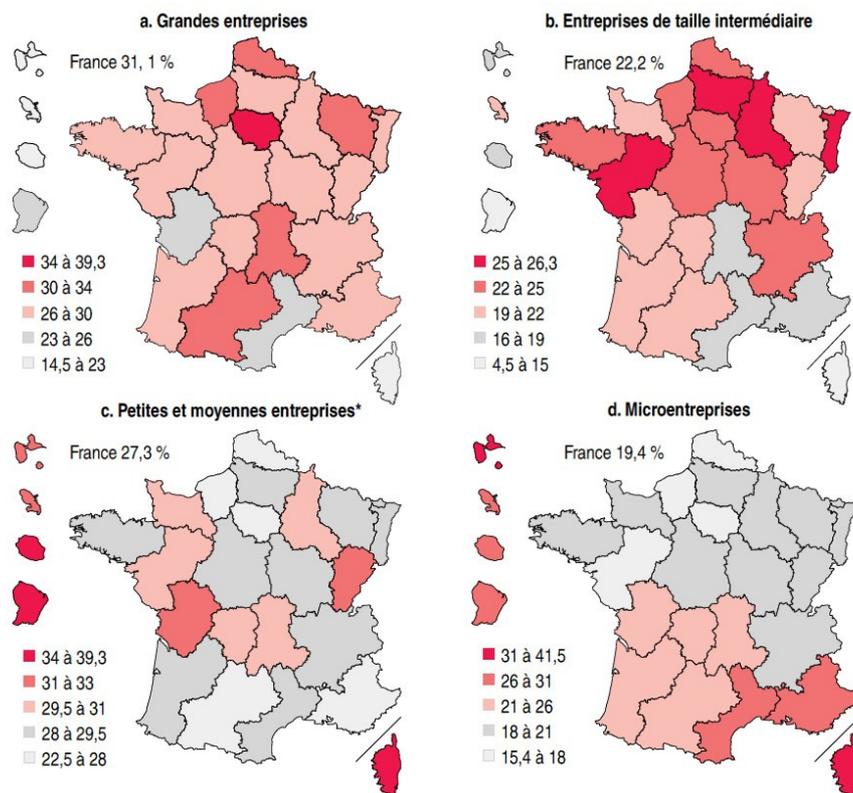


Figure 7 : Poids des différents types d'entreprises dans l'emploi

Source: Insee, 2010

Des difficultés de croissance. Cette distribution de l'emploi est le corollaire de difficultés de croissance des entreprises régionales, plus aiguës qu'au niveau national, que ce soit pour les PME, comme pour les entreprises de taille intermédiaire.

Des PME plus innovantes que dans le reste de la France, hors Ile-de-France. Il s'agit de l'une des principales caractéristiques du tissu économique régional. L'enquête menée par l'Insee en 2013 montrait qu'entre 2010 et 2012, les PME de Provence-Alpes-Côte d'Azur se démarquaient par une propension à innover plus forte que la moyenne des PME françaises de province, contrairement à la période précédente de 2006 à 2008. Les PME régionales sont beaucoup plus innovantes que leurs homologues dans les autres régions, hors Ile-de-France, dans l'informatique et les services d'information, l'édition-audiovisuel et la gestion de l'eau et des déchets, ainsi que dans les secteurs de la fabrication de composants électroniques et optiques et la métallurgie.

Une région fortement créatrice de nouvelles entreprises. Malgré un recul du nombre de création d'entreprises ces dernières années, la région se positionne toujours à la troisième place au niveau national par le nombre d'entreprises créées (54 830 nouvelles entreprises en 2015 représentant 11% des entreprises créées au niveau métropolitain).

En volume, les secteurs du commerce, des activités scientifiques et technologiques et les services aux entreprises sont les plus dynamiques en termes de création d'entreprises. L'essentiel des créations provient du secteur tertiaire, près de 30 % est issue des activités de commerce-transport-hébergement-restauration. Les

secteurs de la construction et de l'industrie concentrent également une part importante des créations d'entreprises, respectivement 16 % et 4 %.

Un taux de survie des entreprises qui reste à améliorer. En 2015, le taux de survie à 3 ans des entreprises de la Région reste l'un des plus faibles au niveau national (68% contre une moyenne nationale de 71%). Ce sont les secteurs de la construction et du commerce et de l'information-communication, ainsi que et les TPE et les entreprises individuelles qui sont les plus touchées par les défaillances.

2.3.2 Une économie tertiaisée et un potentiel industriel à développer

Les services : au niveau régional, les activités de services (marchand et non marchand) représentent près de 82% de la valeur ajoutée contre près de 75% pour la France de province en 2013. Le secteur tertiaire marchand représente 50% des emplois régionaux contre 48 % pour la France métropolitaine en 2015 et le tertiaire non marchand représente 34 % des emplois contre 31%. La région se classe ainsi 2^{ème} derrière l'Île-de-France pour le tertiaire marchand et 4^{ème} pour le tertiaire non marchand.

L'économie présentielle, tournée vers la satisfaction des besoins de la population présente, tire l'économie de la quasi-totalité du territoire régional. Les emplois présentiels sont à cet égard majoritaires dans toutes les zones d'emploi de la région et représentent en moyenne plus de 60 % des emplois contre 56 % pour la France de province.

L'un des principaux moteurs de l'économie présentielle en région est le tourisme. En effet, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se hisse à la seconde place au niveau national, derrière l'Île-de-France pour l'accueil des touristes. Au niveau régional, les emplois touristiques représentent 5,8% de l'emploi régional contre 3,9% en France métropolitaine. Les activités d'hébergement et de restauration concentrent les deux tiers de l'emploi touristique.

Au niveau régional, les zones d'emploi présentes le long du littoral (Nice, Cannes-Antibes, Menton, St Tropez, Hyères, etc.) et dans les massifs montagneux (Gap, Briançon) bénéficient d'importantes retombées économiques de l'activité touristique, tandis que le sud-ouest régional, en particulier les zones d'emploi d'Aix-en-Provence, Istres-Martigues ou encore Arles, bénéficient de l'implantation des activités productives.

2.4 Industrie : un poids inférieur par rapport à la moyenne des régions françaises et un potentiel à développer

L'emploi industriel, directement lié à la production de biens matériels ne représente que 9,3% des salariés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, contre 14,1% au niveau national en 2014. En outre, la contribution de l'industrie à la valeur ajoutée régionale est moindre qu'au niveau national en 2013 (10,8% contre 13,9%). Si la région se positionne à la 5^{ème} place pour le PIB, elle ne se situe qu'à la 11^{ème} place pour l'emploi industriel au niveau national.

Cependant, l'emploi industriel en région a mieux résisté à la crise (progression de l'emploi salarié industriel de 0,8% contre -1,2% en métropole entre 2010 et 2012) grâce à un positionnement sur des secteurs moins touchés par la précédente crise économique par rapport à des secteurs comme l'automobile ou le textile par exemple.

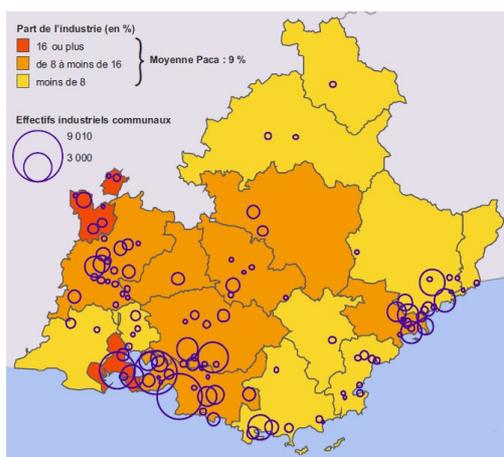


Figure 8 : Part de l'industrie dans l'emploi des zones d'emplois / Effectifs industriels communaux (établissements de plus de 50 salariés)
Source : Insee, 2010

Un secteur industriel diversifié. Selon l'Insee, les principales activités productives de la région sont les secteurs du raffinage/pétrochimie/sidérurgie, de la chimie (chimie lourde, fabrication d'huiles essentielles et parfumerie), de la gestion des eaux et déchets et production d'électricité, de la microélectronique, de la construction aéronautique, spatiale, navale, de la défense et enfin de l'industrie agroalimentaire. Si Provence-Alpes-Côte d'Azur est bien positionnée sur de nombreux secteurs, elle ne se situe, toutefois, jamais en

première position au niveau national.

D'après une publication du cluster européen sur les industries émergentes, la région bénéficie d'un très bon positionnement en Europe dans les filières industrielles en émergence, comme le numérique, l'« experience industry » (tourisme, culture, évènementiel et entertainment, ...), les énergies renouvelables (l'éolien, le photovoltaïque, etc.) et les clean tech¹, les biotechnologies, la mobilité intelligente et la gestion des risques.

2.5 Une agriculture diversifiée et une filière forêt, bois à valoriser

En 2015, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 20 340 exploitations agricoles sont en activité, soit 4,5 % du total national, ce qui représente près de de 38 200 emplois alors qu'il existait, en 2013, 41 360 actifs permanents pour l'ensemble des exploitations agricoles régionales². **Le tissu agricole régional est caractérisé essentiellement par de petites exploitations** que ce soit en Surface Agricole Utilisée (en moyenne 36,3 ha contre 53 ha au niveau national) ou en taille économique : seules 53% atteignent la taille requise pour être

¹ Les activités dites « cleantech » regroupent les techniques et les services industriels qui utilisent les ressources naturelles, l'énergie, l'eau, les matières premières dans une perspective d'amélioration importante de l'efficacité et de la productivité, tout en cherchant à avoir un impact le plus faible possible sur l'environnement.

² Agreste, décembre 2016

qualifiées de moyennes ou de grandes exploitations, soit 11% de moins que la moyenne nationale. A l'inverse, les exploitations de plus de 50 ha ne représentent que 17,5% des exploitations agricoles régionales. En 2013, le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône et le Var concentrent 75,5 % des emplois et 72,2 % des établissements. Le coût et la disponibilité du foncier économique constituent une barrière importante à la création de nouvelles activités.

Une production agricole régionale essentiellement végétale et diversifiée.

L'agriculture régionale est fortement orientée sur les productions viticoles, fruitières, maraîchères, horticoles.

Pourtant, les productions animales représentent un enjeu important. Le pastoralisme constitue un élément clef de l'élevage régional et cette pratique agricole permet de répondre à de nombreuses attentes sociétales en matière de préservation des ressources naturelles, de défense des forêts contre les incendies et aussi de fourniture de produits de qualité (Agneau de Sisteron, Taureau de Camargue, Banon, ...).

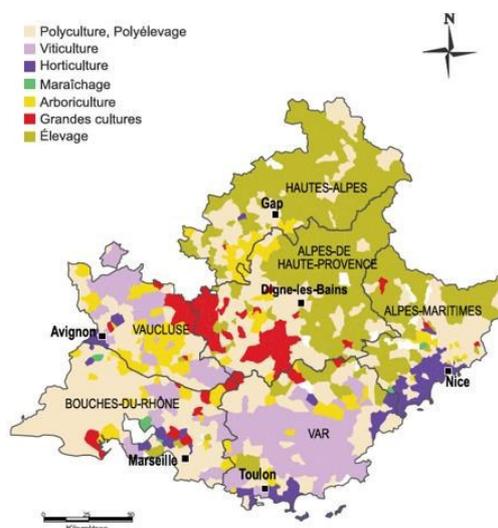


Figure 9 : Orientation agricole dominante par commune en 2010
Source : Agreste, 2010

Le potentiel de production est important pour les produits à forte valeur ajoutée, avec de nombreux signes de qualité (Appellation d'Origine Protégée, indications géographiques protégées, labels rouges, marques géographiques collectives). Plus de 40 % des exploitations agricoles produisent sous au moins un signe de qualité.

Provence-Alpes-Côte d'Azur est au premier rang français en matière de SAU consacrées à l'agriculture biologique avec 18 % de SAU en 2015, contre 5 % au niveau national. La dynamique de conversion se poursuit avec une augmentation des surfaces certifiées et en conversion de +16% entre 2014 et 2015.

Parallèlement s'est développée la filière de l'agriculture intégrée et raisonnée, répondant à une tendance significative du marché.

L'amélioration de la compétitivité et de la durabilité des filières et leur adaptation aux évolutions des marchés et aux attentes des consommateurs reposent sur un potentiel de recherche appliquée et d'expérimentation de haut niveau, présent en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Outil d'innovation des filières, la recherche-expérimentation est indispensable pour répondre aux défis à venir et concevoir l'agriculture de demain.

Les paysages agricoles et les produits agricoles et agroalimentaires contribuent ainsi fortement à une image attractive de la région et à sa forte notoriété tant à l'échelle nationale qu'internationale. **La Région concentre un tissu agroalimentaire dense de petites entreprises.** Avec plus de 1.700 établissements³, l'industrie agroalimentaire regroupe 13.540 salariés. Il s'agit d'un secteur industriel important pesant pour 11,8% de

³ d'après Panorama des IAA – 2016 – DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur

l'emploi manufacturier régional. Il est marqué par la présence d'un grand nombre de petits établissements de moins de 10 salariés qui représentent 85% du tissu agro-industriel aux côtés de leaders mondiaux.

Les contraintes qui pèsent sur l'agriculture sont contrastées à l'image de la polarisation géographique et démographique régionale. La disparition actuelle rapide des terres cultivées, sous la pression de la concurrence foncière, est préoccupante pour l'avenir de l'agriculture régionale. Dans les territoires ruraux, la déprise agricole et la fermeture des milieux liée à la réduction du pâturage extensif entraînent également de profondes mutations avec le développement de friches. Par ailleurs, des risques subsistent quant au maintien d'une activité agricole méditerranéenne irriguée compte tenu des besoins.

En ce qui concerne le potentiel d'innovation du secteur, le constat est que les industries agroalimentaires sont moins innovantes en comparaison du niveau national : 41% en région contre 46% en moyenne nationale. Le développement de l'innovation repose, notamment, sur des centres de recherche et d'innovation technologique dédiés à l'agroalimentaire (présence d'un Centre régional d'innovation et de transfert de technologies - CRITT - agro-alimentaire), sur un pôle de compétitivité dédié aux principales filières agricoles et agroalimentaires régionales (Terralia) et sur des laboratoires de recherche en nutrition humaine reconnus au niveau national. Cependant, le déficit d'innovation des PME industrielles régionales s'explique par la structure de l'appareil productif régional : les entreprises sont plus petites et moins présentes sur des secteurs d'activité propices à l'innovation.

Dans le domaine agricole, la diversification des filières et le niveau relativement faible d'investissements freine la diffusion de l'innovation. De même, la faiblesse du revenu agricole limite la capacité d'investissements des exploitations et leur accès aux financements.

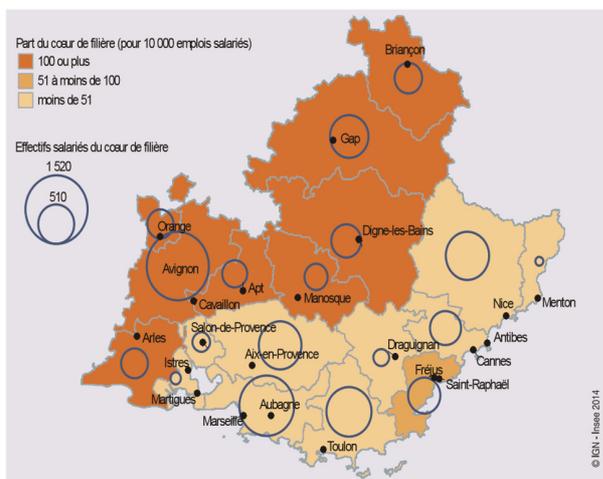


Figure 10 : Effectif et part de l'emploi salarié du cœur de filière forêt-bois par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Source : Insee 2011

La forêt qui couvre environ 50% du territoire régional est peu exploitée. En 2014, l'exploitation forestière n'a ainsi prélevé que 25 % de l'accroissement annuel de la forêt régionale. La filière forêt – bois a des difficultés à s'organiser et se développer en raison des conditions d'exploitation souvent difficiles, de la fermeture des établissements de première transformation (scierie) et du faible investissement de modernisation des exploitations forestières par manque de visibilité sur la mise en marché des différents bois. Si l'amont de la filière bois est relativement peu développé dans la région, l'aval peut devenir le principal levier de développement,

notamment avec l'essor de la construction-menuiserie en bois et du bois-énergie. Les principaux enjeux pour la filière forêt bois et pour l'agriculture sont :

- la mobilisation du bois à destination des filières locales de transformation liée à la forte pression sur la demande de bois d'industrie, (cf. Plan d'actions régional 2014-2018 pour l'avenir de la forêt régionale, son développement économique et sa valorisation, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) ;
- le développement de la construction bois ;
- le changement générationnel et l'attractivité des métiers liés au bois ;
- le développement de compétences adaptées ;
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises agricoles, agroalimentaires et de la filière forêt bois par la transition numérique, l'innovation et la modernisation de l'outil productif ;
- la valorisation et la promotion de la production régionale ;
- le développement des circuits et modes de commercialisation respectueux de l'environnement et de la santé des consommateurs ;
- la préservation du foncier agricole ;
- la mise en place de réponses adaptées aux impacts du changement climatique.

2.6 Une activité de recherche en croissance mais encore trop faiblement valorisée

La région se positionne à la **4^{ème} place au niveau national** en matière de personnels dédiés à la recherche et à la **5^{ème} place** (ancien périmètre des régions) en termes de dépenses allouées à la Recherche et Développement en 2013.

Les dernières statistiques d'Eurostat (Eurostat 12 déc. 2016) indiquent, toutefois, une progression de 27 % des dépenses de R&D par habitant entre 2010 et 2013, tirée essentiellement par le secteur privé, et de 14% du personnel global de R&D. Cette évolution constitue la plus importante progression au niveau national.

En ce qui concerne le personnel de R&D et chercheurs, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a progressé entre 2010 et 2013 de 14%, 9 points de plus que la moyenne nationale, et plus que les anciennes régions Rhône-Alpes (+ 6 points), Midi-Pyrénées (+ 4 points) et Languedoc-Roussillon (+ 7 points). En 2013, en termes de valeurs absolues, elle restait positionnée à la **4^{ème} place nationale** (Eurostat, 12 déc. 2016).

Un positionnement régional en matière de brevets et publications en retrait par rapport aux grandes régions françaises, malgré une demande de brevets et de publications en forte croissance entre 2002 et 2012. La demande de brevets européens a, en effet, très fortement augmenté en région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec une progression de 64% contre une moyenne de 27% au niveau national. Cette évolution est similaire à celle de l'Occitanie et est supérieure à celle d'Auvergne-Rhône-Alpes. Néanmoins, il s'agit d'un effet de rattrapage, la région, positionnée souvent au **3^{ème} rang français**, a été très longtemps en retard par rapport notamment à Ile-de-France et à Rhône-Alpes en nombre de brevets déposés (cf. observatoire des sciences et techniques, 2015). Le nombre de publications scientifiques a également augmenté de 29% entre 2006 et 2011, contre une moyenne nationale de 22%. Cette augmentation est légèrement supérieure à celle d'autres régions sur la même période (+27% pour les régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes).

2.7 Une palette d'outils financiers étoffée mais peu lisible

La croissance de l'économie régionale est fortement corrélée à l'accessibilité aux financements des différents acteurs financiers publics et privés du territoire. En région, il existe d'ores et déjà de nombreux outils mobilisables, mais certains d'entre eux restent difficiles à appréhender par les entreprises, en raison de leur atomicité et de leur pluralité.

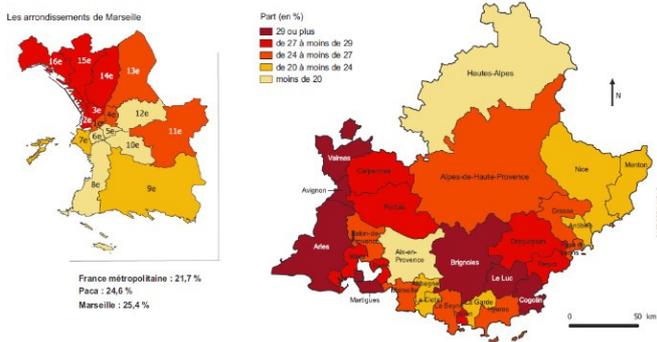
Lors de l'atelier consacré à cette thématique, les constats suivants ont été posés :

- **sur l'innovation**, les entreprises peuvent bénéficier de subventions et d'instruments financiers (prêts, participation en capital), avec des tickets allant jusqu'à 3 millions d'euros (notamment grâce à Provence-Alpes-Côte d'Azur Emergence, Provence-Alpes-Côte d'Azur Investissement et Bpirégion). Ces dispositifs constituent une aide non négligeable sur les stades allant de l'amorçage au développement ;
- **sur l'amorçage**, certains secteurs très consommateurs en capitaux, comme les biotechnologies et les projets industriels ou d'infrastructures, ne sont pas entièrement couverts par les outils existants. Le développement de ces projets nécessite alors une orientation vers des investisseurs nationaux, voire internationaux, afin de satisfaire leurs besoins en haut de bilan ;
- **en phase de croissance**, lorsque la rentabilité n'est pas atteinte, les difficultés de financement deviennent plus importantes lors des deuxièmes et troisièmes tours de table, sur l'ensemble des secteurs économiques. Les outils en place ne permettent pas d'apporter de tickets de financement suffisamment importants. Sur **les activités plus traditionnelles** (agro-alimentaire, industrie, mécanique, etc.), peu de dispositif d'aides sont mobilisables par les TPE. Le constat est similaire pour **les entreprises en difficultés ponctuelles ou en retournement** ;
- **outre la problématique pure de financement**, les porteurs de projet régionaux (TPE / PME) expriment eux-mêmes un besoin d'accompagnement complémentaire sur leur stratégie de croissance, sa déclinaison opérationnelle, et sur des domaines très précis, comme la gestion administrative et financière ;
- les cas de reprise/ transmission d'entreprise sont également peu couverts par l'offre de financement actuel ;
- la structuration du haut de bilan demeure un enjeu critique pour la croissance des entreprises. Les outils disponibles doivent être améliorés et renforcés afin de permettre l'accélération du développement des entreprises.

2.8 Une structure des qualifications contrastée et fragile

Il existe en région une forte polarisation des qualifications avec plus forte proportion de personnes très diplômés mais également de personnes sans diplômes.

Part de jeunes non insérés (ni en études, ni en emploi) parmi l'ensemble des jeunes de 18 à 25 ans selon les territoires des missions locales de Paca en 2012



Source : Insee, Recensement de la population 2012

Figure 11 : Part de jeunes non insérés (ni en études, ni en emploi) parmi l'ensemble des jeunes de 18 à 25 ans

Trait singulier de la région, une part importante de la jeunesse connaît des transitions très difficiles vers l'emploi : **110.000 jeunes qui ne poursuivent ni études ni formation, sont inactifs ou au chômage**. Ils représentent 24,6 % des jeunes de 18-25 ans dans la région, contre 21,7 % en moyenne en France métropolitaine. Le niveau de formation au niveau régional a progressé ces dernières années, puisqu'entre 1990 et 2012, le nombre d'adultes diplômés du supérieur a augmenté de 2,5, au même rythme que la moyenne nationale.

Une région attractive pour les diplômés du supérieur. En effet, Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie largement de la mobilité des hautes qualifications. En 2012, parmi les 1,15 millions habitants de la région sont diplômés du supérieur ou étudiants, plus de la moitié (647.000) ne sont pas nés dans la région.

Avec un vieillissement de la population active, le renouvellement de la main-d'œuvre nécessaire pour pallier les départs massifs à la retraite (un actif sur trois en Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'horizon 2020) adresse un besoin fort de **préparation à la transition entre génération pour certains métiers**, en particulier dans les services.

Enfin la coexistence d'un chômage élevé et de difficultés de recrutement, attise la question de l'ajustement des qualifications et des compétences de la population active aux besoins des entreprises.

Cf. diagnostic détaillé réalisé dans le cadre du CPRDFOP : <http://www.regionProvence-Alpes-Côte d'Azur.fr/connaissance-du-territoire/etudes-regionales.html>

2.9 Des performances contrastées à l'export mais une région attractive pour les investissements étrangers

2.9.1 Internationalisation des entreprises et export

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 7^{ème} région exportatrice française en 2015 avec 22,5 milliards d'euros réalisés à l'export (soit 5,1% des exportations nationales) et 31,5 milliards d'euros réalisés à l'import (soit 6,3% des importations nationales). Par rapport à 2014, les exportations régionales sont en baisse de -0,9% alors qu'au niveau national, elles augmentent de +4%. Le même constat peut être fait pour les importations : baisse en région Provence-Alpes-Côte d'Azur de -9% alors qu'elles augmentent de 1% au niveau national (Douanes, 2016).

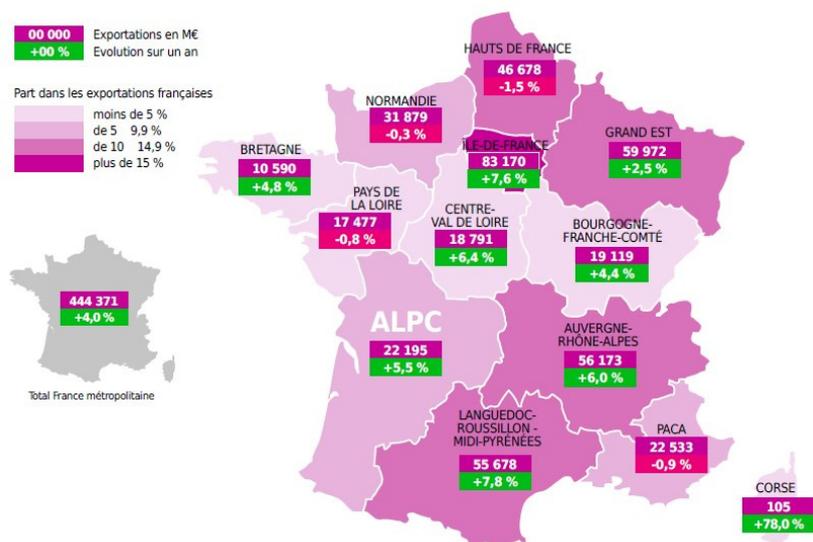


Figure 12 : Exportations en 2015

Source : Douane, 2016

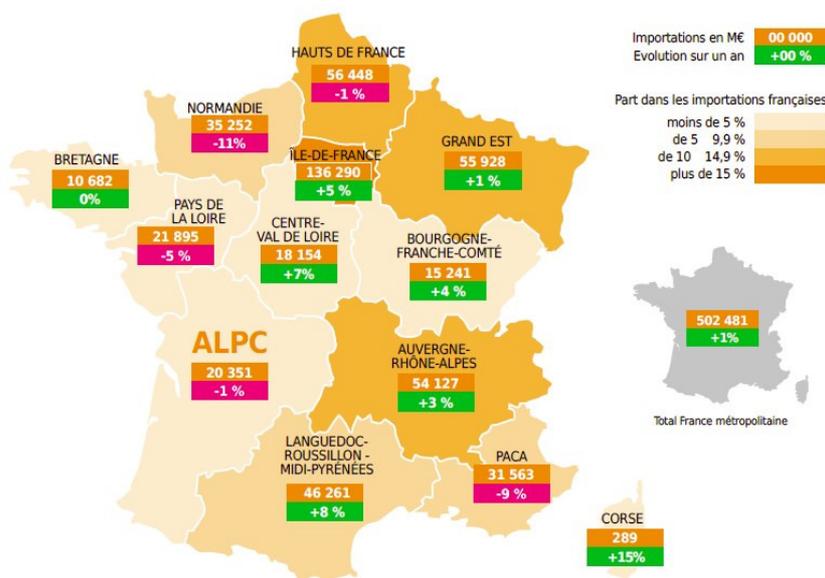


Figure 13 : Importations en 2015 – Source : Douane, 2016

Au niveau régional, la part d'entreprises exportatrices est de l'ordre de 5,5%, soit 16.000 entreprises exportatrices. Parmi celles-ci, 4.300 d'entre elles réalisent au moins 40 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation.

Un déficit du commerce extérieur. Celui-ci est déterminé en large partie par l'arrivée importante de produits pétroliers et pétrochimiques. La région joue, en effet, le rôle de porte d'entrée pour ces produits avec 30% des importations françaises de pétrole transitant par le Grand Port de Marseille-Fos.

Des exportations liées aux ETI régionales. Les ETI jouent un rôle important dans les exportations. Elles réalisent 37% du volume régional des exportations de biens mais restent moins présentes à l'international que dans la moyenne nationale.

Un commerce extérieur dépendant de 3 secteurs d'activité et des services exportés. Le commerce extérieur reste toutefois excédentaire grâce à 3 filières : **chimie et cosmétique, aéronautique et spatial, métallurgie mais également pour les produits électroniques, informatiques et optiques de l'industrie hors automobile, et à de grandes entreprises** qui concentrent en 2013, 46% des exportations régionales et 98% des soldes sectoriels excédentaires. En outre, 33% des services ont été réalisés à l'export et 86% des services exportés provenaient du secteur du transport et des activités à forte intensité de connaissance.

Des destinations proches et une marge de progression sur la Méditerranée. Les ventes à destination de l'UE représentent 48% du total des exportations tandis que les exports à destination des trois pays du Maghreb s'élèvent à 7% seulement de ce même total. Les exports à destination du Proche et Moyen Orient (8% des exportations régionales), eux, ont diminué de 15% en 2015.

2.9.2 Investissements étrangers

Au sein de la France, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue par une attractivité remarquable pour des activités stratégiques telles que la recherche & développement/ingénierie ainsi que pour des activités à fort potentiel de créations d'emplois telles que le retail ou la logistique.

Classée parmi les régions françaises les plus attractives, Provence-Alpes-Côte d'Azur a connu, en 2015, une hausse de plus de 17 % du nombre des emplois créés et se situe ainsi à la 3^e place des régions les plus attractives (6^e place si l'on considère la nouvelle France des 13 grandes régions).

Provence-Alpes-Côte d'Azur a enregistré 68 nouveaux projets d'investissement conduisant à la création de plus de 1.500 nouveaux emplois.

Les Etats-Unis se maintiennent au 1er rang des investisseurs étrangers, avec 11 projets. Viennent ensuite l'Allemagne (5), la Belgique (5), l'Espagne(5) et le Japon (5).

2.10 Une offre en foncier et en immobilier limitée sur le territoire

L'organisation spatiale de l'écosystème de production de la région et de l'habitat a un impact significatif en termes de développement économique : les conditions d'accueil des entreprises et de leurs salariés, les conditions de connectivité internes et externes, peuvent influencer de manière significative les décisions d'investissement sur le territoire régional. Dès lors, l'offre foncière et d'immobilier d'entreprises recouvrent une importance primordiale pour le développement économique du territoire.

Une offre foncière et immobilière en tension. Il existe en région Provence-Alpes-Côte d'Azur une tension foncière liée notamment aux contraintes des reliefs, à la forte protection des espaces naturels, à l'important étalement urbain, à l'attractivité du territoire et au manque de logements.

Alors que la région continue d'être attractive pour les chefs d'entreprises, les nombreuses demandes d'implantation exogènes ne trouvent pas toujours de réponse en raison d'un manque de foncier disponible immédiatement et répondant aux exigences souhaitées (accessibilité, services, équipements, potentiel de développement, logements des salariés à proximité, ...). Le problème n'est pas tant le manque de foncier mais

l'absence de visibilité sur l'offre et d'anticipation (connaissance des potentialités et des marchés, représentation cartographique, projet territorialisé dans le cadre des SCoT, mise en œuvre des outils opérationnels de planification urbaine dans le cadre des POS/PLU).

La dynamique économique, créatrice d'emplois, est, dans le même temps, soumise à la problématique du «conflit d'usages», visible de manière différenciée selon le territoire sur lequel on se situe en région :

Sur la frange littorale et l'axe rhodanien : on constate principalement une pression foncière au détriment de l'activité productive (cf. « industries enclavées ») d'un côté, de la part des activités de type commerce hôtellerie et bureau⁴, et d'un autre, des territoires à vocation résidentielle⁵ ; ainsi, la plupart des entreprises du secteur sont poussées à développer un projet immobilier à court/moyen terme, en Région ou hors Région⁵. La principale conséquence est l'apparition de friches nécessitant à nouveau des actions correctives d'aménagement, de revalorisation, si ce n'est de dépollution.

Sur la frange péri-urbaine et les territoires ruraux (04, 05 et 84, hors couloir rhodanien) : le conflit d'usage est renversé et la pression foncière, due également au développement des activités de type commerce, hôtellerie, bureau, services, ... se fait, cette fois-ci, au détriment des espaces naturels, et principalement agricoles (alors qu'eux-mêmes sont producteurs de richesses économiques) ; sans tenir compte des possibilités d'optimisation et de densification des zones d'activités existantes ou de la relocalisation préférentielle de certaines de ces activités en centre-ville (principes de mixité, de redynamisation par la relocalisation des emplois dans les centres urbains). Ainsi dans le département du Vaucluse, selon l'Insee, les terres agricoles destinées à la construction se vendent 55 fois plus chères que celles qui conservent leur usage.

Aussi, la gestion des espaces est devenue un véritable enjeu pour le territoire régional. La région se situe à la deuxième place en France, derrière l'Île-de-France, pour le coût de l'immobilier (plus de 4K euros le m²).

En ce qui concerne les zones d'activité économique, les principales problématiques qui sont ressorties lors de l'analyse réalisée en 2015⁶ sont :

- un manque de disponibilité foncière à court terme sur les espaces les plus attractifs ;
- des problèmes d'accessibilité et de desserte en transport en commun des zones périphériques et des problèmes de congestion dans les centres-villes ;
- un vieillissement des zones de faible qualité ;
- une périurbanisation de l'offre économique, se poursuivant sur un modèle extensif, alimentée par les activités commerciales et tertiaires ;

⁴ L'analyse de la production immobilière sur la décennie 2000-2010 fait état d'une diminution structurelle de la production de locaux industriels par rapport au reste des constructions économiques et commerciales (commerce, bureaux, locaux publics) ⁵ Notamment sur la conurbation Nice – Cannes - Fréjus – Toulon – Marseille – Aix

⁵ Etude RTID, CMN PARTNERS, 2014

⁶ Etude des ZAE menée par la Région en lien avec les cinq Agences d'urbanisme du territoire régional en 2015

- peu de diversification des modes de production des capacités d'accueil d'entreprises sur les espaces existants et peu d'exemples de densification ;
- une pression foncière d'activités à plus forte valeur ajoutée sur le tissu productif et une faible mobilisation des outils réglementaires pour limiter ce phénomène ;
- un effet d'éviction des activités productives dans les espaces périphériques et urbains.

2.11 La spatialisation des différentes aires économiques par département

2.11.1 Les Bouches-du-Rhône

Pour les Bouches-du-Rhône, et plus particulièrement au niveau de la Métropole Aix-Marseille-Provence, il existe 25 aires économiques clés, qui concentrent près de 460.000 emplois, représentant 70% de l'emploi salarié de la Métropole. Parmi ces 25 aires, 11 se situent au sein de la commune de Marseille. Tout comme dans le Vaucluse, l'orientation sectorielle y sera différente du fait de la vocation des ZAE qui y sont présentes.



Figure 14 : Typologie des principales zones d'emploi salarié privé de la Métropole AMP

Source : Insee, 2014

Ainsi, parmi ces 25 zones, sept sont à dominante industrielle, concentrant au total environ 61.000 emplois et dont la plus importante est Vitrolles-Marignane-Estroublans-Griffon-Aéroport. Celle-ci tire son profil industriel de l'implantation d'Airbus Helicopters et des parcs d'activités des Estroublans et des Bagnols. Les activités de transport et de logistique y sont également présentes avec l'aéroport, ainsi que le commerce avec les zones d'activité (Griffon, etc.). En outre, six zones sont plutôt orientées vers les services aux entreprises et regroupent au total 48.000 emplois, dont 60% sont localisés sur la zone d'Aix-en-Provence-pôle d'activité-Technopole de l'Arbois. Enfin, quatre zones sont spécialisées dans le commerce (Marseille 11^e la Valentine, Marseille 15^e-Grand Littoral, Plan de-Campagne et Aix-en-Provence-La Pioline) et comprennent au total près de 12.500 emplois salariés privés. Deux zones sont tournées vers le tertiaire (Marseille 8^e pour les activités liées à la communication, l'information, les activités financières et assurance, Marseille 11^e-La Valbarelle-St Marcel pour les activités de transport et d'entreposage). Trois zones n'ont pas de spécificités propres (Marignane, Marseille 14 et 15^e-Arnaux-Delorme-St Louis et Aubagne-La Penne-sur-Huveaune-Pôle Alpha) et trois zones sont tournées vers les emplois liés à l'enseignement, la santé, l'action sociale et l'administration (Marseille-Centre, Aix-en-Provence Centre et Salon-de-Provence Centre). On peut également citer les zones industrielles, comme la zone pétrochimique de Berre et la zone du port de Fos et de Martigues, qui sont en termes de taille beaucoup plus vastes que les précédentes zones et qui concentrent de nombreux emplois.

2.11.2 Le Var

Le Var, quand à lui, comprend neuf aires économiques principales, qui regroupent environ 145 000 emplois salariés, soit 56% de l'emploi salarié au niveau départemental.

La Valette-du-Var-La Garde-La Farlède, Ollioules et Fréjus-Puget-sur-Argens, secteur RDN7 ont une vocation commerciale et concentrent 26.000 emplois au total, dont 40% est consacré au commerce. Ces trois zones présentent également d'autres vocations : La Valette-du-Var-La Garde-La Farlède est également positionnée sur les services aux entreprises, Fréjus autour de l'industrie métallurgique et la construction et Ollioules sur la santé.

Les aires de Toulon, Fréjus-St Raphaël et Hyères sont tournées vers les services à la population (santé, action sociale, hébergement-restauration...), et rassemblent environ 39.000 emplois. L'aire de Six-Fours-les-Plages-la Seyne sur Mer, avec 2.600 emplois, est orientée vers les activités scientifiques et techniques, ainsi que sur la construction et celle de Draguignan est positionnée sur les activités financières et d'assurance en raison de l'implantation d'une entreprise bancaire qui emploie plus de 1.000 personnes. Pour finir, la zone de Brignoles n'a pas de spécificité propre, son économie étant très diversifiée. Plus de la moitié des résidents de l'aire brignolaise travaille en dehors de la zone d'emploi de Brignoles.



Figure 15 : Typologie des principales zones d'emploi salarié privé dans le Var
Source : Insee, 2016

2.11.3 Les Alpes-Maritimes

Pour le département des Alpes-Maritimes, et plus particulièrement sur la partie de l'aire azurée, 18 zones économiques principales existent, qui concentrent environ 200.000 emplois salariés privés. Parmi ces 18 aires, quatre d'entre elles sont orientées vers les services à la population (Nice-Centre, Antibes, Cannes-Le Cannet et Menton), concentrant près de 87.000 emplois salariés privés dont 30% dédié aux secteurs « enseignement, santé, action sociale et administration » et « hébergement-restauration ». Les zones de Carros, Cannes-Mandelieu-la-Napoule, Grasse-Centre, Grasse-Sud, Mouans-Sartoux-Parc de l'Argile sont plutôt industrielles, avec près de 31 000 emplois salariés privés. Les zones de Carros et Cannes-Mandelieu concentrent les deux tiers de ces effectifs, avec un positionnement



Figure 17 : Typologie des principales zones d'emploi salarié privé sur la partie azurée dans les Alpes -Maritimes
Source : Insee, 2015

autour de la pharmacie pour Carros et l'aéronautique pour Cannes-Mandelieu, avec l'implantation de Thales Alenia Space. Les trois autres zones sont positionnées autour de la production de parfums et présentent d'autres vocations (importance de l'emploi public et services à la population sur Grasse Centre, commerce pour Grasse-Sud et construction pour Mouans-Sartoux, Parc de l'Argile). En ce qui concerne les trois zones localisées à Sophia-Antipolis, qui concentrent près de 25.000 emplois salariés privés, celles-ci sont positionnées sur les activités scientifiques, techniques, de services administratifs et de soutien, d'information et de communication. Enfin, les zones de Nice-Paillons et Villeneuve-Loubet sont plutôt commerciales (avec près de 9.600 emplois salariés privés), celle de Nice-Aéroport (près de 14.000 emplois salariés privés) est dédiée aux activités tertiaires et plus particulièrement au secteur « transport-entreposage » et les trois zones de Cagnes-sur-Mer, Mouans-Sartoux-Mougins et Nice-Plaine-du-Var (près de 29.000 emplois salariés privés) n'ont pas de position spécifique, leur économie étant très diversifiée.

2.11.4 Les Hautes-Alpes

Pour le département des Hautes-Alpes, la principale aire économique concerne la grande aire urbaine de Gap, qui concentre environ 21.000 emplois et où se situent la technopole Micropolis, orientée sur les technologies de l'information et de la communication, quatre zones d'activités multisectoriels et l'aérodrome de Gap-Tallard. La deuxième aire économique est localisée autour de Briançon, qui concentre près de 6 800 emplois et regroupe trois zones d'activités multisectorielles et un aérodrome localisé à Saint-Crépin. En outre, le département comprend aussi deux autres aires économiques, de taille plus réduite, à savoir Embrun, avec environ 2.700 emplois et Laragne-Montéglin avec 1.700 emplois. Sur ces deux dernières aires se situent cinq zones d'activités multisectorielles, deux zones d'activités spécialisées dans la filière bois et la production végétale et un aérodrome situé près de Serres. Au niveau départemental, les aérodromes sont spécialisés dans la formation, la conception, la fabrication et la maintenance d'appareils de vol.



Figure 18 : Zones d'activités dans les Hautes -Alpes
Source : Hautes-Alpes Développement, 2009

2.11.5 Les Alpes de Haute-Provence

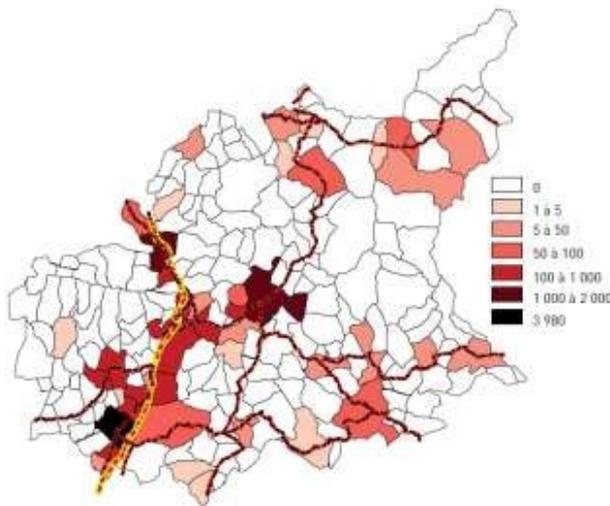


Figure 19 : Emploi total des ZAE dans les communes dont la surface des ZAE est supérieure à 25 ha
Source : CCI Alpes-de-Haute-Provence, MDE04, IGN

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, la principale aire, le Val de Durance, est située au sud du département, sur l'axe Sisteron-Manosque. Le département comprend au total 53 zones d'activités, réparties dans 45 communes du département et concentrent au total près de 10 500 emplois. La moitié des zones d'activités se situe dans le Val de Durance, dont les plus importantes se trouvent à Manosque et Peyruis. Le Val de Durance concentre les activités industrielles, dédiées notamment à la cosmétique, la chimie et l'agroalimentaire, les activités de BTP et de génie civil et le commerce.

2.11.6 Le Vaucluse

En ce qui concerne le Vaucluse, il existe dix principales aires économiques. Celles-ci concentrent près de 100.000 emplois, représentant 58% de l'emploi salarié du département en 2013. Selon les aires, l'orientation sectorielle est différente, et fonction de la vocation des zones d'activité économiques (ZAE) qui y sont implantées. Parmi ces dix aires, trois sont orientées vers les activités commerciales : Avignon Nord, Orange Coudoulet-Les Crémades et Pertuis Saint-Martin. Elles concentrent plus de 13.000 emplois, dont 46% sont consacrés au commerce. Outre le commerce, chacune de ces zones présente une seconde orientation : les activités de transport-logistique pour Avignon Nord (15% des emplois sur cette zone), l'industrie pour Orange Coudoulet-Les-Crémandes (25% des emplois sur cette zone) et les activités de service pour Pertuis Saint-Martin (25% des emplois sur cette zone). Pour les zones d'Avignon-Courtine et Cavaillon, celles-ci sont tournées vers les activités tertiaires, en particulier le transport et la logistique, puisque de grands établissements de ce secteur y sont implantés et que s'y concentrent près de 2 400 emplois (25% des emplois du transport et de la logistique du Vaucluse). La zone d'Apt est à dominante industrielle, tournée vers le secteur alimentaire et la fabrication de matériel à usage médical et présente

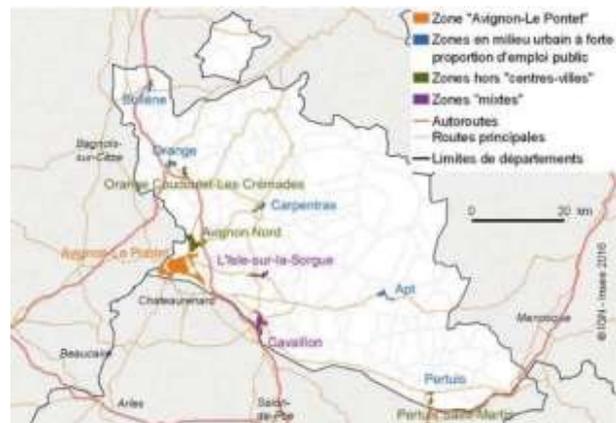


Figure 20 : Typologie sectorielle des zones de concentration de l'emploi dans le Vaucluse
Source : Insee, 2016

également un caractère commercial, avec la zone de Lançon Eygoux. La zone Avignon Agroparc est également à dominante industrielle, avec l'installation de grandes entreprises dont l'une dédiée à la fabrication d'éléments en plâtre et l'autre aux industries agroalimentaires et aux services aux entreprises.

Enfin, trois zones sont orientées vers les services à la population : Avignon-Le Pontet, Carpentras et Orange et concentrent au total 30 300 emplois. Les principaux secteurs sur ces zones sont ceux liés à l'enseignement, la santé, l'action sociale et l'administration, les activités d'hébergement et de restauration et les services publics.

2.12 Les Métropoles au cœur du développement des territoires

Au cours des dernières années, la gouvernance locale a particulièrement évolué, avec l'affirmation des Métropoles. Créé par la loi du 16 décembre 2010, le statut de Métropole avait vocation à renforcer les grandes agglomérations, considérées comme moteur de la croissance et de l'attractivité du territoire. Par la suite, la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, a renforcé le rôle des grandes agglomérations urbaines, qui concentrent les sièges de centres universitaires ou de recherche, d'équipements structurants et de pôles culturels, et qui sont moteurs de l'innovation et du développement des territoires.

La Métropole dispose de nombreuses compétences : développement et aménagement économique, social et culturel, aménagement de l'espace, politique de l'habitat, politique de la ville, gestion des services d'intérêt collectif, protection et mise en valeur de l'environnement, politique du cadre de vie et organisation des transports sur leur périmètre.

2.12.1 Aix-Marseille-Provence

Fondée le 1er janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) regroupe six anciennes intercommunalités, qui concernent Marseille-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Pays d'Aix, Pays Salonais, Istres Ouest-Provence et Pays de Martigues, soit 92 communes. Structurée autour de 6 conseils de territoire, et dont le périmètre est proche de 3.000 km², AMP constitue la plus grande intercommunalité de France (4,5 fois plus grande que le Grand Paris et 6 fois supérieure au Grand Lyon). Elle représente 10% de la superficie du territoire régional. AMP concentre sur son territoire 1,8 million d'habitants, lui permettant d'être la deuxième agglomération française avec près de 740.000 emplois.

La Métropole AMP présente de nombreux atouts. Tout d'abord, elle bénéficie d'une attractivité certaine en raison de la présence d'infrastructures de transport développées (Grand Port Maritime de Marseille, aéroport de Marignane), de sa position stratégique de « carrefour routier » entre le Nord et le Sud de l'Europe, de sa bonne accessibilité ferroviaire aux principales métropoles (Paris, Barcelone, etc.) et de sa bonne position géographique pour les réseaux numériques avec la constitution d'un hub provençal comme carrefour de plusieurs câbles continentaux de fibre optique et le développement de sites de stockage et de valorisation de données. En outre, avec l'organisation de nombreux événements (Marseille Capitale Européenne de la Culture

en 2013, Marseille Capitale du Sport 2017, etc.) et de nouveaux aménagements (réaménagement du Vieux Port, requalification de la Friche Belle de Mai, Programme Euroméditerranée, etc.), la Métropole continue de renforcer son attractivité et son image.

Dans le champ économique, le tissu économique de la Métropole AMP est diversifié. La Métropole dispose sur son territoire de filières qui recoupent les filières régionales et sur lesquelles elle peut développer des activités d'excellence, notamment :

- l'aéronautique : la Métropole concentre près de 35.000 emplois, dont 10.000 emplois pour le cœur de la filière, avec un pôle dans la construction et la réparation d'aéronefs, constitué autour de Dassault, Thales et Airbus Helicopters ;
- le numérique : avec près de 40.000 emplois, la Métropole se positionne au 3ème rang des Métropoles françaises dans ce domaine ;
- les activités maritimes, de transport et de logistique : la Métropole concentre près de 54.000 emplois dans cette filière et dispose d'infrastructures développées telles que le Grand Port Maritime de Marseille et de grands opérateurs dans ce domaine ;
- l'eau : la Métropole concentre près de 9.000 emplois dans cette filière et dispose à la fois de grandes entreprises, de centres de recherche, du pôle Eau et du cluster Ea Ecoentreprises sur son territoire ;
- l'énergie : avec près de 10.000 emplois, la Métropole est positionnée sur les segments de l'électricité, le gaz, le nucléaire et les énergies renouvelables (photovoltaïque, solaire, etc.). Outre l'existence de centres de recherche et de pôles (Mer Méditerranée, Cap énergies) dédiés à ce domaine présents sur son territoire, AMP accueille également le grand projet de recherche ITER, dédié à la fusion nucléaire ;
- la santé et le bio-médical : cette filière comprend 76.000 emplois sur le territoire de la Métropole et bénéficie, dans son développement, de l'existence de nombreuses start-ups dans ce domaine, du second pôle hospitalier universitaire de France et de centres de recherche (Centre d'Immunologie de Marseille Luminy, Cancéropôle, etc.) ;
- le tourisme et l'art de vivre : ce secteur, fort de ses 60.000 emplois, bénéficie du développement de l'activité touristique maritime, des atouts géographiques et climatiques de la Métropole (les calanques, etc.), du positionnement de la Métropole dans le tourisme d'affaires et de l'organisation de grands événements (Capitale Européenne de la Culture 2013, Capitale Européenne du Sport 2017, etc.) ;
- la micro-électronique : la filière concerne 5.000 emplois sur la Métropole et se développe autour de deux leaders (STMicroelectronics, Gemalto) et de l'éclosion de nombreuses start-ups, permettant de constituer un véritable écosystème dans cette filière sur le territoire métropolitain ;
- le raffinage, la chimie et la plasturgie : avec près de 10.000 emplois, la filière sur la Métropole se positionne sur de nouveaux segments pour assurer son développement (matériaux du futur, etc.).

A cela s'ajoute le fait que la Métropole bénéficie du dynamisme de la sphère présentielle sur son territoire, en lien avec l'essor de l'activité touristique et des services dédiés à la population locale. En 2012, la sphère présentielle regroupait 69% de l'emploi total de la métropole, comptant notamment des emplois qualifiés dans la santé.

La Métropole se distingue également en ce qui concerne l'activité de recherche, avec un nombre de productions scientifiques relativement favorable, en particulier dans les domaines de la santé, l'énergie et l'instrumentation. Elle est également bien positionnée dans les coopérations technologiques, ouvertes à l'international, permettant à la métropole de développer son attractivité, en particulier dans les domaines liés à la santé, les TIC et l'instrumentation. Les coopérations à l'international se déploient également dans le cadre de co-brevets au niveau d'AMP, puisque 24% d'entre eux impliquaient un partenaire étranger contre 19% dix ans plus tôt et permettant à la métropole de dépasser certaines autres grandes agglomérations comme Lyon ou Cannes-Sophia-Antipolis.

Toutefois, la métropole est confrontée à des défis. En premier lieu, elle fait partie des agglomérations faiblement dynamiques au niveau national du point de vue démographique, avec un taux de croissance annuel moyen entre 2007 et 2012 de l'ordre de 0,2%. La croissance démographique d'AMP est portée par un solde naturel positif, tandis que son solde migratoire est, quant à lui, négatif.

Les agglomérations d'Aix-en-Provence et de Marseille sont marquées par une faiblesse en matière de construction neuve et de durées d'acquisition dans le neuf et l'ancien les plus élevées en France (18 ans dans le neuf et 25 ans dans l'ancien). En outre, la Métropole est déficitaire dans ses échanges démographiques avec la périphérie proche. Ce phénomène est particulièrement marqué pour les 25-34 ans (jeunes actifs) et les 35-49 ans ; phénomène à mettre en lien avec les difficultés à acquérir dans la Métropole et la préférence accordée à la maison individuelle et à l'accession à la propriété.

Les enjeux pour la Métropole en matière d'attractivité est d'attirer et de retenir les talents (chercheurs, étudiants, entrepreneurs, etc.), nationaux comme internationaux. Cela passe notamment par une stratégie de communication focalisée sur des cibles stratégiques pour améliorer l'image de la Métropole, développer l'accessibilité du territoire en améliorant les connexions (train, lignes aériennes, etc.) avec l'extérieur, mais surtout en améliorant le cadre de vie. En effet, l'effet de l'«héliotropisme» n'est plus suffisant pour espérer attirer de nouvelles populations et les talents, qui, dans leurs stratégies résidentielles, se réfèrent de plus en plus à la qualité du cadre de vie (pollution, embouteillage, coût du logement, aménités, etc.).

Concernant l'évolution de l'emploi, celui-ci a été important sur le territoire métropolitain entre 2007 et 2012, notamment concernant les fonctions métropolitaines (+20% contre 12% au niveau national). Cet essor traduit notamment le dynamisme économique et innovant de la Métropole. Toutefois, celle-ci n'est pas encore suffisante pour compenser l'augmentation du taux d'activité ; le taux de chômage étant supérieur à la moyenne nationale. En outre, la Métropole doit faire face à de fortes disparités territoriales et au problème de l'accès aux ressources de la métropole (emploi, logement, éducation etc.).

Le premier enjeu pour la Métropole en matière de développement socio-économique est de soutenir et d'accélérer le développement des filières d'excellence historiques et émergentes pour réduire le déficit d'emplois, notamment au travers de l'amélioration de l'offre foncière et immobilière, de l'amélioration de l'environnement urbain et le développement de l'innovation : amélioration continue de l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche, accélération des connexions entre le monde économique et celui universitaire, meilleure organisation des outils en faveur de l'innovation, valorisation et accélération de la

dynamique de l'entrepreneuriat innovant sur le territoire. Par exemple, l'Opération d'Intérêt National, Euro-méditerranée, est un puissant outil de développement économique et territorial. Son ambition est de porter l'aire marseillaise au niveau des plus grandes agglomérations européennes, au travers de nombreux projets structurants (Cité de la Méditerranée, Belle-de-Mai, quartier d'affaires de la Joliette, etc.).

De même, il s'agit de soutenir tous les acteurs (seniors, jeunes, ...) concourant au développement économique métropolitain, par l'amélioration des compétences des actifs, et notamment des plus jeunes, l'amélioration de l'accès à l'emploi, le soutien à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises dans les activités de proximité.

2.12.2 Nice Côte d'Azur

Créée le 1^{er} janvier 2012, Nice Côte d'Azur (NCA) est la première métropole créée dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales. Depuis le 1^{er} janvier 2014, son périmètre englobe 49 communes s'étendant de la Méditerranée aux montagnes du Mercantour, couvrant ainsi plus d'un tiers du département des Alpes-Maritimes. Sur ses 538.600 habitants recensés en 2011, 344.100 sont niçois. La Métropole se compose de trois territoires bien distincts : le littoral, caractérisé par une densité de la population élevée, le Moyen-Pays, qui accueille une majorité de familles et de jeunes actifs et le Haut-Pays qui s'étend de la Vallée de la Tinée à la frontière italienne⁷.

Dépoussiérant son image de destination pour touristes, **NCA s'est affirmée comme une métropole pionnière en matière d'innovation** pour se classer, dès 2015, parmi les cinq premières smart cities au monde, rivalisant avec Londres, Barcelone, New York et Singapour (Juniper Research, 2015). Son caractère pionnier est salué tant par les rapports ministériels que par les cabinets de conseils spécialisés : son modèle économique et sa gouvernance font aujourd'hui autorité et sont référencés dans tous les benchmarks mondiaux de la smart city.

A l'est, une douzaine d'établissements de recherche, de formation mais également de soins, préfigurent l'émergence d'une cité européenne de la santé ; à l'ouest, la Nice du XXI^e siècle est en plein essor : le quartier du Grand Arénas est appelé à devenir un centre international d'affaires, incluant un pôle d'échange multimodal et un parc des expositions de 65.000 m², directement relié à l'aéroport international. Le quartier de Nice Méridia présente d'ores et déjà les caractéristiques d'une technopole urbaine dédiée aux activités technologiques, à la recherche, à la formation, et lieux d'expérimentations pilotes pour bâtir la Smart City. Ces deux éco-quartiers forment les têtes de pont de l'Opération d'Intérêt National de la Plaine du Var, qui conforte l'ambition d'une métropole interconnectée et durable où cohabitent harmonieusement le résidentiel, les espaces verts, les commerces et bureaux, les différents types de populations - résidents, étudiants, chercheurs, industriels, visiteurs.

Cette opération d'intérêt national, portée par l'EPA, qui redynamise l'Eco Vallée à travers des aménagements urbains, une diversification commerciale, une offre de logement renouvelée, le support d'une mobilité

⁷ Source : Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur – No 7, 27/11/2014

intelligente (tramway, véhicules électriques et partagés), **s'accompagne de tout un ensemble de politiques publiques favorables à l'innovation**. Celles-ci visent prioritairement à accompagner au mieux la réussite entrepreneuriale et à favoriser le maintien et la création d'emplois sur le territoire. Revitalisation des sites d'activité économique, développement des structures d'accueil des startups (pépinière du CEEI, hôtel d'entreprise, ...), renforcement des aides allouées aux entreprises, soutien à l'attractivité internationale et à l'implantation d'entreprises en lien avec l'agence de promotion Team Côte d'Azur, la Métropole NCA est aujourd'hui un territoire attractif tant pour la qualité de vie que pour les affaires.

Le trait caractéristique majeur du territoire est en effet d'être devenu en quelques années **un grand laboratoire d'innovation, un «Living Lab»**, pour construire la ville intelligente et permettre le développement de collaborations entre les différents acteurs économiques du territoire. Les partenaires industriels tout d'abord, impliqués dans des programmes de coopération comme IBM, EDF, ERDF, Veolia, Orange, Cisco, Bosch, Schneider Electric... avec des résultats tangibles comme l'implantation d'IBM et d'EDF dans la technopole de Nice Méridia et la mise en place du premier centre d'hypervision urbaine en France. Les PME du territoire et les créateurs de jeunes pousses ensuite, dont plus de 91 start-ups et 398 emplois créés depuis 2009 par le seul Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation (CEEI) de Nice. Cette dynamique est caractérisée par la labellisation French Tech Côte d'Azur depuis 2015. L'Université de Nice Sophia Antipolis, les Ecoles comme l'EDHEC, la Sustainable Design School et les Instituts de recherche publique regroupés au sein d'Université Côte d'Azur, labélisée IDEX (Initiative d'Excellence), l'Institut Méditerranéen du Risque, de l'Environnement et du Développement Durable (IMREDD) et son « Smart City Innovation Center » illustrent, aujourd'hui, parfaitement cette coopération. **La plateforme collaborative « Smart City Innovation Center » est la première réalisation concrète de cette rencontre des activités de R&D, des grandes entreprises partenaires, des PMI, PME, TPE et startups, des laboratoires de recherche**. Les nombreux pôles de compétitivité, enfin (Cap Energies, SAFE, Eurobiomed, Optitec, Mer, SCS), sont partenaires de cette démarche qui fait de la Métropole NCA un territoire démonstrateur d'innovation à l'échelle « 1 » ou à échelle réelle.

Cette stimulation des collaborations industriels-recherche, public-privé, fait de la métropole le territoire de référence pour **4 filières d'excellence** :

- le tourisme d'affaires, avec l'arrivée du parc des expositions dans le cadre du Grand Arenas ;
- les technologies vertes ou cleantech : de Nice Grid à Interflex, la MNCA conforte sa position de premier réseau de Smart Grids en France. Première métropole à s'équiper d'un hyperviseur urbain, la Métropole est reconnue comme leader dans les réseaux électriques intelligents ;
- la santé et l'autonomie : siège de France Silver Eco, la Métropole dessine la future cité européenne de la santé ;
- Smart city ou ville intelligente : la Métropole est la première à s'être dotée d'une organisation transversale intégrant un centre de pilotage urbain et une gouvernance dédiée à la thématique de la Smart City (le Centre d'Excellence Smart City). **Ce modèle de pilotage accroît l'efficacité opérationnelle des métiers de la collectivité** (mutualisation des moyens, transversalité des actions, réduction des dépenses

d'infrastructures, prévision et anticipation pour l'exploitation et gestion de crise) **et offre une meilleure qualité de service aux citoyens** (offre de services personnalisés, participation citoyenne au développement de la cité). Cette stratégie smart city se décline principalement dans 4 domaines d'application :

- le management des risques ;
- l'environnement ;
- la mobilité intelligente ;
- l'énergie.

Les bénéfices attendus sont nombreux et toujours dans le respect **de l'équité territoriale** (littoral, moyen, haut pays) : économies d'énergie, de ressources (eau, recyclage des déchets) et de coût d'exploitation, réduction des émissions de GES, réduction des nuisances au niveau des espaces publics, amélioration de la qualité de vie, santé connectée, sensibilisation/aide à la décision, gestes économes des habitants, prévention et gestion des risques naturels,...

L'innovation n'est plus simplement numérique, elle est devenue un mode de gouvernance, une solution de création et de gestion de l'expérience urbaine, et le moteur de la stratégie de développement économique de la métropole. La mise en œuvre des solutions innovantes par la Métropole NCA est le pré-requis de leur duplication et de leur déploiement à l'échelle régionale. La Métropole NCA pourra, ainsi, conforter son rôle de locomotive économique régionale, accroître la visibilité nationale et européenne de sa stratégie de «Métropole intelligente», et hisser la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au rang de première smart région d'Europe.

ANNEXE 3 : FICHES DESCRIPTIVES DES FILIÈRES STRATÉGIQUES ET DES TECHNOLOGIES CLÉS

3.1 Énergies de demain et écotecnologies : énergie bas carbone, eau et déchets

La consommation énergétique régionale représente environ 8,5 % de la consommation nationale, tandis que la production d'énergie primaire régionale pèse moins de 1 % de la production nationale (avec 1,31 Mtep)⁸. La région produit 55% de sa consommation électrique (majoritairement production d'hydroélectricité). Ces données illustrent la forte dépendance énergétique du territoire et la nécessité d'optimiser la production et la gestion de l'énergie.

La région dispose d'un positionnement différenciant en matière d'énergie bas carbone, grâce à la présence de projets d'envergure comme ITER, Flexgrid, ou Energies Marines Renouvelables (l'éolien offshore flottant, ...), de grands groupes nationaux et internationaux, de centres de recherche de rang national et international et des start-ups à la pointe.

Dans le cadre des « cleantech », la région peut compter également sur un avantage compétitif lié aux solutions technologiques pour le traitement des déchets, sur des compétences de recherche et sur des entreprises spécialisées dans le domaine de l'eau. Avec 716 kg de déchets collectés par habitant dans la région, le traitement et la gestion des déchets est une filière en plein essor.

Dans le secteur de l'eau, de nombreux aménagements hydrauliques et la présence de leaders, d'entreprises et de laboratoires académiques reconnus (IRSTEA, LM2P2) justifient le positionnement de la région sur ce secteur, soutenu par la présence du pôle Eau et du cluster Ea éco-entreprises.

S'agissant du Génie Ecologique, la compétence régionale est reconnue, tant au niveau des BE que des entreprises spécialisées et les spécificités et les contraintes régionales en matière de biodiversité conduisent à soutenir ce secteur, déjà exportateur.

Enfin, les nouveaux modèles économiques - l'économie circulaire qui inclut l'ensemble du cycle de vie des produits, l'écoconception, l'Ecologie Industrielle Territoriale, l'« Economie de la Fonctionnalité », la consommation responsable et la valorisation des déchets - contribuent fortement à la structuration d'une région plus économe en ressource.

La filière regroupe environ 6.500 établissements pour près de 55.000 emplois (croisement entre les chiffres d'EDF et de l'INSEE). L'écosystème s'est structuré autour de grands groupes. La région compte également plusieurs structures d'accompagnement : Capenergies, pôle Mer Méditerranée, pôle Eau, EnvirobotBDM, cluster Ea Ecoentreprises, etc. et près de 20 organismes de recherche spécialisés (Division d'Ingénierie du Parc nucléaire en exploitation d'EDF), Enerplan, GERES, Observatoire Méditerranéen de l'Energie, Plan Bleu, Cerege, Irstea, BRGM, Collège de France, Centre d'océanologie de Marseille, Cemagref, etc.).

⁸ Chiffres 2015

La filière est de facto en corrélation avec la plupart des autres filières présentes dans la région : maritime (éolien offshore flottant et énergies marines), chimie et matériaux (à travers les activités liées à la valorisation et la réduction à la source), optique et photonique (pour le contrôle et le suivi des émissions de CO₂), transports, agriculture-agroalimentaire et BTP (éco-matériaux et valorisation des déchets du BTP).

Le développement de la filière s'appuie sur les technologies numériques et la chimie-environnement.

Localisation des activités : la région accueille un tissu riche d'entreprises dans les domaines de la production d'énergies bas carbone (nucléaire, hydroélectricité et aquathermie, photovoltaïque, solaire thermique et thermodynamique à concentration, bioénergies incluant la biomasse et les biodéchets, éolien terrestre et offshore flottant), des smart grids, de l'eau et des déchets (gestion et valorisation). Ces activités se répartissent sur le territoire régional selon la localisation des ressources (Marseille Cadarache pour le nucléaire, par exemple).

Les activités de recherche dans le domaine de l'énergie se concentrent notamment au CEA de Cadarache, avec ITER et à la Cité des énergies. Les compétences de la région reposent également sur les laboratoires de l'Ecole Centrale et sur l'IMREDD.

Tendances du marché :

- le marché de l'énergie s'oriente de plus en plus vers la production d'énergies bas carbone (éoliennes flottantes, biomasse, photovoltaïque etc.). Cette tendance est soutenue par les avancées permises en matière d'intégration des réseaux énergétiques et télécoms/numériques pour la constitution de réseaux, immeubles ou quartiers « intelligents » assurant une gestion plus efficace des ressources énergétiques ;
- le grand nombre de territoires lauréats de l'Appel à Projets « Territoires à Energie Positive pour la croissance Verte » (TEPCV) est un facteur de dynamisation du marché des « énergies de demain » ;
- pour les Energies Marines Renouvelables, la Région dispose d'un tissu d'entreprises compétentes (avec un potentiel d'expérimentation et de développement spécifique à la façade méditerranéenne) ;
- la valorisation et la meilleure gestion des ressources en eau et l'amélioration et protection de la ressource pour les captages d'eau potable, etc., ainsi que le traitement performant des eaux marquent l'évolution de la filière avec la meilleure gestion patrimoniale des réseaux ;
- la réduction des impacts environnementaux des services d'eau et d'assainissement participent également à la tendance d'optimisation de la gestion des ressources ;
- la réduction à la source de l'utilisation des matières premières et la gestion des déchets avec valorisation énergétique ou matière de ressources préalablement triées complètent ces tendances de marché.

3.2 Aéronautique, spatial, naval et défense

La filière couvre une large gamme d'activités de pointe touchant aux dirigeables, aux avions légers, aux hélicoptères, au spatial, à la défense et à la sécurité globale. Elle regroupe environ 190 entreprises représentant

près de 50.000 salariés. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie de l'implantation d'acteurs mondiaux de l'industrie de la défense et de la sécurité civile, de l'aéronautique et du spatial (1^{ère} filière industrielle de la région). L'écosystème est structuré autour de grands donneurs d'ordre qui drainent un vaste réseau de PME sous-traitantes et leur apportent une base technologique solide.

Au croisement de ces industries d'excellence, deux segments émergents sont appelés à se développer : le dirigeable (l'une des composantes de la solution « Transport de demain » de l'industrie du futur) et le marché dual du drone (sur le segment de la surveillance).

De même, des technologies clés comme la robotique sous-marine, les systèmes embarqués, la cyber-sécurité et les senseurs comme l'acoustique, sont au meilleur niveau mondial.

La région se place en deuxième position au niveau national en termes de présence industrielle et de capacités de recherche dans le secteur aéronautique et spatial. L'écosystème est complété par des structures d'accompagnement reconnues au niveau national et européen, notamment les pôles de compétitivité SAFE et Mer Méditerranée, les clusters EDEN, EXCELL'AIR, Toulon Var Technologies, ou Henri Fabre. Une dizaine de laboratoires et de centres de recherche viennent en appui de la filière sur des secteurs complémentaires (microélectronique, optique-photonique, télécommunications, métrologie, biotechnologies, technologies de l'image, matériaux avancés...). Enfin, 59 laboratoires de recherche, écoles et universités sont dédiées à ses activités (ONERA, Institut FRESNEL, INRIA, CNRS, IFREMER...).

Les atouts régionaux reposent sur la capacité, à l'échelle régionale, à couvrir toute la chaîne de valeur, de l'amont à l'aval et sur une forte maîtrise technologique partagée. En effet, cette combinaison inédite de secteurs de pointe qui s'interfacent, permet d'adresser collectivement les enjeux de compétitivité industrielle autour de l'usine du futur, et de mutualiser des moyens autour de plateformes multipartenariales. Avec le Technocentre Henri Fabre et la plateforme Inovsys, les PME conservent une avance technologique autour de la mécanique, des matériaux avancés et des procédés du futur. Le projet structurant System Factory sur les systèmes complexes industriels (naval, opérations aériennes et spatiales) complète ces atouts.

Localisation des activités : les entreprises se concentrent essentiellement à Marignane et à Cannes autour des sites d'Airbus Helicopters et de Thales Alenia Space. Les zones d'emploi de Marseille-Aubagne et d'Aix-en-Provence regroupent conjointement près de 75% des emplois dédiés à la chaîne d'approvisionnement régionale de la filière. Celles de Cannes - Antibes et de Nice concentrent près de 15% des effectifs de la filière. Le Var est le premier département de défense en France, grâce notamment à la présence du 1^{er} port militaire français. Les activités maritimes de défense se concentrent surtout près de Toulon avec la base navale (PIB annuel : 1,1 Mds d'€). Autour de grands groupes, se développe un écosystème de dimension européenne dédié aux hautes technologies Sécurité/Sûreté. La zone d'Istres est appelée à se développer autour des avions du futur socle de la filière émergente du « dirigeable ».

Tendances du marché :

Les tendances de la filière sont orientées vers le développement de produits plus respectueux de l'environnement (aérodynamisme performant, poids réduit, moteurs à moindre consommation intégrant des technologies de plus en plus complexes), et sur une performance industrielle « supply chain » dans une

organisation d'entreprise étendue, avec l'essor accéléré de logiciels, d'objets communicants et de services informatisés.

Dans un contexte international incertain, il s'agira de développer des produits sécurité/ sûreté répondant aux nouvelles exigences d'un marché évolutif sans cesse plus concurrentiel et ouvert.

La filière joue un rôle central dans le déploiement d'une stratégie industrielle inter-filières autour des enjeux de l'Industrie du Futur, d'un leadership à prendre sur les marchés du futur par une mise en synergie de l'offre technologies et par le partage de méthodes en partant d'un socle de liens déjà existants et de nouvelles coopérations à structurer.

3.3 Industrie maritime, portuaire et logistique

Le secteur de la logistique est issu de l'activité Transport et Logistique, qui représente 114 000 emplois, soit 10% de l'emploi salarié. En 2013, ce secteur d'activité a généré pour la région 7,4 Milliards de valeur ajoutée (source INSEE), soit 5,4% de la VA totale de la région. Cette position de la logistique s'appuie sur diverses infrastructures:

- trois ports majeurs, dont le premier port français en tonnes transportées (Marseille) ;
- des liaisons et ports fluviaux ;
- un réseau ferroviaire concentré sur deux axes : le Rhône et la bande littorale ;
- plusieurs dispositifs de transports combinés rail-route/fleuve-route ;
- un réseau autoroutier rayonnant à 180° avec un axe intérieur (A8, A51), littoral (A50-A57-A8 Est), rhodanien (A9) et languedocien (N113-A54-N568) ;
- deux aéroports de fret majeurs (Marseille et Nice 1er et 5ème aéroport fret de province).

L'industrie maritime marque fortement l'histoire de la région : jusqu'en 1966, elle compte trois grands chantiers de construction navale à La Ciotat, La Seyne et Port-de-Bouc. Quant à la réparation navale, elle est, jusqu'à la fin des années 70, une des activités les plus importantes de l'économie marseillaise (cf. la mise en service de la forme 10 en 1975). Les activités sous-marines (plongée professionnelle, océanographie, robotique, services offshore pétroliers et gaziers, câblage, archéologie, ...) marquent également l'histoire de la région. La région compte 135 ports de plaisance et de pêche.

Les filières de l'industrie maritime et logistique sont une des clés de voûte de l'ensemble des secteurs industriels et de services régionaux : tourisme, commerce,... Elles s'appuient sur l'ensemble des technologies clés.

Les entreprises de la filière sont suivies par diverses structures d'accompagnement (Cluster PACA Logistique, Union Maritime et Fluviale de Marseille-Fos, Observatoire Régional des Transports, Pôle de compétitivité Mer Méditerranée, Cluster Riviera Yachting Network). La filière compte des laboratoires comme le CRET-LOG à Aix-en-Provence (management de la firme, performance et création de valeur, etc.) et l'INRETS à Salon-de-Provence (transports et sécurité). Les Chambres de Commerce Territoriales, le Comité Régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins, IFREMER, les Universités complètent les acteurs de l'écosystème.

Le Pôle de compétitivité Mer Méditerranée, qui a pour ambition de développer durablement l'économie maritime et littorale, rassemble, à lui seul, plus de 400 acteurs du secteur. Ses Domaines d'Activités Stratégiques sont la sécurité et la sûreté maritimes, le naval et le nautisme, les ressources énergétiques et minières marines, les ressources biologiques marines, l'environnement et l'aménagement du littoral, les ports, les infrastructures et les transports maritimes.

Le Cluster Riviera Yachting Network fédère de son côté 90 entreprises, dont les principaux chantiers de réparation navale haute plaisance.

Le GPMM accueille une activité de réparation navale avec 9 formes de radoub dont la plus grande de Méditerranée, la « forme 10 ». Cette forme, avec ses 465 mètres de long pour 85 mètres de large, pourra accueillir les grands paquebots de croisière.

La filière pêche est organisée, outre son comité régional, autour de deux comités départementaux, dix-sept Prud'homies et une Organisation de Producteurs. Elle se caractérise par des sorties en mer de courte durée et une vente à quai, ou dans des circuits courts, qui permettent d'assurer la qualité et la fraîcheur des débarquements.

Localisation des activités : les installations du Grand Port Maritime de Marseille s'étendent jusque dans le Golfe de Fos sur plus de 10.000 hectares. Le foncier logistique est concentré dans le département des Bouches-du-Rhône, au sud de la « Dorsale » logistique. On estime que ce département accueille environ 3 millions de m2 d'entrepôts qui approvisionnent largement le tissu économique et résidentiel de l'est de la région. Cette localisation historique s'explique notamment par :

- le poids de l'activité maritime (GPMM) et des activités industrielles associées ;
- la disponibilité du foncier et les projets d'aménagement associés (Clésud, Distriport, St Martin de Crau) ;
- la présence d'infrastructures de transport et les articulations entre elles.

Le Port de Toulon affiche un réel dynamisme avec 1,3 million de voyageurs (chiffres 2014). Ce trafic est principalement lié à la liaison vers la Corse (1^{er} port continental de desserte avec 1,2 million de passagers, +13,6%). Côté fret, un service roulier a été mis en place en 2011 vers la Turquie. À raison de trois allers-retours par semaine, 50.000 remorques ont été traitées au cours de l'année 2015.

Les activités de plaisance et de grande plaisance sont localisées sur l'ensemble du littoral régional : plutôt à l'est en ce qui concerne les services et à l'ouest pour la réparation et la maintenance. A côté des chantiers de Toulon, la Seyne/Saint-Mandrier (jusqu'à 60 m+ et 670 t) et de Marseille, le pôle de La Ciotat occupe une place significative et dispose d'infrastructures importantes, dont un ascenseur à bateaux d'une capacité de 2.000 tonnes.

La réparation navale lourde se concentre à Marseille (forme 10).

Les activités sous-marines et les services pour l'offshore sont principalement partagés dans les pôles de Toulon et de Marseille.

Tendances du marché :

- les solutions de mobilité intelligente et de multi-modalité, les solutions info-logistiques sont en essor ;
- la logistique verte, avec la recherche de modes de transport et de logistique les plus respectueux de l'environnement, constitue également une tendance marquante. A titre d'exemple, l'objectif « Navire du futur » qui permettra, sur les 10 prochaines années, la réduction, de 50 % des émissions de gaz à effet de serre, de 50 % l'impact environnemental, la baisse des coûts et du temps de maintenance ou la logistique collaborative qui favorise la performance sur la supply chain par un ensemble d'interactions entre deux ou plusieurs acteurs, présents sur la chaîne ;
- la modernisation portuaire est un enjeu important pour les bureaux d'études et les entreprises françaises des travaux publics maritimes. Elle leur offre des perspectives de marchés en Europe et également en Afrique du Nord, Amérique et Asie, continents où les firmes françaises sont bien présentes ;
- les écotecnologies s'incarnent également par de nouveaux produits, à l'exemple du navire vert et de nouveaux procédés de conception et de réparation respectueux de l'environnement ;
- l'essor de l'activité de démantèlement de navires est notable ;
- le marché du refit de yacht demeure en hausse avec un accroissement de la taille des bateaux ;
- la valorisation touristique des activités portuaires et maritimes est également à signaler.

3.4 Agriculture, agro-alimentaire et cosmétiques

Le positionnement stratégique régional est centré sur la production de produits de qualité et sur la valeur ajoutée. Avec une dynamique confirmée en agriculture raisonnée et biologique, de nombreux labels de qualité et de forts savoir-faire en confiserie, biscuiterie, plats cuisinés, transformation de fruits et légumes, arômes, souvent à connotation "terroir", plutôt positionnés sur des marchés haut de gamme, voire de niche, ces secteurs disposent d'une bonne image auprès des consommateurs. Ce positionnement est conforté par une connotation positive de la Provence utilisée par les entreprises comme vecteur d'image tant sur le marché régional que national ou à l'export.

L'écosystème est constitué :

- par la présence de quelques grands groupes coexistant avec des TPE/PME transformant globalement assez peu les productions primaires locales pourtant diversifiées et générant de l'emploi non délocalisable ;
- par un bassin de consommation important.

En ce qui concerne la cosmétique et la parfumerie, la chaîne de production est complète au niveau régional et adossée à une production agricole dédiée aux plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Il s'agit d'une activité historique au niveau régional (activité présente depuis le milieu du 18ème siècle autour des parfumeurs

de Grasse) et aussi organisée sur une production agricole de qualité comme la lavande AOC « huile essentielle de Haute Provence ».

La région bénéficie d'une diversité importante des produits de l'agriculture avec un leadership sur plusieurs filières : fruits (pommes, poires, cerises, figes), légumes (salades, courgettes, potirons), olives, riz, fleurs coupées, plantes à parfum, certaines de ces filières ayant une forte renommée (huile d'olive, vin...). La région dispose d'outils et moyens logistiques dédiés à la filière (ex. : un marché-gare, ...).

Ce positionnement repose également sur une recherche et une expérimentation reconnues à la fois en agriculture, mais aussi sur les arômes et les additifs (grâce à l'INRA, à l'Université d'Avignon et aux différentes stations de recherche-expérimentation agricoles comme le GRAB, la Pugère, la Tapy, le CTIFL et les Universités de Nice et d'Avignon).

Les productions agricoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont particulièrement exposées à l'apparition de dangers sanitaires notamment émergents, en raison principalement de 2 facteurs :

- des conditions climatiques particulièrement favorables aux maladies vectorielles (FCO, xylella fastidiosa, ...);
- de nombreuses voies d'échange (aéroportuaires, portuaires et routières) existant sur le territoire.

Or, le chiffre d'affaire des exportations de produits agricoles a représenté 2.414 millions d'euros² en 2015. Dans une économie où les barrières douanières ont progressivement été remplacées par les barrières sanitaires, il est essentiel de préserver l'acquis sanitaire tant sur les productions animales que sur les productions végétales. L'amélioration du statut sanitaire vis-à-vis de maladies existantes mais non encore gérées collectivement peut également être un atout supplémentaire pour maintenir les marchés, voire en conquérir de nouveaux.

Structuration de la filière :

La filière regroupe près de 27.000 établissements (dont 22.440 exploitations agricoles) pour environ 80.000 emplois (dont près de 43.000 dans les exploitations agricoles, 27.000 dans les industries agroalimentaires et 10.000 pour la parfumerie-cosmétique).

Plusieurs structures accompagnent la structuration de la filière, dont la Chambre Régionale d'Agriculture, Coop de France méditerranée, la FRIAA, CRITT Agro, les pôles de compétitivité Terralia et PASS, Agroparc, la Cité de l'Alimentation. On note également plusieurs organismes scientifiques (Centre de Recherche en Nutrition Humaine Méditerranée, INSERM, INRA, LIA, CTCPA), des laboratoires de recherche publique (Université Aix-Marseille I, II et III, Université d'Avignon, etc.) et des laboratoires privés.

Un lien fort existe avec la filière du tourisme-culture-art de vivre et sports à travers la valorisation de la production locale. Des complémentarités et des relations commerciales existent avec la filière logistique et transport.

Enfin, cette filière s'appuie sur diverses technologies pour améliorer les procédés : biotech, chimie numérique, optique et photonique.

Localisation des activités :

Les activités agricoles varient selon la géographie des territoires avec une activité d'élevage prédominante en montagne et une production viticole, céréalière, horticole et de fruits et légumes dans les plaines et proche du littoral. Les principaux sites pour les industries agroalimentaires se trouvent autour d'Avignon et Marseille-Aix-en-Provence, sur Nice et la zone entre Apt et Forcalquier. Le Var est spécialisé dans la viticulture.

Tendances du marché :

Les grandes tendances dans le domaine de l'agriculture concernent :

- l'agriculture durable et connectée : il s'agit de s'orienter vers des activités plus propres, plus compétitives produisant des produits de qualité, en utilisant notamment les technologies numériques et le big data. Ce mouvement vise à répondre aux nouvelles tendances de consommation (recherche de produits plus sains, traçabilité, etc.) ;
- l'achat local de proximité et en circuit court et l'identification de l'origine des produits ;
- la bioéconomie qui vise à assurer des valorisations alimentaires et non alimentaires des produits agricoles (biocarburants), la recherche d'alternatives aux protéines animales ainsi que la lutte contre le gaspillage ;
- la relation producteur/ consommateur évolue également à travers la mise en place de nouveaux modes de consommation, des démarches d'innovation collaborative et de l'usage d'interfaces numériques.

En ce qui concerne l'agroalimentaire et la cosmétique : la tendance est au développement de produits de qualité, naturels ou bio, ainsi qu'à la recherche de procédés de fabrication écologiquement durable et de production locale ; l'enjeu étant d'aligner les performances des produits naturels sur celles des produits conventionnels (texture identique, senteur plus subtile).

Les marchés s'ouvrent également au développement de produits et de packaging innovants adaptés à de nouvelles cibles (silver économie, marché masculin, marché ethnique). Les entreprises s'orientent de plus en plus vers la conception de produits et de soins à forte valeur ajoutée qualitative, organoleptique et technologique.

3.5 Santé

Dans la chaîne de valeur, le marché de la santé est, aujourd'hui, un marché global, dont la valeur repose essentiellement sur la recherche et le développement de nouvelles thérapeutiques, avec des éléments de diagnostics étroitement liés en amont de la filière.

Cette phase est créatrice d'emplois de très haut niveau, en nombre limité, mais résidents et non exportables. Le développement de nouvelles thérapies est un processus long et coûteux, les phases finales de validations cliniques chez l'homme et la distribution des produits sont principalement assurées par des entreprises majeures de l'industrie pharmaceutique avec lesquelles les ETI du secteur nouent des partenariats. Ces entreprises majeures apportent ainsi des fonds considérables permettant à ces ETI de poursuivre leur développement.

Structuration de la filière :

La filière regroupe environ 700 entreprises, dont 100 en biotechnologies. On compte environ une centaine de laboratoires, dont le Centre d'Immunologie de Marseille Luminy et l'Institut de Biologie du Développement à Marseille, ainsi que l'Institut de Biologie Valrose et l'Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire à Nice. 4.400 chercheurs, ingénieurs et techniciens œuvrent dans les sciences du vivant. En oncologie, plusieurs établissements majeurs sont implantés : l'APHM, le CHU de Nice, l'Institut Paoli Calmettes ou l'Institut Antoine Lacassagne, ...

Le pôle de compétitivité EUROBIOMED est la principale structure d'accompagnement économique spécialisée en région. Le pôle contribue à la définition de la stratégie régionale, il mobilise et met en réseau ses entreprises adhérentes à travers notamment le soutien technique aux projets d'innovation territoriaux (labellisation, ingénierie et animation des entreprises et laboratoires). Il assure un rôle d'interface approfondi avec la SATT et les Universités Aix-Marseille Université et Nice Sophia Antipolis.

Les pépinières et incubateurs (PACA Est, Protisvalor, Grand Luminy Technopole, Impulse) complètent le dispositif d'accompagnement.

Plusieurs projets structurants alimentent la filière autour de trois territoires :

- le campus Timone, avec notamment l'IHU Méditerranée Infection (Institut Hospitalo-Universitaire), la Fondation GIPTIS (Genetics Institute for Patients, Therapies, Innovation and Science), l'Institut des Neurosciences de la Timone, le centre d'excellence DHUNE (maladies Neurodégénératives) et CERIMED (Centre Européen de Recherche en Imagerie Médicale) ;
- le campus de Luminy, avec le projet Marseille Immunopôle, le démonstrateur MiMabs (démonstrateur préindustriel au service du développement accéléré d'anticorps d'immunothérapie) et le CIPHE (centre d'Immunophénomique) - Sophia Antipolis, avec le bio-incubateur.

La filière Santé a des liens étroits avec les secteurs de la silver économie, de la chimie, du maritime (biologie marine).

La filière s'appuie sur les technologies numériques, la micro et la nanoélectronique, sur l'optique et la photonique ainsi que sur les matériaux et matériaux composites.

Localisation des activités :

La région compte sur son territoire des établissements de grande taille (site de production, centres de recherche) dépendant de grands groupes internationaux, principalement localisés dans les Alpes-Maritimes. Elle dispose également d'un vivier de Start-Ups et PME dans le domaine de la biotechnologie et des dispositifs médicaux qui se concentrent à Marseille.

Elle dispose de près de 400 établissements de santé, dont l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille (APHM), le Centre Hospitalo-Universitaire de Nice.

Tendances du marché :

- l'immunologie, considérée comme l'une des technologies du futur ;

- les diagnostics prédictifs et la médecine préventive avec la gestion des données médicales (bigdata) ;
- la médecine régénératrice, les thérapies intégratives avec compagnons (vecteurs, dispositifs médicaux et diagnostics) ;
- l'e-santé avec le développement d'applications mobiles ;
- la bio-informatique ;
- la télémédecine et les objets connectés ;
- l'accès équitable aux soins.

3.6 Silver économie

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur constitue un laboratoire d'expérimentation et de déploiement d'excellence, de par son tissu socio-économique (la part de personnes âgées est plus élevée que dans la moyenne des régions françaises), et par sa capacité à attirer le flux de touristes seniors dans un contexte démographique marqué par le vieillissement de la population. On constate également l'accroissement du nombre de personnes âgées dépendantes, notamment à domicile, nécessitant des réponses adéquates à leurs besoins.

Un des attraits spécifiques de la région réside dans un secteur de la santé et des soins très développé, avec une offre importante de services hospitaliers connectés à des entreprises innovantes via des livinglabs et des centres experts. S'y ajoute une recherche à la pointe dans des domaines tels que l'oncologie, la gériatrie, la gérontologie, la neurologie et les maladies neurodégénératives.

Il faut noter que la Silver économie est une « économie transversale » qui trouve des déclinaisons dans de nombreux marchés (assistance à l'autonomie et au maintien à domicile, services aux particuliers, etc.).

Structuration de la filière :

La filière s'appuie sur un écosystème constitué essentiellement par des start-ups innovantes exploitant des technologies clés pour le développement des solutions adaptées aux besoins des seniors et de près de 4.000 entreprises de services à la personne, représentant 60.000 emplois, avec un potentiel important de développement supplémentaire dans les années à venir (augmentation de 10 à 20 % selon les départements en 2020 par rapport à 2010, du seul fait des évolutions démographiques, selon l'INSEE).

La filière est soutenue par un tissu exceptionnel de pôles et de centres experts. Côté entreprises et centres de recherche, on trouve le pôle de compétitivité Eurobiomed, mais aussi les pôles de compétitivité SAFE, SCS et Terralia, ainsi que le Cluster régional des Services à la personne (Pôle Services à la Personne, qui regroupe plus de 23.000 emplois).

Pour l'expérimentation et l'accélération à la croissance, le Centre 27 Delvalle est le premier démonstrateur/pépinière de la santé connectée. Il constitue la première pierre de la Cité européenne de la santé de la Métropole niçoise, en association avec le Centre d'innovation et d'usage en santé, France Silver éco et le CHU de Nice.

La Silver économie développe, de par sa dimension transversale, des liens avec d'autres filières stratégiques telles que la filière «Tourisme-Culture-Art de Vivre-Sports» et la filière «Agriculture, Agro-alimentaire & Cosmétiques».

Localisation des activités :

Les principales entreprises de la filière se situent dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes. Elles concentrent en particulier les entreprises technologiques, du fait de l'existence d'un écosystème digital et innovant fort sur ces deux territoires.

Les activités de soins et de services à la personne sont réparties sur l'ensemble du territoire régional, en raison de leurs missions de proximité.

Tendances du marché :

- les tendances démographiques mondiales à l'amélioration de l'espérance de vie indiquent l'existence d'un marché en plein développement ;
- la tendance générale vers le développement de couples produits/services, favorise l'émergence de nouvelles solutions aux besoins des seniors en matière :
 - d'assistance à l'autonomie et au maintien à domicile (E-Health : objets connectés, gestion de l'environnement intérieur, adaptation de l'habitat ou développement d'une nouvelle offre d'habitat, ...) ;
 - de services aux particuliers (mobilité, sport adapté, contrôle de la santé, etc.), en lien avec des outils de prévention (notamment autour du gaming) ;
 - de gestion et d'exploitation de données (gestion sécurisée des données des dossiers médicaux, suivi patient à distance, ...).

3.7 Tourisme-culture-art de vivre-sports

Provence-Alpes-Côte d'Azur est une destination touristique privilégiée par les français : elle propose une offre touristique diversifiée, un territoire accessible, un patrimoine artistique important, des événements culturels et sportifs uniques (Festivals de Cannes, d'Avignon et d'Aix-en-Provence, Marseille capitale du sport 2017,...). Elle occupe la 1^{ère} place en France avec l'Ile-de-France pour le nombre de festivals.

Structuration de la filière :

La filière compte sur un écosystème de grandes entreprises ainsi que de PME et start-ups innovantes et dynamiques reliant tourisme, culture, sport, numérique et multimédia.

En termes d'emplois, le tourisme génère 141 000 emplois directs, soit 7,5% des emplois de la région. En ce qui concerne l'industrie culturelle et créative, Provence-Alpes-Côte d'Azur compte plus de 26 000 entreprises, dont 1 000 pour les activités créatives et numériques.

La région possède plusieurs structures d'accompagnement dédiées : clusters régionaux (Provence-Côte d'Azur Events, PRIMI, pôle Industries Culturelles et Patrimoine), Comités Régionaux du Tourisme, chambres consulaires, agences de développement, ... auxquels s'ajoutent les organismes liés à la culture et aux usages

numériques. Elle dispose de centres de recherche reconnus dans le domaine de l'audiovisuel et du multimédia (LSIS, GAMSAU, LMA, GMEM, SIS, I2M, LIA, Telomedia, etc.). Dans le domaine sportif, la région compte un nombre considérable d'équipements sportifs et de pleine nature, plus d'une centaine de ligues et de comités régionaux et de centres de formation.

Des entreprises et des organisations qui participent de manière directe ou indirecte à l'image et à l'expérience «consommateur» du territoire.

La visibilité de la Région sur cette filière a permis l'obtention du Label French Tech Culture pour Avignon-Arles-Nîmes. Ce positionnement s'est traduit par la création de l'accélérateur The Bridge.

Parmi les atouts régionaux : une destination touristique particulièrement attractive, une offre culturelle, sportive, artistique et patrimoniale importante des paysages attractifs (cf. sites de tournages de films) , un écosystème favorable aux PME et aux start-ups des industries culturelles et créatives et un soutien important des collectivités territoriales en faveur des activités culturelles, de nombreuses manifestations sportives, nationales et internationales.

La filière a un rôle moteur pour d'autres secteurs (transport, commerce, etc.). Elle pourrait avoir un rôle plus important grâce au jeu de fertilisation croisée avec d'autres secteurs, notamment celui de l'agroalimentaire. Les synergies sont importantes avec les technologies clés et notamment les TIC, le numérique et l'optique.

Localisation des activités :

Une part importante des effectifs salariés du tourisme est localisée le long du littoral.

Il faut souligner que, malgré des effectifs moindres, l'activité touristique joue un rôle très structurant pour les territoires de l'arrière-pays (Gap, Alpes-Mercantour, Briançon, Verdon,...).

Les activités créatives et numériques sont concentrées dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes.

Tendances du marché :

- activités touristiques et culturelles : les principales tendances du marché sont représentées par la structuration de la filière «experience economy» : une structuration de l'expérience client par des offres autour du ressourcement ou des sensations. Cette tendance est renforcée par l'évolution du e-tourisme et de l'utilisation des big data, ce qui se traduit dans une nouvelle approche « customer centric ». Ceci induit une personnalisation importante des solutions offertes. L'essor de l'éco-tourisme est l'une des manifestations de cette tendance ;
- activités créatives et numériques : des tendances fortes se développent : le transmedia, la ludification (gamification) des expériences, l'usage du numérique pour l'apprentissage et le réapprentissage. La filière connaît une transformation importante du fait de l'essor de la réalité augmentée, de la conceptualisation d'interface, du développement de l'audiovisuel au travers du numérique, d'un usage du son plus conséquent et de nouvelles modalités d'écriture.

3.8 Les 3 technologies clés

Les technologies clés sont à la base d'innovations de rupture et incrémentales. Elles sont le support de la compétitivité et de la croissance pour les filières les plus « traditionnelles » de la région (tourisme, agriculture, services, ...) et pour les plus « innovantes » : aéronautique, défense, santé...

Elles s'appuient sur de la R&D, des cycles d'innovation rapides et des emplois hautement qualifiés. Pluridisciplinaires, car à la frontière de plusieurs domaines technologiques, avec une tendance à la convergence résultant souvent de la nécessaire intégration de plusieurs technologies, et au creuset de différentes filières, les technologies clés sont omniprésentes dans le développement de l'économie, de plus en plus numérisée.

Avec l'explosion des objets communicants y compris en milieu industriel, elles sont autant de réponses aux besoins et usages en émergence, formidable vivier d'opportunités à capter pour les PME.

L'Europe et la Direction Générale des Entreprises (Ministère de l'économie et des finances) ont identifié des technologies clés nécessaires aux marchés de demain. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur concentre sur son territoire plusieurs écosystèmes d'excellence couvrant trois des principales technologies clés : Numérique, Optique-Photonique et Chimie-Matériaux. L'enjeu est de prendre appui sur ces savoir-faire d'excellence et ces écosystèmes, historiquement constitués, et déjà rodés aux coopérations, pour accompagner le développement économique des entreprises régionales vers les marchés à forte valeur ajoutée, tout en anticipant les usages à venir.

Les technologies clés ne constituent pas une filière en tant que telle, mais un vecteur stratégique transversal présentant un intérêt systémique qui prend appui sur trois écosystèmes.

3.8.1 Structuration des technologies du numérique :

La région Provence Alpes Côte d'Azur est, aussi, celle qui a vu naître la carte à puce. Le numérique regroupe près de 10.000 établissements pour environ 40.000 emplois dont plus de 9.000 sur IoT (Internet des Objets) et peut s'appuyer sur un réseau d'expertises (pôle de compétitivité SCS, Telecom Valley, ARCSIS, cluster PRIMI, plus d'une dizaine de laboratoires : CNRS, INRIA, EURECOM, I3S/LEAT, IM2NP, CEA etc.) et sur une offre de plateformes technologiques de très haut niveau (CIMPACA, Connectwave CNRFID, Com4Innov) pour tester et pré-industrialiser. La filière numérique constitue l'un des tous premiers écosystèmes français, reconnu internationalement pour son excellence en matière de solutions communicantes sécurisées autour des technologies du «sans contact», des réseaux, du «machine to machine», des services mobiles et de la sécurité et des identités numériques.

Localisation des activités :

Capitalisant sur des acteurs technologiques leaders, autour de la Technopole internationale de Sophia-Antipolis, les activités de microélectronique et IoT sont situées essentiellement dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes, avec quelques établissements autour d'Avignon. Les activités de télécommunications sont réparties en tout point du territoire entre Marseille, Aix-en-Provence, Avignon, Toulon et Nice et quelques établissements près de Gap.

Tendances du marché :

Avec 50 à 80 milliards d'objets connectés (IoT) d'ici 2020, des applications et usages infinis dans la production industrielle, les transports, la e-santé, la Silver économie, la Smart City ou les Smart Grids, l'Internet des objets est au cœur de la révolution numérique.

La filière numérique, fédérée autour du pôle de compétitivité mondial SCS et des six réseaux thématiques French Tech, entend répondre aux enjeux posés par la numérisation de l'économie à partir de ses segments de spécialisation (technologies de communication sans fil (NFC, RFID...), réseaux de communication mobiles dont 5G et services associés, procédés M2M (mise en relation d'objets communicants entre eux, connectivité mobile, sécurisation des échanges de données, sécurité et identités numériques).

3.8.2 Structuration de l'Optique et Photonique :

Regroupant les technologies liées aux sciences de l'ingénierie de l'émission, de la transmission, de la manipulation et de la détection de la lumière et celles traitant du photon, l'écosystème fédéré en région Provence Alpes-Côte d'Azur occupe une position d'excellence au plan national et européen, notamment avec la plateforme Photonics 21 qui définit les axes stratégiques pour la photonique à l'horizon 2020. La filière régionale est structurée autour de près de 90 entreprises représentant environ 4.500 salariés avec une concentration élevée d'entreprises innovantes et la présence de quelques grandes entreprises industrielles intégratrices de technologies. Elle couvre une diversité de secteurs applicatifs qui stimulent l'innovation et la R&D en région et adresse des marchés internationaux.

En outre, la filière régionale peut s'appuyer sur un réseau et des outils structurés dont le pôle de compétitivité OPTITEC qui soutient la diffusion et les applications de ces technologies auprès des entreprises régionales en partenariat avec les autres pôles de compétitivité et clusters régionaux, SCS, MER, SAFE, Eurobiomed, CapEnergies et PRIMI. Enfin, près de 25 laboratoires de recherche à la pointe dans ce domaine au niveau national et européen (LAM, Onera, CPPM, CRNEA, INLN, INRIA, Institut Fresnel, etc.) sont présents en région et soutiennent une innovation au service des PME et des grands acteurs régionaux.

Localisation des activités :

L'essentiel des activités liées à la filière se trouve autour d'Aix-en-Provence, Marseille et Nice-Sophia Antipolis avec quelques laboratoires sur Avignon.

Tendances du marché :

La tendance, en croissance, est à la couverture de multi-applications sur un large spectre de marchés : des capteurs intelligents et aux puces plus complexes pour l'environnement et l'agriculture, le médical et l'analyse du vivant, les contrôles de procédés, la gestion et la surveillance de bâtiment et d'infrastructures. Elle porte aussi sur l'exploitation de niches commerciales associant l'exploitation de technologies innovantes sur les marchés d'opportunités (aéronautique, aérospatial, procédés industriels, photovoltaïque, instrumentation scientifique, télécommunications ferroviaires et services de mobilité). D'importants débouchés sont, d'ores et

déjà, constitués par les marchés de volume, comme par exemple l'automobile, l'électronique grand public et l'éclairage stationnaire, en lien avec les nouvelles tendances en matière de 3D (éclairage intelligent, effets couleur et lumière, etc.). La sécurité-défense, un des domaines historiques d'application de ces technologies, continue à fournir de nombreux débouchés aux entreprises développant des solutions optiques photoniques.

3.8.3 Structuration de la Chimie et Matériaux :

L'écosystème régional couvre des activités dans le domaine des composites, plastiques, nano et bio-matériaux, de l'acier, des métaux, de l'aluminium et des composés chimiques avec une spécialisation en écologie industrielle vers les activités de chimie verte et la reconversion de sites industriels. La filière Chimie et Matériaux régionale se positionne comme fournisseur de solutions durables pour les filières avalées. Plus qu'une technologie clé, elle représente un ensemble de technologies et de produits (les solutions), qui sont des supports de compétitivité pour les filières avalées.

Historiquement implantée en région, la filière regroupe près de 750 établissements pour environ 25.000 emplois directs. Sa particularité régionale réside dans la présence d'acteurs sur l'ensemble de la chaîne de valeur : chimie de base, chimie des intermédiaires et de spécialité, chimie de consommation et filières avalées utilisatrices. Sont présents de grands groupes, mais également bon nombre de PME et plusieurs centres de recherche de pointe (CNRS, INRA, ARMINES, Institut des Sciences Moléculaires (ISM2), le Centre interdisciplinaire de nanosciences (CINAM), le laboratoire Chimie et Environnement (LCE), le laboratoire Matériaux divisés, interfaces, réactivité, Electrochimie (MADIREL), l'Institut de Chimie de Nice, le Centre de Mise en Forme des Matériaux (CEMEF) à Sophia, le laboratoire Matériaux Polymères-Interfaces Environnement Marin (MAPIEM) à Toulon, Sécurité et Qualité des Produits d'Origine Végétale (SQPOV) à Avignon et le CARMA.

Engagé dans la démarche européenne Sustainable Chemistry (Suschem) depuis 2010, l'ensemble de la filière participe au développement de la «Chimie verte».

ANNEXE 4 : ÉTUDE INTERNATIONALISATION ET CONQUÊTE DE NOUVEAUX MARCHÉS : GRILLE D'ANALYSE ET SÉLECTION DES PAYS CIBLES PRIORITAIRES

➔ Mission

- L'Agence Régionale pour l'Innovation et l'Internationalisation des entreprises (ARII), outil dédié de la Région, a reçu le mandat de **mettre en œuvre** cette action
- L'Agence a souhaité bénéficier du soutien d'un **partenaire extérieur** spécialisé pour réaliser un travail de recherche, veille, analyse et préconisations permettant :
 - l'**identification** des **destinations prioritaires**,
 - définies notamment au regard des atouts de la **région** (« filières d'excellence ») d'une part et des opportunités offertes par les **destinations** d'autre part,
 - de manière **concertée** (Comité de pilotage, autres partenaires : agences de développement économique, pôles de compétitivité, FrenchTech...)
 - la **conception d'un plan d'action**
- La méthodologie et les étapes prévues dans le développement de la mission sont présentées à la page suivante.

➔ Méthodologie - Etapes



➔ Périmètre d'étude

- Des **destinations** à étudier avaient été prédéfinies par les partenaires régionaux
 - Europe : Grande Bretagne, Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg), Allemagne, Italie, Espagne + *Pays Nordiques (Danemark, Suède, Norvège, Finlande)* + Russie, Israël, Turquie
 - Afrique : Algérie, Maroc, Afrique (Côte d'Ivoire, Sénégal)
 - Amérique du Nord : Etats-Unis (Californie et Floride) + *Canada*
 - Asie : Inde, Chine, Japon + *Singapour*
- Les **filières d'excellence** définies par la Région ont également été prises en compte
 - Technologies transverses (TIC, Optique, Chimie-Matériaux, Biotech) ; Agriculture, agroalimentaire & cosmétiques ; Santé innovante ; Aéronautique, spatial, naval & défense ; Industrie maritime et logistique ; Ecotech ; Tourisme, culture & art de vivre ; Silver economy
- ...de même que les **Opérations d'Intérêt Régional (OIR)**
 - Industrie du futur ; Energies de demain ; Industrie navale et maritime ; Logistique et mobilités durables ; Smart grids ; Smart city ; Smart mountain ; Technologies clés ; Tourisme et industries culturelles ; Naturalité ; e-Santé et silver economy ; Thérapies innovantes



➔ Indicateurs - Introduction

- L'**objectivation** du **choix** des **destinations** passait par l'établissement **d'une grille d'analyse** fondée sur différents **indicateurs** permettant d'apprécier les potentiels relatifs d'attraction d'investissements étrangers, de développement commercial à l'exportation pour les entreprises régionales et de partenariat économique avec la Région et ses partenaires
- **4 familles d'indicateurs** ont été intégrées :
 - 3 correspondant directement aux champs d'intérêt :
 - investissements étrangers, exportations régionales, coopération internationale
 - 1 correspondant aux facteurs influençant/favorisant le développement de ces 3 champs :
 - facilitateurs/leviers (« enablers »)
- Une **pondération** a été proposée entre ces quatre dimensions, et entre les différents indicateurs les composant

5

Indicateurs

- *Flux d'investissements dans les filières d'excellence vers l'Europe de l'Ouest – projets et emplois*
- *Flux d'investissements dans les filières d'excellence vers la France – projets et emplois*
- *Flux d'investissements dans les filières d'excellence vers la région Provence-Alpes-Côte d'Azur – projets et emplois*
- *Taille du marché, croissance et pouvoir d'achat*
- *Exportations européennes dans les filières d'excellence*
- *Exportations françaises dans les filières d'excellence*
- *Exportations régionales dans les filières d'excellence*
- *Expérience et préférences géographiques d'export des entreprises régionales*
- *Coopération économique – Région et autres acteurs régionaux*
- *Distance et connexions internationales aériennes*
- *Ouverture des économies – Intégration économique commerciale et monétaire et facilité des échanges*
- *Risque pays*
- *Relations institutionnelles*
- *Relations culturelles/linguistiques, de résidence et de tourisme*

➔ Classement global et par macro-région

	INVESTISSEMENT	EXPORT	COOPERATION	ENABLERS	Total	SCORE GLOBAL	CLASSEMENT
EUROPE							
Allemagne	0,486	1,000	0,711	1,000	11,855	0,846	2
Benelux	0,568	0,795	0,532	0,846	10,417	0,831	3
Espagne	0,225	0,700	0,697	0,740	8,238	0,867	5
Grande Bretagne	0,234	0,640	0,532	0,767	7,735	0,817	6
Italie	0,285	0,855	0,824	0,722	9,516	0,768	4
Pays Nordiques	0,195	0,332	0,484	0,726	5,783	0,481	7
AUTRES EUROPE							
Russie	0,078	0,205	0,622	0,459	4,037	0,322	10
Israël	0,015	0,112	0,337	0,422	2,576	0,206	14
Turquie	0,029	0,181	0,000	0,465	2,447	0,186	16
AFRIQUE							
Algérie	0,012	0,199	0,487	0,293	2,911	0,282	12
Maroc	0,015	0,192	1,000	0,484	4,486	0,368	9
Côte d'Ivoire	0,000	0,104	0,048	0,211	1,249	0,100	19
Sénégal	0,000	0,097	0,213	0,251	1,663	0,133	18
AMERIQUE DU NORD							
Etats-Unis	1,000	0,957	0,719	0,439	12,538	1,000	1
Canada	0,113	0,081	0,210	0,449	2,735	0,218	13
ASIE							
Chine	0,088	0,439	0,794	0,339	5,239	0,418	8
Inde	0,057	0,164	0,097	0,196	1,890	0,161	17
Singapour	0,018	0,193	0,161	0,384	2,524	0,201	15
Japon	0,142	0,298	0,371	0,349	3,989	0,318	11

Destinations prioritaires par macro-région

Les 6 premières prioritaires :

EUROPE : **Allemagne , Italie**

Proche-Europe : **Russie**

AMERIQUE DU NORD : **Etats- Unis**

ASIE : **Chine**

AFRIQUE / MEDITERRANEE : **Maroc**

Les destinations à fort potentiel :

EUROPE : **pays Nordiques**

ASIE : **Japon**

AFRIQUE /MEDITERRANEE : **Bassin méditerranéen**

AMERIQUE DU NORD : **Canada**

ANNEXE 5 : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le SRDEII est un document stratégique, mais c'est aussi une feuille de route opérationnelle. Cela requiert un suivi régulier des réalisations et des résultats, ainsi que l'appréciation à un instant T de leurs impacts.

Les indicateurs de résultats présentés ci-après déterminent deux cibles. En effet, pour chaque indicateur mesurant le résultat pour un engagement pris, sera identifiée, à partir d'un point de départ T0 (2017, si la valeur est disponible), une cible à atteindre à mi-parcours T1 (2019) et une en fin de période du schéma TF (2021). Enfin, chaque indicateur fait l'objet d'une définition et la source sera précisée afin que chacun puisse le vérifier en toute transparence.

5.1 Engagement n° 1 : Développer l'attractivité régionale

OBJECTIF : moderniser et investir dans les infrastructures déterminantes pour le développement économique régional.

☒ Référence SRDEII 1.1

INDICATEURS DE RESULTAT

Partenaires de l'objectif :

Etat, Région et collectivités territoriales, chambres consulaires, autorités organisatrices de mobilité, opérateurs de transport, responsables et gestionnaires d'infrastructures de transport.

R1 : Nombre d'abonnés Domicile-Travail pour les offres TER et cars départementaux/LER et Voyageur*km

Définition : somme annuelle des nombres d'abonnés pour le motif domicile-travail de l'offre de transport régionale routière et ferroviaire et nombre de kilomètres annuels parcourus par l'ensemble de ces voyageurs.

Source : conseil Régional et SNCF + opérateurs routiers.

Responsable de la collecte : Région

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
En cours		

R2 : Nombre de billets uniques commercialisés pour les offres TER et cars départementaux/LER et Voyageur*km

Définition : somme annuelle des billets uniques vendus dans les transports régionaux routiers et ferroviaires et nombre de kilomètres annuels parcourus par l'ensemble de ces voyageurs.

Source : conseil régional et SNCF + opérateurs routiers.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
En cours		

R3 : Nombre d'abonnés Domicile Etude par catégories (apprentis, formation professionnelle, étudiants) pour les offres TER et cars départementaux/LER et Voyageur*km

Définition : somme annuelle des nombres d'abonnés pour le motif étude (apprentis et étudiants du supérieur) de l'offre de transport régionale routière et ferroviaire et nombre de kilomètres annuels parcourus par l'ensemble de ces voyageurs.

Source : conseil régional et SNCF + opérateurs routiers.

Responsable de la collecte : Région

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
33 127 (TER)		

R4 : Trafic aérien régional

Définition : somme du nombre de passagers de l'aviation commerciale pour les aéroports d'Avignon, Marseille, Nice et Toulon-Hyères.

Source : Gestionnaires des aéroports d'Avignon, Marseille, Nice et Toulon-Hyères.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
21 426 243	23 377 894	24 927 537

R5 : Congestion routière

Définition : congestion routière mesurée selon les standards du service du Ministère des Transports en charge du suivi de la circulation routière en valeur absolue (temps perdu et/ou saturation du réseau routier) et au travers de son taux de croissance pour les périodes données.

Source : Centre régional d'information et de circulation routière Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
En cours		

Partenaires de l'objectif : Région, PACA THD, SICTIAM (SMO), Vaucluse Numérique.

R6 : Taux de couverture du territoire en très haut débit

Définition : il s'agit de mesurer l'évolution de la couverture du territoire régionale (publique, privée) par une offre en très haut débit (débit > à 30 Mbits) dans les zones d'habitation et les zones économiques.

Source : Région et AMO (TACTIS).

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0 (estimation 2015)	T1 (2020)	T2 (2022-2023)
40%	70%	100%

Partenaires de l'objectif : Métropoles, EPCI, Sociétés d'Aménagement, EPFR, ARII, CCIR.

R7 : Identification et valorisation des espaces économiques à enjeux au titre de la stratégie de spécialisation.

Définition : il s'agit d'identifier le nombre d'opérations foncières et d'aménagement initiées dans une logique de structuration et de développement des OIR

Source : Métropoles, EPCI, Sociétés d'Aménagement, EPFR, ARII, CCIR etc. Responsable de la collecte

: Région

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
2	8	12

Objectifs :

- devenir la Région leader en matière d'intelligence économique ;
- un marketing territorial offensif et partagé pour attirer les talents, les investisseurs et les entreprises.

☒ Référence SRDEII 1.2 et 1.3

Partenaires de l'objectif :

Etat et agences nationales, Métropoles, ARII, agences de développement, pôles de compétitivité, CCIR, les deux CRT.

INDICATEURS DE RÉSULTAT

R1 : Nombre d'entreprises régionales et d'acteurs régionaux sollicitant des prestations d'intelligence économique

Définition : nombre d'entreprises régionales (TPE, PME et ETI) et d'acteurs régionaux (pôles de compétitivité, agences de développement économique et touristique, collectivités, chambres consulaires, acteurs académiques) sollicitant, chaque année, une prestation d'intelligence économique : informations, études, analyses sur les filières stratégiques, les marchés internationaux, les réglementations, les appels d'offres publics et privés européens et internationaux, l'identification des décideurs et prescripteurs économiques nationaux et internationaux.

Source : Région, Etat, ARII, pôles de compétitivité, agences de développement économique et touristique, chambres consulaires.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
Base 100	140	160

R2 : Taux de satisfaction des PME et acteurs régionaux ayant eu recours aux prestations d'intelligence économique

Définition : pourcentage d'entreprises régionales (TPE, PME et ETI) et d'acteurs régionaux (pôles de compétitivité, agences de développement économique et touristique, collectivités, chambres consulaires, acteurs académiques) satisfaits de la réactivité (délai de réponse) et de la pertinence (adéquation des éléments produits au regard des besoins exprimés) des réponses apportées aux demandes de prestation d'intelligence économique réalisée.

Source : enquête de satisfaction réalisée en 2019, 2020 et 2021 auprès des entreprises et acteurs économiques régionaux ayant eu recours à des prestations d'intelligence économique.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
-	60%	80%

R3 : Évolution de la notoriété de la région

Définition : connaissance des atouts et potentiels économiques, touristiques, culturels, universitaires et scientifiques de la région par les chefs d'entreprises régionaux, nationaux, internationaux (pays ciblés par le SRDEII) et par les prescripteurs nationaux (média, Business France, Atout France, ministères) et internationaux (représentations françaises à l'étranger).

Source : étude baromètre d'image réalisée chaque année par la Région et son prestataire.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
Base 100	130	150

R4 : Utilisation de la Marque régionale par l'écosystème régional

Définition : nombre d'actions de communication (plaquettes, supports audiovisuels, articles de presse), d'actions de promotion (stands sur les salons et manifestations régionaux, nationaux et internationaux, relations-presse, missions économiques), de grands événements économiques, touristiques, culturels et sportifs (salons, congrès, rencontres scientifiques, culturelles ou sportives, festivals) réalisés ou organisés, chaque année, par la Région et les acteurs régionaux (métropoles, collectivités territoriales, ARII, agences de développement économique et touristique, pôles de compétitivité, chambres consulaires, clubs export, CRTs et offices de tourisme, monde académique, entreprises régionales) utilisant la Marque régionale.

Source : Métropoles, collectivités territoriales, ARII, agences de développement économique et touristique, pôles de compétitivité, chambres consulaires, clubs export, CRTs et offices de tourisme, monde académique, entreprises régionales.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
10	50	80

R5 : Implantations d'entreprises, de projets et d'activités économiques et touristiques sur le territoire

Définition : nombre d'entreprises, de projets et d'activités économiques et touristiques (y compris les grands événements) implantés, chaque année, sur le territoire régional.

Source : Région / Métropoles / ARII / CRTs / pôles de compétitivité / Agences de développement économique et touristique.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
68	100	150

R6 : Evolution du nombre de nuitées dans les hébergements marchands

Définition : total du nombre de nuitées dans les hébergements marchands (hôtels, campings, résidences de tourisme, villages et centres de vacances etc.).

Source : INSEE.

Responsable de la collecte : CRT Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
37.1 millions	37.4 millions	37.7 millions

5.2 Engagement n° 2 : Promouvoir l'entrepreneuriat et accompagner la création et le développement des entreprises

Objectifs :

- Développer l'esprit d'entreprendre ;
- Accompagner les entrepreneurs.

☒ Référence SRDEII 2.1 et 2.2

Partenaires de l'objectif : structures et réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises, chambres consulaires, institutions financières, Pôle Emploi, collectivités territoriales, ...

INDICATEURS DE RESULTAT

R1 : Évolution du nombre de création d'entreprises

Définition : nombre total d'entreprises créées par an (autoentrepreneurs inclus).

Source : INSEE.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
55 766	58 000	62 000

R2 : Évolution du nombre de défaillances

Définition : nombre de défaillances d'entreprises par an (autoentrepreneurs inclus).

Source : INSEE.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0 (2016)	T1 (2019)	T2 (2021)
6029	Stabilisation	Baisse de 5 %

Objectif :

- Promouvoir une économie circulaire et de proximité.

☑ Référence SRDEII 2.3

Partenaires de l'objectif : consulaires, collectivités territoriales, structures intermédiaires d'accompagnement et de financement des entreprises, etc.

INDICATEURS DE RÉSULTAT

R1 : Nombre d'entreprises de proximité soutenues

Définition : nombre d'entreprises de proximité bénéficiaires d'une action directe ou indirecte de soutien de la région et/ou d'un partenaire de l'objectif.

Source : Région, réseaux consulaires, structures intermédiaires, prestataires.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
600	1000	1200

R2 : Nombre d'établissements touristiques labélisés

Définition : nombre d'établissements touristiques détenteurs des qualifications nationales marque «Qualité Tourisme», «Tourisme & Handicap», marque «Valeurs Parc naturel régional», marque «Esprit Parc national» et signataires de la démarche «Charte de confiance».

Sources :

- CCIR pour «Qualité Tourisme», et «Charte de confiance» ;
- DIRECCTE pour «Tourisme & Handicap» ;
- Interparc Tourisme pour marque «Valeurs Parc naturel régional» ;
- Les 4 parcs nationaux pour «Esprit Parc national».

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
950	1100	1150

Objectif :

- Accompagner la digitalisation de l'économie et aider les entreprises à s'approprier les opportunités du numérique

☒ Référence SRDEII 2.4

Partenaires de l'objectif : acteurs de la médiation numérique, consulaires, French Tech, branches, territoires, entreprises du secteur numérique.

INDICATEURS DE RÉSULTAT

R1 : Taux de PME innovantes déclarant des usages avancés du numérique

Définition : dématérialisation des flux entrants et sortants de l'entreprise/ des informations de la «supply chain management», utilisation d'un Progiciel de Gestion Intégrée, utilisation du cloud, utilisation de la 3D, big data, innovation ouverte/ techniques de prototypage.

Source : enquête auprès d'un panel d'entreprises innovantes.

Responsable de la collecte : Région, ARII.

Valeurs		
T0	T0	T0
42% (2017)	55% (2017)	65% (2017)

Objectif :

- Accroître l'internationalisation des entreprises régionales

☒ Référence SRDEII 2.5

Partenaires de l'objectif : Région, Etat, Métropoles, Business France, Bpifrance, CCI international Paca, pôles de compétitivité, agences de développement, ARII.

INDICATEURS DE RÉSULTAT

R1 : Taux d'abandon de l'activité export à 2 ans et 4 ans des entreprises régionales accompagnées par l'écosystème régional

Définition : pourcentage d'entreprises régionales (TPE, PME et ETI) ayant bénéficié d'un accompagnement technique et/ou financier à l'export de la part de CCI International Paca, de Business France, de Bpifrance, du Conseil régional, des pôles de compétitivité, de l'ARII et des clubs export ayant abandonné leur activité export au bout de 2 ans et 4 ans.

Source : Région, Business France, CCI international Paca, Bpifrance, pôles de compétitivité, clubs export, ARII, services de l'Etat (DIRECCTE et Douanes), etc.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
A construire	Inférieur ou égal à 50%	Inférieur ou égal à 20%

R2 : Taux moyen d'augmentation à 2 ans et à 4 ans du chiffre d'affaires à l'export des entreprises régionales accompagnées par l'écosystème régional

Définition : augmentation du Chiffre d'Affaires à l'export entre T1 et T0 et entre T2 et T0 des entreprises régionales (TPE, PME et ETI) ayant bénéficié d'un accompagnement technique et/ou financier à l'export de la part de CCI International Paca, de Business France, de Bpifrance, du Conseil régional, des pôles de compétitivité, de l'ARII et des clubs export.

Source : Région, Business France, CCI international Paca, Bpifrance, pôles de compétitivité, clubs export, ARII, services de l'Etat (DIRECCTE et Douanes), etc.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
Base 100	110	120

R3 : Taux de concrétisation

Définition : nombre d'entreprises ayant généré du chiffre d'affaires dans les 18 à 24 mois suivant la mission, le salon, etc./ le nombre d'entreprises accompagnées.

Source : Région, Business France, CCI international Paca, etc.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
-	20%	26%

R5 : Chiffre d'affaires généré dans les 24 mois des actions collectives ou individuelles réalisées

Définition : calcul du CA des entreprises accompagnées sur la base d'un taux de concrétisation minimum de 20 % et d'un CA export moyen supplémentaire de 30 000 €.

Source : Région, Business France, CCI international Paca, etc.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
-	8 M€	10 M€

R6 : Nombre de partenariats individuels, signés par les entreprises, dans les 18 mois de la mission régionale

Définition : total du nombre d'accords de partenariats signés.

Source : Région, ARII, CCI international, Etat.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
10% par mission économique	15% par mission économique	20% par mission économique

5.3 Engagement n° 3 : Faciliter et simplifier l'accès aux services et aux aides régionales grâce au FIER et au portail des entreprises

Objectif : de l'amorçage au retournement, mieux couvrir les besoins de financement des entreprises.

☑ Référence SRDEII 3.1

Partenaires de l'objectif : Région, acteurs du financement public et privé (SAS, BA, établissements bancaires...).

INDICATEURS DE RÉSULTAT

R1 : Montant du FIER

Définition : cet indicateur mesure les capacités d'intervention de la Région et ses partenaires en matière de financement des entreprises, quel que soit son stade de vie.

Source : Région qui compilera l'ensemble des engagements au titre des différents partenariats contractualisés avec les opérateurs.

Responsable de la collecte : Région ainsi que les principaux opérateurs.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
96 M€	140 M€	En cours

R2 : Nombre d'emplois créés grâce au FIER

Définition: cet indicateur mesure le nombre d'emplois maintenus et créés par les entreprises en lien avec l'intervention du FIER.

Source: Région et partenaires du FIER.

Responsable de la collecte: Région ainsi que les principaux opérateurs

Valeurs		
T0	T1(2019)	T2 (2021)
2500	3500	5000

R3 : Nombre d'entreprises accompagnées par la Région et les partenaires au titre du FIER

Définition: cet indicateur mesure le nombre d'entreprises accompagnées au titre du FIER.

Source: Région et partenaires du FIER.

Responsable de la collecte: Région ainsi que les principaux opérateurs.

Valeurs		
T0	T1(2019)	T2 (2021)
1800	2300	3000

Objectif : le portail des entreprises, le point d'entrée unique des services et des aides dédiés à l'économie, à la formation et à l'emploi.

☑ Référence SRDEII 3.2

Partenaires de l'objectif : Région, réseaux consulaires, acteurs signataires de la charte de partenariat, cabinets d'étude spécialisés dans la GRC.

INDICATEURS DE RÉSULTAT

R1 : Nombre d'appels

Définition : mesurer le nombre d'appels entrants au guichet unique et suivre l'évolution depuis la mise en œuvre en 2016. Une progression moyenne de près de 25% par année est visée.

Source : GRC du Guichet Unique.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0 (2016)	T1 (2019)	T2 (2021)
1340	2650	4000

R2 : nombre d'appels de niveau 2 passant en niveau 3 (taux de conversion des appels exprimé en %)

Définition: cet indicateur mesure le taux de conversion des appels de niveau 2 en 3 et son évolution.

Source: GRC du Guichet Unique.

Responsable de la collecte: Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
10%	40%	60%

R3 : Nombre d'outils et d'offre de services (formation, export,...) intégrés au sein du portail des entreprises

Définition : cet indicateur permet de mesurer l'évolution du guichet unique vers le portail des entreprises.

Source: GRC du Guichet Unique.

Responsable de la collecte: Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
1	3	5

5.4 Engagement n° 4 : le Small Business Act : l'accès à la commande publique pour les entreprises régionales

Objectifs :

- Développer la commande publique d'innovation ;
- Activer la commande publique régionale comme levier de la croissance des entreprises.

☞ Référence SRDEII 4.1 et 4.2

Partenaires de l'objectif : Etat, Collectivités, Autres acheteurs publics, Consulaires,...

INDICATEURS DE RÉSULTAT

R1 : Part des entreprises locales attributaires de marchés publics de la Région

Définition : part de TPE/PME locales attributaires de marchés dans le cadre de la politique d'achat public de la Région.

Source : Région.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
50%	60%	70%

R2 : Délai de mandatement moyen des marchés publics de la Région

Définition : moyenne, en jours, des délais de mandatement des factures relatives aux marchés publics de la Région, de l'enregistrement de la facture jusqu'à la transmission au comptable public).

Source : Région.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
25	21	20

5.5 Engagement n° 5 : Investir dans l'innovation pour accélérer les retombées économiques de la R&D

Objectifs :

- Amplifier l'innovation ouverte pour accroître et accélérer les débouchés sur le marché ;
- Doper l'innovation par un rapprochement accru recherche-entreprises ;
- Développer l'innovation dans les territoires et coordonner les acteurs de l'innovation.

☒ Référence SRDEII 5.1 ; 5.2 ; 5.3

Partenaires de l'objectif : Etat (DRRT, DIRECCTE), BPI France, Métropoles, Communautés d'Agglomération, Départements, etc.

INDICATEUR DE RÉSULTAT

R1 : Evolution du nombre de brevets déposés en région

Définition : Suivi annuel du nombre de brevets déposés et calcul d'un ratio par rapport à l'année de référence (2017).

Source : INPI.

Responsable de la collecte : ARII.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
735 (2015)	1000	1250
		L'objectif de doublement du nombre de brevets en 2021 ne pourra être mesuré qu'en 2023

R2 : Évolution du nombre de Jeunes entreprises Innovantes (JEI)

Définition : nombre de Jeunes entreprises innovantes nouvellement labellisées en Région et calcul d'un ratio par rapport à l'année de référence (2017).

Source : Etat-DRRT.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
36 (2016)	42	50

R3 : Évolution du nombre de nouveaux produits, procédés ou services mis sur le marché à la suite d'un projet collaboratif (go to market)

Définition : nombre de nouveaux produits, procédés ou services mis sur le marché par les entreprises régionales partenaires, à la suite des projets collaboratifs (FUI, APRF) sélectionnés et clôturés à l'année N-1.

Calcul de l'évolution par rapport à l'année de référence (base 100).

Source : Pôles de compétitivité.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
100	140	200

5.6 Engagement n°6 : Adapter et renforcer la formation pour répondre aux besoins des entreprises

Objectifs :

- Anticiper les compétences nouvelles pour favoriser le maintien et l'accès à l'emploi ;

- L'excellence pour 50 000 apprentis d'ici 2021.

☒ Référence SRDEII 6.1 et 6.2

Partenaires de l'objectif : Etat (Préfecture de région, DIRECCTE, DRJSCS, DRASS); Autorités académiques (MENESR, DRAAF); réseaux consulaires; Lycées professionnels et CFA; Service public régional de l'Orientation; réseau du conseil en évolution professionnelle (Pôle Emploi, Missions Locales, APEC, CAP Emploi); prestataires de la commande publique régionale de formation professionnelle continue des demandeurs d'emploi; Carif-Espace Compétences; Observatoire Régional des Métiers.

INDICATEUR DE RÉSULTAT

R1 : Apprentis insérés dans l'Emploi

Définition : personnes ayant signé un contrat d'apprentissage et en Emploi, douze mois après la fin de ce contrat.

Source : enquête d'insertion de l'Education nationale (IVA / IPA) (disponibilité annuelle).

Responsable de la collecte : Education nationale.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
Les données de référence pour l'année scolaire 2016/2017 seront connues en décembre 2018		70%

R2 : Élévation du niveau de qualification de la population

Définition : personnes ayant acquis un niveau de qualification supérieur à celui possédé en entrée de formation.

Source : comparaison de la certification détenue à l'entrée en formation et de la certification acquise à l'issue du parcours. Taux des personnes ayant progressé d'un niveau de qualification.

Responsable de la collecte : Région / DEFA / SOFPROSS (données) et SOIP (traitement).

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
Disponibilité de la donnée 2017 acquise après les sessions d'examens de juin 2017 et les remontées des organismes de formation et des ministères valideurs. Disponibilité annuelle en novembre.		

R3 : Accès ou retour à l'emploi post-formation

Définition : personnes ayant connu au moins une séquence Emploi dans les douze mois suivants la formation (pour une formation certifiante) ou dans les six mois suivants à la formation (pour une formation non-certifiante).

75

Source : enquête Stagiaire 12 mois après la fin de la formation, interrogation annuelle.

Responsable de la collecte : Région - Observatoire régional des métiers.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
Non calculé à ce jour, le dispositif d'observation constitue l'un des objectifs opérationnels du prochain CPRDFOP. Une étude de cohorte conduite en 2013 sert de référence pour l'instant et établit ce taux à environ 65%. Pôle Emploi dispose de données concernant ses propres formations, mais dont le champ est incomplet (hors emploi agricole, hors emploi public, hors création d'entreprises ou statuts non-salariés)		70%

R4 : Nombre d'emplois salariés de la branche HCR (hôtel, cafés, restaurants)

Définition : nombre d'emplois salariés des hôtels, cafés, restaurants.

Source : INSEE.

Responsable de la collecte : CRT PACA.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
70000	71000	72000

5.7 Engagement n° 7 : Les Opérations d'Intérêt régional au service de la stratégie de spécialisation et de concentration

Objectifs :

- Concentrer les moyens et rayonner ;
- Mobiliser et fédérer les acteurs ;
- Accélérer les projets publics/privés et accompagner les entreprises et les territoires.

☞ Référence SRDEII 7.1, 7.2 et 7.3

Partenaires de l'objectif : ARII, Chambres consulaires, CDC, BPI, DIRECCTE, Métropoles, EPCI...

INDICATEURS DE RÉSULTAT

R1 : Concentrer les aides économiques du FIER sur entreprises des filières stratégiques et des technologies clés

Définition : taux de concentration des aides économiques du FIER sur les entreprises des filières stratégiques et des technologies clés. (Montant du FIER alloué aux entreprises des filières stratégiques et des technologies clés sur montant total du FIER *100).

Source : Région.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
64 %	67%	70 %

R2 : Accélérer les projets publics/privés et accompagner les entreprises et les territoires

Définition : nombre de projets accélérés dans les OIR. L'accélération peut être réalisée dans le cadre du plateau de l'ARII ou par un autre acteur (par ex. projets issus de Flexgrid).

Source : Région.

Responsable de la collecte : Région.

Valeurs		
T0	T1 (2019)	T2 (2021)
25	60	100

R3 : Mobiliser et fédérer les acteurs des OIR

Définition: montant d'aide et de financement (public-privé) alloué aux projets relevant des OIR.

Source: Région ainsi que les partenaires et investisseurs publics ou privés intervenant dans une ou plusieurs OIR.

Responsable de la collecte: Région.

Valeurs		
T0 (fin 2017)	T1 (2019)	T2 (2021)
100 M€	500 M€	1 Md€

ANNEXE 6 : LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « STRATÉGIES DANS LES TERRITOIRES » DANS LE CADRE DE LA CONFÉRENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE (CTAP)

En application des dispositions de l'article L. 1111-9-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *la conférence territoriale de l'action publique (...) organise librement ses travaux, au travers de commissions thématiques....* ».

La Conférence détermine la composition, l'objet et la durée de la mission de chaque commission.

Les invitations sont adressées par le Président du Conseil régional aux Président(e)s qui désignent dans leur collectivité l' élu(e) qui les représentent. Les documents préparatoires et les comptes rendus sont adressés aux participants et en copie aux Président(e)s, et aux DGS.

Le secrétariat de ces commissions est assuré par les services du Conseil régional.

Une commission « Stratégies dans les territoires » est constituée. Ses travaux seront consacrés aux avis sur les Schémas (enjeux prospectifs, schémas régionaux et départementaux). Un comité de suivi au sein de cette commission examinera et discutera la pertinence des indicateurs proposés par action mise en œuvre dans le cadre du SRDEII.

La présidence de la Commission est assurée par un élu du conseil régional qui est désigné par un arrêté du Président du Conseil régional.

Cette commission est constituée en veillant à assurer la représentativité de la composition plénière de la CTAP. Chaque membre de la CTAP est invité, au regard de son choix de siège, à la commission.

Ainsi, cette commission est composée de la façon suivante :

- un représentant de la Région Provence Alpes Côte d'Azur désigné par un arrêté du Président ;
 - six représentants des conseils départementaux ;
 - treize représentants des EPCI de plus de 30 000 habitants ;
 - trois représentants des EPCI de moins de 30 000 habitants ;
 - deux représentants des communes de plus de 30 000 habitants ;
 - trois représentants des communes entre 3 500 et 30 000 habitants ;
 - trois représentants des communes de moins de 3 500 habitants ;
 - un représentant des collectivités territoriales et groupements de collectivités des territoires de montagne ;
- (Cf. règlement intérieur voté le 8 décembre 2016 par la CTAP).

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction du Développement et du financement des entreprises
Direction de l'Attractivité du rayonnement international et de l'innovation
Service Smart Région
Direction de l'Emploi, de la formation et de l'apprentissage

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

R93-2017-07-21-002

Portant délégation de signature

à M Patrick MOUNAUD

Directeur interrégional des services pénitentiaires de
Marseille



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Secrétariat général pour les affaires régionales

ARRETE

Portant délégation de signature
à
Monsieur Patrick MOUNAUD
Directeur interrégional des services pénitentiaires
de Marseille

Responsable de budget opérationnel de programme
Responsable d'unité opérationnelle
pour l'ordonnancement secondaire
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU le code des marchés publics ;
- VU la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment l'article 39 ;
- VU le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 relatif à l'organisation comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;
- VU le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;
- VU le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et notamment son article 2 ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du Président de la République du 15 juillet 2015 nommant Monsieur Stéphane BOUILLON, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches du Rhône ;

- VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;
- VU** l'arrêté du 29 juin 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et leurs délégués relevant du ministère de la justice et des libertés sur le programme n°309 « entretien des bâtiments de l'État » ;
- VU** l'arrêté du 01 juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et délégués ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 mai 2017, nommant Monsieur Patrick MOUNAUD Directeur interrégional des Services Pénitentiaires de Marseille ;
- VU** l'arrêté ministériel du 15 juin 2017 portant délégation de signature pour la direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille (direction de l'administration pénitentiaire) ;
- VU** la circulaire du Premier ministre du 25 août 2006 (JO du 29 août 2006) relative aux délégations de compétence pour la signature des marchés publics de l'État ;
- SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Délégation est accordée à Monsieur Patrick MOUNAUD, directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille en qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional (BOP) à l'effet de :

- 1) recevoir les crédits du programme suivant de la mission « Justice » pour le BOP régional :
 - Programme 107 « Administration pénitentiaire » : titre 2 (dépenses de personnels) et autres titres (autres dépenses)
- 2) répartir les crédits entre les services chargés de leur exécution (unités opérationnelles)
- 3) procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre ces services.

Les réallocations entre actions et services chargés de leur exécution dont le montant est supérieur à 20% du budget initial annuel seront soumises à accord préalable du préfet de région, après avis du Comité de l'Administration Régionale (CAR).

ARTICLE 2

Délégation est également donnée à Monsieur Patrick MOUNAUD, directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille, en tant que responsable d'unité opérationnelle pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État concernant les programmes de la mission « Justice » :

* Programme 107 : « Administration pénitentiaire »

* Programme 310 : « Conduite et pilotage de la politique de la Justice et organismes rattachés » (crédits d'action sociale en faveur des personnels)

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, y compris toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics imputés sur les programmes 107 et 854.

ARTICLE 3

Délégation est également donnée à Monsieur Patrick MOUNAUD, directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille, en tant qu'ordonnateur secondaire délégué, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses :

- * du compte de commerce 912 prévues par l'arrêté du 23 décembre 2006.
- * du programme 724 (CAS) "opérations immobilières déconcentrées"

ARTICLE 4

Délégation est accordée à Monsieur Patrick MOUNAUD, directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille, à l'effet d'exercer les attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et accords-cadre, dans les limites de ses attributions.

ARTICLE 5

Demeurent réservés à la signature du préfet quel qu'en soit le montant :

- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné,
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre.

ARTICLE 6

En application de l'article 38 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, Patrick MOUNAUD, directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille, peut sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux collaborateurs qu'il aura désignés par arrêté, pris au nom du préfet, pour les domaines relevant de leur activité au sein du service.

La signature des agents habilités est accréditée auprès du directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône.

ARTICLE 7

Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 8

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille et le directeur régional des finances publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 21 juillet 2017

Le préfet de région,

Signé

Stéphane BOUILLON

SGAMI SUD

R93-2017-07-24-001

(arrt modificatif ouverture ADT2 PL IOM 2017)



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE
DEFENSE ET DE SECURITE SUD

SECRETARIAT GENERAL
POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE
L'INTERIEUR SUD

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

BUREAU DU RECRUTEMENT ET DE LA
FORMATION



N° SGAMI/DRH/BRF/26

LE PREFET DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE PREFET DE REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR PREFET DES BOUCHES DU RHONE

Arrêté modificatif autorisant l'ouverture du concours pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre mer au titre de l'année 2017

VU la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

VU le décret du 7 décembre 2012, portant nomination de Monsieur Jean-René VACHER, sous préfet hors classe, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité sud, préfet des Bouches du Rhône ;

VU le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;

VU le décret du 29 avril 2017 portant nomination de Madame CHARBONNEAU Magali, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur, préfet de la zone de défense et de sécurité sud, préfet des Bouches du Rhône ;

VU l'arrêté du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale modifié ;

VU l'arrêté du 08 janvier 2008 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté du 20 février 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de concours et d'examen professionnel d'accès aux corps et grades des services techniques des catégories A, B et C relevant du ministère de l'intérieur

VU l'arrêté n° 2014205-0006 du 24 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité sud ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 mai 2017 portant délégation de signature à Madame Magali CHARBONNEAU, secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité Sud ;

VU l'arrêté du 27 juin 2017 fixant au titre de l'année 2017 le nombre de postes offerts au recrutement aux concours externe et interne pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre mer ;

SUR proposition du secrétaire général de zone de défense et de sécurité Sud ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} - un concours sur titres et sur épreuves pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre mer est organisé dans le ressort du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Sud. Le nombre de postes à pourvoir est de 30 (trente) répartis comme suit :

Spécialité « accueil, maintenance et logistique » :

- 3 postes d'agent d'accueil et de prévention à la Préfecture des Bouches du Rhône
- 1 poste de menuisier à la Région de gendarmerie de Montpellier
- 1 poste de plombier à la Région de gendarmerie de Perpignan
- 3 postes d'agent d'accueil et de prévention à la Préfecture de Haute Garonne

Spécialité entretien et réparation des véhicules à moteur » :

- 1 poste de mécanicien VL et PL à la DGSCGC de Marseille
- 1 poste de mécanicien automobile à la CRS 55 de Marseille
- 1 poste de mécanicien automobile à la DEL d' Ajaccio
- 1 poste de carrossier à la DEL de Nice
- 1 poste de mécanicien automobile à la DEL de Colomiers
- 1 poste de carrossier peintre à la DGSCGC de Marseille
- 1 poste de mécanicien VL et PL à la DEL 31 de Colomiers
- 1 poste de mécanicien automobile au CSAG à Foix
- 1 poste de mécanicien moto à la DEL 31 de Colomiers
- 1 poste de mécanicien automobile à la DEL 34 de Montpellier
- 1 poste de carrossier peintre à la DEL 34 de Montpellier
- 1 poste de mécanicien automobile à la DEL 06 de Nice
- 1 poste de mécanicien automobile à la DEL 65 de Tarbes
- 1 poste de mécanicien automobile à la DEL 13 de Marseille
- 1 poste de mécanicien automobile à la DEL 13 de Fos sur Mer
- 1 poste de mécanicien automobile à la DEL 83 Hyères
- 1 poste de mécanicien automobile à la DEL 06 de Nice
- 1 poste de mécanicien moto à la DEL de Marseille

Spécialité « hébergement et restauration » :

- 1 poste de maître d'hôtel à la Préfecture des Bouches du Rhône
- 1 poste de cuisinier à la Préfecture de Rodez
- 1 poste de Majordome résidence du Préfet de Toulouse

Spécialité « conduite de véhicule » :

- 1 poste de chauffeur au SGAMI de Colomiers

ARTICLE 2 - Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau V en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité ouverte, ou d'une qualification reconnue comme équivalente

ARTICLE 3 – La date limite de retrait des dossiers est fixée au 1^{er} septembre 2017. La date limite de dépôt des dossiers (le cachet de la poste faisant foi) est fixée également au 1^{er} septembre 2017.

ARTICLE 4- La phase d'admissibilité consiste à réunir le jury pour sélectionner les dossiers des candidats. Cette commission de sélection des dossiers se déroulera à compter du 13 septembre 2017. Les candidats dont la demande d'autorisation à concourir aura été retenue pourront se présenter à l'admission.

Les épreuves d'admission se dérouleront à partir du 25 septembre 2017.

Elles seront suivies d'une mise en situation et d'un entretien avec le jury. La durée de l'épreuve pratique est fixée par le jury en fonction de la spécialité. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures. La durée de l'entretien est de vingt minutes.

ARTICLE 5 - Un recrutement d'adjoints techniques principal de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer est organisé au titre des emplois réservés dans le ressort du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur sud. La date limite de retrait des dossiers est fixée au 18 août 2017. La date limite de dépôt des dossiers (le cachet de la poste faisant foi) est fixée également au 18 août 2017. Le nombre de postes à pourvoir est de 4 (quatre) répartis comme suit :

Spécialité entretien et réparation des véhicules à moteur » :

- 1 poste de mécanicien automobile / poids lourds à la DEL 66 de Perpignan
- 1 poste de mécanicien automobile à la DEL 31 de Colomiers
- 1 poste de mécanicien automobile à la DEL 06 de Nice
- 1 poste de mécanicien automobile Région Gendarmerie PACA (Nice)

ARTICLE 6 - Un recrutement d'adjoints techniques principal de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer est organisé au titre des travailleurs handicapés dans le ressort du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur sud. La date limite de retrait des dossiers est fixée au 18 août 2017. La date limite de dépôt des dossiers (le cachet de la poste faisant foi) est fixée également au 18 août 2017. Le nombre de postes à pourvoir est de 1 (un) répartis comme suit :

Spécialité « accueil, maintenance et logistique » :

- 1 poste d'électricien à la Direction de l'immobilier à Nice

ARTICLE 7 - le préfet de zone de défense et de sécurité Sud, préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 24 Juillet 2017

Pour le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud
Le chef du bureau du recrutement et de la formation
SIGNE
Eric VOTION